

Plan d'affectation *du territoire public*



MAURICIE

Le plan d'affectation de la Mauricie a été élaboré par la Table de concertation gouvernementale sur l'affectation du territoire public de la Mauricie¹.

Réalisation : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction générale de la Mauricie
Direction des affaires régionales de la Mauricie

Équipe de réalisation : *Pierre Jutras, chargé de projet*
Claude Gauvin, responsable de la concertation interministérielle
Annie Johnson, Judith Loubier, Jean-François Labrecque, géomatique et cartographie
Mireille Côté, responsable de la consultation
Diane Béliveau, traitement de texte

La coordination provinciale de l'affectation du territoire public a été assumée par la Table de coordination interministérielle sur l'affectation du territoire public².

Coordination et soutien à la réalisation : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction générale du développement et de la coordination des opérations régionales
Direction des affaires régionales et du soutien aux opérations Énergie, Mines et Territoire

Équipe de coordination et de soutien : Germain Tremblay, coordonnateur
Luc Valin
Myriam Gosselin

Collaboration : Jean-François Larouche et Édouard Chrétien

Production : Direction des communications

Révision linguistique : Pierre Sénéchal

Conception graphique : Christiane Leclerc Communication

Diffusion : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales et du soutien aux opérations Énergie, Mines et Territoire
1300, rue du Blizzard, local 200 (2^e étage)
Québec (Québec) G2K 0G9
Internet : www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/planification/planification-affectation.jsp

©Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012
ISBN : 978-2-550-64475-0 (PDF)
ISBN : 978-2-550-64476-7 (CD)
Code de diffusion : 2012-2003 (PDF)
Code de diffusion : 2012-X202 (CD)

¹ Les membres de la table de concertation gouvernementale sont présentés à l'annexe 1.

² Les membres de la table de coordination interministérielle sont présentés à l'annexe 1.



Plan d'affectation

du territoire public (PATP)

**Mot du ministre des Ressources naturelles
et de la Faune et ministre responsable du
Plan Nord et du ministre délégué aux
Ressources naturelles et à la Faune**

Le territoire public contribue au développement socioéconomique du Québec et de ses régions. Il constitue un patrimoine naturel de grande valeur pour l'ensemble de notre société.

Notre gouvernement favorise la gestion intégrée du territoire ainsi que la régionalisation de son développement. Dans la poursuite de ces objectifs, il est nécessaire d'offrir à nos citoyens une vision cohérente de la mise en valeur de ce vaste espace.

C'est par le ***Plan d'affectation du territoire public (PATP)*** que le gouvernement établit cette vision. Le PATP traduit ses orientations en matière de protection et d'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État.

Il y a quelques années, le gouvernement adoptait une nouvelle approche pour préparer le PATP, afin de renouveler l'affectation du territoire public pour la plupart des régions du Québec. Cet exercice s'est fait en concertation interministérielle et a donné lieu à une large consultation des différents acteurs des milieux régionaux dont les communautés autochtones.

Notre gouvernement entend donc assurer le dynamisme de ce plan pour tenir compte de l'évolution constante des enjeux entourant la protection et l'utilisation du territoire public. Il rendra ainsi un service de grande qualité aux communautés et aux divers acteurs qui projettent d'y intervenir.

Nous sommes assurés que l'utilisation de cet outil renouvelé contribuera à un développement régional durable.

Clément Gignac
Ministre des Ressources naturelles et de la Faune
et ministre responsable du Plan Nord

Serge Simard
Ministre délégué aux
Ressources naturelles et à la Faune



Note au lecteur

Le plan d'affectation illustre l'état des orientations gouvernementales au moment de son élaboration. Selon l'évolution de ces orientations, ce plan pourrait être modifié dans le cadre du processus prévu de mise à jour ou de révision quinquennale. Une telle modification pourrait être effectuée pour tenir compte de l'adoption par le gouvernement, un ministère ou un organisme gouvernemental participant d'une nouvelle orientation ayant une incidence sur l'utilisation du territoire public, par exemple en matière de sylviculture intensive ou de protection de la biodiversité, ou pour donner suite à une initiative gouvernementale, par exemple pour tenir compte d'un nouveau projet énergétique ou du besoin de sauvegarder une espèce.

Une partie du territoire de la région localisée au nord-est de la région de la Mauricie est visée par des négociations territoriales globales impliquant la Première Nation de Mashteuiatsh, représentée aux fins de ces négociations par le Conseil tribal Mamnuitun mak Nutashkuan, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada. À cet égard, une entente de principe d'ordre général (EPOG)³ a été conclue entre les parties en mars 2004, laquelle entente constitue la base des négociations en cours en vue de la conclusion d'un traité sur les revendications territoriales des Premières Nations d'Essipit, de Mashteuiatsh et de Nutashkuan. De manière générale, l'EPOG prévoit la reconnaissance et la protection des droits ancestraux, y compris le titre aborigène, de ces Premières Nations sur leur Nitassinan respectif, lesquels droits auront les effets et s'exerceront selon les modalités prévues par le traité à intervenir. L'EPOG prévoit également un régime territorial propre à ces Premières Nations, le droit à la pratique d'Innu Aitun (notamment la chasse, la pêche, le piégeage et la cueillette) et la participation réelle et significative de celles-ci aux processus de décision relatifs à la gestion du territoire et des ressources naturelles sur Nitassinan.

Par ailleurs, le territoire de la région de la Mauricie est sujet à des négociations territoriales globales entre le Conseil de la nation attikamek qui regroupe les trois communautés attikameks de Wemotaci, d'Obedjiwan et de Manawan, et les gouvernements du Québec et du Canada en vue de la conclusion d'une entente de principe dans un premier temps et d'un traité par la suite. C'est ainsi dire qu'une partie du territoire de la région est couverte par deux

³ L'EPOG est disponible sur Internet : <http://www.versuntraite.com/documentation/telecharger.htm>



revendications territoriales globales : l'une par la Première Nation de Mashteuiatsh et l'autre par la nation attikamek. Cette partie du territoire constitue donc une zone de chevauchement entre ces deux nations qui pourrait faire l'objet de modifications éventuellement. D'ailleurs, l'EPOG fait mention de ce chevauchement territorial avec la nation attikamek et de la possibilité de modifier les limites de Nitassinan pour en tenir compte.



Sommaire

Le Plan d'affectation de la Mauricie propose plusieurs orientations gouvernementales destinées à s'assurer d'un développement harmonieux du territoire. Ces orientations sont appliquées à des zones d'affectation qui présentent des caractéristiques particulières justifiant les choix retenus en matière de protection et d'utilisation du territoire public. Ces choix d'affectation regroupent des intentions, des vocations territoriales et des objectifs spécifiques pour chacune des 31 zones qui composent le territoire mauricien. Ces choix d'affectation se traduisent parfois dans la reconduction ou la bonification de certains droits ou de statuts existants. Également, ils circonscrivent, par le zonage du territoire public, plusieurs potentiels et projets jugés significatifs ou importants à l'échelle régionale.

En Mauricie, les potentiels et les projets fort nombreux favorisent l'élaboration d'un plan d'affectation du territoire public (PATP) qui laisse une place relativement importante à des territoires caractérisés par des créneaux en émergence qui sont porteurs d'avenir. Dans ce contexte, les choix d'affectation viennent encourager une plus grande diversification de l'utilisation économique et sociale du territoire public tout en prenant en compte les impératifs liés à la protection de la faune, de la biodiversité et de l'environnement en général. Dans cette approche, le Plan d'affectation du territoire public de la Mauricie accorde, par exemple, une place de premier plan au développement du récréotourisme afin de soutenir des créneaux prometteurs pour la région, dont l'écotourisme, le tourisme d'aventure, l'hébergement commercial haut de gamme et la villégiature. Dans le même ordre d'idées, des territoires sont envisagés afin de relever des défis liés au développement de l'agroforesterie, de l'hydroélectricité et, éventuellement, à celui de l'énergie éolienne.

Le PATP de la Mauricie alloue une place plus importante à plusieurs territoires à vocation de protection, comme en fait foi l'intégration de neuf nouvelles réserves de biodiversité projetées et de trois territoires d'intérêt destinés à cette fin dans la Stratégie québécoise sur les aires protégées, coordonnée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Ces réserves de biodiversité projetées et territoires d'intérêt sont répartis à la grandeur du territoire public. Ceux-ci permettent à la Mauricie de rattraper un retard important accumulé depuis de nombreuses années en matière de protection de la biodiversité où seuls



le parc national du Canada de la Mauricie, les réserves écologiques et les habitats fauniques légalement désignés étaient protégés.

En plus des réserves de biodiversité projetées, le PATP intègre des projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels, un projet de refuge faunique ainsi qu'un projet de réserve écologique. À ceux-ci s'ajoutent les refuges biologiques, des îlots de forêts mûres et surannées protégés en vertu de la Loi sur les forêts, inscrits au Registre des aires protégées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). D'autres refuges biologiques pourront être inscrits au Registre lorsque le ministère des Ressources naturelles et de la Faune aura pris les dispositions requises pour augmenter leur niveau de protection. En janvier 2011, les zones existantes et projetées vouées à la protection, qui sont reconnues dans le PATP, représentent 8 % de la superficie totale du territoire public, les 92 % restants étant voués à l'utilisation du territoire.

Dans quelques cas, les orientations proposées dans certaines zones d'utilisation viendront limiter certaines activités afin de privilégier certains usages, par exemple, le récréotourisme, les bleuetières de type forêt/bleuet et éventuellement l'énergie éolienne. Dans d'autres cas, tels les territoires fauniques structurés, des modalités propres à ces zones viendront accorder, au-delà de la réglementation existante, des dispositions particulières en faveur de la protection et de la mise en valeur de la faune.

En ce qui concerne la mise en place de certaines zones de protection stricte, celles-ci auront un effet limitatif, voire d'exclusion de certaines activités non compatibles avec cette vocation.

Le PATP de la Mauricie permettra d'orienter les partenaires régionaux dans leur planification sectorielle. Il contribuera aussi de façon notable à alimenter le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) de la Mauricie dans le contexte de l'approche intégrée et régionalisée (AIR) du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).



Table des matières

	page
INTRODUCTION	1
Chapitre 1. Démarche de réalisation du plan d'affectation et organisation du projet.....	3
1.1 La démarche de réalisation du plan d'affectation du territoire public	3
1.1.1 Phase d'analyse territoriale	3
1.1.2 Phase d'affectation du territoire	7
1.1.3 Phase d'approbation.....	8
1.2 L'organisation de la réalisation du plan d'affectation.....	10
1.2.1 Table de concertation gouvernementale en région	10
1.2.2 Table de coordination interministérielle	11
1.2.3 Autres participations	11
Chapitre 2. Information de base.....	13
2.1 Contexte national de planification.....	13
2.2 Territoire d'application	16
2.2.1 Localisation et superficie de la région.....	16
2.2.2 Tenures publique et privée des terres	17
2.2.3 Domaines terrestre et hydrique	17
2.3 Contexte régional de planification	21
2.3.1 Dimension environnementale	21
2.3.2 Dimension sociale.....	24
2.3.3 Dimension économique	27
2.3.4 Dimension institutionnelle	32
2.4 Utilisation existante du territoire public.....	39
2.5 Utilisation possible du territoire public	51
2.6 Synthèse de l'information de base appuyant la planification.....	59
Chapitre 3. Zones d'affectation	63
3.1 Découpage du territoire	63
3.2 Constat découlant de la problématique et des enjeux.....	64
Chapitre 4. Affectation du territoire	71
4.1 Orientations gouvernementales.....	71



Chapitre 5. Mise en application, modalités de suivi et de mise à jour du plan d'affectation	79
5.1 Mise en application du plan d'affectation.....	79
5.2 Suivi du plan d'affectation.....	79
5.3 Mise à jour du plan d'affectation.....	80
CONCLUSION	81
Annexe I : Partenaires impliqués dans la démarche de réalisation du plan d'affectation...	83
Annexe II : Fiches descriptives de zones	91
Annexe III : Cartes.....	295
Annexe III-a CARTES OFFICIELLES	
Annexe III-b CARTES THÉMATIQUES ILLUSTRANT L'INFORMATION DE BASE	
Annexe IV : Glossaire	299
APPENDICE A : Rapport d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante .	309
APPENDICE B : Bilan de la consultation sur la proposition de Plan d'affectation du territoire public de la Mauricie.....	383
Bibliographie	405
Figure 1 Démarche de réalisation du plan d'affectation de la Mauricie.....	5



LISTE DES TABLEAUX

page

Tableau 1 :	Typologie des vocations.....	9
Tableau 2 :	Aires protégées en Mauricie.....	50
Tableau 3 :	Types et nombre de zones et de sous-zones dans le Plan d'affectation du territoire public de la Mauricie	64
Tableau 4 :	Synthèse de l'affectation du territoire public de la région de la Mauricie.....	73
Tableau 5 :	Répartition du territoire public selon la vocation.....	77



LISTE DES CARTES

page

Annexe IIIa	CARTES OFFICIELLES	
Carte 1 :	Territoire d'application	19
Carte 2 :	Droits, statuts et activités usuelles	295
Carte 3 :	Potentiels, projets et éléments particuliers	295
Carte 4 :	Zones d'affectation	295
Carte 5 :	Vocations du territoire public	295
Annexe IIIb	Cartes thématiques illustrant l'information de base	
Carte 1 :	Agriculture	295
Carte 2 :	Culture	295
Carte 3 :	Énergie	295
Carte 4 :	Faune	295
Carte 5 :	Forêt	295
Carte 6 :	Hébergement et plein air	295
Carte 7 :	Industrie et services	295
Carte 8 :	Mines	295
Carte 9 :	Protection ou contraintes	295
Carte 10 :	Potentiels, projets et éléments particuliers	295



Sigles et acronymes

ACOA :	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
ACCORD :	Action concertée de coopération régionale de développement (projet ACCORD)
AIR :	Approche intégrée et régionalisée
AQPER :	Association québécoise des producteurs d'énergie renouvelable
AFC :	Aire faunique communautaire
ARGZM :	Association régionale des gestionnaires de zecs de la Mauricie
BNE :	Bail non exclusif
BVSM :	Bassin versant Saint-Maurice
CAAF :	Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier
CBJNQ :	Convention de la Baie-James et du Nord québécois
CER :	Cadre écologique de référence
CGT :	Convention de gestion territoriale
CN :	Canadien National
CNA :	Conseil de la Nation Attikamek
CNEQ :	Convention du Nord-Est québécois
CtAf :	Contrat d'aménagement forestier
CvAF :	Convention d'aménagement forestier
CRE :	Conférence régionale des élus
CRRNT :	Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire
DGR :	Direction générale régionale du MRNF
EFE :	Écosystème forestier exceptionnel
EPOG :	Entente de principe d'ordre général
FAPAQ :	Société de la faune et des parcs
FCMQ :	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
FER :	Forêt d'enseignement et de recherche
FPQ :	Fédération des pourvoies du Québec
FQCK :	Fédération québécoise du canot et du kayak
GIR :	Gestion intégrée des ressources
ISAQ :	Inventaire des sites archéologiques du Québec
MAMROT :	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MAPAQ :	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCCCF :	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine



MDDEP :	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MDEIE :	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
MRC :	Municipalité régionale de comté
MRNF :	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
MSP :	Ministère de la Sécurité publique
MTO :	Ministère du Tourisme
MTQ :	Ministère des Transports
OBVRL :	Organisme de bassin versant de la rivière du Loup
PADE :	Pourvoirie avec droits exclusifs
PAFI-O :	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFI-T :	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PATP :	Plan d'affectation du territoire public
PDAR :	Plan de développement d'activités récréatives
PDE :	Plan directeur de l'eau
PGAF :	Plan général d'aménagement forestier
PLA :	Petit lac aménagé
PRDTP :	Plan régional de développement du territoire public
PRDIRT :	Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire
PDRRF :	Plan de développement régional associé aux ressources fauniques
PSDE :	Pourvoirie sans droits exclusifs
RADF :	Règlement sur l'aménagement durable des forêts
RLTP :	Regroupement des locataires des terres publiques du Québec inc.
ROM :	Refuge d'oiseaux migrateurs
RNI :	Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État
SADF :	Stratégie sur l'aménagement durable des forêts
SAMBBA :	Société d'aménagement du bassin de la rivière Batiscan
SEPAQ :	Société des établissements de plein air du Québec
SFI :	Site faunique d'intérêt
SGE :	Site géologique exceptionnel
SOPFEU :	Société de protection des forêts contre le feu
SPBQ :	Syndicat des producteurs de bleuets du Québec
TADPA :	Transport à distance des polluants atmosphériques
TFS :	Territoire faunique structuré
TNO :	Territoire non organisé
TPI :	Territoire public intramunicipal



UAF :	Unité d'aménagement forestier
UICN :	Union internationale de la conservation de la nature
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
VHR :	Véhicule hors route
ZEC :	Zone d'exploitation contrôlée



INTRODUCTION

Le gouvernement du Québec, qui doit s'assurer d'une utilisation judicieuse du territoire public au nom de la collectivité québécoise, a approuvé, en 2005, une nouvelle approche d'affectation du territoire public adaptée à une gestion gouvernementale moderne et efficace. À l'instar des autres régions administratives du Québec, le Plan d'affectation du territoire public de la Mauricie a été réalisé sur la base de cette nouvelle approche gouvernementale. Ce plan a été confectionné pour le territoire de la région administrative et, une fois approuvé par le gouvernement, il remplacera les premiers plans d'affectation qui avaient été préparés selon les territoires des municipalités régionales de comté (MRC) au début des années 1980.

Le plan d'affectation de la Mauricie est un outil de planification général et multisectoriel par lequel le gouvernement établit et véhicule ses orientations en matière de protection et d'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État. Ces orientations sont établies dans une perspective de gestion intégrée et prospective du territoire public afin, notamment, de soutenir le développement durable des régions du Québec. Il est réalisé en région par les acteurs gouvernementaux concernés, avec la contribution des acteurs du milieu régional et local ainsi que des communautés autochtones.

Le PATP de la région de la Mauricie a été réalisé selon une démarche structurée et organisée afin de déterminer, pour chaque portion du territoire public de la région, ce que le gouvernement entend en faire quant à sa protection ou à son utilisation. Un résumé de cette démarche de réalisation et de l'organisation du travail associé au PATP est présenté dans le premier chapitre.

Une bonne information de base est essentielle pour faire du plan d'affectation un outil prospectif et efficace. La collecte de cette information est la première étape de la démarche de réalisation du plan. Son analyse permet entre autres de poser un diagnostic, soit de cerner la problématique et de dégager les enjeux, sur différentes portions du territoire afin de définir pour chacune d'entre elles une orientation commune aux acteurs gouvernementaux.

L'information de base propre à la réalisation du PATP de la Mauricie a été recueillie auprès des acteurs gouvernementaux, régionaux et locaux et des communautés autochtones de la



région en début de processus. L'information recueillie, colligée et mise à jour fait l'objet du deuxième chapitre du plan. Il traite des éléments de contexte environnemental, social, économique et institutionnel entourant la réalisation du PATP susceptibles d'influencer les choix d'affectation de même que des différentes utilisations existantes et possibles du territoire pris en compte dans le processus. Cette partie du document présente également le territoire d'application du PATP.

Le troisième chapitre présente ensuite le découpage du territoire public en différentes zones d'affectation résultant de l'analyse de l'information de base ainsi que la synthèse de la problématique et des enjeux dont font l'objet les différentes zones d'affectation. La description intégrale des caractéristiques, de la problématique et des enjeux propres à chacune des zones d'affectation est détaillée dans 31 fiches descriptives de zones à l'annexe 2.

À partir de l'analyse de l'information de base recueillie, de la problématique et des enjeux territoriaux de chaque zone, les acteurs gouvernementaux ont défini, pour chacune des zones de la région, une orientation gouvernementale composée de trois éléments : l'intention gouvernementale, une vocation et, le cas échéant, des objectifs spécifiques. C'est cette orientation qui constitue l'essence de l'affectation des zones. Ces orientations sont présentées en synthèse dans le quatrième chapitre ainsi que, en détail, dans les fiches de zones à l'annexe 2.

Puis, le document décrit brièvement au cinquième chapitre comment sera appliqué le plan d'affectation, quel suivi en sera fait ainsi que les modalités de sa mise à jour éventuelle.

Finalement, un rapport d'évaluation des changements que l'affectation apportera à l'utilisation existante du territoire est également joint au plan afin de permettre aux gestionnaires et aux utilisateurs de bien en saisir la portée. Par ailleurs, un bilan de la consultation des partenaires externes sur la proposition de plan accompagne la version définitive du plan d'affectation.



Chapitre 1. Démarche de réalisation du plan d'affectation et organisation du projet

1.1 La démarche de réalisation du plan d'affectation du territoire public

La démarche générale de réalisation du plan d'affectation du territoire public de la région de la Mauricie est divisée en deux volets : la réalisation du plan d'affectation et le déploiement du plan d'affectation à la suite de son approbation. Le premier volet fait l'objet du présent chapitre alors que le deuxième sera traité au cinquième chapitre.

Cette démarche de réalisation est basée sur la nouvelle approche d'affectation du territoire public élaborée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, en collaboration avec ses partenaires gouvernementaux, et approuvée par le gouvernement en 2005⁴.

La réalisation du plan d'affectation de la Mauricie qui a nécessité la participation de nombreux acteurs gouvernementaux et régionaux se divise en trois grandes phases (voir figure 1) : l'analyse territoriale, l'affectation du territoire et l'approbation du plan.

1.1.1 Phase d'analyse territoriale

La phase d'analyse territoriale comprend quatre activités :

- la cueillette de l'information de base;
- une première consultation des acteurs des milieux régionaux et locaux ainsi que des communautés autochtones;
- le découpage du territoire en zones et leur description;
- la détermination de la problématique et des enjeux.

⁴ MRNF (2005), Pour un développement harmonieux et durable du territoire public : La nouvelle approche d'affectation du territoire public, 25 p.



L'information de base nécessaire à la réalisation du PATP a été recueillie auprès des acteurs gouvernementaux, des acteurs régionaux et locaux et des communautés autochtones de la région en (saison 2005). Cette information touche principalement trois domaines :

- le contexte susceptible d'influencer les résultats de la démarche d'affectation;
- les utilisations existantes;
- les utilisations possibles.

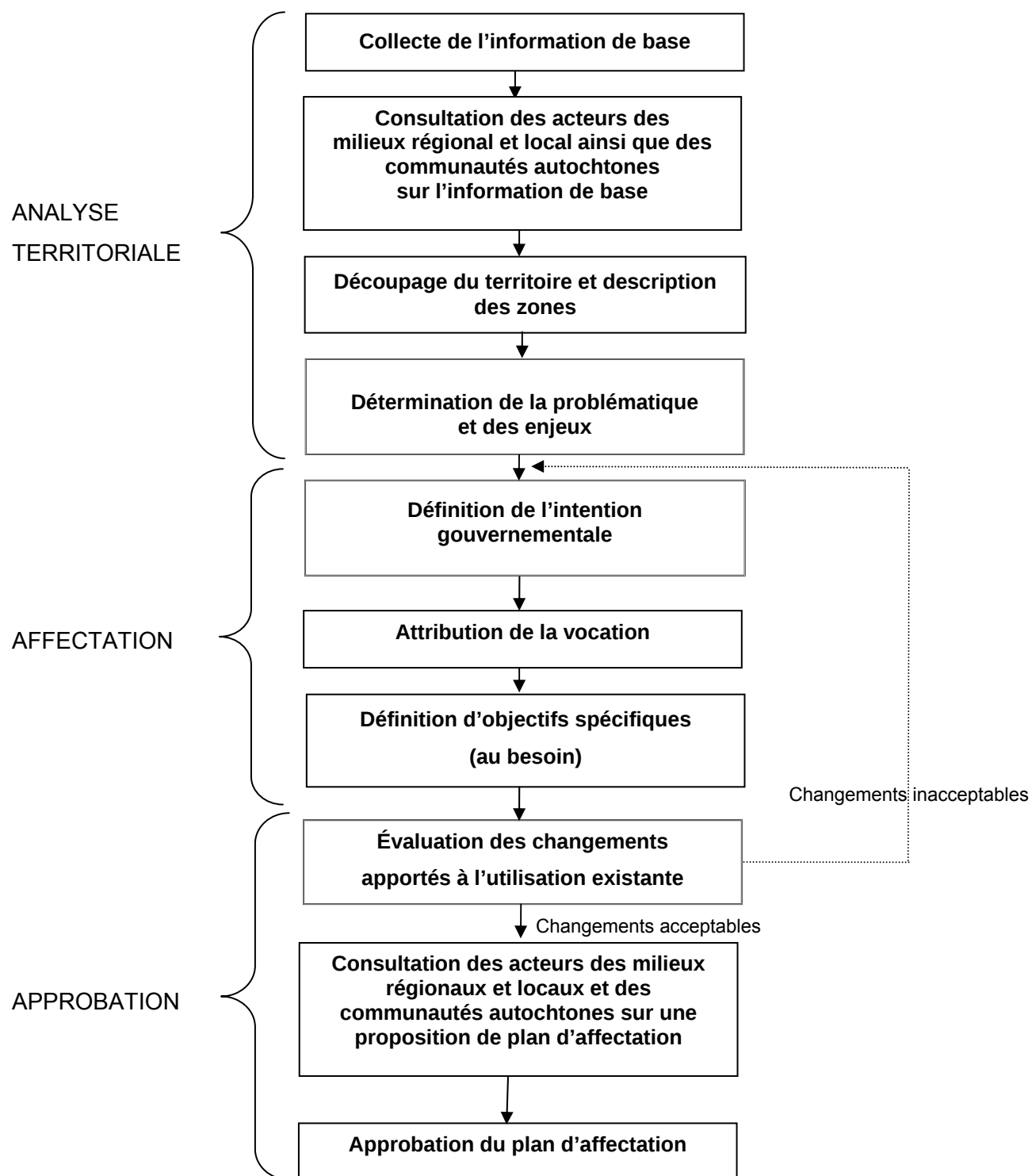
L'information sur le contexte comprend les caractéristiques environnementales, sociales et économiques de la région ainsi que les orientations du gouvernement, des ministères et des organismes gouvernementaux applicables à la région et celles issues des milieux régionaux et locaux ainsi que des communautés autochtones. Les orientations colligées sont celles qui ont une influence sur l'utilisation du territoire public. Les éléments de contexte retenus sont ceux à même d'influencer les choix d'affectation.

Les utilisations existantes comprennent les droits fonciers tels que les baux de villégiature, les droits d'exploitation des ressources octroyés tels que les baux miniers, les statuts attribués tels que les réserves fauniques ainsi que les activités usuelles, comme la fréquentation du territoire par la population à des fins culturelles ou récréatives.



FIGURE 1 DÉMARCHE DE RÉALISATION DU PLAN D'AFFECTATION DE LA MAURICIE

Phases de réalisation





Les utilisations possibles ont trait aux potentiels, projets et éléments particuliers qui peuvent modifier les utilisations existantes du territoire public ou leur gestion. Des projets d'aires protégées, de parcs régionaux, d'aménagement récréotouristique ou de parcs éoliens en sont des exemples. Des potentiels récréotouristiques, sylvicoles et agroforestiers ont notamment été relevés de même que les éléments particuliers tels que les territoires d'intérêt culturel, esthétique ou écologique.

Les acteurs régionaux et locaux et les communautés autochtones ont contribué à compléter cette information de base lors d'une consultation élargie des partenaires qui s'est tenue au printemps 2006. Cette consultation a également permis de s'assurer que les préoccupations et les domaines d'intérêt de ces partenaires étaient pris en compte en tout début de processus. L'information de base révisée et mise à jour est présentée dans le deuxième chapitre du PATP. Les utilisations existantes et possibles, classées selon neuf thématiques d'utilisation du territoire et des ressources, sont par ailleurs illustrées sur les cartes 2 et 3 de l'annexe 3.

Ces données territoriales ont ensuite été analysées afin de découper le territoire régional en zones couvrant des superficies variables, mais relativement homogènes quant à leur utilisation ainsi qu'à la problématique et aux enjeux dont elles font l'objet. Ce découpage s'est effectué à partir des limites qui circonscrivent les diverses utilisations existantes et possibles. Ensuite, chacune des zones a fait l'objet d'une description des éléments la distinguant, de ses caractéristiques environnementales, sociales et économiques ainsi que d'une description de l'utilisation existante et possible du territoire public concerné.

Cette description a permis de faire le diagnostic territorial des zones en faisant ressortir, au besoin, une problématique et des enjeux sectoriels auxquels les gestionnaires du territoire et des ressources faisaient face afin de définir, après analyse, une orientation gouvernementale commune. Les constats découlant de ces problématiques et de ces enjeux ont été présentées à la Conférence régionale des élus de la Mauricie en avril 2009 afin d'obtenir son point de vue.

Il est à noter que chacune des zones d'affectation fait l'objet d'une fiche décrivant ses caractéristiques environnementales et socioéconomiques, sa problématique et ses enjeux sectoriels. Cette fiche contient également l'orientation gouvernementale proposée, dont la définition, présentée ci-après, fait l'objet de la deuxième phase de réalisation du PATP.



Une présentation détaillée du contenu des fiches de zones est disponible à l'annexe 2 du PATP.

1.1.2 Phase d'affectation du territoire

À la phase d'affectation du territoire, une orientation gouvernementale commune aux acteurs gouvernementaux a été définie. Cette orientation est formée de trois éléments :

- une intention;
- une vocation;
- des objectifs spécifiques.

L'intention gouvernementale définit ce que le gouvernement entend faire de chacune des zones d'affectation, comment il envisage leur utilisation ou leur protection.

Une vocation est ensuite attribuée à partir d'une typologie préétablie qui fait correspondre l'intention à une des six grandes catégories d'utilisation et de protection qu'on y trouve. Ces vocations s'inscrivent dans un spectre allant de l'utilisation spécifique du territoire à sa protection stricte, en passant par divers degrés de cohabitation des usages (utilisation prioritaire, utilisation multiple, protection, etc.) Le tableau 1 présente la typologie des vocations utilisées. Chacune des vocations y est définie. Leurs effets sur l'usage du territoire et des exemples de leurs applications possibles sont également précisés.

Enfin, des objectifs spécifiques viennent, au besoin, préciser les effets recherchés dans la gestion subséquente du territoire et des ressources par les divers intervenants dans certaines zones ou parties de zones d'affectation.

C'est la conjonction de ces trois éléments qui exprime l'orientation associée à chacune des zones.



1.1.3 Phase d'approbation

La troisième phase de réalisation du plan d'affectation mène à l'approbation du plan d'affectation. Elle comprend trois activités : évaluer les changements à l'utilisation existante, consulter les partenaires externes sur une proposition de plan et, enfin, approuver le plan d'affectation.

La réalisation de la première activité permet de déterminer les changements que l'affectation proposée a apportés à l'utilisation qui avait lieu dans la région au moment de réaliser le plan d'affectation pour ensuite évaluer, sur le plan environnemental, socioéconomique et institutionnel, leurs effets sur l'utilisation du territoire et des ressources et les conséquences de ces changements sur la gestion. L'objectif étant de prendre une décision éclairée quant aux implications de ces changements et de pouvoir y donner suite dans la gestion. Ainsi, l'analyse a été reprise à partir de l'étape de la définition de l'intention gouvernementale lorsque des changements ont été jugés inacceptables.

Un rapport d'évaluation des changements quant à l'utilisation existante est joint à la proposition de plan d'affectation dans le but d'apporter aux acteurs qui sont consultés des indications sur les effets et les conséquences probables de ces changements. Cette évaluation facilitera le suivi des orientations gouvernementales lors de la mise en œuvre du PATP.

La proposition du plan d'affectation, préparée par les acteurs gouvernementaux, est ensuite soumise à une consultation auprès des intervenants des milieux régionaux et locaux ainsi que des communautés autochtones. La liste de ces intervenants est présentée à l'annexe 1. Leurs commentaires pouvaient entraîner des modifications au projet de plan avant qu'il soit soumis à l'approbation du gouvernement. Un rapport de consultation est produit pour faire état de la prise en compte de ces commentaires. Ce rapport fait également l'objet d'un document complémentaire au PATP révisé.

Le PATP révisé à la suite de la consultation et endossé par les autorités administratives des ministères et de l'organisme impliqués est ensuite soumis au Conseil des ministres pour approbation avant d'entrer en vigueur par l'entremise d'un décret gouvernemental.



Tableau 1 : Typologie des vocations

Vocation	Définition	Effet de la vocation sur les usages du territoire	Exemples
Utilisation spécifique	Utilisation exclusive des terres ou d'une ressource.	La nature de l'utilisation préconisée dans cette partie du territoire a pour effet d'empêcher la pratique de toute autre forme d'activité.	Zone agricole de production, Exploitation minière.
Utilisation prioritaire	Utilisation des terres ou des ressources qui est privilégiée et qui subordonne les autres activités.	Les possibilités de mise en valeur des terres et des ressources sont limitées ou soumises à des contraintes en raison de la nature de l'utilisation préconisée.	Aménagement hydroélectrique, Site de recherche, Sylviculture intensive, Développement récréatif d'envergure.
Utilisation multiple modulée	Utilisation polyvalente des terres et des ressources, avec des modalités ou des règles adaptées à des conditions environnementales, paysagères, culturelles, sociales ou économiques particulières.	L'utilisation des terres et des ressources est ajustée en fonction d'une ou des caractéristiques propres à cette partie du territoire.	Lieu utilisé à des fins usuelles par les populations, Parc régional, Secteur archéologique, Paysage particulier, Parties de territoire public intramunicipal, Territoire de forêt habitée, Certains territoires fauniques structurés, Secteur à risque d'origine naturelle.
Utilisation multiple	Utilisation polyvalente des terres et des ressources.	Les nombreuses activités dans cette partie du territoire se poursuivent telles qu'elles sont pratiquées au moment de la prise de décision.	Territoire public en général.
Protection	Sauvegarde d'une composante du patrimoine naturel ou culturel qui subordonne les autres activités.	Les activités dans cette partie du territoire doivent être réalisées selon des mesures particulières qui sont établies pour répondre aux objectifs de protection de la composante naturelle ou culturelle ciblée.	Habitat faunique, Rivière patrimoniale, Paysage humanisé, Lieu historique, Milieu fragile.



Vocation	Définition	Effet de la vocation sur les usages du territoire	Exemples
Protection stricte	Préservation d'aires rares, exceptionnelles ou représentatives du patrimoine naturel, de sa biodiversité ou du patrimoine culturel.	Pour assurer l'atteinte des objectifs de protection, la panoplie des activités possibles est grandement limitée. Lorsque d'autres activités sont permises, elles sont soumises à des contraintes sévères.	Réserve écologique, Réserve aquatique, Réserve de biodiversité, Parc national, Habitat floristique, Habitat faunique d'espèce menacée, Écosystème forestier exceptionnel, Refuge faunique.
Affectation différée	Report de l'affectation accompagné de mesures provisoires de gestion.	L'utilisation existante et les nouvelles utilisations du territoire sont soumises à des mesures provisoires.	Zone litigieuse.

1.2 L'organisation de la réalisation du plan d'affectation

1.2.1 Table de concertation gouvernementale en région

Lancée en 2005, la réalisation du PATP a été effectuée en région par l'entremise de la Table de concertation gouvernementale sur l'affectation du territoire public sous la coordination du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Son rôle principal était de produire, par la concertation de ses membres (contribution constructive, mise en commun d'expertise, responsabilité conjointe des contenus et solidarité dans les résultats) et en suivant une démarche préétablie, un PATP pour la région administrative de la Mauricie.

Pour réaliser ce plan, les membres de la Table de concertation ont eu à fournir l'ensemble des données de base pertinentes relevant de leur domaine de responsabilité et à valider les compilations effectuées par le MRNF. Ils ont également eu à s'entendre sur un diagnostic, sur les moyens d'y répondre relativement aux orientations gouvernementales, et à réaliser, avec l'aide du MRNF, les consultations prévues auprès des partenaires externes.



La table de concertation de la région de la Mauricie est composée des représentants de neuf ministères et d'un organisme gouvernemental qui ont des responsabilités de gestion en matière d'utilisation et de protection du territoire public. La liste de ces acteurs gouvernementaux est présentée à l'annexe 1.

1.2.2 Table de coordination interministérielle

Bien que la réalisation du PATP soit déconcentrée et qu'elle s'effectue à une table mise en place en région, l'opération vise l'affectation du territoire public québécois et les décisions demeurent sous la responsabilité des autorités ministérielles et organisationnelles concernées et, ultimement, sous celle du Conseil des ministres. Dans ce contexte, la cohésion de l'action gouvernementale est essentielle. Ainsi, la coordination des travaux à l'échelle du Québec est placée sous la responsabilité de la Table de coordination interministérielle sur l'affectation du territoire public instituée auprès des unités centrales des ministères et organismes concernés.

Le mandat de cette table est de s'assurer, d'une part, que le Plan préparé par la Table de concertation s'inscrit dans les orientations et les politiques gouvernementales et, d'autre part, de la cohérence générale de l'affectation du territoire public québécois. Elle joue également un rôle de soutien auprès des tables de concertation mises en place dans les régions.

La Table de coordination est composée de membres des mêmes ministères et du même organisme que la Table de concertation, avec les mêmes modalités de représentation. La liste de ces acteurs est présentée à l'annexe 1.

1.2.3 Autres participations

Dans le but de favoriser la prise en compte par le gouvernement des besoins et préoccupations de la région dans le cadre de l'affectation du territoire public et pour permettre aux conférences régionales des élus (CRE) de suivre la progression des travaux d'élaboration du PATP, le MRNF a mis en place, au cours de la démarche, une table de participation Gouvernement-CRE sur l'affectation du territoire public. Cette table constitue un forum



d'échange privilégié avec la CRE, intervenant en parallèle de la table de concertation gouvernementale qui a le mandat d'élaborer le PATP.

L'annexe 1 présente la liste des membres de cette table de participation.



Chapitre 2. Information de base

2.1 Contexte national de planification

Le plan d'affectation du territoire public répond à des besoins particuliers, dont ceux de définir et de faire connaître aux différents intervenants et utilisateurs les orientations du gouvernement en matière de mise en valeur et de protection des terres et des ressources du domaine de l'État. Ces orientations sont influencées par les grands courants qui marquent la société québécoise.

D'abord, la population québécoise est de plus en plus sensibilisée aux enjeux environnementaux, suivant ainsi les préoccupations internationales. Au cours des dernières années, on a vu croître l'intérêt pour la préservation de la biodiversité et, conséquemment, la protection d'une importante portion du territoire public. Comme action concrète, le gouvernement du Québec a mis en place un réseau d'aires protégées couvrant 8 % de son territoire. Le premier ministre du Québec a depuis annoncé que cette proportion sera portée à 12 % d'ici 2015, assurant ainsi la sauvegarde d'éléments représentatifs de la biodiversité du territoire québécois.

La gestion de l'eau est également devenue un enjeu majeur pour la population, tout comme pour le gouvernement. Des préoccupations liées à la santé publique, à la préservation des écosystèmes aquatiques tels que ceux du Saint-Laurent et aux différents services et usages associés à l'eau ont conduit à l'adoption d'une politique nationale de l'eau. La gestion intégrée est l'un des moyens pour renouveler la gouvernance de cette ressource collective, notamment dans l'instauration d'une approche de gestion de l'eau par bassin versant qui s'applique à l'ensemble du Québec méridional.

Sur le plan social, les Québécois sont particulièrement attachés au territoire public, entre autres pour leurs activités récréatives et touristiques. Bien que la chasse et la pêche soient encore très prisées, l'offre d'activités récréatives s'est diversifiée amenant une plus large clientèle à fréquenter le territoire public. Cet engouement pour la pratique d'activités de plein



air sur le territoire public fait en sorte qu'un nombre croissant d'utilisateurs doit régulièrement partager les mêmes espaces. Or, les territoires libres de droits d'utilisation ou de statut de protection se raréfient, et les gestionnaires du territoire et des ressources ont à tenir compte d'enjeux tels que la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et la prise en compte des risques de sinistres.

Avant l'arrivée des Européens, le territoire du Québec était déjà occupé et fréquenté par des peuples autochtones. Au cours des siècles, ces peuples ont su adapter leur utilisation du territoire pour répondre à leur contexte propre et aux réalités des époques concernées. Aujourd'hui, le Québec compte onze nations autochtones, reconnues par l'Assemblée nationale, qui veulent prendre en main leur développement socioéconomique tout en assurant une continuité avec leur culture distinctive et leurs traditions. Ainsi, leurs activités s'inscrivent dans la dynamique d'utilisation du territoire public faisant en sorte que la cohabitation territoriale représente un enjeu constant, en attendant la conclusion de traités.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a l'obligation constitutionnelle de consulter et, s'il y a lieu, d'accommoder les communautés autochtones avant de décider d'une action ou d'autoriser un projet de mise en valeur du territoire ou des ressources naturelles susceptible d'avoir des effets sur leurs droits reconnus ou potentiels.

Le développement socioéconomique de plusieurs régions du Québec est tributaire de l'exploitation des ressources naturelles. Des efforts de diversification économique ont été faits au cours des dernières décennies pour réduire la vulnérabilité de ces régions aux cycles économiques. Ces efforts portent sur des éléments structurels tels que les deuxièmes et troisièmes transformations des ressources ou le développement du récréotourisme, mais aussi sur la mise en valeur d'autres potentiels dans le domaine des ressources naturelles telles que l'énergie éolienne, la prospection gazière et pétrolière et l'exploitation des petits fruits.

À cet égard, la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 confirme l'importance accordée par le gouvernement au développement des filières hydroélectrique et éolienne, de même qu'à la diversification des approvisionnements gaziers et à la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières.



Pour faire face aux défis qui se posent pour assurer leur développement, les régions ont ciblé des créneaux d'excellence pour lesquels une stratégie de développement et un plan d'action visant l'ensemble de l'économie régionale sont mis en place. La forêt, l'énergie, le tourisme, comme les ressources minières, agraires ou marines sont souvent la base de l'économie de ces régions. La mise en valeur des ressources soutenue par la transformation et la commercialisation profite à toutes les régions du Québec.

À ces défis de développement économique, les régions doivent relever celui de maintenir leur population en place. En plus de devoir faire face au vieillissement de la population, phénomène observé ailleurs en Occident, plusieurs régions du Québec sont aux prises avec l'exode des jeunes en quête d'emplois qu'ils ne réussissent pas toujours à trouver dans leur milieu. Cette situation explique en partie le fait que les milieux régionaux et locaux du Québec veuillent participer davantage aux choix d'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État.

Conscient de cette réalité, le gouvernement a poursuivi la régionalisation de certaines responsabilités liées à la gestion des ressources et du territoire, permettant ainsi aux régions de déterminer leurs priorités de développement en plus d'assumer la responsabilité de gérer certaines activités. Les choix régionaux de développement pourraient ainsi influencer ceux du gouvernement en matière d'affectation. Le gouvernement a également amorcé une refonte majeure du régime forestier québécois. Cette refonte vise à permettre aux régions et aux collectivités d'intervenir directement dans la gestion forestière sur leur territoire ainsi qu'à leur fournir un levier important de création de richesse et de développement. Elle propose, entre autres, des moyens pour augmenter les rendements ligneux par une intensification de la sylviculture qui pourrait influencer l'utilisation de certaines portions du territoire public.

Le Québec a donc des choix importants à faire quant à l'utilisation du territoire public. Ces choix s'inscrivent dans un contexte où l'on retrouve notamment l'accroissement de la protection du milieu naturel ou de la biodiversité et l'émergence de nouvelles formes d'utilisation amenant une fréquentation accrue du territoire public. Ils s'inscrivent également dans l'omniprésence de droits et de statuts, dans les préoccupations des nations autochtones au regard de leurs droits et intérêts reconnus ou potentiels, dans un souci de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel et dans la prise en compte des risques de sinistres. Ces



choix s'inscrivent enfin dans les difficultés et les besoins de développement économique des régions et leur volonté de participer plus activement à un développement durable de leur territoire. Cela montre toute l'ampleur du défi que représente l'harmonisation de l'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État que l'affectation du territoire public doit ultimement chercher à traduire dans une vision porteuse d'avenir.

2.2 Territoire d'application

2.2.1 Localisation et superficie de la région

La Mauricie constitue une des 17 régions administratives du Québec. Les limites de ces territoires ont été établies en 1987, à l'exception de celles de la Mauricie et du Centre-du-Québec, créées par décret ministériel le 30 juillet 1997 par la division de l'ancienne région Mauricie–Bois-Francs.

La région administrative de la Mauricie fait partie des sept régions ressources du Québec. Ces dernières sont caractérisées par une économie fortement liée à l'extraction et à la première transformation des ressources naturelles dont la production est acheminée en majorité à l'extérieur du Québec. Elle occupe un territoire d'une superficie de 39 924 km², ce qui la classe au sixième rang des régions administratives du Québec⁵. Elle se situe au centre-sud du Québec et est limitrophe de huit régions administratives, soit le Centre-du-Québec au sud, Lanaudière, les Laurentides, l'Outaouais et l'Abitibi-Témiscamingue à l'ouest, le Nord-du-Québec au nord-ouest, ainsi que le Saguenay–Lac-Saint-Jean et la Capitale-Nationale à l'est.

La carte 1 illustre la localisation de la région, les principales localités et hameaux ainsi que l'importance de la superficie du territoire public.

⁵ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2004). Bureau de l'arpenteur général du Québec.



2.2.2 Tenures publique et privée des terres

La région de la Mauricie est principalement constituée de terres du domaine de l'État sous l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Ce domaine représentant 80,3 % de la superficie de la région est principalement situé dans les limites de l'agglomération de la Tuque, de la MRC de Mékinac et de la MRC de Maskinongé.

Le domaine privé, pour sa part, est situé dans le sud de la région. Il faut cependant signaler deux grands blocs forestiers privés totalisant une superficie d'environ 3 890 km² sur le territoire de l'agglomération de La Tuque. Historiquement, ces blocs ont été concédés au début du xx^e siècle par le gouvernement du Québec à des compagnies privées pour favoriser le développement industriel du Québec, notamment son réseau ferroviaire. Ces blocs forestiers sont connus en Mauricie sous le nom de « Francs-Alleux » de la compagnie Smurfit-Stone.

En avril 2009, la compagnie Smurfit-Stone Canada et la Société générale de financement du Québec (SGF) ont annoncé qu'ils avaient convenu d'une entente qui permettra éventuellement à la société d'acquérir la propriété des « Francs-Alleux » de la compagnie. La SGF étant une société à caractère public, si la transaction se réalise, les « Francs-Alleux » seront réintégrés dans le domaine de l'État.

2.2.3 Domaines terrestre et hydrique

Le réseau hydrographique occupe une place importante sur le territoire de la région. On peut compter environ 17 500 plans d'eau⁶, dont plusieurs ont une superficie de plus de 15 km². C'est le cas notamment des réservoirs Gouin, Blanc et Manouane, ainsi que des lacs Châteauvert, Tessier, Édouard, Mondonac, Wayagamac, Mékinac, Devenys, Lepage et Grand Bostonnais. De nombreuses rivières sillonnent le territoire, dont le Saint-Maurice qui draine le bassin hydrographique le plus important de la région sur le plan de la superficie. Il se caractérise aussi par le plus fort débit parmi l'ensemble des rivières de la région. Le Saint-Maurice a influencé le développement économique de la Mauricie grâce à son aménagement

⁶ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Centre d'expertise hydrique du Québec, Inventaire des lacs de la Mauricie réalisé à partir de la couverture cartographique au 1/50 000 du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada.



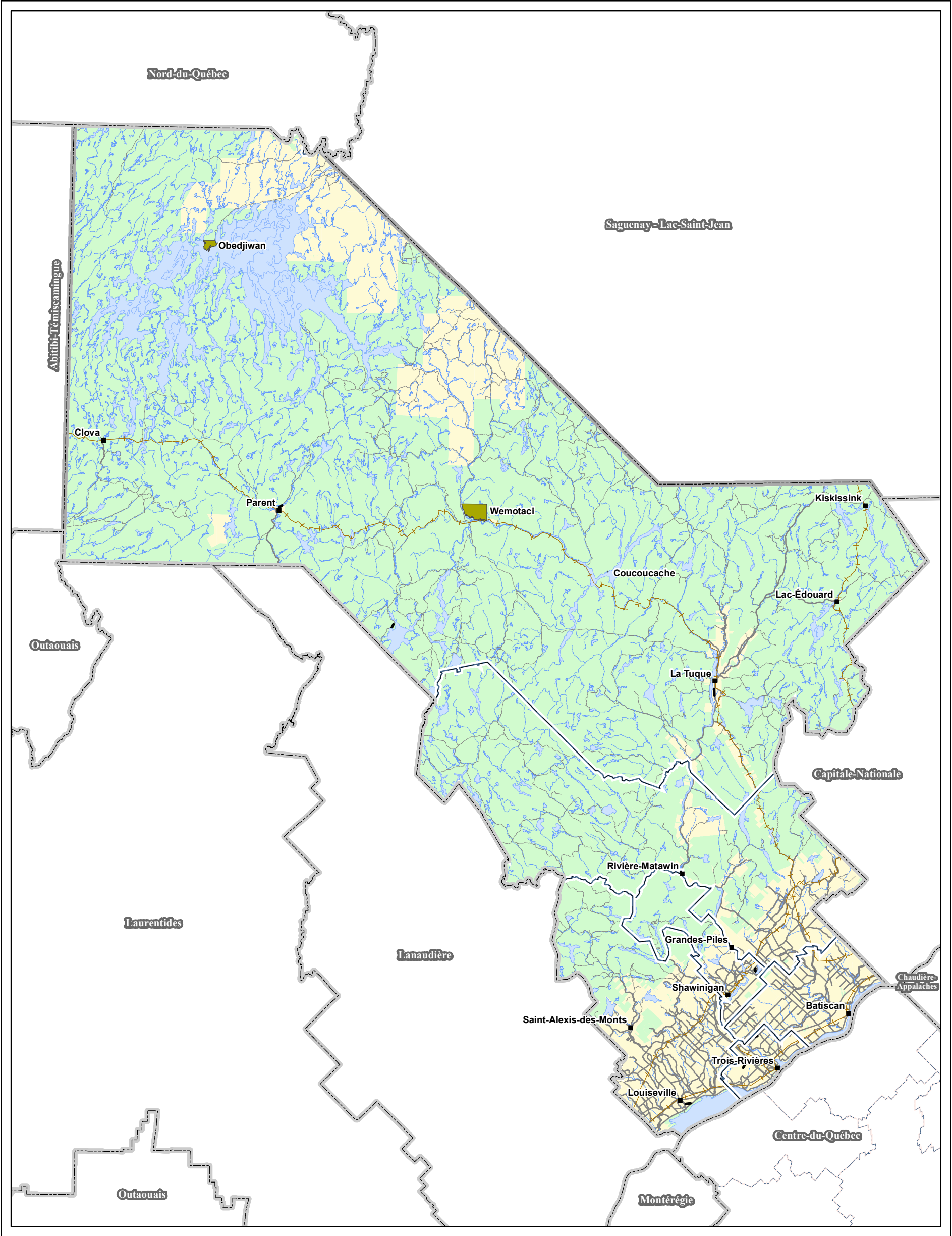
à des fins hydroélectriques et sur lequel 11 centrales ont été construites. Également, son utilisation pour le flottage du bois a servi l'industrie forestière jusqu'au milieu des années 90. Aujourd'hui, il représente un axe privilégié du développement récréotouristique.

Le profil hydrique de la Mauricie est caractérisé aussi par plusieurs réservoirs hydroélectriques, dont les plus importants en ce qui a trait à la superficie sont les réservoirs Blanc, Manouane et Gouin. Ce dernier est le plus étendu des trois et représente une superficie de plus de 1 300 km². Selon le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, la proportion hydrique de la région représente un peu moins du tiers du territoire, soit 30,2 %⁷.

⁷ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2001). Direction générale de la gestion du territoire public.

Carte 1 : Territoire d'application

Plan d'affectation du territoire public de la Mauricie



Organisation administrative

- Ville, localité
- MRC
- Région
- Réserve indienne

Tenure

- Privée
- Publique

Infrastructure de transport

- Route
- Chemin
- Chemin de fer

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°,
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 8

0 12,5 25 Km

Sources

Base de données géographiques et administratives (BDTA 250k) MRNF 2005

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction de l'expertise
Énergie-Faune-Forêts-Mines-Territoire de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2^e trimestre 2012



2.3 Contexte régional de planification

La présente section fait état des principales caractéristiques environnementales, sociales et économiques de la région de la Mauricie. Elle met en relief, pour chacune de ces dimensions, les faits marquants qui peuvent avoir une influence sur le plan de l'affectation du territoire public. Cette section présente aussi une dimension institutionnelle qui s'attarde sur les principales politiques et orientations gouvernementales ainsi que sur leur application et leur portée dans la région de la Mauricie.

2.3.1 Dimension environnementale

Le territoire de la Mauricie est formé de trois provinces naturelles distinctes. Tout d'abord, les basses-terres du Saint-Laurent couvrent la portion sud de la région. Elles sont principalement situées en territoire privé où se concentre la majeure partie du milieu habité ainsi que les terres cultivables. Cette province naturelle présente un relief peu accidenté où l'altitude est généralement inférieure à 100 m⁸. Elle est formée d'une vaste plaine marine (mer de Champlain), de plates-formes sédimentaires, de dépôts glaciaires et marins ainsi que de dépôts de moraines.

Plus au nord, les Laurentides méridionales couvrent la très grande majorité de la région et du territoire public. Elles forment un assemblage de collines, de plateaux et de dépressions qui peuvent atteindre 600 m d'altitude. Le sol y est constitué de roches métamorphiques où des dépôts glaciaires minces couvrent le gneiss.

Finalement, les hautes-terres de Mistassini couvrent une faible superficie de territoire localisé à l'extrémité nord-ouest de la région, dans le secteur du réservoir Gouin. Elles sont constituées d'un grand plateau parsemé de collines dont l'altitude moyenne se situe entre 350 et 400 m. Ce plateau est composé d'un socle rocheux principalement formé de tonalites entrecoupées de bandes étroites de basaltes et de roches sédimentaires. Les dépôts glaciaires y sont épais et dominants, accompagnés de dépôts fluvio-glaciaires.

⁸ http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/provinces/partie4b.htm



Le potentiel minier et les types de gisement présents dans la région sont directement liés à l'environnement géologique du territoire. La grande majorité du territoire de la Mauricie se trouve à l'intérieur du Bouclier canadien, dans le secteur central de la province géologique de Grenville. Cette dernière représente une bande de 300 à 600 km de largeur et s'étend de l'Outaouais jusqu'à la Côte-Nord sur une distance d'environ 2 000 km. Dans la Mauricie, elle est formée de complexes gneissiques composés de séquences de roches sédimentaires et ignées hautement métamorphisées et déformées. Ces roches sont recoupées par des suites intrusives mafiques (anorthosites et gabbros) et felsiques (mangérite et granite). Toutes ces roches sont typiques d'environnements géologiques formés à la surface de la croûte terrestre, ou près de celle-ci, ainsi que lors de l'édification de la chaîne de montagnes qui a donné naissance à la province de Grenville. L'âge de formation de ces roches s'étend sur plus de 1,5 milliard d'années, soit de 2,5 à 1 milliard d'années.

Dans la partie sud de la Mauricie, le socle grenvillien est recouvert de roches sédimentaires détritiques et carbonatées de la plate-forme du Saint-Laurent. Ces roches de l'Ordovicien moyen font partie des basses-terres du Saint-Laurent.

La province de Grenville est surtout reconnue pour ses importantes ressources en fer, en titane, en minéraux industriels ainsi qu'en pierres architecturales et industrielles. Elle renferme le plus grand nombre de carrières de granite du Québec. Cependant, peu de gisements exploitables de métaux usuels et précieux y ont été découverts. Plus spécifiquement, la Mauricie renferme des minéralisations de fer, d'éléments du groupe du platine, de zinc et de plomb, d'or, de cuivre et de nickel, ainsi que d'ilménite (fer et titane). Cette région possède aussi un excellent potentiel pour la pierre architecturale ainsi que pour certains minéraux industriels tels que le mica. Les calcaires de la plate-forme du Saint-Laurent sont exploités pour la production de granulats, de chaux pour les cimenteries et pour la pierre architecturale.

Par le passé, la région a produit du zinc, du plomb et de l'argent à Montauban (1911 à 1965), du cuivre et du nickel au lac Édouard (1973 et 1974), de l'or à Montauban (1983 et 1990) et finalement du fer (1773 à 1910) et de l'ocre (1865 à 1967) dans la région de Trois-Rivières et de Grandes-Piles. La région produit du mica depuis 1946 dans le canton de Letondal.



Le couvert forestier correspond à plus de 85 % de la superficie totale de la région. Il est composé d'une grande variété de peuplements influencés par divers facteurs climatiques, topographiques et pédologiques. Au sud, une forêt de feuillus borne le fleuve Saint-Laurent. En remontant vers le nord, une forêt mélangée, caractérisée par des essences de résineux et de feuillus, couvre le territoire. Encore plus en nord, c'est la forêt boréale dominée par des essences résineuses, dont le sapin, l'épinette et le pin gris qui peuplent la région. En territoire public, les peuplements résineux et mélangés occupent des superficies relativement similaires, soit 36 % et 35 %, respectivement, du couvert forestier. Les superficies en feuillus en représentent 17 % tandis que les superficies en régénération, soit celles qui ont subi des perturbations majeures (incendies, épidémies, récoltes totales) occupent 12 % du couvert forestier⁹.

La faune diversifiée vivant sur le territoire constitue une caractéristique de la Mauricie. Celle-ci se distingue notamment par les espèces de gros gibiers qui la peuplent, tels que l'ours noir, l'orignal et le cerf de Virginie, une petite faune abondante, en particulier dans les milieux humides, ainsi que plusieurs animaux à fourrure. La densité des populations de gros gibiers varie en fonction de la qualité de l'habitat et de l'application de modalités dans certains territoires fauniques où la pression de chasse est mieux contrôlée. Depuis quelques années, les plans de gestion de l'orignal et de l'ours noir favorisent une croissance de la population de ces deux espèces. La faune aquatique est également abondante, caractérisée par de nombreuses espèces d'eau froide et d'eau fraîche ainsi que par des espèces d'eau chaude qui vivent plus au sud, dans le lac Saint-Pierre et le fleuve Saint-Laurent. Par ailleurs, si le touladi est présent dans la plupart des grands plans d'eau de la Mauricie, la Haute-Mauricie est le domaine du doré jaune et du grand brochet.

La pression soutenue des diverses utilisations du territoire sur les milieux naturels constitue un stress permanent qui requiert de plus en plus des modes de gestion intégrés et durables. Par exemple, les salmonidés, longtemps seuls dans la majorité des plans d'eau de la région, doivent aujourd'hui cohabiter avec diverses autres espèces de poissons. Les activités humaines peuvent expliquer l'introduction volontaire ou non de ces espèces dans les plans d'eau de la Mauricie. Chose certaine, l'envahissement des lacs à omble de fontaine par les

⁹ Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (2000). *Portrait forestier de la Mauricie*, Forêt Québec, Direction régionale de Forêt Québec, régions de la Mauricie (04) et du Centre-du-Québec (17).



espèces compétitrices réduit le potentiel économique de l'exploitation halieutique de ces plans d'eau.

2.3.2 Dimension sociale

La Mauricie est divisée en trois municipalités régionales de comté, soit Mékinac, Maskinongé et Des Chenaux, ainsi qu'en trois territoires équivalant à des MRC et qui possèdent certaines compétences dévolues à celles-ci. Il s'agit des villes de Trois-Rivières et de Shawinigan ainsi que l'agglomération de La Tuque. Notons toutefois que la majeure partie du territoire public de la Mauricie se trouve dans les territoires de l'agglomération de La Tuque ainsi que dans les MRC de Mékinac et de Maskinongé.

Dans la portion nord de la région, on observe quelques hameaux, tels que Sanmaur, Casey ou Clova, qui se sont développés le long de la voie ferrée du Canadien National (CN), laquelle assure une liaison entre la Mauricie et la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Un réseau ramifié de chemins forestiers publics s'est développé au fil des années grâce à l'exploitation forestière. Cette réalité a favorisé une plus grande accessibilité au territoire public, notamment pour le développement de la villégiature privée ainsi que pour la pratique d'activités récréatives et touristiques. Cette amélioration de l'accessibilité au territoire public favorise le développement de plusieurs entreprises, dont les pourvoiries, qui doivent cependant concilier leurs activités avec celles des compagnies forestières et les autres utilisateurs actifs sur le territoire.

En 2007, la population de la Mauricie comptait 261 149 individus, dont plus des deux tiers étaient concentrés dans les villes de Trois-Rivières (128 153 individus) et Shawinigan (51 358 individus). La région représentait 3,4 % de la population du Québec et se classait au 11^e rang des régions administratives¹⁰. De 1997 à 2007, la population de la Mauricie baissait de 1,2 % pendant que celle du Québec augmentait de 5,9 %. Cette situation a eu pour conséquence une diminution du poids démographique de la Mauricie qui est passé de 3,7 % en 1997 à 3,4 % en 2007. L'Institut de la statistique du Québec prévoit que la population de la Mauricie devrait connaître un déclin au cours des prochaines années puisque les perspectives

¹⁰ Institut de la statistique du Québec. *Bulletin statistique régional de la Mauricie*, édition 2008.



démographiques calculées pour la période comprise entre 2001 et 2026 accusent une variation de -6,4 %¹¹. Pour la même période, la population du Québec augmenterait de 9,3 %.

La Mauricie est aussi la région où l'âge moyen est de 3,1 ans de plus que la moyenne du Québec. En 2007, la structure de la population par grands groupes d'âge montre que la proportion des 0-14 ans en Mauricie (13,7 %) était inférieure à celle du Québec (16,0 %) pour cette même tranche d'âge. Par contre, la proportion des 65 ans et plus dans la région (18,2 %) est plus élevée que celle de la province (14,4 %).

Il faut aussi considérer la présence des autochtones et plus particulièrement des Attikameks et de la Première Nation Innu de Mashteuiatsh sur le territoire public. Rappelons que la nation attikamek est composée de trois communautés, soit Wemotaci, Obedjiwan et Manawan. Cette dernière est située dans la région administrative voisine de Lanaudière, mais ses membres de cette communauté fréquentent aussi le territoire de la Mauricie pour la pratique d'activités de prélèvement des ressources fauniques et floristiques. Il existe aussi une quatrième terre de réserve indienne située près de Wemotaci appelée Coucoucache, mais cette dernière n'est habitée que de manière saisonnière par des Attikameks de Wemotaci. Par ailleurs, il faut aussi considérer d'autres sites dispersés sur le territoire et qui comportent un intérêt historique ou patrimonial de nature autochtone. Spécifions également que la présence autochtone la plus remarquée sur le territoire public est celle associée à la pratique d'activités de prélèvement des ressources fauniques et floristiques, selon les saisons.

Depuis le début du siècle, de nombreux sites archéologiques datant des périodes préhistorique et historique ont été découverts. Ceux-ci témoignent d'une occupation ancienne. Encore aujourd'hui, le territoire public est un milieu de vie important pour les autochtones. Ils y pratiquent des activités de chasse, de piégeage et de cueillette à des fins alimentaires, rituelles ou sociales. Ils participent aussi activement à la vie sociale et économique de la région, notamment par leur implication à certaines tables de concertation régionale ainsi que dans le domaine de l'aménagement forestier. Cette présence autochtone fait partie de la dynamique d'utilisation du territoire régional et pose d'importants défis de cohabitation et d'harmonisation.

¹¹ Institut de la statistique du Québec. Coup d'œil sur les régions, profils statistiques des régions administratives, des MRC et des territoires équivalents, [En ligne]
[\[http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/region_00/region_00.html\]](http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/region_00/region_00.html) (Consulté en juin 2009).



La nation attikamek fait partie de la grande famille linguistique et culturelle des Algonquiens. En 2007, elle regroupait 6 321 individus¹², dont près de 85 % habitent Manawan, Wemotaci et Obedjiwan. Les 15 % restant, soit 993 individus, sont dispersés dans le reste du Québec, principalement sur le territoire de la Ville de La Tuque ainsi qu'au lac Saint-Jean.

Les Attikameks ont créé divers organismes tels que l'organisation Atikamekw Sipi, établie en 1982. Celle-ci offre des services aux trois communautés dans les domaines social, culturel et économique. Elle permet aux Attikameks d'assumer eux-mêmes la gestion de leurs services sociaux et de santé ainsi que leurs programmes d'enseignement. Enfin, l'association Mamo Ateskewin, une autre initiative attikamek, regroupe les utilisateurs du territoire, dont les chasseurs, pêcheurs, piégeurs et cueilleurs.

La dynamique sociale et culturelle de la région se distingue par l'effort collectif découlant de la grande diversité des acteurs régionaux impliqués dans le développement régional. L'approche publique et participative des organisations de développement régional en Mauricie privilégie l'action collective et la coopération. À titre d'exemple, le type de gestion adopté dans les zones d'exploitation contrôlée (ZEC) de la Mauricie ainsi que pour les aires fauniques communautaires du réservoir Gouin et du lac Saint-Pierre témoigne du dynamisme régional.

L'utilisation du territoire public se transforme et se diversifie. Par exemple, la pratique des activités récréatives sans prélèvement faunique est en nette croissance. C'est le cas notamment de plusieurs activités de plein air telles que la randonnée pédestre, le vélo de montagne ou la raquette. Les pourvoiries font partie des utilisateurs du territoire public qui répondent aux exigences de cette nouvelle clientèle. La pratique de la motoquad a aussi connu un essor sans précédent, se traduisant en Mauricie par une augmentation constante de l'immatriculation de l'ordre de 33 % de 2001 à 2007.

La demande pour des terrains de villégiature privée en bordure des plans d'eau est aussi en nette croissance. L'octroi de plus de 5 000 baux de villégiature au fil des années place la Mauricie au deuxième rang des régions administratives du Québec pour le nombre de baux octroyés en territoire public.

¹² Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (2007). Registre des indiens.



2.3.3 Dimension économique

Structure économique et marché du travail

La disponibilité et l'abondance des ressources forestières et hydriques ont directement contribué au développement économique de la région. Encore aujourd'hui, l'exploitation et la transformation de la matière ligneuse demeurent des activités économiques prépondérantes qui génèrent des retombées importantes.

Les indicateurs de l'emploi et du chômage montrent que la Mauricie accusait, au quatrième trimestre de 2009, une chute de l'emploi évaluée à 5 800 postes en comparaison avec la même période en 2008. Il s'agit du cinquième recul trimestriel consécutif à survenir dans la région. Les prochains trimestres révéleront si cette tendance baissière observée depuis un an se résorbe ou non.

En 2008, le taux de chômage en Maurice a évolué à la baisse et s'est établi à 8,4 % par rapport à 7,2 % pour l'ensemble du Québec.

En ce qui concerne plus particulièrement le quatrième trimestre de 2009, le taux de chômage se situait à 8,6 %, ce qui représente une augmentation de 1,3 point de pourcentage par rapport à la même période en 2008. Cette remontée du taux de chômage durant cette période s'explique par des pertes d'emplois et le retrait du travail de personnes à la recherche d'un emploi. Fait à noter, d'année en année, la région de la Mauricie présente un taux de chômage supérieur à celui de l'ensemble du Québec¹³.

L'examen des données de 2007 sur le nombre d'emplois par industrie, selon les secteurs du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), indique que le secteur des services regroupait un peu plus des deux tiers des emplois, soit 71,8 %. Pour sa part, le secteur de la production de biens regroupe un peu moins du tiers des emplois restants, soit 28,2 %. Dans ce dernier secteur, les domaines de la fabrication et de la construction regroupent le plus grand nombre d'emplois (21 800 et 7 000, respectivement), tandis que les domaines du commerce et des services de soins de santé et d'assistance sociale regroupent

¹³ Institut de la statistique du Québec.



un peu moins de la moitié des emplois liés au secteur des services¹⁴. Considérant la période comprise entre 2003 et 2007, on observe une diminution de 13,2 % du nombre d'emplois liés au secteur de la production de biens. Cette constatation peut être attribuée en partie à la crise de l'industrie forestière qui a marqué cette période. À l'inverse, le secteur des services a connu une augmentation de 7,6 %.

Ces dernières années, le profil économique de la Mauricie tend toutefois à se diversifier grâce au développement récent de l'industrie touristique, notamment dans le créneau de l'hébergement commercial haut de gamme. Ce nouvel essor a été favorisé par la qualité du potentiel biophysique, la qualité des paysages et l'accessibilité des lacs en région. La contribution du territoire public à la diversification de l'économie régionale s'exprime aussi par la mise en valeur récente de la culture du bleuets ainsi que par l'amorce du développement de l'énergie produite à partir de la biomasse forestière. D'autres créneaux de l'activité économique non encore exploités en territoire public constituent des avenues prometteuses de diversification telles que l'énergie éolienne, le captage des eaux souterraines et l'exploitation de produits forestiers non ligneux.

L'activité forestière est importante sur l'ensemble du territoire. En 2009, on y comptait 22 usines de transformation primaire du bois qui détenaient un permis d'exploitation délivré par le MRNF et qui consomment plus de 2 000 m³ de bois annuellement. Ces usines regroupaient 3 500 emplois en usine¹⁵ et 1 250 liés à l'exploitation forestière ainsi qu'aux activités de soutien à la foresterie¹⁶. Ces 1 250 emplois permettaient de classer la Mauricie au quatrième rang parmi les 17 régions administratives du Québec en ce qui a trait au nombre d'emplois liés à l'exploitation forestière et aux activités de soutien à la foresterie.

Le nombre d'emplois est toutefois en baisse constante depuis 2004 à cause de la crise de l'industrie forestière. Le secteur des pâtes et papiers regroupe la part la plus importante des emplois, soit 2 400, suivi de plus loin par les usines de bois de sciage avec 750 emplois. En juin 2008, la capacité de production des usines totalisait 2 023 300 tonnes, ce qui classait la

¹⁴ Institut de la statistique du Québec. « Bulletin statistique régional », édition 2008, tiré de Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.

¹⁵ MRNF (2009). Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec, Direction des opérations intégrées, compilation interne.

¹⁶ MRNF (2009). *Portrait statistique*, Direction du développement de l'industrie des produits forestiers, Ressources et industries forestières.



Mauricie au premier rang des régions administratives du Québec¹⁷. Le territoire public de la Mauricie touche principalement à cinq unités d'aménagement forestier (UAF) où s'approvisionnent les bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers (CAAF). La possibilité forestière sur la portion des unités d'aménagement forestier situées dans la région, attribuée dans une proportion de 87 %, représentait 3,8 millions de mètres cubes en avril 2008.

La deuxième et la troisième transformation du bois sont bien implantées dans la région, dans les différents secteurs d'activité et sur l'ensemble du territoire. La Mauricie bénéficie de centres de recherche et de développement, de centres de formation, d'une main-d'œuvre abondante et qualifiée ainsi que de la proximité des marchés. Également, il est à souligner que les institutions régionales de formation, de recherche et de développement, d'ingénierie ainsi que de fabrication associées à toute l'activité économique tributaire de l'industrie des pâtes et papiers font la renommée de la région à l'échelle internationale.

Les principales forces de cette industrie en région sont l'accessibilité à la ressource et sa contribution notable à l'activité économique régionale. Par ailleurs, la localisation des usines de sciage de Parent et d'Obedjiwan a permis de développer un réseau routier qui dessert bien la région et qui est bien entretenu compte tenu de l'utilisation annuelle qui en est faite. Les principales faiblesses sont la très forte proportion de la possibilité forestière en SEPM (résineux : sapins, épinettes, pins gris, mélèzes) qui est déjà attribuée, ce qui limite l'expansion de l'industrie forestière ainsi que la grande dépendance de certaines usines aux bois de la forêt publique. Également, la conciliation des opérations forestières et les autres activités réalisées dans le milieu forestier font partie des défis de cette industrie.

Les Attikameks encouragent le développement durable par la gestion intégrée des ressources avec tous les utilisateurs de la forêt. Au chapitre du développement économique, ils ont fondé leur propre service forestier : l'Attikamekw Aski. Celui-ci assure des activités de reboisement et de sylviculture en plus de la formation des travailleurs attikameks. Depuis 1999, le Conseil de bande d'Opitciwan est propriétaire, avec la compagnie forestière Abitibi-Consolidated, d'une scierie située sur le territoire de la communauté.

¹⁷ MRNF, Direction du développement de l'industrie des produits forestiers, *ibid.*



La Mauricie se caractérise par une activité minière somme toute limitée, les substances extraites étant le mica, la pierre architecturale et de construction ainsi que le sable et le gravier. D'ailleurs, la Mauricie est la seule région productrice de mica au Québec. La compagnie Les Produits Mica Suzorite extrait de façon intermittente du minerai provenant de la mine Bédard, située près de Parent. Depuis 2005, on compte environ cinq carrières de pierre dimensionnelle en activité qui exploitent une variété de mangérite quartzifère ainsi que du gneiss. En 2008, les investissements miniers atteignaient 4,7 millions de dollars dans la région de la Mauricie, soit 0,23 % de l'ensemble du Québec. Les livraisons minérales ont atteint 35 millions de dollars et la production des substances minérales a fourni 109 emplois et 4,9 millions de dollars en salaires versés.

L'hydroélectricité a fortement contribué au développement économique et industriel de la région. Parmi les 12 centrales d'Hydro-Québec présentes en Mauricie, 11 sont aménagées sur la rivière Saint-Maurice. L'ensemble du réseau génère une puissance installée de 1 989 MW, ce qui représente 5,5 % du Québec¹⁸. Ce développement hydroélectrique a favorisé l'essor industriel de la région, notamment l'industrie chimique et métallurgique, ainsi que l'industrie de la transformation de la forêt. En matière d'emploi, l'effectif total d'Hydro-Québec en région représentait 1 174 années-personnes pour la période comprise entre le 24 décembre 2007 et le 31 décembre 2008. La société d'État contribue également à l'économie régionale par la création d'emplois directs soutenus, représentant 662 années-personnes.

L'activité touristique est également importante. Selon le ministère du Tourisme du Québec (MTO), le volume de touristes ayant fréquenté la Mauricie en 2009 représentait 1 353 000 visites-régions¹⁹ toutes provenances confondues. Cette fréquentation représentait 4,9 % du Québec, ce qui la plaçait au sixième rang des 22 régions touristiques du Québec²⁰.

Par ailleurs, la villégiature privée occupe une place prépondérante sur le territoire public. Les 5 000 baux de villégiature octroyés au fil des années par le MRNF jusqu'en 2008 placent la Mauricie au deuxième rang des 17 régions administratives du Québec. Les investissements consentis en immobilisations sur le territoire public pour la villégiature sont ainsi de l'ordre de

¹⁸ Hydro-Québec (2008). *Profil régional des activités d'Hydro-Québec*, Affaires corporatives et secrétariat général.

¹⁹ Voyages qui ont été fait dans une région touristique du Québec.

²⁰ Ministère du Tourisme. *Le tourisme au Québec en bref en 2009*, Direction de l'évaluation et de l'analyse stratégique, 2010.



110,4 millions de dollars²¹. Globalement, et ce, pour l'ensemble du territoire, la moyenne des investissements est plus élevée dans la partie sud de la région que dans la partie nord qui est plus éloignée des principaux centres de services. De plus, on évalue à plus de 32,6 millions de dollars²² les dépenses annuelles récurrentes liées à l'entretien et à l'amélioration des constructions, aux frais de séjour ou de déplacement ainsi qu'aux dépenses engagées pour la pratique d'activités d'accompagnement (chasse, pêche et autres).

Sur le plan de l'hébergement commercial, la région se démarque de plus en plus sur les marchés extérieurs grâce au développement d'un créneau en émergence : l'hébergement haut de gamme en forêt. Plusieurs établissements situés sur le territoire public et dans sa périphérie ont attiré des investissements importants au cours des dernières années. C'est le cas notamment de l'hôtel Sacacomie. La réalisation de ce projet a nécessité des immobilisations de 15 millions de dollars et a engendré des retombées économiques évaluées à 30 millions de dollars sur 5 ans ainsi que la création de plus de 100 emplois directs et permanents. Une deuxième phase de réalisation est prévue autour des lacs voisins Canitchez et Lambert.

Aujourd'hui, l'industrie touristique se transforme et se diversifie. Longtemps considérées comme la figure de proue du développement touristique, la chasse et la pêche ne sont désormais plus les seules principales activités qui composent l'offre récréotouristique régionale. Ces dernières années, de nouvelles tendances s'observent, notamment l'émergence du nautisme sur le Saint-Maurice ainsi que le développement de l'écotourisme et du tourisme d'aventure.

En territoire public, l'industrie touristique est soutenue par un important réseau de pourvoiries, de réserves fauniques et de zones d'exploitation contrôlée. En 2006, le réseau de pourvoiries de la Mauricie et du Centre-du-Québec représentait une offre d'hébergement commercial de 5 057 places, ce qui constituait 16,3 % de l'ensemble des pourvoiries du Québec. Par ailleurs,

²¹ Ce montant provient du calcul du nombre de baux de villégiature (chalets, sauf les abris sommaires) en territoire non organisé (873) et en territoire municipalisé (4 127), multiplié par la valeur moyenne des constructions inscrites au rôle d'évaluation de 2003 des MRC de la région (13 746 \$ en territoire non organisé et 23 848 \$ en territoire municipalisé).

²² Ce montant provient du calcul du nombre de baux de villégiature (5 000) multiplié par les dépenses annuelles récurrentes de 1998 actualisées en dollars de 2003 (6 513 \$ par chalet) à l'aide de la feuille de calcul de l'inflation de la Banque du Canada. Les valeurs originales proviennent d'une enquête réalisée par la SADC Vallée-de-la-Gatineau, *Enquête auprès des villégiateurs de la Vallée-de-la-Gatineau*, septembre 1998.



les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec ont accueilli la clientèle totale la plus importante avec près de 25 % du nombre total de personnes ayant participé à des activités dans les pourvoiries²³.

Sur le plan touristique, les pourvoiries du Québec contribuent à la diversification des activités de « grande nature » (écotourisme et tourisme d'aventure). Cette diversification des produits et des activités autres que la chasse et la pêche offerte par les pourvoiries a connu une forte progression au cours des cinq dernières années. En Mauricie, le secteur de la pourvoirie est performant du point de vue de l'économie et participe activement au développement de l'hébergement commercial haut de gamme. En 2006, les revenus totaux des pourvoiries de la Mauricie et du Centre-du-Québec se chiffraient à 26,1 millions de dollars²⁴, ce qui représente 21 % des revenus totaux des pourvoiries du Québec. À ce chapitre, la région arrive au deuxième rang, immédiatement derrière la région administrative du Nord-du-Québec.

L'activité agricole mauricienne est caractérisée par l'importance de la production « bovins et veaux » qui regroupe 467 entreprises, soit 38 % des entreprises agricoles de la région. L'activité agricole est toutefois surtout concentrée en territoire privé, dans la partie sud de la région, où se trouvent les conditions biophysiques propices à son développement. Toutefois, les terres publiques présentent un potentiel important pour le développement de bleuetières de type forêt/bleuet dans des secteurs accessibles de l'agglomération de La Tuque et de la MRC de Mékinac. Cette activité économique a commencé à se développer à l'automne 2005.

2.3.4 Dimension institutionnelle

Le gouvernement du Québec ainsi que plusieurs ministères ont élaboré des politiques, des stratégies ou des orientations qui se traduisent par des actions concrètes sur le territoire québécois. Ces politiques et ces orientations peuvent avoir une influence sur les choix qui seront faits au chapitre de l'affectation du territoire. Les principales politiques et orientations ainsi que leur incidence en Mauricie sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

²³ Fédération des pourvoiries du Québec inc. (2007) *Étude sur la performance économique des pourvoiries du Québec*, version finale, année 2006, Le Groupe DBSF.

²⁴ Fédération des pourvoiries du Québec, *ibid.*



À l'automne 2002, le gouvernement du Québec a adopté une politique nationale de l'eau afin d'assurer la protection de cette ressource, de gérer l'eau dans une perspective de développement durable et de s'assurer de mieux protéger la santé du public et celle des écosystèmes. Parmi les mesures et les engagements gouvernementaux découlant de cette politique figure la mise en place de la gestion intégrée par bassin versant destinée à réformer la gouvernance de l'eau.

En Mauricie, la gestion intégrée de l'eau par bassin versant cible cinq rivières parmi les 33 jugées prioritaires à l'échelle du Québec. Celles-ci ont été retenues en raison de problématiques environnementales ou en raison de conflits d'usage. Il s'agit des rivières Batiscan, du Loup, Maskinongé, Saint-Maurice et Sainte-Anne, cette dernière étant majoritairement localisée dans la région voisine de la Capitale-Nationale.

Des organisations de bassin versant ont été formées dans le cadre de cette politique. Leur mandat consiste à élaborer un plan directeur de l'eau (PDE) qui doit établir l'état actuel de la ressource et déterminer des enjeux ainsi que des actions visant à préserver ou à restaurer les usages associés à l'eau d'un bassin versant. En Mauricie, le territoire public est principalement drainé par trois de ces bassins versants : ceux des rivières Saint-Maurice, Batiscan et du Loup. La réalisation de leur plan directeur de l'eau incombe aux trois organisations de bassin suivantes : le Bassin versant Saint-Maurice (BVSM), la Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA) et l'Organisme de bassin versant de la rivière du Loup (OBVRL). Le PDE du bassin versant de la rivière Saint-Maurice a été déposé en mars 2007 et a été approuvé en mai 2008 par le MDDEP. L'équipe du BVSM en est rendue à effectuer les corrections et à inclure les différents commentaires et les modifications apportées par les réviseurs du PDE.

En janvier 2011, le MDDEP avait approuvé les plans directeurs de l'eau de plus d'une douzaine d'organismes de bassin versant incluant celui du Saint-Maurice. De plus, on recense plusieurs barrages (en majorité de propriété publique) dispersés dans tous les bassins versants de la région de la Mauricie. L'entretien, la réfection ou la démolition de ces infrastructures peuvent représenter un enjeu important pour plusieurs communautés locales.



Par ailleurs, la mise en œuvre de la stratégie québécoise sur les aires protégées avait pour objectif d'implanter un réseau représentant 8 % de la superficie du Québec pour l'année 2008. Depuis, cet objectif a été révisé à la hausse afin d'atteindre une proportion de 12 % du territoire québécois d'ici 2015. Le territoire public de la région de la Mauricie se trouve en grande partie localisé dans la province naturelle des Laurentides méridionales (Province « C »). Cette dernière est inscrite dans le cadre écologique de référence du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui est responsable de la planification et de la mise en œuvre de la stratégie québécoise sur les aires protégées au Québec. Au cours des deux dernières années, la Mauricie a connu une augmentation importante du nombre et de la superficie d'aires protégées nouvellement constituées en territoire public (voir la section 2.5).

En ce qui concerne l'activité forestière, le régime forestier actuel, qui a été implanté il y a plus de 20 ans, est en voie d'être révisé. En février 2008, le ministre a rendu public le Livre vert, *La forêt, pour construire le Québec de demain*, qui énonce la vision gouvernementale de cette révision. À la suite des consultations publiques qui ont été tenues à ce sujet, des mesures plus concrètes ont été soumises, notamment sur la stratégie d'aménagement durable des forêts, les sociétés d'aménagement des forêts, les garanties d'approvisionnement et le marché libre des bois, ainsi que la sylviculture intensive. La démarche a été complétée récemment par le dépôt du projet de loi sur l'occupation du territoire forestier le 12 juin 2009.

Par ailleurs, dans le contexte de la nouvelle approche intégrée et régionalisée instaurée par le MRNF, des commissions régionales des ressources naturelles et du territoire (CRRNT) ont été mises sur pied. Ces commissions sont sous la responsabilité des commissions régionales des élus. Les CRRNT jouent un rôle de catalyseur dans le développement régional en déterminant des possibilités de mise en valeur des ressources naturelles et du territoire. Parmi les moyens prévus à cette fin, il faut mentionner l'élaboration, avec le soutien du Ministère, d'un plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire.

En juin 2009, la CRRNT de la Mauricie finissait de déterminer les bases sur lesquelles reposerait son PRDIRT, les sujets qui devraient y être traités, par quels partenaires et par quels moyens (à titre d'exemple, le développement de la villégiature, les potentiels pour la sylviculture intensive, le développement minier ou agroforestier). En janvier 2010, la CRRNT



travaillait à l'élaboration des profils relatifs aux diverses ressources naturelles du territoire public. Cette démarche est fondamentale en vue de déterminer les problématiques, les enjeux et les orientations de développement.

À l'automne 2000, lors d'une commission parlementaire sur un projet de loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives, les représentants du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec (SPBQ) ont affirmé au ministre responsable que l'essor de l'industrie du bleuet passait par l'augmentation des superficies réservées aux bleuetières et par l'amélioration de l'accessibilité des sites de cueillette en forêt. Le ministre leur a alors proposé de créer un comité de travail interministériel chargé d'analyser la possibilité que les terres du domaine de l'État contribuent davantage au développement de l'industrie du bleuet. Le comité, notamment formé de représentants du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, du ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec SPBQ et de l'industrie forestière a remis son rapport en septembre 2002. Les principales recommandations du comité ont fait l'objet du Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier ayant pour fins une bleuetière, adopté par décret en février 2004.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, de concert avec ses partenaires, le MRNF a alloué, en 2006 sur le territoire de l'agglomération de La Tuque, trois sites qui ont fait l'objet de baux pour l'aménagement de bleuetières de type forêt/bleuet selon des modalités prévues dans le programme.

Quant au développement hydroélectrique, les orientations du Plan stratégique 2006-2010 d'Hydro-Québec prévoient augmenter la capacité de production hydroélectrique en accélérant la réalisation des projets, faciliter l'intégration de l'énergie éolienne et assurer l'efficience et la fiabilité du parc de production. En ce sens, la société d'État dispose d'un portefeuille de projets hydroélectriques de plus de 4 500 MW. Le développement hydroélectrique fournit une base qui facilitera le développement complémentaire et l'intégration de 4 000 MW d'énergie éolienne à l'horizon 2015.



En Mauricie, l'aménagement récent de deux nouvelles centrales hydroélectriques sur la rivière Saint-Maurice, soit les aménagements Rapides-des-Cœurs et Chute-Allard, s'inscrit directement dans les orientations de la société d'État.

Sur un plan politique, le Conseil de la Nation Attikamek (CNA) représente les communautés de Wemotaci, Obedjiwan et Manawan. Cet organisme représente notamment les communautés attikameks dans le cadre du processus de revendication territoriale globale. Le CNA dispense aussi des programmes et des services à ses membres dans les domaines suivants : services sociaux; éducation, langue et culture; services techniques; gestion et développement économique. L'élaboration du Plan d'affectation du territoire public de la Mauricie devra tenir compte des négociations sur la revendication territoriale en cours.

Une portion du territoire visé par le Plan d'affectation du territoire public touche une partie du Nitassinan de la Première Nation Innu de Mashteuiatsh tel qu'elle est identifiée dans l'EPOG. Ce Nitassinan couvre principalement la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean²⁵. Le Plan d'affectation du territoire public devra éventuellement s'adapter au traité à intervenir entre les nations ou les communautés autochtones engagées dans un processus de négociations territoriales globales avec les gouvernements du Québec et du Canada.

En ce qui concerne le développement économique, le projet ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) vise à construire un système productif régional compétitif sur les plans nord-américain et mondial dans chacune des régions du Québec, par l'identification et le développement de créneaux d'excellence qui pourront devenir leur image de marque. Le projet ACCORD a défini pour la Mauricie cinq créneaux d'excellence : les papiers à valeur ajoutée et les technologies associées, les technologies de transformation de métaux (magnésium et titane), l'hydrogène et l'électrotechnologie, les bioprocédés industriels et le créneau du meuble.

Dans le cadre de son plan stratégique 2008-2011, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune prévoit optimiser et poursuivre sa mission de favoriser la création de richesse par la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire (dont la faune), dans une

²⁵ Celle-ci est signataire de l'Entente de principe d'ordre général entre les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan et le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada du 31 mars 2004 (EPOG).



perspective de développement durable au bénéfice du citoyen. Le Plan de développement régional associé aux ressources fauniques (PDRRF) élaboré en 2002 intègre les connaissances, les valeurs ainsi que la culture de Faune Québec. Celui-ci contient plusieurs axes de développement qui englobent les habitats fauniques, mais aussi certaines activités sans prélèvement faunique. Par exemple, le PDRRF de la Mauricie définit la rivière Saint-Maurice en tant que pivot du développement de la région. Les autres axes de développement proposés concernent notamment l'optimisation des retombées économiques liées à l'utilisation des ressources fauniques, la restauration du potentiel de pêche à l'omble de fontaine et la mise en valeur de certaines espèces de poissons telles que le grand corégone. Dans ce contexte, les territoires fauniques structurés, dont les pourvoires, contribuent significativement à l'objectif du Ministère d'optimiser la mise en valeur de la faune de manière à favoriser le développement économique régional, particulièrement par la restauration du potentiel de pêche à l'omble de fontaine. Par exemple, plus de 98 lacs situés dans les pourvoires, 134 lacs dans les zecs et 54 lacs dans les réserves fauniques de la Mauricie ont fait l'objet d'ensemencements en 2008.

Sur le plan du développement touristique, le ministère du Tourisme privilégie une industrie touristique orientée vers le développement durable ainsi qu'une approche de promotion basée sur quatre grands regroupements d'expériences touristiques parmi lesquels figurent « Le Québec de villégiature » et « Le Québec grande nature » qui peuvent s'appliquer au territoire public.

Le gouvernement du Québec s'est aussi engagé, à l'issue du premier Sommet mondial de l'écotourisme en mai 2002, à mettre en place un plan de développement et de promotion de l'écotourisme et du tourisme de nature. À l'automne 2003, ce plan a été adopté sous le titre « Écotourisme et tourisme de nature au Québec, orientations et plan d'action 2003-2008 ». Ce plan de développement et de promotion prévoit « identifier, protéger et mettre en valeur les territoires à caractère naturel exceptionnel présentant un bon potentiel pour la pratique de l'écotourisme et du tourisme de nature ». Dans ce contexte, la mise à profit de territoires variés tels que les aires protégées, les réserves fauniques, les pourvoires, les zones d'exploitation contrôlée et les parcs régionaux constitue une avenue intéressante pour le développement des produits d'écotourisme et de tourisme de nature.



Depuis quelques années, le territoire public mauricien fait l'objet d'un développement touristique accru. Par exemple, des établissements d'hébergement commercial haut de gamme en forêt ont été construits sur des terres publiques ou à proximité. Le territoire public mauricien est par ailleurs de plus en plus utilisé par des promoteurs d'aventure et d'écotourisme qui proposent divers forfaits.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a adopté en août 2003 la section « Récréotourisme » de son Plan régional de développement du territoire public (PRDTP). Il s'agit d'un outil de planification concerté du territoire public qui vient déterminer avec les partenaires régionaux où, quand et comment il est possible d'octroyer des droits fonciers en vue d'une utilisation concertée du territoire public. Cet exercice de planification touchait le secteur de l'hébergement, soit la villégiature privée et l'hébergement commercial haut de gamme, ainsi que les sentiers récréatifs et les activités culturelles et patrimoniales. Il a notamment permis de cibler plusieurs secteurs propices au développement du récréotourisme.

En ce qui concerne le transport hors route, le Conseil des ministres a formé au printemps 2005 une commission parlementaire itinérante sur les véhicules hors route (VHR). C'est au ministère des Transports que le gouvernement a confié la responsabilité de ce dossier. Cette commission fait suite à l'adoption du projet de loi le 16 décembre 2004 modifiant la Loi sur les véhicules hors route afin de suspendre jusqu'au 1^{er} mai 2006 toute action en justice fondée sur des inconvénients de voisinage causés par un véhicule hors route. La Commission a transité par La Tuque le 13 mai 2005 afin de recueillir les préoccupations de divers organismes régionaux et locaux sur la problématique des VHR. Pour sa part, le MRNF a fait adopter le 19 mars 2009 un plan directeur des sentiers récréatifs qui reconnaît un certain nombre de corridors actuels et projetés jugés prioritaires pour la pratique de la motoneige et de la motoquad. Cette initiative régionale, prévue dans le Plan régional de développement du territoire public de la Mauricie, a été menée à bien par une table de concertation composée d'une vingtaine de partenaires régionaux. Cet outil de planification a été harmonisé avec le mandat VHR confié à la CRE par le ministère des Transports.



2.4 Utilisation existante du territoire public

Au fil des années, le territoire public a fait l'objet de l'attribution d'un nombre élevé de droits et de statuts qui témoignent de la diversité des usages qui y sont présents. La carte officielle 2 illustre les droits et statuts ainsi que les activités usuelles en territoire public regroupés en fonction des neuf thèmes traités dans le PATP, sans toutefois préciser chacun des usages qu'on y trouve. Cette carte se trouve à l'annexe III-a du présent rapport. La carte permet donc de visualiser la prépondérance de ces thèmes sur le territoire. Par ailleurs, en complément d'information, le lecteur peut se référer aux neuf cartes thématiques illustrant l'information de base, présentées à l'annexe III-b. Ces dernières permettent de visualiser plus en détail la nature des droits, des statuts et des activités usuelles du territoire. Les thèmes sont abordés dans l'ordre alphabétique, soit : agriculture, culture, énergie, faune, forêt, hébergement et plein air, industrie et services, mines, protection ou contraintes. Le texte qui suit en fait une description sommaire.

Agriculture

En Mauricie, la zone agricole permanente représente 2 441 km², soit 6 % de la superficie totale de la région. La presque totalité est située en territoire privé, dans le sud de la région et à proximité des zones habitées. En territoire public, la zone agricole ne représente que 19,9 km², principalement concentrés au nord de La Tuque. Quelques lots épars jalonnent la limite des tenures privées et publiques dans le sud de la région.

La culture du bleuet en territoire public constitue une activité agricole relativement nouvelle. Depuis l'automne 2005, le MRNF a mis en œuvre le Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier à des fins de bleuetières. Celui-ci a favorisé l'aménagement des trois premières bleuetières de type forêt/bleuet en Mauricie. Ces dernières, d'une superficie totale de 4,1 km², ont été accordées par appel d'offres en septembre 2005 sur le territoire de l'agglomération de La Tuque.

L'acériculture est une activité grandissante en Mauricie. Les données disponibles pour l'année 2007 ne permettent toutefois que d'en établir un tableau partiel dans la région. Globalement,



on comptait en 2007-2008 146 producteurs acéricoles en Mauricie²⁶, dont 34 qui exploitaient une érablière en territoire public en fonction d'un permis d'érablière. Ces derniers représentaient 3,3 % du nombre de producteurs du Québec qui exploitaient une érablière sur le territoire public²⁷. La superficie totale des érablières en territoire public de la Mauricie représente 6,4 km². Elles sont situées dans la MRC de Maskinongé, à l'est du lac Larose et au nord du lac Canitchez, dans la MRC de Mékinac, dans les secteurs des lacs Clair, Lejeune, du Missionnaire et Mékinac. Il y a également d'autres érablières dans la portion sud-est du territoire de l'agglomération de La Tuque au petit lac Wayagamac, à l'est du lac à Beauce et au nord du lac Maluron. La carte 1 portant sur le thème de l'agriculture se trouve à l'annexe III-b du présent rapport. Elle illustre les limites de la zone agricole permanente et la localisation des droits consentis pour l'acériculture et la culture du bleuet en territoire public.

Culture

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) a relevé plus de 320 sites archéologiques en territoire public. Ils sont principalement associés aux époques historique et préhistorique amérindiennes et majoritairement localisés aux abords des plans d'eau et des rivières qui constituaient à ces époques des axes de circulation. Les principales concentrations de sites archéologiques sont localisées dans le secteur du barrage Gouin, le long des rivières Saint-Maurice et Wabano, au sud de la réserve indienne de Wemotaci, le long des rivières Ruban et Saint-Maurice ainsi qu'aux abords des lacs Bob Grant et Grand Bostonnais. D'autres sites sont observés au lac Mékinac ainsi que dans la réserve faunique du Saint-Maurice et dans le parc national du Canada de la Mauricie. La carte 2 portant sur le thème de la culture se trouve à l'annexe III-b du présent rapport. Elle illustre la localisation des sites archéologiques provenant de l'Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ).

Enfin, les Attikameks, et la Première Nation de Mashteuiatsh pour la partie du territoire couverte par son Nitassinan au sens de l'EPOG, utilisent le territoire public de la région pour la pratique de leurs activités. Ces communautés peuvent avoir des lieux de rassemblement

²⁶ MAPAQ (2008). Compilation interne.

²⁷ Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (2000). *Portrait forestier de la Mauricie*, Direction régionale de Forêt Québec, régions de la Mauricie (04) et du Centre-du-Québec (17).



communautaires pour favoriser des échanges entre leurs membres. Le territoire peut comporter des sépultures, des portages et d'anciens sites de campement autochtones.

Énergie

En ce qui concerne la production de l'énergie, la Mauricie se distingue par ses 12 centrales hydroélectriques exploitées par Hydro-Québec, dont 11 sont aménagées sur la rivière Saint-Maurice. La douzième est localisée à Saint-Narcisse, sur la rivière Batiscan. La puissance installée totale représente 1 989 MW, soit 5,5 % du Québec. Les deux dernières centrales construites et exploitées par Hydro-Québec sont localisées à 140 km au nord de La Tuque. Il s'agit des aménagements hydroélectriques des Rapides-des-Cœurs et de la Chute-Allard qui représentent une puissance installée de 62 et 76 MW, respectivement. La mise en service commerciale du premier groupe de la centrale de la Chute-Allard a eu lieu en juillet 2008 tandis que celle du premier groupe de la centrale des Rapides-des-Cœurs a eu lieu au début du mois d'octobre 2008. La mise en service complète de ces deux centrales (12 groupes) était prévue pour l'automne 2009²⁸.

Par ailleurs, on peut compter 13 barrages situés sur les affluents de la rivière Saint-Maurice, qui jouent un rôle de régularisation des eaux du bassin hydroélectrique du Saint-Maurice à des fins d'exploitation de l'hydroélectricité. De ce nombre, 10 sont exploités par Hydro-Québec sur les rivières aux Brochets, Livernois, Wessonneau, Mégiscane, Faguy, Matawin et Manouane, ainsi que sur le ruisseau Cinconsine. Les trois autres sont exploités par des organismes privés sur la rivière Shawinigan ainsi que sur le ruisseau Vassal.

Les autres équipements électriques comprennent un réseau de transport composé de 2 200 km de lignes électriques qui sillonnent le territoire de la Mauricie ainsi que 30 postes électriques²⁹. Ces équipements font l'objet de mises à la disposition du territoire public visé en faveur d'Hydro-Québec. Les principales lignes de transport transitant par le territoire public sont la ligne Radisson-Nicolet-Des Cantons ($\pm$ 450 kV c. c.), deux lignes Chamouchouane–Jacques-Cartier (735 kV) et trois lignes Abitibi-La Vérendrye (735 kV).

²⁸ <http://www.hydroquebec.com/cardc/index.html>

²⁹ Hydro-Québec (2010). *Profil régional des activités d'Hydro-Québec - 2009*



Parmi les autres infrastructures d'approvisionnement en énergie, il faut mentionner le gazoduc de Gaz Métropolitain qui traverse la Mauricie dans un axe nord-sud et dessert l'agglomération de La Tuque ainsi que la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

La carte 3 portant sur le thème de l'énergie se trouve à l'annexe III-b du présent rapport. Elle illustre la localisation des ouvrages et des infrastructures liés à la production de l'énergie.

Faune

Les droits et statuts de nature faunique englobent les territoires fauniques structurés. Ces derniers couvrent une portion importante de territoire public. On y trouve 3 réserves fauniques, soit celles de Mastigouche, du Saint-Maurice et une petite partie de la réserve faunique des Laurentides, 22 pourvoies avec droits exclusifs, 11 zones d'exploitation contrôlée. Ces territoires couvrent 11 000 km² correspondant à 28 % de la région. Les droits et statuts fauniques comprennent aussi deux aires fauniques communautaires, celle du réservoir Gouin et celle du lac Saint-Pierre. La création de cette dernière a été annoncée par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune le 18 avril 2005. Fait à noter, le lac Saint-Pierre est reconnu par l'UNESCO comme réserve mondiale de la biosphère et bénéficie également d'une reconnaissance à titre de site « Ramsar³⁰ » pour ses milieux humides d'importance internationale.

La grande majorité des pourvoies avec droits exclusifs sont situées dans la portion nord du territoire public, dans les limites de l'agglomération de La Tuque ainsi que dans la MRC de Mékinac, alors que les zecs couvrent les parties centre et nord-est.

Également, on peut compter 13 petits lacs aménagés (PLA) d'une superficie de moins de 20 ha dont l'aménagement à des fins fauniques est assuré par des pourvoyeurs sans droits exclusifs. Ces petits lacs aménagés sont localisés à l'ouest du lac Sacacomie et de Saint-Joseph-de-Mékinac, au sud du lac Turcotte, non loin de La Tuque, dans le secteur du réservoir Blanc ainsi qu'au sud-est du réservoir Gouin.

³⁰ Convention internationale sur la protection des zones humides ratifiée en 1971 à Ramsar en Iran. L'objectif de la Convention est d'enrayer la tendance à la disparition des zones humides, de favoriser leur conservation ainsi que celle de leur flore et de leur faune, et de promouvoir et favoriser leur utilisation rationnelle.
http://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/zone_ramsar.php4



En 2009, la région compte 182 terrains de piégeage sous bail. Ces derniers sont désignés par règlement en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Cette dernière régit l'octroi des baux de piégeage et accorde aux trappeurs concernés des droits exclusifs de piégeage sur les animaux à fourrure. Elle accorde aussi le droit, aux trappeurs, de se construire un camp de piégeage.

En Mauricie, la majorité des terrains de piégeage sous bail sont concentrés à l'intérieur des zones d'exploitation contrôlée, dans les réserves fauniques ainsi qu'au sud de la voie ferrée du CN, dans le secteur de Clova et de Parent. Les terrains de piégeage représentent 11 762 km² de territoire public.

Par ailleurs, selon le Règlement sur les réserves à castor (R.R.Q., 1981, c. C-61, r. 31, a. 3.), seuls les indiens et les esquimaux peuvent trapper ou chasser les animaux à fourrure dans les réserves. Pour la région de la Mauricie, il y a deux réserves à castor principalement occupées par les Attikameks et les Innus. Il s'agit d'une portion de la réserve à castor de Roberval ainsi qu'une partie de la réserve à castor de l'Abitibi. Cette dernière comprend les divisions Manawan, Weymontachie et Obedjiwan.

La carte 4 portant sur le thème de la faune se trouve à l'annexe III-b du présent rapport. Elle illustre la localisation des territoires fauniques structurés, des terrains de piégeage enregistrés ainsi que les limites des réserves à castor.

Forêt

L'examen de la carte officielle 2 dans l'annexe III-a révèle la prépondérance des droits forestiers sur le territoire public. Les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers couvrent d'importantes étendues de territoire public. Ils occupent à eux seuls 87 % de la superficie du territoire public de la région. Les autres droits forestiers les plus importants sur le plan de la superficie comprennent les réserves forestières publiques sur lesquelles s'exercent des conventions d'aménagement forestier (CvAF). Ces dernières sont situées dans la partie nord de la région, en périphérie des réserves indiennes de Wemotaci et d'Obedjiwan. Ces conventions ont été négociées avec le Conseil des Attikameks de Wemotaci et le Conseil indien d'Obedjiwan qui en sont les bénéficiaires. Elles couvrent 664 km² de territoire public et



représentent 1,7 % de la superficie de la région. Les volumes de bois attribués en 2003 sur ces réserves forestières publiques totalisaient 58 800 m³. Finalement, d'autres droits ou statuts forestiers couvrent de faibles superficies dispersées dans la moitié sud de la région. Il s'agit de forêts d'expérimentation sur unité d'aménagement forestier situées dans le secteur de Grandes-Piles, d'une forêt d'enseignement et de recherche localisée à proximité du noyau de la ville de La Tuque ainsi que de quelques réserves forestières avec bail.

Le territoire public de la Mauricie regroupe quelque 350 refuges biologiques qui représentent des îlots de forêts mûres et surannées. En Mauricie, leur superficie peut varier de 1 à 800 ha. De ce nombre, 223 ont atteint un niveau de protection suffisant pour être inscrits au Registre des aires protégées du MDDEP (voir le thème « Protection »). Les 167 autres refuges biologiques, même s'ils ne font pas partie officiellement des aires protégées, demeurent des mesures mises en œuvre pour atteindre l'objectif de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier (OPMV) sur le maintien en permanence de forêts mûres et surannées.

La carte 5 portant sur le thème de la forêt présentée à l'annexe III-b du présent rapport illustre la localisation des CAAF ainsi que les autres droits et statuts forestiers sur le territoire mauricien.

Hébergement et plein air

La région de la Mauricie est pourvue de nombreux sites de villégiature privée, de plusieurs établissements d'hébergement commercial ainsi que de multiples sites et d'infrastructures qui soutiennent la pratique du loisir de plein air.

La villégiature privée constitue une part importante des droits attribués à des fins d'hébergement en Mauricie. Les 5 000 baux de villégiature privée, en grande majorité constitués de sites riverains, sont majoritairement concentrés sur les territoires de l'agglomération de La Tuque ainsi que dans la MRC de Mékinac. Les abris sommaires constituent une forme d'hébergement marginale limitée à 119 occupations.



Sur le plan de l'hébergement commercial, plusieurs auberges haut de gamme, dont certaines ont un statut de pourvoirie avec ou sans droits exclusifs, sont implantées en territoire public et à sa périphérie. Il s'agit de l'Hôtel Sacacomie, de la Seigneurie du Triton, de l'auberge Lac-à-l'Eau-Claire, de la pourvoirie du lac Blanc, de l'Auberge le Montagnard et du Club Odanak.

L'hébergement commercial se traduit également par un réseau de plus de 52 pourvoiries sans droits exclusifs, dont 23 sont situées sur les rives du réservoir Gouin. La capacité d'hébergement totale des pourvoiries de la Mauricie est évaluée à 5 386 places. À l'échelle du Québec, les pourvoiries ont connu une augmentation de 21 % de leur taux de fréquentation de 1995 à 2002. Leur chiffre d'affaires a aussi augmenté en 1995, 1999 et 2002.

Les terrains de camping aménagés ou semi-aménagés sont surtout installés dans des réserves fauniques et des zones d'exploitation contrôlée telles que les zecs Tawachiche et Kiskissink. Le camping est peu développé sous forme organisée ou structurée en territoire libre à l'exception des sites situés aux abords des lacs Flamand, Édouard et Châteauvert.

De nombreux sentiers traversent le territoire public. Parmi ceux-ci, les 1 280 km de sentiers de motoneige figurent parmi les mieux structurés de l'ensemble des réseaux présents sur le territoire. Ils sont principalement composés d'axes Trans-Québec et de sentiers régionaux aménagés en grande partie sur le réseau routier forestier. Plusieurs de ces sentiers assurent des liaisons interrégionales avec le Saguenay–Lac-Saint-Jean, l'Abitibi-Témiscamingue, les Laurentides, Lanaudière et la Capitale-Nationale. Ces sentiers sont entretenus par six clubs de motoneigistes.

Au chapitre des activités non motorisées, la région de la Mauricie regroupe des réseaux de plus de 535 km de sentiers de randonnée pédestre et environ 250 km de raquette. L'activité ski de fond représente un kilométrage de sentiers similaire à celui de la raquette tandis que la randonnée pédestre totalise 355 km de parcours. Les activités vélo et vélo de montagne sont particulièrement bien développées avec des réseaux totalisant plus de 450 km de pistes cyclables et 365 km de sentiers de vélo de montagne. Plusieurs sites de pratique pour les



activités de plein air peuvent être mentionnés, soit 4 sites de plongée, 14 sites de spéléologie et trois sites d'escalade de rocher³¹.

En ce qui concerne plus spécifiquement le territoire public, on peut mentionner le sentier de longue randonnée pédestre Haute-Mauricie, entretenu par le club de marche Kilomètre-Zéro, dont le tracé longe la rive ouest de la rivière Saint-Maurice sur une cinquantaine de kilomètres. Également, l'organisme Mauricycle La Tuque assure la gestion d'un réseau de sentiers de vélo de montagne au nord-ouest de La Tuque.

Parmi les autres types de sentiers qui soutiennent des activités récréatives non motorisées, on peut mentionner le traîneau à chiens dans la réserve faunique du Saint-Maurice ainsi que des réseaux de sentiers de ski de fond dans la réserve faunique Mastigouche, au sud du parc national du Canada de la Mauricie ainsi qu'aux abords du réservoir Blanc dans la pourvoirie Duplessis.

En Mauricie, la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK) reconnaît 18 parcours canotables qui totalisent 1 709 km, ce qui représente 8 % de l'offre québécoise. Parmi les principales, on peut mentionner le Saint-Maurice ainsi que les rivières Bostonnais, Vermillon, Matawin, Manouane, Ruban, Windigo, Batiscan, du Milieu et Bazin. Certains parcours de canot-camping localisés dans les réserves fauniques sont aménagés à cette fin. Il s'agit de la rivière du Loup, dans la réserve faunique de Mastigouche, ainsi que du parcours des pionniers dans la réserve faunique du Saint-Maurice. La rivière Matawin est aussi utilisée par un promoteur d'aventures pour des séjours organisés en rafting.

La carte 6 portant sur le thème de l'hébergement et du plein air se trouve à l'annexe III-b du présent rapport. Elle illustre la localisation des baux de villégiature, des pourvoiries sans droits exclusifs, des établissements commerciaux, des sentiers et des sites récréatifs présents sur le territoire de la Mauricie.

³¹ Conseil québécois du Loisir, Portrait des enjeux liés au développement et à la pérennisation des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air, mémoire, septembre 2010



Industrie et services

La majorité des infrastructures de nature industrielle et les services englobent des camps de travailleurs, des sites d'enfouissement, des prises d'eau potable, des stations de mesures météorologiques et des sites industriels forestiers.

On peut compter 19 camps de travailleurs sur le territoire public. La grande majorité d'entre eux sont à vocation forestière. Ils sont situés dans le secteur du réservoir Gouin ainsi qu'aux environs des lacs Limpide, Whalen et Flamand. Par ailleurs, 8 sites industriels forestiers servent aux activités forestières. On peut mentionner le site Vallières localisé en bordure de la route t-461 (25) à l'ouest de La Tuque ainsi que les sites d'Obedjiwan, de Parent et de Rivière-aux-Rats.

Sur le plan minier, la compagnie Mica Suzorite exploite un camp de travailleurs situé non loin de la voie ferrée, dans le secteur du lac Letondal.

Sur le plan des services publics, il y a 9 stations approvisionnées en eau de surface³². Ces dernières servent à l'approvisionnement municipal en eau potable. En territoire public, elles sont situées dans les lacs Wayagamac, Mékinac, Parker et des Pins rouges. Les 17 sites d'enfouissement sanitaire sont localisés à proximité des hameaux, des sites industriels et des camps de travailleurs.

On compte 24 tours de télécommunication appartenant à des compagnies privées telles que Télébec, Bell Canada ou encore Hydro-Québec, dispersées sur le territoire public. Par ailleurs, Hydro-Québec et Environnement Canada exploitent au total 7 stations de mesure hydrométriques ou météorologiques.

La carte 7 portant sur le thème de l'industrie et des services se trouve à l'annexe III-b du présent rapport. Elle illustre la localisation des baux octroyés pour divers types d'équipements de services municipaux, publics ou privés, en Mauricie.

³² Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, *Portrait des stations municipales de production d'eau potable approvisionnées en eau de surface au Québec*, État de la situation au printemps 2007, mars 2008.



Mines

Au deuxième trimestre de 2009, la région de la Mauricie comptait 1 919 titres d'exploration minérale (titres miniers d'exploration) et 11 titres d'exploitation couvrant respectivement 3 % et 0,02 % du territoire. La région comptait aussi 1 615 sites d'exploitation de substances minérales de surface sur lesquels 122 baux non exclusifs (BNE) ont été octroyés pour l'extraction de sable et de gravier.

La seule mine exploitée en territoire public se trouve à l'est de Parent, dans le secteur du lac Letondal. La compagnie Les Produits Mica Suzorite y exploite le mica sur une base intermittente. Les activités d'exploitation se déroulent normalement sur une période de quelques mois aux deux ans. Cette entreprise est le seul producteur de mica au Canada.

La région de la Mauricie compte 292 zones où toute activité minière est interdite. Ce type de contrainte à l'activité minière couvre 24 % du territoire mauricien. Les principaux motifs pour ce type de contrainte sont : le parc national de la Mauricie, les projets de parcs régionaux, la présence de lignes de transport d'énergie et les aires protégées créées en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. La région compte aussi 155 zones où l'activité minière est permise sous certaines conditions. Ces contraintes correspondent à 5,4 % du territoire. Les principaux motifs pour ce type de contrainte sont les périmètres urbanisés et les réserves indiennes, les forêts d'enseignement et de recherche, et les forêts d'expérimentation ainsi que certains habitats fauniques.

La carte 8 portant sur le thème des mines se trouve à l'annexe III-b du présent rapport. Elle illustre la localisation des baux d'exploration et d'exploitation minière octroyés sur le territoire.

Protection ou contraintes

Le territoire public de la Mauricie se caractérise par un réseau d'aires protégées qui a récemment connu une croissance notable en 2008 et 2009 grâce à la création de neuf réserves de biodiversité projetées. À ceux-ci s'ajoutent les 223 refuges biologiques inscrits au Registre des aires protégées qui représentent une superficie de 353,8 km². Au total, les aires



protégées couvrent désormais 2 168,94 km² de territoire public ou 5,43 % de la région³³, ce qui inclut une très faible superficie en territoire privé (21,5 km²).

En 2006, cette proportion représentait à peine 1,5 % de la superficie de la région, et la superficie totale des aires protégées était alors presque entièrement couverte par le parc national du Canada de la Mauricie.

³³ Registre des aires protégées au 31 mars 2010.



Tableau 2 : Aires protégées en Mauricie¹

Catégorie de l'UICN	Aire protégée	Nbre	Superficie (km ²) ²	Proportion de la superficie régionale d'aires protégées
Ia Réserve naturelle intégrale	Réserve écologique	6	31,58	1,46 %
II Parc national	Habitat d'une espèce menacée ou vulnérable	1	2,30	0,11 %
	Parc national du Canada	1	536,10	24,72 %
III Monument national ou élément naturel	Milieu naturel de conservation volontaire	6	16,78	0,77 %
	Réserve de biodiversité projetée	9	1 122,26	51,74 %
IV Aire de gestion des habitats ou des espèces	Aire de confinement du cerf de Virginie	1	5,37	0,25 %
	Milieu naturel de conservation volontaire	2	3,86	0,18 %
	Refuge biologique	223	353,81	16,31 %
	Réserve naturelle reconnue	5	0,55	0,00 %
VI Aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	14	90,61	4,18 %
	Habitat du rat musqué	4	2,20	0,10 %
	Héronnière (aire de nidification et bande de protection 0-200 m)	7	2,02	0,09 %
	Milieu naturel de conservation volontaire	1	0,31	0,01 %
	Refuge faunique	1	1,19	0,05 %
Total		281	2 168,94	100,00 %

¹ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Registre des aires protégées, 31 mars 2010.

² Lorsqu'une aire protégée chevauche plus d'une région administrative, la superficie calculée ne concerne que les portions situées dans les limites de la région administrative visée par le tableau.

Par ailleurs, plusieurs habitats fauniques en territoire public font l'objet d'un statut de protection sans toutefois être officiellement reconnus à titre d'aire protégée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Cette situation s'explique en raison de la mixité de la tenure en certains endroits du territoire. En effet, le MDDEP ne reconnaît à titre d'aires protégées que la partie publique des habitats fauniques qui bénéficient des mesures de protection du Règlement sur les habitats fauniques adopté en vertu du chapitre IV.1 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1) et qui répondent aux normes internationales en matière d'aire protégée. C'est le cas notamment de la partie privée des habitats fauniques de tenure mixte tels que l'habitat du rat musqué et certaines aires de concentration d'oiseaux aquatiques principalement localisées sur la rive nord du lac Saint-Pierre et du fleuve Saint-Laurent. En effet, l'application du chapitre IV.1 de la



Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et du Règlement sur les habitats fauniques concerne seulement les habitats situés sur les terres du domaine de l'État.

Par ailleurs, l'habitat du poisson est aussi un habitat faunique protégé par la Loi fédérale sur les pêches.

La carte 9 de l'annexe III-b illustre la répartition des portions de territoires vouées à la protection ainsi que celles qui font l'objet de contraintes particulières.

2.5 Utilisation possible du territoire public

La Mauricie présente plusieurs potentiels et projets qui viennent confirmer l'importance des possibilités de développement et de protection sur le territoire public. La carte officielle 3 à l'annexe III-a illustre globalement les principaux potentiels, projets et éléments particuliers répertoriés sur le territoire public mauricien pour chacun des neuf thèmes retenus dans le PATP. À l'instar de la carte officielle 2, la carte officielle 3 n'indique pas le détail de chacun des usages projetés qu'on y trouve, l'idée première étant d'illustrer l'importance relative de la place occupée par chacun des neuf thèmes sur le territoire. Par contre, le lecteur peut se référer à la carte thématique 10, à l'annexe III-b, qui offre un niveau de détail permettant de distinguer les potentiels et des projets pour chacun des neuf thèmes de l'information de base.

Agriculture

Sur le plan de l'agriculture, les meilleurs potentiels acéricoles ont fait l'objet d'un inventaire sur le terrain réalisé par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune en 1998. Ces potentiels correspondent à des superficies regroupant 180 entailles à l'hectare et plus. Ils se trouvent dans la portion sud de la réserve faunique de Mastigouche, autour des lacs Sacacomie, des Pins Rouges et Larose. D'autres potentiels ont été mesurés du côté est de la rivière Saint-Maurice, dans les secteurs de Rivière-Matawin, des lacs Clair, du Jésuite, du Missionnaire et Masketsi. Le potentiel acéricole en territoire public représente une superficie totale de 30,1 km².



En ce qui concerne le développement possible de bleuetières en territoire public, une évaluation exhaustive du potentiel théorique pour le développement et l'aménagement de bleuetières, selon le concept forêt/bleuet, a été réalisée pour le territoire de l'agglomération de La Tuque à l'automne 2003. Cette évaluation a été réalisée par la Ville de La Tuque en collaboration avec le MAPAQ et le MRNF. La MRC de Mékinac a fait le même exercice au cours du printemps 2005. Les résultats de l'étude présentent le potentiel de développement à court, moyen et long termes pour la culture du bleuet. Au printemps 2006, cinq sites présentant les potentiels les plus importants ont été retenus en fonction de critères basés sur les données géomatiques écoforestières (dépôts de surface, classes de pente, caractéristiques du peuplement forestier), l'accessibilité (chemins forestiers actuels), la proximité des marchés et des zones habitées, ainsi que la superficie minimum requise, soit 2 km². Ces sites potentiels ont aussi fait l'objet d'une validation sur le terrain durant la même année. Ils représentent une superficie totale de 19,6 km². Ils sont localisés dans la réserve faunique du Saint-Maurice aux abords du lac Soucis (5 km²), le long de la rivière du Nord dans la zec Frémont (3,2 km²), au nord-est du lac du Coucou (6,5 km²). Par ailleurs, les deux sites situés dans les secteurs des rivières Pierriche (2,9 km²) et Pierriche Nord-Ouest (2 km²) font l'objet d'un projet de mise en valeur de bleuetières conjointement par la Première Nation ilnue et la nation attikamek de Wemotaci. Ces secteurs potentiels pour le développement de bleuetières de type forêt/bleuet ont fait l'objet d'une consultation au cours des mois d'avril et de mai 2007. Un appel d'offres pour la mise en valeur du potentiel de bleuetière au lac Soucis a été lancé au début du mois de juin 2009.

Culture

Le territoire public mauricien comprend plusieurs secteurs archéologiques qui ont fait l'objet de fouilles et d'études. Dans certains cas, ils ont aussi fait l'objet de découvertes. Ces secteurs se trouvent concentrés dans le territoire de la MRC de Mékinac, dans la zec du Chapeau-de-Paille et dans la réserve faunique Saint-Maurice aux abords des lacs à la Chienne, Brown, Baude, Soucis et Tousignant, Mékinac et Grand lac Bostonnais.

Plusieurs sites d'intérêt historique ou patrimonial inscrits dans les schémas d'aménagement et de développement des MRC constituent des éléments particuliers qui sont dignes de mention. C'est le cas notamment de la centrale de Rapide-Blanc, le site de l'ancien sanatorium du lac



Édouard, du Domaine Van Brusseyl, du club Saint-Maurice au lac Wayagamac, de la gare de Clova et de la Seigneurie du Triton.

Énergie

Les bassins versants du Saint-Maurice et de la rivière Batiscan représentent un potentiel hydroélectrique de plus de 50 MW.

Certaines rivières possèdent un potentiel pour l'aménagement de minicentrales. C'est le cas des rivières Batiscan et Matawin qui en ont fait l'objet à titre de projets.

Le potentiel éolien théorique le plus important est localisé dans le secteur du réservoir Gouin. Celui-ci présente l'avantage d'être situé à proximité des trois lignes de transport à 735 kV Abitibi-La Vérendrye. Aucun mât de mesure de vent n'a été installé sur le territoire public de la Mauricie ni aucune lettre d'intention de la part d'un promoteur n'a été signée à ce jour depuis le lancement du premier appel d'offres lancé par Hydro-Québec en 2003.

Faune

Il existe plusieurs sites propices à l'établissement d'habitats fauniques qui ne bénéficient pour le moment d'aucune désignation légale sur le territoire. Ces sites constituent des éléments particuliers inscrits dans le PATP pour lesquels une attention particulière devrait être accordée. Parmi ceux-ci, on peut mentionner les lacs à omble chevalier et à touladi, les lacs restaurés pour l'omble de fontaine, les frayères à doré jaune principalement localisées au réservoir Gouin et le long de la rivière Saint-Maurice, les lacs à rendement exceptionnel pour l'omble de fontaine ainsi que les quatre rivières à ouananiche. Par ailleurs, on doit prêter attention à quelques particularités touchant l'habitat de certaines espèces de poissons en territoire public. Il s'agit de frayères à ouananiche et à éperlan arc-en-ciel localisées dans les rivières aux Brochets et du Milieu ainsi qu'au nord-est du lac Mékinac. À ces sites s'ajoutent 192 lacs à touladis et 19 lacs à omble chevalier dispersés sur le territoire. Ces plans d'eau sont généralement protégés afin de limiter le développement de la villégiature en vertu de l'entente administrative intervenue en 2004 entre la Direction régionale de la gestion du territoire public du MRNFP et la Société de la faune et des parcs (FAPAQ). Cette protection



est toutefois pondérée en fonction de la qualité de l'habitat des plans d'eau pour ces espèces et tient compte de certains cas d'exception. L'omble chevalier est une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec et sa présence fait actuellement l'objet d'un suivi. L'espèce bénéficie d'une certaine protection prévue dans la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q. E-12.01). Ainsi, le gouvernement peut notamment établir des programmes favorisant la survie des espèces menacées ou vulnérables désignées ou susceptibles d'être désignées ainsi que la protection et l'aménagement d'habitats actuels, le rétablissement d'habitats détériorés ou la création de nouveaux habitats. Les sites fauniques d'intérêt regroupent aussi deux secteurs allopatriques pour l'omble de fontaine qui sont situés dans les réserves fauniques Mastigouche et du Saint-Maurice.

Le territoire public de la Mauricie abrite aussi plusieurs sites fauniques d'une espèce désignée menacée ou vulnérable au Québec en attente d'un statut légal. Il s'agit de la tortue des bois, dont l'habitat occupe des tronçons de cours d'eau comprenant une bande riveraine de 200 m de largeur sur environ 6 km de longueur en bordure des rivières Shawinigan, aux Rats, du Loup, du Milieu et Matawin. On peut aussi mentionner quelques sites de nidification pour le faucon pèlerin situés le long du Saint-Maurice et plusieurs autres pour le pygargue à tête blanche, aux environs du réservoir Gouin, dans les zecs Tawachiche, Jeannotte et du Gros Brochet. Ces deux dernières espèces sont désignées vulnérables au Québec.

Également, le marais Bourassa, la Grande Île du lac au Sorcier et les îles du lac Brodeur représentent des sites écologiques localisés dans la réserve faunique de Mastigouche.

Pour terminer, certains milieux humides abritant une grande biodiversité peuvent être mentionnés. Il s'agit de l'île aux Noix et de l'île aux Bouleaux, situées dans la MRC de Mékinac, de l'île du Nord ainsi que d'une baie située sur la rive droite du Saint-Maurice, dans le secteur Carignan.

Forêt

Afin de faire contrepoids à la baisse des volumes de récoltes de bois en résineux prévue par l'application du projet de loi 71 adopté en avril 2005, la Table sectorielle de l'industrie forestière de la région de la Mauricie a travaillé à l'élaboration d'un nouveau concept de



gestion et d'aménagement forestier appelé « Triade ». Son objectif général consiste à s'assurer d'un développement durable des forêts et s'appuie sur une vision de l'aménagement basée sur la répartition (zonage) de l'espace selon trois fonctions : la production forestière ou sylviculture intensive, l'aménagement écosystémique et la conservation. Son élaboration a débuté en décembre 2003 et couvre le territoire de l'unité d'aménagement forestier 042-51 situé dans la portion nord-est de la Mauricie et qui chevauche une partie du territoire de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Le projet prévoit la réalisation d'un calcul de possibilité forestière basé sur cette approche. Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune a confirmé à la CRE de la Mauricie son appui à cette initiative.

Les superficies correspondant aux potentiels pour la production forestière dans le projet Triade sont composées des sites les plus productifs pour l'aménagement intensif et représentent 2 037 km² dans l'unité d'aménagement forestier 042-51. D'autres secteurs potentiels seront éventuellement identifiés dans le restant du territoire public et feront l'objet d'une mise à jour.

L'objectif principal poursuivi dans les zones forestières de production consiste à maximiser la production de bois. Les activités qui y sont prévues comprennent la ligniculture, le reboisement traditionnel d'essences adaptées ainsi que des travaux sylvicoles optimisés, soit des éclaircies, des fertilisations, etc.

Hébergement et plein air

Sur le plan de l'hébergement commercial haut de gamme, le Plan régional de développement du territoire public de la Mauricie a retenu cinq pôles pour le développement ou la consolidation de projets structurants dans le créneau de l'hébergement commercial haut de gamme. Ces derniers comprennent le pôle de consolidation Sacacomie–Lac-à-l'Eau-Claire ainsi que les pôles de développement Mékinac-Du Missionnaire, la rivière Saint-Maurice sur le tronçon Rivière-Matawin–Lac Tourouvre, ainsi que les lacs Carignan et Édouard.

Quelques projets porteurs de retombées économiques notables pour la Mauricie sont déjà prévus au sein du pôle Sacacomie. C'est le cas de la deuxième phase de développement du projet Sacacomie prévue aux abords des lacs Canitchez et Lambert. Ce projet est actuellement étudié par le promoteur dont le plan d'aménagement prévoit respecter les



principes de développement durable du secteur. Un second projet récréotouristique est prévu autour du lac Larose. Il s'agit d'un projet d'hébergement commercial haut de gamme qui s'inscrit dans les principes de développement de l'écotourisme et prévoit notamment l'utilisation d'énergies renouvelables.

En ce qui concerne le développement pour la villégiature privée, le Plan régional de développement du territoire public a signalé 18 plans d'eau couvrant une superficie de plus de 40 ha et qui présentent un fort potentiel. Ces plans d'eau répondent à des critères biophysiques rendant possible l'aménagement d'un minimum de 10 emplacements de villégiature privée. Ces lacs ont été retenus en mars 2009 dans le plan d'action de la table de concertation du PRDTP de la Mauricie.

Selon l'entente administrative sur la villégiature privée riveraine intervenue entre les directions régionales du MRNF en juillet 2004, des modalités fauniques particulières doivent être prévues sur l'ensemble du territoire public mauricien, notamment dans les zones d'exploitation contrôlée afin de s'assurer de la protection des espèces sensibles. Parmi celles-ci figurent le touladi et l'omble chevalier. Dans ce contexte, les modalités de développement de la villégiature sont définies afin de répartir le potentiel faunique (pêche) entre les divers utilisateurs (villégiature, itinérants, pourvoyeurs). Cette procédure favorise un développement durable et harmonieux de la villégiature sur les terres du domaine de l'État.

Sur le plan du développement touristique, le corridor du Saint-Maurice représente un potentiel de développement récréotouristique reconnu par plusieurs partenaires des milieux touristique et socioéconomique de la Mauricie. Déjà, certains projets constituent l'amorce d'une mise en valeur du corridor riverain du Saint-Maurice.

Un projet de parc régional en est à la phase d'élaboration sur le territoire de l'agglomération de La Tuque. Il est localisé à environ 22 km au sud du noyau de la ville de La Tuque, sur la rive ouest du Saint-Maurice. La Ville de La Tuque, promoteur du projet, bénéficie de l'appui du Centre local de développement (CLD) du Haut-Saint-Maurice. Par ailleurs, la Corporation du Parc des Trois Sœurs est l'organisme mandaté par Ville de La Tuque pour mener à bien la réalisation du projet de parc régional. Le projet du parc des Trois Sœurs couvre 39,1 km² de terres publiques. En juin 2007, il avait fait l'objet d'un plan provisoire d'aménagement et de



gestion présenté au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Le futur parc régional englobe une portion du sentier de longue randonnée pédestre « Haute-Mauricie » ainsi que des infrastructures de récréation extensive pour la pratique d'activités de plein air.

En ce qui concerne les activités de plein air, le projet de sentier national constitue un axe important de développement pour la longue randonnée pédestre. Certains tronçons ont été aménagés dans la portion ouest du territoire, du côté de la réserve faunique Mastigouche. D'autres segments ont été aménagés à l'ouest du parc entre le secteur de l'Auberge du Trappeur et le parc national du Canada de la Mauricie. Un autre tronçon permet de relier la rive est du Saint-Maurice au secteur du lac Clair, dans la municipalité de Grandes-Piles. Le projet est coordonné en région par des organismes sans but lucratif, dont la Coopérative de travailleurs de Mastigouche et la Coopérative forestière du bas Saint-Maurice. Pour sa part, la Fédération québécoise de la marche parraine et coordonne le projet à l'échelle du Québec. Le Sentier national reliera plusieurs régions du Québec, de l'Outaouais jusqu'au Bas-Saint-Laurent.

Sur le plan du développement récréotouristique, le Sentier maritime du Saint-Laurent, aménagé en 2002, constitue un projet d'envergure provinciale qui suit un modèle de développement durable pour le kayak de mer. Le projet s'appuie entre autres sur une forte mobilisation du milieu et couvre le fleuve Saint-Laurent, y compris l'estuaire et le golfe, à partir de l'Ontario jusqu'aux frontières du Labrador et du Nouveau-Brunswick. Compte tenu de l'importance de l'étendue du projet, le Sentier maritime du Saint-Laurent est segmenté par tronçons nommés « Route bleue ». À ce jour, plusieurs segments ont été inaugurés, notamment dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de Québec–Chaudière–Appalaches. En Mauricie, la Route bleue Lac Saint-Pierre/les Deux Rives est actuellement en aménagement³⁴.

Industrie et services

Aucun projet ou potentiel particulier n'est signalé en territoire public relativement au thème de l'industrie et des services. Toutefois, un site d'intérêt de un kilomètre de rayon autour d'une

³⁴ Fédération québécoise du canot et du kayak, mémoire, septembre 2010



station d'échantillonnage des précipitations d'Environnement Canada se trouve localisé le long du chemin du lac Édouard dans le territoire de l'agglomération de La Tuque. Ce site a été désigné par le MRNF à la demande d'Environnement Canada afin de mieux connaître et quantifier les activités humaines autour de la station et d'en évaluer les effets sur les mesures météorologiques qui y sont prises.

Mines

Concernant le potentiel minier en Mauricie, on peut mentionner les gîtes de pierre architecturale, de pierre concassée et de pierre industrielle. Au nord, les activités d'exploration et d'exploitation de pierres architecturales se concentrent dans la partie sud de la zec Kiskissink et dans la partie nord de la zec Menokeosawin. Au sud, elles se concentrent dans le secteur de Saint-Alexis-des-Monts, dans la zec Tawachiche ainsi qu'au nord du lac Brûlé.

Des gîtes de métaux usuels (cuivre-nickel et zinc-plomb) et précieux (or, argent et élément du groupe du platine) sont connus à plusieurs endroits de la région, notamment dans les secteurs de Montauban-les-Mines et à l'est de La Tuque, dans le secteur du lac Édouard.

La prospection pour les minéraux industriels s'effectue principalement dans la réserve faunique du Saint-Maurice, soit au lac Normand pour le sable ferro-titanifère, au lac Beaudé pour les éléments des terres rares (allanite) et à la bordure est de la réserve faunique pour la calcite.

Protection ou contraintes

Parmi les principaux potentiels et projets qui pourraient dans le futur faire l'objet d'un statut de protection particulier, il faut mentionner un projet de refuge faunique situé sur la rive nord du lac Saint-Pierre, un projet de réserve écologique, celui de la rivière Vermillon, situé sur le territoire de la MRC de Mékinac. Également, on doit mentionner trois territoires d'intérêt pour l'établissement d'aires protégées qui constituent des potentiels reconnus par le MDDEP dans la Stratégie québécoise sur les aires protégées. Il s'agit du territoire d'intérêt des Basses-Collines-du-Lac-Wayagamac (C-40), celui de la Petite-Rivière-Croche (C-41) ainsi que celui du Lac-Najoua (C-45). Ces trois territoires représentent une superficie de 430 km².



Par ailleurs, le gouvernement s'engage à mettre en œuvre un plan d'action stratégique qui permettra, d'ici à 2015, la création de 65 000 km² de nouvelles aires protégées sur le territoire québécois. En ce qui concerne la Mauricie, plusieurs projets actuels et éventuellement de nouvelles propositions d'aires protégées issues des démarches du MDDEP, du MRNF ainsi que des communautés locales et autochtones pourront contribuer à l'atteinte de ce nouvel objectif. Dans le cas de nouvelles propositions, le plan d'affectation sera ultérieurement mis à jour.

Par ailleurs, il faut mentionner six projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) dont un se trouve englobé dans le projet de refuge faunique du lac Saint-Pierre³⁵. Ces projets sont actuellement soumis à une consultation interministérielle et certains d'entre eux pourraient à terme être soumis au MDDEP pour inscription au Registre des aires protégées.

Pour terminer, il faut souligner que certains plans d'eau font l'objet d'une surveillance environnementale de la part d'Environnement Canada qui est responsable du programme national « Transport à distance des polluants atmosphériques » (TADPA). Ce projet a pour but de vérifier l'efficacité de la Stratégie pancanadienne sur les émissions acidifiantes après l'an 2000. En Mauricie, 4 plans d'eau sur les 42 ciblés à l'échelle du Québec sont situés en territoire public. L'objectif poursuivi par ce programme consiste à mesurer les changements physico-chimiques associés à l'acidification des lacs de l'est du Canada. Il s'agit des lacs Chômeur, Congr , Pothier et Fauvette, respectivement localisés dans la zec Kiskissink, dans la réserve de biodiversité projetée la Seigneurie-du-Triton, en territoire libre au nord du lac la Clochette, et dans la zec Wessonneau.

2.6 Synthèse de l'information de base appuyant la planification

Le territoire public de la Mauricie, en majeure partie concentré dans la province naturelle des Laurentides méridionales, couvre près de 80 % de la superficie de la région. Les activités liées à l'industrie forestière, au récr otourisme, à la faune et à l'énergie figurent parmi les plus

³⁵ Le projet d'EFE du lac Saint-Pierre, reconnu à titre de forêt rare, a été officiellement classé à titre d'EFE le 4 juillet 2009, tel que cela avait été prévu aux articles 24.4 et 24.7 de la Loi sur les for ts (L.R.Q., c. F-4.1).



importantes. Elles se traduisent par de nombreux droits et statuts qui sont prédominants sur le territoire public.

L'industrie forestière continue de représenter un des secteurs clés dans le développement économique régional, et le territoire public doit pouvoir continuer d'en assurer le développement, et ce, au même titre que les autres ressources du territoire.

Le développement de l'industrie du bleuet constitue une avenue intéressante de diversification économique, notamment sur le territoire de l'agglomération de La Tuque et dans la réserve faunique du Saint-Maurice, où les meilleurs potentiels ont été évalués. Il en va de même pour les possibilités de développement acéricole dont les meilleurs potentiels couvrent des superficies non négligeables localisées dans la portion sud du territoire public, soit dans les MRC de Maskinongé et de Mékinac.

La nation attikamek est aussi impliquée dans le secteur de l'approvisionnement et de l'aménagement forestiers par l'entremise de conventions d'aménagement forestier qui s'exercent dans des réserves forestières. Il faut aussi considérer plusieurs sites dispersés sur le territoire qui comportent un intérêt historique ou patrimonial pour les Attikameks et les Pekuakamiulnuatsh sur la partie du territoire de la Mauricie couverte par le Nitassinan au sens de l'EPOG. La présence autochtone sur le territoire public est celle associée généralement à la pratique d'activités de prélèvement des ressources fauniques et floristiques, selon les saisons.

La nation attikamek et la Première Nation Innu de Mashteuiatsh sont impliquées dans un processus de négociation territoriale globale avec le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, négociation qui vise le règlement définitif de leurs revendications territoriales respectives.

En ce qui concerne la protection de la biodiversité, le territoire public mauricien a contribué de façon importante au cours des deux dernières années à la Stratégie québécoise sur les aires protégées et à l'atteinte de l'objectif national de 12 % d'ici à 2015 du territoire du Québec en aires protégées. En effet, la Mauricie compte maintenant neuf réserves de biodiversité projetées couvrant une superficie de 1 120 km² qui s'ajoutent aux autres aires protégées déjà



créées en Mauricie. Par ailleurs, le PATP de la Mauricie retient trois territoires d'intérêt pour l'établissement de nouvelles réserves de biodiversité projetées ainsi qu'un projet de réserve écologique, ce qui ajouterait éventuellement 430 km² supplémentaires de territoire public protégé.

L'activité minière sur le territoire public est principalement concentrée dans l'exploitation du sable et du gravier ainsi que de la pierre dimensionnelle. Certains potentiels sont à considérer, particulièrement les gisements et les carrières de pierre architecturale et de pierre industrielle, l'or, le cuivre et le nickel pour les métaux, et le mica pour les minéraux industriels.

En ce qui concerne la production de l'énergie, la Mauricie se distingue sur le plan de l'hydroélectricité grâce à une puissance installée de 1 662 MW et 12 centrales hydroélectriques, principalement aménagées sur la rivière Saint-Maurice. Des avenues intéressantes concernant le développement du potentiel éolien sont à signaler dans le nord-ouest de la région, dans le secteur du réservoir Gouin, ainsi que dans le corridor du fleuve Saint-Laurent. Ce potentiel demeure toutefois théorique³⁶.

La région connaît depuis quelques années une recrudescence de son développement touristique. Des changements importants ont été réalisés dans le secteur de l'hébergement commercial haut de gamme, un des créneaux qui distinguent la région sur le plan du tourisme national et international. D'autres projets structurants sont en voie de réalisation tant dans le secteur de l'hébergement commercial que dans le domaine du plein air. Le secteur de la pourvoirie est en croissance et contribue au développement de l'offre récréotouristique de la région et au développement de l'hébergement commercial haut de gamme et des activités de plein air, tout en diversifiant l'économie régionale et en répondant aux nouvelles exigences des clientèles résidentes et non résidentes.

Par ailleurs, les projets et potentiels sont nombreux et touchent plusieurs secteurs de l'économie, que ce soit dans le domaine des forêts, des mines, de l'agroforesterie, de l'énergie ou du récréotourisme. Il en va de même pour les potentiels et les projets visant la protection

³⁶ Les données utilisées pour établir le potentiel éolien théorique sont celles relatives à la vitesse moyenne du vent tirée de la carte produite par l'outil GéoÉolien, exprimées à microéchelle, et ce, à une hauteur de 80 m. Cet inventaire du potentiel éolien théorique a été réalisé pour le compte du MRNF par la firme Hélimax inc. en juin 2005.



de la biodiversité. Les défis de la présente démarche de planification consistent à prendre en compte les usages actuels, qui sont multiples, de même que ceux projetés. Le territoire public comprend un nombre élevé de droits qui représentent plus d'une fois et demie la superficie de la région. Un des défis auquel la présente approche doit aussi faire face est le maintien de la qualité du milieu naturel, des habitats et de la ressource faunique ainsi que l'harmonisation des usages actuels et futurs.

La cohabitation des usages représente donc un enjeu de premier plan qui privilégie une approche intégrée et diversifiée respectant à la fois les besoins de développement de la région et la capacité du milieu naturel à les soutenir.



Chapitre 3. Zones d'affectation

Le PATP propose une vision intégrée et prospective de l'utilisation et de la protection du territoire et des ressources. Cette vision intégrée passe par un découpage du territoire en zones d'affectation pour lesquelles des orientations gouvernementales sont définies. Le chapitre 3 présente brièvement, dans un premier temps, quelques éléments de la méthode de découpage, les types de zones et leur nombre. Les sous-sections suivantes s'attardent sur un constat découlant des principales problématiques et des enjeux observés en territoire public mauricien. Le chapitre décrit sommairement des zones d'utilisation et de protection existantes et projetées, puis s'attarde plus particulièrement sur un constat global découlant des problématiques et des enjeux.

3.1 Découpage du territoire

Le découpage du territoire public en zones d'affectation a été réalisé, dans un premier temps, à partir des droits et statuts existants, ainsi que par les potentiels et les projets les plus significatifs. Ensuite, l'étape de la détermination des problématiques et des enjeux a permis un deuxième découpage, soit une fusion ou une division de zones, si celles-ci présentaient ou non les mêmes problématiques et enjeux. Chacune des zones a fait l'objet d'une fiche descriptive présentée à l'annexe 2 du présent rapport. La carte 4 de l'annexe III-a illustre le découpage du territoire en zones d'affectation et le numéro s'y rapportant.

Le Plan d'affectation du territoire public est découpé selon deux formes de zones, soit des zones dites « standards » et des zones dites « éclatées ».

Les zones dites « standards » sont celles qu'on trouve une seule fois sur le territoire public; par exemple, le projet de parc régional des Trois Sœurs ou encore le seul parc national de la région, celui de la Mauricie. Ce type de zone est identifié par un numéro comprenant une séquence de deux chiffres. La zone du projet de parc régional porte le numéro 04-19, la première séquence référant à la région administrative et le deuxième à la zone.



Une zone éclatée est créée en présence de plusieurs phénomènes de même nature qui, répartis sur le territoire, présentent des caractéristiques similaires sur le plan de l'utilisation ou de la protection du territoire public. Ces zones commanderont éventuellement une intention, une vocation et, le cas échéant, des objectifs similaires. Ce concept vise à éviter de multiplier inutilement les fiches de zones pour des objets similaires.

- Exemple n° 1 : une zone éclatée en sept sous-zones pour les sept héronnières de la Mauricie.
- Exemple n° 2 : une zone éclatée en cinq sous-zones regroupant des zones d'exploitation contrôlée dont les limites sont contiguës.

Les zones éclatées sont identifiées par un numéro comprenant une séquence à trois chiffres (ex. : les héronnières ont le n° 04-05-01, 04-05-02, et ainsi de suite). Seule la zone éclatée des refuges biologiques inscrits au Registre des aires protégées ne s'est pas vu attribuer une troisième séquence de chiffres à cause du trop grand nombre de polygones (210).

Le tableau 3 présente les types et le nombre de zones et de sous-zones répertoriées dans le Plan d'affectation préliminaire du territoire public de la Mauricie.

Tableau 3 : Types et nombre de zones et de sous-zones dans le Plan d'affectation du territoire public de la Mauricie

Type de zone	Nombre de zones	Nombre de sous-zones
Zones standards	13	0
Zones éclatées	18	305
Total	31	305

3.2 Constat découlant de la problématique et des enjeux

La présente section brosse un tableau des principales problématiques et des principaux enjeux d'affectation qui caractérisent le territoire public. Dans un premier temps, les zones de protection existantes et projetées sont sommairement présentées, suivies de la présentation



du constat. Ensuite, le même exercice est répété pour les zones d'utilisation existantes et projetées.

→ **Nature des zones d'affectation**

Les zones d'affectation sont réparties en deux grandes catégories de nature distincte, selon la vocation attribuée. Il s'agit des zones de protection et des zones d'utilisation.

Globalement, les zones vouées à la protection, tant existantes que projetées, couvrent 8 % de la superficie du territoire public de la Mauricie, tandis que les zones vouées à l'utilisation couvrent les 92 % restants.

→ **Les zones de protection existantes**

Les zones de protection existantes englobent les territoires qui bénéficient d'un statut légal de protection. Ces zones sont tout simplement intégrées dans le PATP et se voient accorder soit une vocation de protection stricte ou de protection, selon le cas. Il s'agit des statuts suivants :

1. Les réserves de biodiversité projetées (neuf);
2. Les réserves écologiques (six);
3. Le parc national du Canada de la Mauricie;
4. Les habitats fauniques décrétés (cinq types);
5. L'habitat d'une espèce menacée ou vulnérable décrété (faucon pèlerin et tortue des bois);
6. Le refuge faunique de Pointe-du-Lac;
7. Les refuges biologiques inscrits au Registre des aires protégées.

→ **Les zones de protection projetées**

Les zones de protection projetées englobent les territoires pour lesquels aucun statut légal de protection n'est accordé pour l'instant. Ils constituent des territoires potentiels auxquels le gouvernement souhaite accorder une vocation de protection et éventuellement un statut



légal. Le plan d'affectation préliminaire retient les deux zones standards et les deux zones éclatées suivantes :

1. Le projet de refuge faunique du lac Saint-Pierre;
2. Les projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels (sept);
3. Les territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées (trois);
4. Le projet de réserve écologique de la rivière Vermillon.

Les zones de protection projetées sont majoritairement concentrées dans la moitié sud de la région.

Problématiques et enjeux liés aux zones de protection existantes et projetées

Au nord

- Dans les trois territoires d'intérêt : aucune, sauf la bleuetière en exploitation située dans le territoire d'intérêt de la Petite-Rivière-Croche (zone 04-23-02).
- Les activités de prélèvement faunique (chasse, pêche et piégeage) pourraient être remises en cause dans la zone de projet de réserve écologique.

Au sud

- o Zone des habitats fauniques du lac Saint-Pierre et du projet de refuge faunique et d'écosystème forestier exceptionnel (zone 04-24) :
 - ✓ Problématique de superposition de droits de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain sur des habitats fauniques décrétés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.
- Superposition de ces mêmes droits sur la Réserve mondiale de la biosphère du lac Saint-Pierre, reconnue par l'UNESCO.
- Zone de l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques (04-07) : même problématique de superposition de droits de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain sur un habitat faunique décrété.



Les principaux enjeux liés aux zones de protection existantes et projetées sont les suivants :

- Mise en valeur du potentiel en hydrocarbures et réservoirs souterrains au lac Saint-Pierre;
- Protection de l'intégrité écologique de la zone;
- Maintien des activités de chasse et de piégeage dans la zone;
- Aménagement forestier et investissements sylvicoles réalisés;
- Préservation d'éléments représentatifs de la biodiversité.

→ Les zones d'utilisation existantes

Le territoire public de la Mauricie regroupe les 11 zones d'utilisation existante suivantes :

1. Les réserves fauniques;
2. Les zones d'exploitation contrôlée;
3. Les pourvoiries avec droits exclusifs;
4. Les bleuetières en exploitation;
5. Le réservoir Gouin (zone hydrique);
6. La forêt d'enseignement et de recherche Mailhot à La Tuque;
7. Les secteurs archéologiques³⁷;
8. Le fleuve Saint-Laurent;
9. La partie centrale du lac Saint-Pierre (zone hydrique);
10. La zone résiduelle;
11. Les lacs témoins du programme TADPA.

→ Les zones d'utilisation projetées

Le territoire public de la Mauricie regroupe les trois zones d'utilisation projetées suivantes :

1. Le corridor du Saint-Maurice;
2. Les pôles récréotouristiques (quatre);
3. Les potentiels et les projets de bleuetières.

³⁷ Plusieurs types d'utilisation sont permis dans cette zone.



Constat global

- Les zones d'utilisation sont majoritairement concentrées dans la moitié sud du territoire public;
- C'est également dans cette partie du territoire que se trouve l'essentiel des problématiques et des enjeux. Cela est normal compte tenu de la densité des droits et statuts, des potentiels et des projets ainsi que de l'accessibilité.

Problématiques et enjeux liés à certaines zones d'utilisation existantes et projetées en Mauricie

Principales problématiques

Dans les territoires fauniques structurés :

- Superposition de droits industriels, de statuts fauniques et de sites d'activités récréotouristiques.

(Ex. : dans les réserves fauniques se trouvent des secteurs sensibles pour la villégiature commerciale, gérés par la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) tels que les lacs Normand, Baude, Saint-Bernard, Shawinigan, des Îles, Violon, Dunbar, au Sable, Houde-Patoulet ainsi que le sentier national);

- Impacts sur les paysages et perturbation des activités de prélèvement faunique (surtout le piégeage) et forestières;
- Les répercussions des droits d'exploration et d'exploitation minière sur la qualité des habitats fauniques;
- Problématiques et enjeux à caractère agroforestier et environnemental :

Potentiel de bleuetière reconnu en territoire faunique structuré qui se superpose à un esker à haut potentiel aquifère. Les pratiques culturelles, dont l'utilisation d'engrais, pourraient avoir des répercussions sur le potentiel aquifère.



Dans les zones récréotouristiques :

- Superposition des droits miniers et forestiers dans des zones à fort potentiel ou à utilisation récréotouristique (zones du Sacacomie, Mékinac, Carignan, Édouard, le corridor du Saint-Maurice et le projet de parc régional).

Au lac Saint-Pierre :

- Superposition des droits de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain sur un statut d'aire faunique communautaire, un projet de refuge faunique ainsi que sur un potentiel de développement de l'écotourisme reconnu.

Principaux enjeux :

- L'aménagement forestier et les investissements sylvicoles réalisés;
- La recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain;
- Le développement de l'écotourisme au lac Saint-Pierre;
- La qualité de l'expérience récréative (quiétude des lieux et protection des paysages dans les secteurs récréotouristiques);
- La conservation et la mise en valeur de la faune;
- La préservation d'un aquifère à potentiel élevé;
- Le maintien de la qualité des sites archéologiques.



Chapitre 4. Affectation du territoire

Le présent chapitre expose la situation de l'affectation du territoire en Mauricie. En premier lieu, une définition de l'affectation est présentée suivie de quelques explications d'ordre méthodologique. Ensuite, le chapitre expose plus en détail les orientations gouvernementales préliminaires pour chacune des zones d'affectation.

4.1 Orientations gouvernementales

L'affectation du territoire se traduit par un énoncé d'orientations gouvernementales qui s'appliquent à chacune des zones d'affectation du territoire. L'orientation gouvernementale se compose de trois éléments fondamentaux : l'intention gouvernementale, la vocation et l'objectif spécifique.

L'intention gouvernementale correspond au but général poursuivi par le gouvernement quant à l'utilisation du territoire public et des ressources dans la zone. Elle se traduit par un énoncé succinct qui indique le plus fidèlement et le plus précisément possible ce que le gouvernement veut faire d'une partie du territoire public, soit le protéger ou l'utiliser, et ce, à quelle fin. L'intention est commune aux différents intervenants gouvernementaux et assure une cohérence des interventions du gouvernement sur le territoire public. L'intention doit être suffisamment précise pour la faire correspondre avec une des vocations prévues dans la nomenclature des vocations³⁸, sans qu'on puisse hésiter entre plusieurs vocations.

La vocation indique la nature de l'intention, à savoir l'utilisation ou la protection, et le mode général de son application, soit l'exclusivité, la priorité ou la polyvalence d'utilisation. Leur choix s'effectue parmi les sept types prévus dans la nomenclature des vocations. Leur appellation et leur définition traduisent donc, dans le prolongement de l'intention gouvernementale, un but général plutôt que des droits, des statuts, des activités ou des usages précis. La vocation peut confirmer et reconduire une utilisation existante, signaler le besoin d'adapter les pratiques de gestion ou annoncer qu'une modification de l'utilisation

³⁸ Voir Tableau 1 : Typologie des vocations, section 1.1.3.



existante y est prévue à plus ou moins long terme. Dans ce dernier cas, on dit que la vocation est projetée. Les situations projetées sont clairement indiquées dans le plan d'affectation afin que les activités qui se poursuivent temporairement reçoivent l'attention qu'exigent des situations transitoires.

Le troisième élément de l'intention gouvernementale est l'objectif spécifique. Ces derniers s'ajoutent au besoin à l'intention gouvernementale et à la vocation pour tenir compte des particularités d'une zone signalée lors de la collecte de l'information de base ou de la détermination de la problématique et des enjeux. Ces objectifs précisent davantage l'intention du gouvernement et permettent une meilleure compréhension de celle-ci et des effets attendus de la gestion du territoire public dans une zone en particulier.

Le tableau 4 qui suit fait une description détaillée des orientations gouvernementales préliminaires pour chacune des zones d'affectation du territoire public mauricien. On y présente la superficie de la zone, le pourcentage de celle-ci par rapport au territoire public, l'intention, la vocation et les objectifs spécifiques, s'il y a lieu. La carte officielle 5 de l'annexe III-a du présent rapport illustre la répartition des sept types de vocations sur le territoire public de la Mauricie. En complément, le tableau 5 décrit la superficie des zones en kilomètres carrés et en pourcentage, selon la vocation. On constate que les zones de protection existantes et projetées couvrent 8 % du territoire public de la Mauricie, alors que les zones d'utilisation prioritaire en représentent 2% seulement. Les portions de territoire public les plus importantes quant à la superficie sont constituées des zones d'utilisation multiple modulée et d'utilisation multiple avec respectivement 36 % et 54 % du territoire public.



Plan d'affectation du territoire public

Tableau 4 : Synthèse de l'affectation du territoire public de la région de la Mauricie

N° de zone	Nom de zone	Type de zone*	Superficie (km ²)	% territoire public régional	ORIENTATION GOUVERNEMENTALE		
					Intention	Vocation	Objectif spécifique
Aucun	Aucun	Aucun	0	0	Aucune.	Utilisation spécifique	Aucun.
04-03	Pôles récréotouristiques	Éclatée (4)	408,6	1,26	Utiliser prioritairement le territoire et les ressources à des fins de mise en valeur récréotouristique.	Utilisation prioritaire	- Protéger les encadrements visuels de la zone. - Adapter les interventions de manière à protéger le potentiel acéricole dans la zone. - Adapter les interventions en tenant compte du caractère sensible des habitats de la tortue des bois, du touladi et de l'omble chevalier, du faucon pèlerin et du pygargue à tête blanche dans la zone. - Limiter le développement minier aux endroits déjà connus et exploités de la zone. - Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à assurer la pratique des activités récréatives de plein air. - Prendre en compte la gestion hydroélectrique du lac Mékinac dans le développement récréotouristique de la zone.
04-10	Projet de bleuetière	Éclatée (2)	3,9	0,01	Utiliser prioritairement le territoire de la zone à des fins de bleuetières.	IDEM	Aucun objectif spécifique.
04-16	Corridor de la rivière Saint-Maurice	Standard	260,6	0,80	Utiliser prioritairement le territoire et les ressources à des fins de mise en valeur récréotouristique.	IDEM	- Adapter les activités forestières et minières au contexte récréotouristique de la zone. - Protéger les paysages visibles de la zone. - Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à assurer la pratique des activités récréatives de plein air. - Prendre en compte la gestion hydroélectrique du Saint-Maurice dans le développement récréotouristique de la zone.
04-17	Forêt d'enseignement et de recherche Mailhot	Standard	16,9	0,05	Utiliser prioritairement le territoire pour l'enseignement pratique et la recherche en sciences forestières et dans les domaines connexes.	IDEM	Aucun objectif spécifique.
04-18	Potentiel de bleuetière	Éclatée (2)	11,6	0,04	Utiliser prioritairement la zone à des fins de bleuetières.	IDEM	Adapter les pratiques culturelles de l'exploitation du bleuet en fonction du contexte de la réserve faunique dans la sous-zone 04-18-01.
04-20	Bleuetières du secteur de La Tuque	Éclatée (2)	2,4	0,01	Utiliser prioritairement le territoire de la zone à des fins de bleuetières.	IDEM	Aucun objectif spécifique.
04-30	TADPA	Éclatée (3)	3,8	0,01	Utiliser prioritairement la zone à des fins d'activités de recherche scientifique liées au transport à distance des polluants atmosphériques.	IDEM	Interdire toute nouvelle activité de nature anthropique qui pourrait remettre en cause la qualité des échantillonnage dans les plans d'eau faisant l'objet du programme Tadpa.
04-01	Lac Saint-Pierre	Standard	113,4	0,35	Privilégier une utilisation diversifiée et harmonieuse du territoire et de ses ressources en assurant le maintien des caractéristiques écologiques de la zone.	Utilisation multiple modulée	Mettre en place des modalités particulières d'exploration et, s'il y a lieu, d'exploitation de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain ainsi que pour l'exploration et l'exploitation des substances minérales afin de préserver les caractéristiques écologiques de la zone.
04-06	Réserves fauniques	Éclatée (3)	1396,0	4,30	Utiliser le territoire et les ressources dans une optique de conservation et de mise en valeur de la faune.	IDEM	- Adapter les activités d'aménagement forestier et les activités minières en fonction d'une protection accrue des habitats et des espèces fauniques, dont les lacs à touladi et à ouananiche, l'habitat de la tortue des bois ainsi que les sites d'intérêt écologique reconnus. - Mettre en valeur les investissements sylvicoles en tenant compte du contexte de conservation et de mise en valeur de la faune dans la zone. - Soutenir la mise en valeur des activités récréatives de plein air en complémentarité avec la conservation et la mise en valeur de la faune.
04-09	Secteurs archéologiques	Éclatée (7)	29,3	0,09	Utiliser le territoire et les ressources tout en préservant et en mettant en valeur le patrimoine archéologique.	IDEM	- Adapter les opérations d'exploration et d'exploitation minières au contexte archéologique de la zone. - Adapter les interventions en fonction de la protection du patrimoine archéologique de la zone. - Adapter les activités de recherche archéologique en fonction du contexte du territoire faunique dans lequel se situe la majeure partie de la zone.

* Le chiffre entre parenthèses indique le nombre de sous-zones.



Plan d'affectation du territoire public

N° de zone	Nom de zone	Type de zone*	Superficie (km ²)	% territoire public régional	ORIENTATION GOUVERNEMENTALE		
					Intention	Vocation	Objectif spécifique
04-11	Zones d'exploitation contrôlée	Éclatée (5)	6 776,3	20,85	Utiliser le territoire et les ressources dans une optique de mise en valeur de la faune.	IDEM	• Mettre en valeur le potentiel de bleuetière en tenant compte de la présence d'un aquifère à potentiel élevé et du fait que le potentiel de bleuetière se trouve en territoire faunique structuré. • Poursuivre l'aménagement forestier et les activités minières en les adaptant au contexte de mise en valeur de la faune de la zone. • Soutenir la mise en valeur des activités récréatives de plein air en complémentarité avec la conservation et la mise en valeur de la faune.
04-13	Pourvoiries avec droits exclusifs	Éclatée (17)	2 001,3	6,16	Utiliser le territoire et les ressources dans une optique de mise en valeur de la faune.	IDEM	• Poursuivre l'aménagement forestier et les activités minières en les adaptant au contexte de mise en valeur de la faune, notamment dans les secteurs récréotouristiques sensibles, de manière à assurer une expérience récréative de qualité ainsi que la protection des paysages dans les secteurs où se concentrent les équipements d'hébergement et les sites d'activités les plus fréquentés. • Soutenir la mise en valeur des activités récréatives de plein air en complémentarité avec la conservation et la mise en valeur de la faune. • Mettre en valeur les investissements sylvicoles et la sylviculture intensive du projet Triade en tenant compte du contexte de mise en valeur de la faune dans la zone. • Adapter les activités d'aménagement forestier et les activités minières en fonction d'une protection accrue des habitats et des espèces fauniques, dont les lacs à touladi et à omble chevalier.
04-19	Projet de parc régional	Standard	22,2	0,07	Utiliser le territoire et les ressources en favorisant la mise en valeur récréotouristique.	IDEM	Adapter l'aménagement forestier au contexte récréotouristique de la zone.
04-26	Réservoir Gouin	Standard	1 384,5	4,26	Utiliser la zone à des fins de production hydroélectrique.	IDEM	• Adapter les interventions dans la zone de manière à protéger l'habitat du doré jaune. • Adapter les interventions dans la zone en tenant compte de l'utilisation récréotouristique de celle-ci.
04-22	Zone résiduelle	Standard	17 400,0	53,54	Utiliser le territoire et les ressources.	Utilisation multiple	Aucun objectif spécifique.
04-04	Aire de confinement du cerf de Virginie	Standard	5,4	0,02	Sauvegarder l'habitat du cerf de Virginie.	Protection	Aucun objectif spécifique.
04-14	Aires de concentration d'oiseaux aquatiques	Éclatée (2)	38,9	0,12	Sauvegarder l'habitat où se rassemble la sauvagine.	Protection	Adapter les activités de recherche et éventuellement d'exploitation d'hydrocarbures de manière à protéger l'habitat faunique.
04-05	Héronnières	Éclatée (7)	6,7	0,02	Sauvegarder l'habitat du grand héron et du bihoreau à couronne noire.	Protection	Aucun objectif spécifique.
04-28	Habitats fauniques du lac Saint-Pierre	Standard	47,7	0,15	Sauvegarder l'habitat du rat musqué et l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques.	Protection	Adapter les activités de recherche et éventuellement d'exploitation d'hydrocarbures de manière à protéger les habitats fauniques présents dans la zone.
04-02	Réserves écologiques	Éclatée (6)	30,4	0,09	Préserver intégralement un milieu naturel présentant des caractéristiques écologiques distinctives ou représentatives, tout en permettant la recherche scientifique et l'éducation.	Protection stricte	Aucun objectif spécifique.
04-08	Parc national du Canada de la Mauricie	Standard	536,5	1,65	Préserver un territoire représentatif du patrimoine naturel et culturel du Canada, en l'occurrence l'écosystème des Moyennes Laurentides québécoises, notamment en raison de sa diversité biologique, tout en le rendant accessible au public à des fins d'éducation et de récréation.	Protection stricte	Aucun objectif spécifique.
04-12	Réserves de biodiversité projetée	Éclatée (9)	1 120,4	3,45	Préserver un milieu terrestre constituant une formation physique ou un groupe de formations représentatif de la	Protection stricte	Aucun objectif spécifique.



Plan d'affectation du territoire public

N° de zone	Nom de zone	Type de zone*	Superficie (km ²)	% territoire public régional	ORIENTATION GOUVERNEMENTALE		
					Intention	Vocation	Objectif spécifique
					biodiversité de la région naturelle des Laurentides méridionales (Province « C ») tout en le rendant accessible au public, principalement à des fins de récréation.		
04-15	Habitat du faucon pèlerin	Éclatée (2)	4,3	0,01	Préserver l'habitat du faucon pèlerin, une espèce menacée de disparition ou vulnérable.	Protection stricte	Aucun objectif spécifique.
04-31	Habitat de la tortue des bois	Éclatée (4)	31,1	0,01	Préserver l'habitat de la tortue des bois, une espèce menacée de disparition ou vulnérable	Protection stricte	Aucun objectif spécifique
04-21	Refuge faunique	Standard	2,6	0,01	Préserver l'intégrité d'un habitat faunique d'importance pour les canards plongeurs en migration automnale, reconnu à l'échelle régionale ou provinciale pour sa productivité faunique, sa densité et la diversité faunique qu'il renferme.	Protection stricte	Aucun objectif spécifique
04-29	Refuge biologique inscrit au Registre des aires protégées	Éclatée (210)	353,7	1,09	Préserver une vieille forêt afin de contribuer au maintien de la biodiversité lui étant associée, et ce, en raison de son caractère rare ou ancien.	Protection stricte	Aucun objectif spécifique
04-23	Territoires d'intérêt pour les aires protégées	Éclatée (3)	430,4	1,32	Préserver un milieu terrestre constituant une formation physique ou un groupe de formations représentatif de la biodiversité de la région naturelle des Laurentides méridionales (Province « C ») tout en le rendant accessible au public, principalement à des fins de récréation.	Protection stricte projetée	Aucun objectif spécifique
04-24	Projet de refuge faunique	Standard	10,3	0,03	Préserver l'intégrité d'un habitat faunique d'importance reconnu à l'échelle régionale ou provinciale pour sa productivité faunique (sauvagine en particulier), sa densité et la diversité faunique qu'il renferme.	Protection stricte projetée	Adapter les activités de recherche et éventuellement d'exploitation d'hydrocarbures de manière à protéger la productivité et l'intégrité des habitats et des espèces fauniques de la zone du projet d'écosystème forestier exceptionnel ^{**} .
04-25	Projet de réserve écologique	Standard	10,3	0,03	Préserver intégralement un milieu naturel présentant des caractéristiques écologiques distinctives ou représentatives, tout en permettant la recherche scientifique et l'éducation.	Protection stricte projetée	Aucun.
04-27	Projet d'écosystèmes forestiers exceptionnels	Éclatée (6)	2,5	0,01	Préserver un écosystème forestier présentant un intérêt particulier sur le plan de la diversité biologique, notamment en raison de son caractère rare ou ancien.	Protection stricte projetée	Aucun.
04-07	Fleuve Saint-Laurent	Standard	34,7	0,11	Aucune	Affectation différée	Aucun

- ✓ Type de zone : une zone est simple ou éclatée.
- ✓ Les zones sont classées par vocation selon l'ordre de la typologie des vocations au lieu de le faire par ordre numérique.
- ✓ Les champs « Problématique » et « Enjeux » pourront être ajoutés dans la version à utiliser pour la consultation élargie.

^{**} Dans la mesure où les techniques actuelles d'exploration des hydrocarbures sont en mesure de répondre à l'affectation donnée à la zone.



Tableau 5 : Répartition du territoire public selon la vocation

Vocation	Nombre de zones	Nombre de sous-zones	Superficie (km ²)	% territoire public régional
Utilisation spécifique	0	0	0	0
Utilisation prioritaire	6	12	704,0	2,17
Utilisation multiple modulée	7	35	11 723,0	36,07
Utilisation multiple	1	0	17 400,0	53,54
Protection	4	10	98,8	0,30
Protection stricte	12	248	2 536,5	7,81
Affectation différée	1	0	34,7	0,11
Total	31	305	32 497,0	100,00



Chapitre 5. Mise en application, modalités de suivi et de mise à jour du plan d'affectation

5.1 Mise en application du plan d'affectation

Une fois approuvées et rendues disponibles, les orientations gouvernementales contenues dans le plan d'affectation du territoire public guident les actions des différents ministères et organismes gouvernementaux qui sont responsables d'y donner suite dans leur gestion sectorielle du territoire et des ressources. Il revient donc à chaque acteur gouvernemental de prendre les mesures nécessaires pour mettre en application le PATP dans son domaine d'activité.

Par ailleurs, les orientations des milieux régionaux et locaux contenues dans le plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire et les schémas d'aménagement et de développement des MRC (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme) doivent être conformes aux orientations gouvernementales contenues dans le PATP. Ainsi, en cas d'incompatibilité, des modifications peuvent être demandées à la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) ou à une MRC pour arrimer le PRDIRT ou un schéma aux orientations gouvernementales contenues dans le PATP.

5.2 Suivi du plan d'affectation

Le plan d'affectation approuvé par le gouvernement fait l'objet d'un suivi biennal sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Le suivi porte sur les zones d'affectation suivantes :

- zones dont le gouvernement préconise un changement à l'utilisation existante;
- zones pour lesquelles des modalités particulières de gestion ont été retenues;
- zones pour lesquelles des objectifs spécifiques ont été définis.



Ainsi, deux ans après l'approbation du plan et un an avant sa révision quinquennale, les ministères et organismes concernés auront à fournir au MRNF l'information nécessaire à la réalisation de ce suivi.

5.3 Mise à jour du plan d'affectation

Des mises à jour du plan d'affectation peuvent être effectuées au besoin, par exemple, en présence d'un générateur de changement important tel un projet, la découverte d'un potentiel, une orientation gouvernementale nouvelle, etc., ou à la suite du cumul de générateurs moins importants, mais globalement significatifs.

Tout acteur gouvernemental participant à la démarche d'affectation ou tout acteur consulté provenant des milieux régionaux et locaux ou des communautés autochtones peut faire une demande de mise à jour en la justifiant.

Outre ces mises à jour ponctuelles, une révision statutaire du PATP sera effectuée tous les cinq ans afin d'actualiser au besoin les orientations gouvernementales.

Les mises à jour et la révision quinquennale du PATP s'effectuent de la même manière que ce dernier a été réalisé, en faisant toutefois les adaptations nécessaires.



CONCLUSION

Le PATP de la région de la Mauricie permet d'offrir à tous les intervenants une vision gouvernementale prospective et cohérente de la protection et de l'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État, vision qui tient compte des grands courants qui influencent l'aménagement du territoire public et, également, des besoins et des préoccupations des différents gestionnaires et utilisateurs.

L'élaboration de ce plan a également permis de faire le point sur les principaux changements que l'affectation doit apporter quant à l'utilisation du territoire.

Le PATP, comme exercice de planification en amont du processus général de planification des terres et des ressources, permettra de générer des bénéfices pour la région sur les plans environnemental, social et économique. Ces bénéfices seront produits par exemple par une intégration facilitée de considérations environnementales dans la gestion, une ouverture sur la diversification de la base économique régionale et une prise en compte des intérêts de la population. Le PATP permettra également une connaissance de la direction donnée par le gouvernement à l'utilisation du territoire du domaine public ainsi qu'une prise de conscience par la population de la complexité de la situation concernant l'utilisation de ce patrimoine collectif.

Il présente également une nette valeur ajoutée pour la gestion des terres et des ressources du domaine de l'État. À ce titre, le PATP se situe au premier échelon d'une démarche de gestion intégrée (partage et compréhension des orientations et objectifs des différents gestionnaires) et constitue une stratégie générale pour l'utilisation des ressources et du territoire. En plus d'être un instrument prévenant les conflits d'usage, le PATP fournit et transmet une meilleure connaissance du territoire public et de ses potentiels ainsi que des lignes directrices communes notamment aux gestionnaires et aux délégataires conférant une plus grande cohésion aux interventions.

Il appartiendra maintenant aux différents intervenants concernés de donner suite à l'affectation par l'entremise de diverses planifications et lors d'interventions effectuées sur le territoire public. Cela peut notamment se traduire dans les planifications d'aménagement, de



développement, telles que les schémas d'aménagement et de développement réalisés par les MRC, ou encore dans les planifications opérationnelles. Les suites à donner au PATP peuvent aussi se traduire par l'octroi de droits à attribuer sur le territoire, par l'établissement de statuts territoriaux ou encore par des autorisations d'activités par le biais des plans forestiers, des plans fauniques, du plan régional de développement intégré des ressources et du territoire, des divers programmes et normes, etc.)

L'affectation du territoire public viendra ainsi appuyer la mise en valeur durable des terres et des ressources en offrant une assise sur laquelle les intervenants pourront inscrire leurs propres visions sectorielles (ou régionales) qui permettront de concrétiser, sur le plan des activités se déroulant sur le territoire public, les orientations gouvernementales.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune verra par ailleurs à assurer un suivi des orientations d'affectation auprès des gestionnaires des terres et des ressources afin de confirmer l'obtention des effets souhaités par le gouvernement. Enfin, il s'assurera de la mise à jour du PATP et de sa révision à intervalle régulier afin que cet instrument demeure le reflet d'une vision dynamique et évolutive de la protection et de l'utilisation du territoire public.



**Annexe I : Partenaires impliqués dans la démarche de réalisation
du plan d'affectation**



1. Liste des membres de la Table de concertation régionale

Hydro-Québec

Denis Désilets, Sylvain Croteau, Lynda Laquerre, Christian Éthier*

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Jean Lamothe, Sandra Baron, Éric Leclerc*

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune — Direction des affaires régionales

Pierre Jutras*, Claude Gauvin

Louis Madore*, Claude Hébert, Amélie Cadotte*, Jean-Marc Blais*

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune — Direction des opérations intégrées

Isabelle Charest, Jacques Drapeau, Nadia Deshaies, Michel Bourbeau

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune — Direction de l'expertise Énergie-Faune-Forêts-Mines-Territoire

Pascale Dombrowski

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune — Direction de la production d'électricité

Richard F. Poirier, François Fortin*

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Camille Caron

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Benoît Soucy, Julie-Anne Bourret*

Ministère de la Sécurité publique

Hélène Boisvert

Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

Monique Savignac

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Annie St-Pierre, Sandra Baron*

Ministère des Transports du Québec

Richard Paquin*, Lévis Leblond

* Lorsqu'il y a plusieurs membres d'une même organisation, l'astérisque indique le ou les membres en poste au moment de la production du document.



2. Liste des membres de la Table de participation gouvernement-CRE

Conférence régionale des élus de la Mauricie

Claude Hébert, géologue

David Lapointe, agent de développement

Luc Désaulniers, agent de développement

MRC de Maskinongé

Isabelle Lessard, coordonnatrice, service d'aménagement et de développement du territoire

Ville de La Tuque

Justin Proulx, directeur de l'aménagement et du développement du territoire

MRC de Mékinac

Louis Filteau, coordonnateur régional à l'aménagement du territoire

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Claude Gauvin, responsable de la planification du territoire public

Pierre Jutras, conseiller en gestion du territoire public

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Julie-Anne Bourret, analyste

Ministère des Transports

Richard Paquin, géographe

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Annie St-Pierre, conseillère en aménagement du territoire et de l'urbanisme, Sandra Baron*, conseillère en aménagement du territoire



3. Membres de la Table de coordination interministérielle sur l'affectation du territoire public

Hydro-Québec

Claude Audry, Raymonde Lavoie*

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Carole Audet*, Jean Bordeleau, Clotilde Dupuis

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Marc-André Bertrand

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Guylaine Lévesque, François Poulin*

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Nathalie Arpin*, Pierre A. Gauthier

Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

Robert Gosselin, Carmen Picard*, Éric Thomassin

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune — Mines

Pierre Buteau*, Pierre Verpaelst

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune — Énergie

François Fortin*, Philippe Lacasse, Pierre Marcoux, Richard F. Poirier, Mathieu Roy

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune — Forêts

Pierre Dugas, Gilles Lavoie*

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune — Faune

Hugo Canuel*, Marie-Pier Gauthier, Dany Lacasse, Serge Lachance, Yves Simard, Brian Skinner

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune — Opérations régionales

Germain Tremblay*, coordonnateur de la Table

Luc Valin*, secrétaire de la Table

Myriam Gosselin* (collaboratrice), André Daigle, Gaétan Fortin

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune — Plan Nord et Territoire

Benoît Trudel

Ministère de la Sécurité publique

Chantal Bilodeau, Amélie Genois*

Ministère des Transports

Maïra Beaudry, Michel Duchesne, Ginette Lalonde*, André Morin, Mireille Pruneau

Ministère du Tourisme

Catherine Bégin, David Belgue, François Côté*, Jean-Pierre Gagnon, Brigitte Jomphe, Réjeanne Lachance, Jacques Lavigne, Chantale Ouellet, Lise Pelletier

* Lorsqu'il y a plusieurs membres d'une même organisation, l'astérisque indique le ou les membres en poste au moment de la production du document.



4. Partenaires de consultation

MRC des Chenaux

Gérard Bruneau, préfet
Yvan Magny, aménagiste

MRC de Maskinongé

Robert Lalonde, préfet
Isabelle Lessard, coordonnatrice, Service de l'aménagement et du développement du territoire

MRC de Mékinac

Lucien Mongrain, préfet
Louis Fileau, coordonnateur régional de l'aménagement du territoire

Ville de La Tuque

Normand Beaudoin, maire
Justin Proulx, directeur de l'aménagement et du développement du territoire

Ville de Shawinigan

Michel Angers, maire

Ville de Trois-Rivières

Yves Lévesque, maire
Pierre Desjardins, aménagiste

Conseil de la Nation Attikamek

Éva Ottawa, Grand Chef
Micheline Petiquay, directrice intérimaire, secrétariat au territoire

Conseil des Attikameks d'Obedjiwan

Paul Mequish, chef
Louis-Michel Dubé, coordonnateur des ressources du territoire

Conseil des Attikameks de Wemotaci

Simon Coocoo, chef
Georges Bherer, mesures d'harmonisation

Conseil des Attikameks de Manawan

Paul-Émile Ottawa, chef
Paul Quitish, vice-chef

Conseil des Montagnais du lac Saint-Jean

Carl Robertson, directeur, patrimoine, culture et territoire

Conseil de bande de Lac-Barrière, Communauté de Lac-Rapide

Casey Ratt

Fédération de l'UPA de la Mauricie

Martin Caron, président

Bassin versant Saint-Maurice

Clément Lebel, président

Société d'aménagement du bassin de la rivière Batiscan

Larry Bernier, président



Organisme de bassin versant de la rivière du Loup

Yan Boissonneault, directeur
François Péloquin, coordonnateur

Conseil régional en environnement

Maurice Poudrier, président

Association des pourvoiries de la Mauricie

Ghislain Tardif, président

Association régionale des gestionnaires de zecs de la Mauricie (ARGZM)

Pierre Lefebvre, président

Fédération québécoise de la faune (Mauricie)

Pierre Caron, président

Association des trappeurs gestionnaires Mauricie-Bois-Francs

Jacques Boisvert, président

Association des trappeurs gestionnaires du Haut-Saint-Maurice

Michel Adams

Commission régionale des ressources naturelles et du territoire de la Mauricie

Josée Bussière, présidente

Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice

Jacques Pinard, président

Kruger inc.

Martin Landry, ing. f., mandataire, UAF 041-51 et 043-51
Léon Bélanger, ing. f.

Compagnie AbitibiBowater

Fernand Potvin, ing. f., mandataire, UAF 042-51 et 043-52
Aimé Minville, ing. f.
Éric Couture, ing. f.
Pierre Boudreau, ing. f.

Spruce Falls inc.

Denis Deshaies, ing. f.

Barrette-Chapais Itée

Sylvain Robichaud, ing. f., mandataire, UAF 026-51

Association touristique régionale de la Mauricie

Denis Lacerte, président

Fédération des clubs de motoneigistes du Québec — région Mauricie

Jean-Claude Tessier

Fédération québécoise des clubs quad (Mauricie)

Richard Saulnier



Regroupement des locataires des terres publiques du Québec inc. — région de la Mauricie (RLTP)

Roger Boivin, président

Unité régionale de loisirs et de sport de la Mauricie

Pierre Tremblay, président

Mouvement vert de la Mauricie

Hélène Bergeron, présidente

Aire faunique communautaire du réservoir Gouin

Jean Blanchard, président

Comité ZIP Lac Saint-Pierre

Pierre Latraverse, président

Association québécoise des producteurs d'énergie renouvelable (AQPER)

Claude Descôteaux, directeur général

Association minière du Québec

Dan Tolgyesi, président-directeur général

Association de l'exploration minière du Québec

Jean-Pierre Thomassin, président

Association des producteurs de tourbe du Québec

Martin Fafard, Fafard et frères

Association des producteurs de pierre et de granite du Québec

Jean-Nil Bouchard, Polycor inc.

Coopérative de solidarité de la Réserve mondiale de la biosphère du lac Saint-Pierre

Christian Hart, président

Conseil québécois du loisir

Daniel Caron, directeur général

Fédération québécoise du canot et du kayak

Pierre Trudel, directeur général

Syndicat des producteurs de bleuets

Daniel Simard, directeur général

Association canadienne de la pierre

Louis Ouellet, Granicor inc.

Association des archéologues du Québec

Marc Côté

Fédération des producteurs acéricoles du Québec

Simon Trépanier, directeur adjoint



Annexe II : Fiches descriptives de zones



Présentation des fiches de zones

Les fiches de zones constituent le corps du PATP. Elles visent deux buts précis. D'abord, elles décrivent la situation territoriale de la zone et, ensuite, elles établissent les orientations d'affectation.

La situation territoriale est décrite par la caractérisation de la zone et la détermination des droits, des statuts, des utilisations usuelles, des projets, des potentiels et des éléments particuliers qui s'y présentent.

Les orientations d'affectation sont composées de trois éléments : une intention gouvernementale, une vocation et, s'il y a lieu, un ou des objectifs spécifiques.

Voici comment lire la fiche :



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de

Date :

Zone n° :

Description sommaire et localisation

Établit ce sur quoi est basée la zone, ce qui la distingue des zones environnantes, sa superficie et sa localisation dans la région.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Cette section caractérise l'utilisation de la zone sur le plan environnemental, social et économique (ex. : principales caractéristiques du relief, de l'hydrographie, de la végétation, de la faune, de la géologie, de l'utilisation du territoire par la population et des activités économiques dominantes). Elle permet essentiellement de comprendre la nature, la composition et la dynamique d'utilisation de la zone. Ces caractéristiques permettent de mieux saisir la problématique et de mesurer les enjeux qui conditionnent les orientations à prendre.

Droits, statuts et activités usuelles

Cette section liste les différents droits, statuts et activités usuelles (fréquentation du territoire ne faisant pas l'objet d'un droit ou non liée à un statut territorial) compris dans la zone. Ces éléments ne concernent que le territoire public.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Cette section liste les différents potentiels, projets et éléments particuliers à prendre en compte pour l'affectation de la zone. Ces éléments ne concernent que le territoire public.

Les projets et potentiels qui doivent être pris en considération sont ceux connus, reconnus, pouvant être réalisés ou mis en valeur dans un avenir prévisible en tenant compte de l'horizon de planification du PATP ainsi que de nature à influencer la vocation du territoire.

Problématique

La problématique fait état de ce qui est en mesure d'influencer favorablement ou défavorablement l'utilisation du territoire public dans la zone. Elle met en contexte la situation qui prévaut dans la zone eu égard à l'utilisation et à la protection du territoire et des ressources compte tenu des données présentées dans les sections précédentes. Elle fait ressortir les éléments liés à l'utilisation du territoire public dans la zone sur lesquels il y aura des choix d'affectation à faire.

Dans cette optique, la problématique ne porte pas sur des considérations d'ordre de gestion ou d'ordre technique, et elle s'attardera à l'utilisation du territoire plutôt qu'à « l'utilisateur ». À cet effet, on évitera par exemple d'y mentionner les problèmes quant au respect et à l'application des normes ou des règlements établis, les problèmes techniques quant à



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de

Date :

Zone n° :

l'aménagement de certaines infrastructures compte tenu de contraintes physiques n'influençant toutefois pas la vocation du territoire, etc. De même, on parlera de l'utilisation du territoire pour des activités de chasse et de pêche plutôt que de parler de la situation des pourvoyeurs.

La problématique permet de dégager et de comprendre les enjeux d'affectation du territoire.

Enjeux

Les enjeux concernent les éléments à mettre en balance pouvant faire l'objet de gains ou de pertes si l'on agit ou non sur le territoire (par exemple, le maintien de l'exploitation forestière — enjeu 1 — *versus* la protection de l'intégrité écologique du milieu — enjeu 2). Ils découlent de la problématique et des utilisations existantes et possibles du territoire qui y sont répertoriées. Ils sont sectoriels, c'est-à-dire que chaque enjeu est spécifique d'un aspect de l'utilisation ou de la protection du territoire. Ils se libellent en fonction de l'utilisation du territoire et non de la gestion ou des utilisateurs. Ils réfèrent donc à l'utilisation (ou à la non-utilisation) ou à la protection (ou à la non-protection) des terres et des ressources.

Analyse

Cette section analyse et explique les raisons qui justifient le choix d'un enjeu plutôt que d'un autre, dans le but de déterminer l'intention commune gouvernementale qui se dégage des intentions sectorielles (les enjeux) des différents partenaires impliqués. Chaque élément soulevé dans la problématique et dans les enjeux est soumis à l'analyse. L'analyse est plus ou moins poussée, selon le besoin.

L'analyse doit préciser le gain et la perte, de façon rigoureuse et objective. Elle doit documenter, qualifier et confronter chaque enjeu aux autres, soulever les options envisageables pour la zone, et permettre ainsi de faire un choix et de l'expliquer. L'analyse permet aussi de faire ressortir des considérations qui ne peuvent être exprimées en fonction de l'information de base. Elle met en relation les faits présentés dans les blocs « Caractéristiques », « Utilisation existante », « Utilisation possible » puis les nuance et les relativise. En ce sens, elle remet les faits en question.

Intention gouvernementale

L'intention est un énoncé succinct qui explique le but général poursuivi par le gouvernement pour une partie du territoire public. Elle exprime l'orientation ou la direction que le gouvernement veut donner à l'utilisation du territoire (et des ressources) et aux activités qui s'exercent ou qui sont susceptibles d'avoir lieu dans la zone d'affectation. Cette intention exprime la conjonction des différentes orientations sectorielles applicables, ce qui peut l'amener à se distinguer de l'application de ces orientations prises isolément. Elle découle des enjeux en présence et des options envisageables qui sont potentiellement divergentes.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de

Date :

Zone n° :

L'intention est commune aux différents intervenants et, ainsi, elle assure une cohérence des interventions du gouvernement sur le territoire public. On cherchera à orienter ou à baliser l'utilisation du territoire et des ressources (ou leur protection) de façon générale. Cette approche implique que l'ensemble des activités est concerné par l'intention gouvernementale (ex. : foresterie, agriculture, récréotourisme, transports, environnement, etc.)

Vocation

L'intention gouvernementale correspond à une des vocations suivantes :

- Utilisation spécifique : Utilisation exclusive des terres ou d'une ressource.
- Utilisation prioritaire : Utilisation des terres ou des ressources qui est privilégiée et qui subordonne les autres activités.
- Utilisation multiple modulée : Utilisation polyvalente des terres et des ressources, avec des modalités ou des règles adaptées à des conditions environnementales, paysagères, culturelles, sociales ou économiques particulières.
- Utilisation multiple : Utilisation polyvalente des terres et des ressources.
- Protection : Sauvegarde d'une composante du patrimoine naturel ou culturel qui subordonne les autres activités.
- Protection stricte : Préservation d'aires rares, exceptionnelles ou représentatives du patrimoine naturel, de sa biodiversité ou du patrimoine culturel.
- Affectation différée : Report de l'affectation accompagné de mesures provisoires de gestion.

Objectifs spécifiques

Ces objectifs sont établis pour préciser les effets attendus de l'intention gouvernementale sur la gestion du territoire et des ressources. Ils complètent et précisent l'intention gouvernementale et la vocation visant la prise en compte des particularités d'une zone signalées lors de la collecte de l'information de base, de la détermination de la problématique et des enjeux et de l'analyse. Ils s'appliquent généralement à tous les usages. Il n'y a donc nul besoin de préciser un usage en particulier, par exemple, autrement que si l'on recherche un effet spécifique de cet usage. Tout en laissant le choix des moyens aux gestionnaires du territoire et des ressources, les objectifs spécifiques permettent à ces derniers de comprendre les effets attendus dans les planifications et les actions réalisées en aval du PATP. Par exemple, dans une situation où l'intention engendre une modulation de la gestion du territoire et des ressources, les objectifs spécifiques permettront de préciser la nature de cette modulation énoncée généralement dans l'intention gouvernementale et d'en établir la portée.

Commentaires

Cette section permet d'ajouter une information supplémentaire pertinente à la compréhension de la fiche.



Fiches descriptives de zones

Zone n° : 04-01	Lac Saint-Pierre
Zone n° : 04-02	Réserves écologiques
Zone n° : 04-03	Pôles récréotouristiques
Zone n° : 04-04	Aire de confinement du cerf de Virginie
Zone n° : 04-05	Héronnières
Zone n° : 04-06	Réserves fauniques
Zone n° : 04-07	Fleuve Saint-Laurent
Zone n° : 04-08	Parc national du Canada de la Mauricie
Zone n° : 04-09	Secteurs archéologiques
Zone n° : 04-10	Projet de bleuetière de la rivière Pierriche et de la Pierriche Nord-Ouest
Zone n° : 04-11	Zones d'exploitation contrôlée
Sous-zone no : 04-12-01	Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier
Sous-zone n° : 04-12-02	Réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant
Sous-zone n° : 04-12-03	Réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats
Sous-zone n° : 04-12-04	Réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton
Sous-zone n° : 04-12-05	Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou
Sous-zone n° : 04-12-06	Réserve de biodiversité projetée du Plateau-de-la-Pierriche
Sous-zone n° : 04-12-07	Réserve de biodiversité projetée du Brûlis-du-lac-Oskélanéo
Sous-zone n° : 04-12-08	Réserve de biodiversité projetée Sikitakan Sipi
Sous-zone n° : 04-12-09	Réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles
Zone n° : 04-13	Pourvoiries avec droits exclusifs
Zone n° : 04-14	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
Zone n° : 04-15	Habitat du faucon pèlerin du lac Mékinac
Zone n° : 04-16	Corridor de la rivière Saint-Maurice
Zone n° : 04-17	Forêt d'enseignement et de recherche Malhiot
Zone n° : 04-18	Potentiel bleuets des lacs Soucis et Coucou
Zone n° : 04-19	Projet de parc régional des Trois Sœurs
Zone n° : 04-20	Bleuetières du secteur de La Tuque
Zone n° : 04-21	Refuge faunique de Pointe-du-Lac
Zone n° : 04-22	Zone résiduelle
Zone n° : 04-23	Territoires d'intérêt pour la création de réserves de biodiversité projetées et d'une réserve aquatique projetée
Zone n° : 04-24	Projet de refuge faunique sur les terres publiques de la rive nord du lac Saint-Pierre
Zone n° : 04-25	Projet de réserve écologique de la rivière Vermillon
Zone n° : 04-26	Réservoir Gouin
Zone n° : 04-27	Projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels
Zone n° : 04-28	Habitats fauniques du lac Saint-Pierre
Zone n° : 04-29	Refuges biologiques
Zone n° : 04-30	TADPA
Zone n° : 04-31	Habitat de la tortue des bois



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-01

Lac Saint-Pierre

Description sommaire et localisation

La zone se trouve sur le territoire de la ville de Trois-Rivières et dans les municipalités de Yamachiche, Louiseville et Maskinongé. Elle déborde dans la région voisine de Lanaudière, sur la rive nord du Saint-Laurent, et sur la rive sud, dans les régions administratives de la Montérégie et du Centre-du-Québec. En Mauricie, elle englobe la majeure partie de l'espace hydrique du lac Saint-Pierre, en excluant les habitats fauniques ainsi que le projet de refuge faunique localisés sur la rive nord. Ces entités terrestres et hydriques font l'objet de zones distinctes. Il en va de même pour le refuge faunique en eau libre situé au large du secteur de Pointe-du-Lac. La zone du lac Saint-Pierre couvre une superficie de 113,4 km² d'espace principalement hydrique appartenant au territoire public.

Le lac Saint-Pierre est reconnu par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à titre de réserve mondiale de biosphère. Il est aussi inscrit sur la liste de la Convention Ramsar qui accorde une reconnaissance à des zones humides d'importance internationale¹.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Le lac Saint-Pierre et sa zone inondable constituent un milieu humide d'une grande richesse biologique. Il est situé au cœur de la voie migratoire de l'Atlantique, l'une des principales voies de migration en Amérique du Nord pour la sauvagine. La région du lac Saint-Pierre est aussi reconnue comme étant la plus importante halte migratoire printanière le long du fleuve Saint-Laurent pour la sauvagine. Les principales espèces d'oiseaux qui fréquentent la zone sont la grande oie des neiges, la bernache du Canada ainsi que des canards plongeurs et barboteurs. Le lac Saint-Pierre constitue un territoire demeuré naturel à 90 %.

Le lac Saint-Pierre est la plus importante plaine d'inondation du Saint-Laurent. L'amplitude des crues et l'importance de la superficie touchée par celles-ci sont responsables de la diversité des habitats. Au printemps, les eaux s'élèvent de 2 m ou plus et envahissent une bonne partie des îles de même que les terres riveraines sur une largeur variant de 1 à 2 km. Le lac Saint-Pierre constitue aussi une aire faunique communautaire (AFC). Cette dernière présente un nouveau mode de gestion créé en vertu des dispositions des articles 85, 86 et 86.1 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune qui le définit comme étant un plan d'eau public faisant l'objet d'un bail de droits exclusifs de pêche à des fins communautaires, dont la gestion est confiée à une corporation sans but lucratif. Ce territoire délimité par sa partie hydrique nécessite des mesures particulières de gestion afin d'y assurer la conservation et la mise en valeur de la faune aquatique².

¹ La mission de la Convention Ramsar consiste en la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier (<http://www.ramsar.org/index.fr.htm>).

² <http://www.mrn.gouv.qc.ca/faune/territoires/aire.jsp>



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-01

Lac Saint-Pierre

Sur le plan de la géologie, le lac Saint-Pierre fait partie de la province géologique de la plate-forme du Saint-Laurent. Cette dernière occupe une bande relativement étroite de 20 km de largeur comprise entre la limite de la Province de Grenville et le fleuve Saint-Laurent. Cette zone géologique se compose de roches sédimentaires d'âge ordovicien moyen et supérieur comprenant des unités calcaires qui appartiennent aux formations de Neuville et de Deschambault. La formation du lac Saint-Pierre a été provoquée par des cassures appelées « rifts » qui sont des fossés d'effondrement de grande dimension survenus au cours de la période tertiaire, il y a 60 millions d'années.

Le lac Saint-Pierre se caractérise aussi par l'importance de son potentiel de développement écotouristique. Avec la création de la Réserve mondiale de biosphère en 2000, la Coopérative de solidarité de la réserve de la biosphère du lac Saint-Pierre a mis en œuvre un plan directeur de développement écotouristique de la réserve mondiale de la biosphère du Lac-Saint-Pierre.

D'autres activités sont pratiquées dans la zone du lac Saint-Pierre. Mentionnons la pêche commerciale et sportive ainsi que plusieurs activités nautiques motorisées et non motorisées. On y constate aussi la présence d'activités d'exploration gazière et pétrolière.

La Voie maritime du Saint-Laurent, un axe majeur de circulation du trafic maritime international, traverse la zone d'est en ouest. En 2005, le trafic maritime observé pour la section Montréal-lac Ontario était évalué à 2 695 transits de navires.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits :

- Permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain. Ces derniers couvrent la presque totalité de la superficie de la zone.
- Un bail d'exploitation de pétrole et de gaz naturel dans le secteur de Pointe-du-Lac.

Statuts :

- Depuis avril 2005, le lac Saint-Pierre détient le statut d'aire faunique communautaire. Les droits de pêche sportive ont été cédés à une corporation de gestion de la pêche sportive en avril 2006, dans le contexte de la création de l'aire faunique communautaire.
- La Voie maritime du Saint-Laurent.

Activités usuelles :

- La pêche sportive et commerciale [18 permis de pêche commerciale ont été délivrés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour la zone du lac Saint-Pierre].
- Le lac Saint-Pierre est aussi utilisé pour la pratique d'activités nautiques diversifiées telles que le nautisme, des croisières touristiques, la voile, la planche à voile, le surf et les sports aérotractés.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-01

Lac Saint-Pierre

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels :

- Potentiel pour le pétrole et le gaz naturel et de réservoirs souterrains.
- Potentiel éolien théorique sur la majeure partie de l'espace hydrique de la zone.
- Potentiel de développement de l'écotourisme.

Projets :

- Route bleue Lac Saint-Pierre/les Deux Rives (mise en valeur de l'activité kayak de mer)

Éléments particuliers :

- Depuis novembre 2000, le lac Saint-Pierre est reconnu par l'UNESCO à titre de Réserve mondiale de biosphère. Cette dernière est la seule des quatre réserves de biosphère du Québec ayant fait l'objet d'un plan directeur de développement écotouristique. Le MRNF, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi que Tourisme Québec ont directement contribué soit à la mise en place de la réserve mondiale de biosphère, soit au financement du plan directeur écotouristique, site Ramsar reconnaissant les zones humides d'importance internationale.
- Depuis mai 1998, le lac Saint-Pierre est désigné site Ramsar en vertu de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale établie à Ramsar (Iran) en 1971. Le ministère de l'Environnement et de la Faune avait contribué au dossier de candidature du lac Saint-Pierre à titre de site Ramsar et en avait fait l'annonce en 1997. Cette reconnaissance visait à protéger 122 km² d'habitats exceptionnels pour la faune du lac Saint-Pierre, notamment pour la sauvagine migratrice. Le lac Saint-Pierre fait partie des quatre sites Ramsar désignés au Québec.
- Le lac Saint-Pierre a fait l'objet d'un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) réalisé par le Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) du lac Saint-Pierre.

Problématique

- La zone fait partie de la réserve mondiale de biosphère du lac Saint-Pierre et elle constitue une aire faunique communautaire. Elle se caractérise par un potentiel de développement écotouristique clairement défini dans le Plan directeur de développement écotouristique de la réserve mondiale de biosphère du lac Saint-Pierre. En contrepartie, elle fait aussi l'objet de permis recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain qui couvrent l'ensemble de la zone, ce qui pose un problème de compatibilité avec la reconnaissance de la zone et le statut d'aire faunique communautaire.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-01

Lac Saint-Pierre

- En deuxième lieu, le statut d'aire faunique communautaire se superpose à d'autres activités à caractère économique (pêche commerciale, trafic maritime), ce qui peut nuire à la qualité des habitats et des espèces de poissons.
- L'intensification des cultures agricoles sur le littoral, à l'extérieur de la zone, provoque des problèmes d'érosion, de lessivage et de fertilisation qui menacent l'intégrité des habitats fauniques dans la zone.

Enjeux

- La préservation de l'intégrité écologique de la zone.
- Le développement de l'écotourisme.
- Le maintien de la pêche commerciale dans la zone.
- La mise en valeur de la faune.
- Le trafic maritime dans la zone.
- La mise en valeur du potentiel en pétrole et en gaz naturel.
- La mise en valeur du potentiel minéral.

Analyse

Cette constatation s'explique notamment par la présence des activités commerciales (pêche, trafic maritime) dans la zone ainsi que par l'activité agricole environnante qui exerce une pression sur ces habitats. La partie hydrique de la zone constitue une aire faunique communautaire. Le lac Saint-Pierre a fait l'objet d'un plan d'action et de réhabilitation écologique mis en œuvre par le Comité de la zone d'intervention prioritaire du lac Saint-Pierre. La zone se caractérise aussi par une réalité complexe où un amalgame d'activités commerciales et récréotouristiques côtoient des activités d'exploration gazière ainsi que recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain. Ces dernières peuvent exercer une pression supplémentaire sur l'écologie de la zone.

Fait à noter, les activités d'exploration sont permises sous conditions dans la portion de la zone comprise entre Maskinongé et Yamachiche ainsi que dans le secteur de Pointe-du-Lac. La Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c.C-61.1) prévoit que les activités susceptibles de modifier un élément biologique ou physique propre à un habitat faunique sont interdites, sauf exception.

À cette constatation générale s'ajoute la présence de la Voie maritime du Saint-Laurent qui traverse la zone d'est en ouest.

La zone présente aussi un potentiel substantiel pour le développement de l'écotourisme. Le lac Saint-Pierre est d'ailleurs la seule des quatre réserves mondiales de biosphère au Québec ayant fait l'objet d'un plan directeur de développement écotouristique. De plus, il constitue un des quatre sites Ramsar du Québec désignés en vertu de la Convention sur les zones humides d'importance internationale.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-01

Lac Saint-Pierre

En ce qui concerne le potentiel éolien théorique présent sur une importante superficie de la zone, celui-ci ne soulève pour le moment aucune problématique ni d'enjeu particulier puisque aucun mât de mesure de vent n'a été érigé et aucun promoteur à ce jour n'a manifesté l'intention d'y exploiter ce potentiel.

Pour conclure, la double reconnaissance internationale de réserve mondiale de biosphère de l'UNESCO et de site Ramsar, en plus du statut d'aire faunique communautaire, donne un signal clair quant à la nécessité de préserver les caractéristiques écologiques et les richesses de la zone grâce à une utilisation rationnelle des ressources. Cette approche a pour objectif de concilier les activités sociales et économiques (la pêche sportive et commerciale, la navigation de plaisance et commerciale, le trafic maritime, les activités de loisir et de recherche industrielle), le développement de l'écotourisme avec le maintien des équilibres naturels de la zone, soit la conservation de ses caractéristiques écologiques et la préservation de son intégrité.

Intention gouvernementale

Privilégier une utilisation diversifiée et harmonieuse du territoire et de ses ressources en assurant le maintien des caractéristiques écologiques de la zone.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- Mettre en place des modalités particulières pour l'exploration gazière et, s'il y a lieu, pour l'exploitation des hydrocarbures et des réservoirs souterrains ainsi que pour l'exploration et l'exploitation des substances minérales afin de préserver les caractéristiques écologiques de la zone.

Commentaires

Étant donné qu'un PATP sera tôt ou tard réalisé pour la région administrative voisine de Lanaudière, un travail d'harmonisation sera nécessaire afin de s'assurer d'une cohérence dans la définition des problématiques et des enjeux ainsi que de l'orientation gouvernementale de cette zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-02

Réserves écologiques

Description sommaire et localisation

Cette zone éclatée regroupe six réserves écologiques qui représentent des territoires conservés à l'état naturel en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., chapitre C-61.01). Les réserves écologiques sont localisées sur la rive nord du lac Saint-Pierre, sur le territoire de la ville de Shawinigan, dans la réserve faunique Mastigouche ainsi que dans le secteur du lac Édouard. La zone représente une superficie totale de 30,4 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Les six réserves écologiques font partie intégrante du réseau d'aires protégées du Québec. Elles sont localisées dans les provinces naturelles « B » et « C » décrites dans le cadre écologique de référence du Québec. Elles sont incluses dans la classification internationale des aires protégées placées sous la responsabilité de l'Union internationale pour la conservation de la nature, catégorie Ia (Réserve naturelle intégrale).

Il s'agit de territoires conservés à l'état naturel (par exemple : une île, un marécage, une tourbière, une forêt) qui présentent des caractéristiques écologiques distinctives. Le statut de réserve écologique permet de sauvegarder des espèces fauniques ou floristiques rares ou menacées, ou encore des sites exceptionnels. Il peut s'agir d'un milieu où les sols, les dépôts de surface, les végétaux et la faune s'intègrent bien dans un ensemble représentatif des caractéristiques naturelles d'une région. Dans d'autres, le statut de réserve écologique permet de sauvegarder des espèces fauniques ou floristiques rares ou menacées, ou encore des sites exceptionnels¹.

Dans tous les cas, on peut parler de musées naturels où la conservation, la connaissance scientifique et, quand c'est possible, l'éducation sont privilégiées². Les réserves écologiques forment des aires constituées à l'une des fins suivantes :

- Conserver dans leur état naturel, le plus intégralement possible et de manière permanente, des éléments constitutifs de la diversité biologique, notamment par la protection des écosystèmes et des éléments ou processus qui en assurent la dynamique.
- Réserver des terres à des fins d'étude scientifique ou d'éducation.
- Sauvegarder les habitats d'espèces fauniques et floristiques menacées ou vulnérables.

Les six réserves écologiques de la Mauricie présentent les caractéristiques suivantes :

- **04-02-01 – Marcel Léger** : représente un territoire d'une superficie de 35,5 ha localisé en aval du lac Saint-Pierre, sur le territoire de la ville de Trois-Rivières et à proximité de la rive nord du fleuve Saint-Laurent.

¹ http://www.mddep.gouv.qc.ca/regions/region_04/aires-protegees.htm

² <http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves/index.htm>



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-02

Réserves écologiques

Le site est constitué d'une île artificiellement créée à partir de matériaux de drainage du bassin d'évitage de Port-Saint-François.

L'île comporte un milieu littoral d'eau douce et un milieu terrestre totalement submergé au printemps. La végétation qui caractérise l'île s'apparente à la section alluviale du Saint-Laurent et aux rives du lac Saint-Pierre. Elle se compose de groupements semi-aquatiques à rubanier à gros fruits, à sagittaire latifoliée, d'une prairie à scirpe américain et d'arbustives ou jeunes forêts dominées par le saule noir ou le peuplier deltoïde. En ce qui concerne la faune, l'île aux Sternes, située le long d'une des plus importantes voies de migration pour les oiseaux aquatiques, constitue une escale pour ces oiseaux.

- **04-02-02 – Lac-à-la-Tortue** : Cette réserve écologique localisée au sud de Grand-Mère, sur le territoire de la ville de Shawinigan, représente une superficie 565,69 ha. Ce territoire assure la protection d'une tourbière ombrotrophe caractéristique de la section ouest de la région des basses-terres du Saint-Laurent.

La réserve écologique comprend deux modèles physionomiques, soit le bog uniforme sans mares et le bog non structuré avec mares.

- **04-02-03 – Marie-Jean-Eudes** : Cette réserve écologique est située à environ 30 km au nord-ouest de Saint-Gérard-des-Laurentides, sur le territoire de la MRC de Maskinongé. Elle occupe une superficie de 845 ha au nord du lac Shawinigan.

Cette réserve écologique assure la protection d'écosystèmes représentatifs de la région écologique des Moyennes Laurentides de la Mauricie, laquelle appartient au domaine de l'érablière sucrière à bouleau jaune.

- **04-02-04 – Irénée-Marie** : Cette réserve écologique représente une superficie de 189,36 ha et est localisée en bordure de la rivière Matawin, sur le territoire de la MRC de Mékinac. Il s'agit d'un site assurant la protection de communautés végétales associant le pin blanc, le pin rouge et le pin gris, un complexe de végétation peu commun au Québec. Issus d'incendies importants ayant touché la région, ces peuplements semblent évoluer lentement vers la pessière à épinette noire.

- **04-02-05 – Judith-De Brésoles** : La réserve écologique Judith-De Brésoles, localisée à l'est du lac Édouard, représente une superficie de 1 089,51 ha. Il s'agit d'un site assurant la protection d'écosystèmes représentatifs de la région écologique des Basses Laurentides du Saguenay, laquelle appartient au domaine de la sapinière à bouleau jaune. Parmi les principaux groupements forestiers de la réserve écologique figure une érablière sucrière à bouleau jaune, groupement situé à la limite nordique de son aire de distribution et, par conséquent, rare dans le domaine de la sapinière à bouleau jaune.

- **04-02-06 – Bog-à-Lanières** : Cette réserve écologique est située sur le territoire de l'agglomération de La Tuque, à l'est du lac Édouard, et représente une superficie de 430 ha. Ce territoire vise à assurer la protection de tourbières ombrotrophes de la région des Laurentides. Le bog à lanières occupe la partie centrale de la tourbière et la majeure partie de la réserve écologique. Il représente un élément distinctif et rare dans la région des Laurentides ainsi que dans l'ensemble du Québec.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Date : 1^{er} octobre 2009	
Zone n° : 04-02	Réserves écologiques
Droits, statuts et activités usuelles • Une réserve écologique (ensemble de la zone). • Une aire de concentration d'oiseaux aquatiques dans la sous-zone 04-02-01. • Un refuge biologique dans la sous-zone 04-02-03. • Un refuge biologique dans la sous-zone 04-02-04. • Deux refuges biologiques dans la sous-zone 04-02-05.	
Potentiels, projets et éléments particuliers • Nitassinan commun de la partie sud-ouest (Mashteuiatsh, Essipit et Betsiamit) dans les sous-zones 02-05 et 02-06.	
Problématique Aucune problématique particulière n'est à signaler pour cette zone d'affectation.	
Enjeux Aucun enjeu particulier n'est à signaler pour cette zone d'affectation.	
Analyse Aucune.	
Intention gouvernementale Préserver intégralement un milieu naturel présentant des caractéristiques écologiques distinctives ou représentatives, tout en permettant la recherche scientifique et l'éducation.	
Vocation Protection stricte.	
Objectifs spécifiques Aucun.	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-02

Réserves écologiques

Commentaires

Aucun.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-03

Pôles récréotouristiques

Description sommaire et localisation

Cette zone éclatée comprend quatre pôles récréotouristiques d'hébergement commercial haut de gamme reconnus par la table de concertation du Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) et répertoriés dans celui-ci. Ces pôles sont : Sacacomie, Mékinac-du-Missionnaire, Édouard et Carignan. Ces derniers, tous localisés dans la moitié sud du territoire public, tirent profit d'un fort potentiel biophysique et d'une bonne accessibilité routière. La zone couvre une superficie totale de 408,6 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Le pôle Sacacomie (04-03-01)

Cette sous-zone couvre une superficie de 142,7 km² et avoisine la limite sud de la réserve faunique Mastigouche ainsi que la limite sud-ouest du parc national du Canada de la Mauricie. Ce pôle est déjà développé à des fins récréotouristiques. Il se caractérise par la présence de plusieurs plans d'eau à fort potentiel récréotouristique tels que les lacs Sacacomie, Larose, Canitchez et Lambert. L'Hôtel Sacacomie, un fleuron de l'industrie touristique mauricienne, se trouve enclavé dans le pôle, en territoire privé. Dans ce secteur, les terres publiques sont surtout concentrées à l'ouest du lac Sacacomie. En plus du service d'hébergement, l'Hôtel Sacacomie offre des activités récréotouristiques diversifiées à longueur d'année. Des projets de consolidation et de développement récréotouristique sont aussi prévus à l'intérieur de cette sous-zone. On y constate aussi un fort potentiel acéricole. La sous-zone appartient au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune. Sur le plan hydrographique, elle se trouve dans le bassin versant de la rivière du Loup. Le lac Sacacomie est réputé pour ses eaux très claires. Ce caractère très oligotrophe limite la productivité de la population de touladi et le développement d'une pêche plus intensive. Du point de vue de la géologie, la zone fait partie de la Province géologique de Grenville, caractérisée par une assise de roches intrusives fortement métamorphosées telles que le gneiss.

Au sud, le territoire privé limitrophe de la sous-zone du Sacacomie englobe plusieurs établissements d'hébergement commercial haut de gamme tels que les auberges le Baluchon et Lac-à-l'Eau-Claire ainsi que la Pourvoirie du Lac Blanc. D'autres établissements d'hébergement tels que des gîtes touristiques ou des terrains de camping sont aussi présents dans ce secteur, de même que plusieurs réseaux de sentiers récréatifs.

Le secteur des lacs Larose, Barnard, en Croix, Maxime, à la Roche, Saint-Malo et du Vieux possède également un potentiel reconnu régionalement pour le développement et la consolidation du récréotourisme. Le sentier national affecté à la longue randonnée pédestre ainsi que le sentier de motoneige régional n° 318 traversent ce secteur. Un projet de développement touristique est également prévu au lac Larose.

Les lacs Barnard et en Croix font l'objet d'une entente de non-ensemencement avec le parc national du Canada de la Mauricie. Ce dernier est localisé non loin au nord-est de la sous-zone Sacacomie. Cette entente, qui a pour objectif de préserver l'intégrité écologique du parc national, a des implications sur le potentiel et les modalités de pêche de la sous-zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-03

Pôles récréotouristiques

Le secteur du lac Larose fait l'objet d'activités d'exploration pour le graphite ainsi que d'exploitation pour le sable.

Plus à l'est, la sous-zone englobe un réseau de sentiers de randonnée pédestre, dont le sentier national, ainsi que des sentiers cyclables et de motoneige.

Finalement, le lac Castor, incluant l'auberge et les sentiers de randonnée pédestre localisés sur des lots du canton d'Hunterstown, fait aussi partie de la sous-zone Sacacomie.

Le pôle Mékinac-du Missionnaire (04-03-02)

Cette sous-zone englobe les lacs Mékinac, du Missionnaire ainsi qu'une portion de la rivière Mékinac. Elle couvre une superficie de 118,9 km².

En ce qui concerne la tenure des terres, la grande majorité du pourtour du lac du Missionnaire est de tenure publique. Plusieurs lots privés riverains et extrariverains ont été développés dans les portions nord et sud de ce plan d'eau dans le courant des années 80.

Le lac Mékinac a fait l'objet d'un plan de zonage réalisé par un promoteur touristique et immobilier dans le courant des dernières années. Le projet qui avait été présenté durant cette période n'a toutefois jamais été réalisé.

Dans l'état actuel des choses, la villégiature privée a été développée dans la moitié sud de la rive ouest du lac Mékinac. La plupart de ces terrains ont été vendus par le MRNF aux villégiateurs qui en sont devenus les propriétaires fonciers.

On observe quelques infrastructures de récréation extensive et un barrage à l'extrémité sud du lac Mékinac. Ce dernier est un réservoir annuel qui est vidangé tous les hivers pour la production hydroélectrique. De plus, le barrage assure la régularisation du niveau du réservoir qui joue un rôle dans la gestion du système hydrique de la rivière Saint-Maurice. Le niveau de l'eau peut fluctuer à certaines périodes déterminées de l'année. Dans ce pôle se trouvent enclavés des secteurs archéologiques localisés le long des berges du lac Mékinac (voir zone 04-12-02).

Le secteur du lac Mékinac est un site reconnu de nidification du faucon pèlerin, espèce désignée vulnérable au Québec. En 1984, seulement deux sites de nidification étaient connus au Québec, dont l'un au lac Mékinac. Ce site a également servi au programme de repeuplement du faucon pèlerin alors que deux fauconneaux élevés en captivité ont été placés dans le nid du couple reproducteur en 1990. En 2002, seulement 17 nids de faucon pèlerin étaient productifs au sud du 50^e parallèle au Québec. Ce nombre est passé à 36 en 2005, mais ces sites historiques semblent constituer un noyau particulièrement productif en raison de leur qualité, de sorte qu'il faudrait les protéger en priorité contre les dérangements (Comité de rétablissement du faucon pèlerin au Québec, 2002). Le premier site du lac Mékinac est un habitat faunique et fait l'objet d'une zone (04-15). L'entente (2003) comprenant la signature d'une promesse achat-vente entre le MRNF et le promoteur, dans le cadre du projet immobilier et touristique, inclut une clause concernant la protection de la faune et plus particulièrement de l'habitat du faucon pèlerin.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-03

Pôles récréotouristiques

Une population de ouananiche, poisson très prisé des pêcheurs sportifs, a été implantée avec succès au lac Mékinac dans les années 1970. Pour augmenter l'offre de pêche, le Ministère soutient cette espèce par ensemencements annuels en partenariat avec la municipalité. Le lac du Missionnaire offre un habitat exceptionnel pour le touladi, autre espèce prisée des pêcheurs, mais des manipulations du niveau de l'eau ont nui à la reproduction. Des travaux correctifs ont été effectués, des ensemencements ponctuels sont prévus pour rétablir la population.

Des tortues des bois (*Glyptemys insculpta*), une espèce désignée vulnérable au Québec et qui a un statut d'espèce préoccupante au Canada, ont été observées à plusieurs reprises dans la rivière du Milieu, à moins de 3 km en amont du secteur de Cap-à-l'Aigle. Bien que sa présence n'ait pu être confirmée à proximité du lac Mékinac, l'environnement présente les caractéristiques d'un habitat de qualité pour la tortue des bois et il est fort probable qu'elle s'y trouve.

Le pôle Carignan (04-03-03)

Ce pôle englobe le lac Carignan (Clair) ainsi qu'une superficie de terres publiques couvrant un rayon de 1,5 km autour de celui-ci, soit 33,0 km². Le lac Clair a fait l'objet de deux phases de développement de villégiature privée, planifiées et réalisées par le MRNF en 1980 et en 1988. Le lac Clair a la plus forte densité de touladi de la Mauricie.

Le pôle du lac Édouard (04-03-04)

Cette sous-zone couvre une superficie de 113,9 km². Le lac Édouard a fait l'objet d'un plan directeur de développement en 2003. Celui-ci comprend un plan de zonage du couloir riverain où sont définis les espaces réservés au développement de la villégiature privée et de l'hébergement commercial, les zones d'accès public et les zones à laisser libres de toute forme de développement. La portion nord du plan d'eau où se trouve le noyau du village constitue la partie du lac la plus accessible grâce à la route et à la voie ferrée du Canadien National. La partie nord du plan d'eau a fait l'objet, dans le courant des années 1970, d'une première phase de développement de la villégiature privée aux abords des baies William, Power et Bouleau. Une seconde phase de développement a été réalisée en 2003 dans le même secteur. Le conseil municipal de Lac-Édouard a émis un moratoire d'une durée de cinq ans sur le développement de la villégiature privée.

Le potentiel de pêche de ce grand lac est fortement influencé par la présence de la perchaude. L'association locale (ADÈLE) investit annuellement environ 10 000 \$ pour l'ensemencer d'omble de fontaine de taille acceptable par les pêcheurs. Deux pourvoiries sans droits exclusifs profitent de cette offre de pêche bonifiée.

Pour terminer, il est à noter que l'ensemble du territoire de la zone 04-03 est utilisé à des fins d'aménagement forestier. Au cours de 20 dernières années, environ 2,4 millions de dollars ont été investis en travaux sylvicoles à l'intérieur de la zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-03

Pôles récréotouristiques

Droits, statuts et activités usuelles

Les quatre pôles potentiels sont tous localisés en territoire sous contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestiers.

Le pôle Sacacomie (04-03-01)

Droits :

- 23 baux de villégiature privée.
- 15 baux d'abris sommaires.
- Un bail de camping aménagé.
- Quatre baux d'établissement de pourvoiries sans droits exclusifs.
- Trois baux pour refuges, relais ou abris.
- Trois titres miniers d'exploration (CDC) associés à un gîte de graphite dans le secteur du lac Larose.
- Deux baux non exclusifs pour l'exploitation des sites d'extraction de substances minérales de surface dans les secteurs des lacs Sacacomie et Larose.
- Cinq permis d'érablières principalement localisées au nord du lac Canitchez ainsi qu'autour des lacs Pins rouges et Larose.
- Une autorisation accordée au sentier national dédié à la longue randonnée pédestre et parrainé par la Fédération québécoise de la marche.
- Autorisation de sentier de ski de fond.
- Autorisations de sentiers de vélo de montagne dans le secteur de Saint-Mathieu-du-Parc.
- Un droit d'utilisation pour une paroi d'escalade dans le secteur de Saint-Mathieu-du-Parc.
- Autorisations de sentiers de randonnée pédestre principalement localisés au nord du lac Sacacomie et dans le secteur de Saint-Mathieu-du-Parc.
- Un droit d'utilisation pour la Route verte (un tronçon de 2,6 km du réseau national).

Statuts :

- Une forêt d'expérimentation sur réserve forestière.
- Trois refuges biologiques.

Activités usuelles :

- Deux sentiers de motoneige régionaux (n^{os} 318 et 349).
- Un sentier de motoneige local.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-03

Pôles récréotouristiques

Le pôle Mékinac-du Missionnaire (04-03-02)

Droits :

- Trois permis d'érablières acéricoles sur réserve forestière.
- Six permis d'érablières sous CAAF.
- Trois baux de campings semi-aménagés dans la portion sud du lac Mékinac et au lac du Missionnaire.
- Dix baux de villégiature privée.
- Trois baux d'abri sommaire.
- Quatre titres miniers d'exploration associés à des gîtes de molybdène, cuivre et uranium.
- Cinq sites d'extraction de substances minérales de surface en exploitation (BNE).
- Un bail de prise d'eau.
- Un bail de tour de télécommunications.
- Une servitude de ligne de transport d'énergie à 450 kV gérée par Hydro-Québec.
- Quatre servitudes de lignes de transport d'énergie à 230 kV gérées par Hydro-Québec.

Statuts :

- Une mise à la disposition pour un réservoir annuel géré par Hydro-Québec qui est vidangé tous les hivers pour la production hydroélectrique et qui est utilisé aussi pour la gestion du système hydrique de la rivière Saint-Maurice (lac Mékinac).
- Une forêt d'expérimentation sur réserve forestière.
- Six refuges biologiques.
- Un site archéologique.
- Trois réserves forestières.

Activités usuelles :

- Deux parcours de canot-camping sur les rivières Mékinac et du Milieu.
- Un sentier de motoquad.
- Deux sentiers de motoneige régionaux (n^{os} 355 et 360).
- Forfaits de kayak de mer sur le lac Mékinac.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-03

Pôles récréotouristiques

Le pôle Carignan (04-03-03)

Droits :

- 11 baux de villégiature privée.
- Deux baux non exclusifs d'exploitation de sites d'extraction de substances minérales de surface.
- 1 titre minier d'exploration.

Statuts :

- Un site archéologique (Inventaire des sites archéologiques du Québec).
- Deux refuges biologiques.

Le pôle du lac Édouard (04-03-04)

Droits :

- Un bail de pourvoirie sans droits exclusifs et un terrain de camping rustique.
- 62 baux de villégiature privée octroyés par le MRNF.
- 24 titres miniers d'exploration faisant partie d'un bloc relié à un gîte de nickel-cuivre. Ceux-ci se trouvent concentrés au nord-ouest du plan d'eau, aux abords de la baie William.
- 7 sites d'extraction de substances minérales de surface en exploitation (BNE).
- Terrains de piégeage enregistrés.
- Un transfert d'administration de station de mesure.

Statuts :

- Quatre sites archéologiques.
- Deux refuges biologiques.
- Un petit lac aménagé.
- Deux zecs (partie nord des zecs de la Bessonne et Jeannotte).

Activités usuelles :

- Deux parcours de canot-camping sur les rivières Batiscan et Jeannotte.
- Le sentier de motoneige régional n° 355 traverse la zone dans l'axe nord-sud. Ce sentier relie La Tuque au Saguenay-Lac-Saint-Jean.
- Un sentier de motoquad.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-03

Pôles récréotouristiques

Potentiels, projets et éléments particuliers

Le pôle Sacacomie (04-03-01)

Potentiels :

- Un gîte non métallique.
- Des zones de potentiel acéricole en territoire faisant l'objet de CAAF sont situées à l'est des lacs Larose et de la Coureuse ainsi que dans le secteur des lacs Sacacomie, Canitchez et Lambert. Ce potentiel acéricole couvre 11 km² de la sous-zone¹.
- Pôle d'hébergement commercial haut de gamme reconnu par la table de concertation du Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) et répertorié dans celui-ci.
- Quatre pôles potentiels pour le développement de la villégiature privée (PRDTP).
- Le potentiel de développement hydroélectrique (bassin versant de la rivière Saint-Maurice présentant un potentiel > 50 MW). Extrémité nord du pôle seulement.

Projets :

- En juin 2008, le MRNF et la Corporation de développement du lac Sacacomie (CDLS) ont signé une entente prévoyant notamment la mise en valeur à des fins résidentielles et commerciales des zones de développement décrites dans le Plan directeur d'aménagement des lacs Canitchez et Lambert. Par ailleurs, ladite entente prévoit que la CDLS pourra, à compter de 2013, amorcer le développement à des fins résidentielles de la rive nord-ouest du lac Sacacomie, si certaines conditions sont respectées.
- Au cours des dernières années, le MRNF a cédé à la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, pour lui permettre de constituer un parc municipal, les îles du lac Sacacomie et certaines terres riveraines et extrariveraines situées du côté nord-est du lac Sacacomie. De plus, le MRNF prévoit céder à la municipalité les zones d'accès public décrites dans le Plan directeur d'aménagement des lacs Canitchez et Lambert afin d'intégrer celles-ci dans son projet de parc municipal. La municipalité travaille actuellement à la mise en œuvre de ce projet.
- En juin 2008, le MRNF a cédé à la compagnie Les Bières de la Nouvelle-France un terrain situé sur la rive nord-est du lac Sacacomie pour lui permettre de concrétiser son projet d'auberge champêtre (relais gastronomique et hébergement).
- En mai 2008, le MRNF a confirmé à la compagnie Concept Éco Plein Air Le Baluchon la recevabilité de son avant-projet de mise en valeur du lac Larose, axé principalement sur l'écotourisme et l'aménagement de sentiers récréatifs entre le complexe hôtelier le Baluchon au sud, le parc national de la Mauricie et la réserve faunique Mastigouche au

¹ Le potentiel acéricole a été évalué en 1998 par le MRNF, Direction des forêts de la région administrative de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Ce potentiel devra être réévalué dans un avenir pour l'instant non déterminé.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-03

Pôles récréotouristiques

nord. Si le plan d'affaires détaillé est jugé recevable, le MRNF prévoit signer une entente de développement avec la compagnie d'ici la fin de l'année 2009 pour lui permettre de réaliser son projet.

Éléments particuliers :

- Un lac à omble chevalier (lac Larose).
- Deux lacs à touladi de type 1 (lacs Sacacomie et Lambert).
- Présence d'une espèce vulnérable au Québec (tortue des bois) à Saint-Mathieu, aux abords de la rivière Shawinigan.
- Site d'intérêt écologique (île de Terre, île Pauvre, île du Rocher et île Grosse au lac Sacacomie).
- Un site d'intérêt historique ou patrimonial (lac Sacacomie, décrit dans le schéma d'aménagement à titre « d'ensemble patrimonial »).
- Sites d'intérêt esthétique pour la protection des paysages.
- Un barrage hydroélectrique géré par Hydro-Québec au lac Barnard (barrage de la Culbute).
- Trois barrages [répertoire du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ)].
- Deux lacs ou sites d'intérêt prioritaire pour la protection des paysages².
- Amphithéâtre de Saint-Mathieu-du-Parc (enclavé dans un territoire privé).

Le pôle Mékinac-du Missionnaire (04-03-02)

Potentiels :

- Pôle d'hébergement commercial haut de gamme reconnu par la table de concertation du Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) et répertorié dans celui-ci.
- Deux pôles potentiels pour le développement de la villégiature privée répondant aux critères du PRDTP.
- Potentiel de développement hydroélectrique (bassins versants des rivières Saint-Maurice et Batiscan présentant un potentiel > 50 MW).
- Potentiel acéricole couvrant 1 km² dans la sous-zone.

² Les secteurs ou lacs d'intérêt prioritaire pour les paysages ont été sélectionnés dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de protection et de mise en valeur (OPMV) no 7 : maintenir la qualité visuelle des paysages en milieu forestier. Ils ont fait l'objet d'un processus de sélection à partir notamment de valeurs sociales, de la fréquentation et de l'importance des infrastructures et des équipements. Ils ont été approuvés par le MRNF par l'entremise du plan général d'aménagement forestier (PGAF) 2008-2013.

³ Les lacs d'intérêt prioritaire pour les paysages ont été sélectionnés dans le cadre de la mise en œuvre de l'OPMV no 7 : maintenir la qualité visuelle des paysages en milieu forestier. Ils ont fait l'objet d'un processus de sélection à partir notamment de valeurs sociales, de la fréquentation et de l'importance des infrastructures et des équipements. Ils ont été approuvés par le MRNF par l'entremise du PGAF 2008-2013.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-03

Pôles récréotouristiques

- Potentiel éolien théorique couvrant une très faible superficie de la sous-zone.
- Secteur archéologique [plusieurs segments des rives du lac Mékinac (zone 04-12-02)].

Projets :

- Un projet de refuge faunique est prévu pour augmenter le statut de protection des deux habitats fauniques (voir problématique).
- Le projet de désignation d'habitat faunique au Cap-à-l'Aigle inclut la façade de la falaise, soit du lac au sommet, et une zone de protection d'environ 300 m sur le sommet (établie à partir de la rupture de pente). La bande longeant la rive du lac a été définie en utilisant une distance de 2 km de part et d'autre de la localisation connue d'un nid. S'ajoutent à cette bande les rives de l'aval de la rivière du Milieu et de ses délaissés (bande de 50 m), jusqu'à une distance de 2 km en amont d'un perchoir. Les baux de villégiature de même que les chemins existants ne sont pas inclus dans l'habitat.
- La description légale de l'habitat de la tortue des bois a été soumise pour consultation. Cette description est un préalable qui permettra d'identifier les habitats par un plan établi conformément à l'article 11 de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables.

Éléments particuliers :

- Deux lacs à touladi de type 1 (lac du Missionnaire).
- Un lac à ouananiche (Mékinac) et zones de pêches interdites sur les rivières du Milieu et au Brochet.
- Une rivière à ouananiche (rivière du Milieu).
- Présence d'espèces vulnérables au Québec (faucon pèlerin et tortue des bois).
- Un barrage et un évacuateur de crues situés à l'extrémité sud du lac Mékinac, gérés par Hydro-Québec (barrage de la Mékinac).
- Deux lacs d'intérêt prioritaire pour la protection des paysages³.

Le pôle Carignan (04-03-03)

Potentiels :

- Pôle d'hébergement commercial haut de gamme reconnu par la table de concertation du Plan régional de développement du territoire public et répertorié dans celui-ci.
- Potentiel de développement hydroélectrique (bassin versant de la rivière Saint-Maurice présentant un potentiel > 50 MW).
- Potentiel éolien théorique couvrant une très faible superficie de la sous-zone.

Éléments particuliers :

- Trois lacs à touladi de type 1 (lac Clair).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-03

Pôles récréotouristiques

- Deux barrages (répertoire CEHQ), dont un au Petit lac Carignan géré par le Club des Alcaniens de Shawinigan.
- Un lac d'intérêt particulier pour la protection des paysages.

Le pôle lac Édouard (04-03-04)

Potentiels :

- Pôle d'hébergement commercial haut de gamme reconnu par la table de concertation du Plan régional de développement du territoire public et répertorié dans celui-ci.
- Deux pôles potentiels pour le développement de la villégiature privée selon les critères du PRDTP.
- Une aire de potentiel minéral d'intérêt pour l'exploitation du nickel et du cuivre.
- Une aire de potentiel pour l'exploitation de la pierre architecturale.
- Potentiel de développement hydroélectrique (bassin versant des rivières Batiscan et Saint-Maurice présentant un potentiel > 50 MW).
- Rivière potentielle pour le développement de minicentrales (rivière Batiscan).

Projets :

Éléments particuliers :

- Site d'intérêt historique ou patrimonial (enclavé dans un territoire privé).
- Nitassinan, partie sud-ouest commune aux Premières Nations de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Pessamit, conformément à l'EPOG.

Problématique

Le pôle Sacacomie (04-03-01)

La sous-zone du Sacacomie se caractérise par la présence de nombreuses infrastructures, d'activités et de projets de nature récréotouristique qui se superposent à des droits d'exploration et d'exploitation minières ainsi que des potentiels miniers. La totalité de ce territoire fait aussi l'objet de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers. La problématique comprend aussi les éléments suivants :

- La superposition d'un potentiel et de projets récréotouristiques répertoriés dans le PRDTP sur des droits et des potentiels miniers et forestiers.
- Le maintien de la qualité des paysages dans le contexte d'une cohabitation des activités récréotouristiques et industrielles.
- On observe une problématique de cohabitation entre le développement de l'acériculture (permis d'érablière) et celui du récréotourisme dans cette portion du territoire.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-03

Pôles récréotouristiques

- Le lac Larose supporte une population d'omble chevalier « oquassa », une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. Cette dernière est sensible aux apports en phosphore découlant de la réalisation d'un projet d'hébergement commercial haut de gamme.
- Demande d'exclusivité de pêche sur des lacs situés sur des terres publiques. La problématique soulevée ici est liée à la mise en valeur et à l'accessibilité à la ressource (moratoire sur les pourvoies).
- La protection d'une espèce vulnérable au Québec (tortue des bois).

Le pôle Mékinac-du Missionnaire (04-03-02)

La sous-zone du Mékinac-du Missionnaire est également située dans un secteur faisant l'objet de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers. Cette situation soulève donc une problématique de superposition de droits récréotouristiques sur des droits forestiers, particulièrement en ce qui concerne la protection des paysages.

Les habitats de la tortue des bois et du faucon pèlerin seront perturbés par le dérangement de nature anthropique causé par la réalisation de projets d'hébergement commercial et immobilier haut de gamme.

Dans la sous-zone des lacs Mékinac-du Missionnaire, une des problématiques à souligner est l'ampleur du projet immobilier et touristique proposé et son impact sur le milieu naturel. L'augmentation de l'achalandage, à la fois sur le site du projet et sur le réseau routier environnant, peut exercer une pression non négligeable sur la qualité du milieu récepteur et engendrer des problèmes de sécurité pour les usagers du réseau routier donnant accès au secteur du projet.

Également, les activités acéricoles observées dans cette zone pourraient être touchées par le développement touristique et immobilier projeté.

Le pôle Carignan (04-03-03)

La sous-zone du Carignan est située dans un secteur faisant l'objet de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers. Deux baux non exclusifs d'exploitation de sable, de gravier ou d'autres substances ont également été octroyés dans la sous-zone. Cette situation soulève donc une problématique de superposition d'un potentiel récréotouristique reconnu régionalement sur des droits forestiers et sur des sites d'exploitation à des fins minières, ainsi qu'une problématique de protection de la qualité des paysages.

Le pôle lac Édouard (04-03-04)

La sous-zone du lac Édouard est située dans un secteur faisant l'objet d'un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestiers. Elle englobe aussi des droits d'exploration et d'exploitation minières. Cette situation soulève une problématique de superposition d'un potentiel récréotouristique reconnu sur des droits forestiers et des potentiels miniers, ainsi qu'une problématique de protection de la qualité des paysages.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-03

Pôles récréotouristiques

Enjeux

- L'aménagement forestier et la mise en valeur des investissements sylvicoles réalisés dans l'ensemble de la zone.
- La mise en valeur du potentiel minéral (nickel, molybdène, cuivre et uranium) et l'exploitation de sites d'extraction de substances minérales de surface dans l'ensemble de la zone.
- La mise en valeur acéricole dans les sous-zones Sacacomie et Mékinac-du Missionnaire.
- La qualité de l'habitat de la tortue des bois et celui du faucon pèlerin dans la zone 04-03 (lac Mékinac).
- La qualité de l'habitat de l'omble chevalier au lac Larose, dans la sous-zone du lac Sacacomie.
- La protection des paysages dans l'ensemble de la zone.
- La protection des milieux récepteurs (eau, flore, faune, paysage).
- La préservation de certaines espèces désignées menacées ou vulnérables telles que la tortue des bois, le pygargue à tête blanche et le faucon pèlerin.

Analyse

La zone est reconnue à l'échelle régionale pour son fort potentiel récréotouristique. Elle est aussi intégrée au Plan régional de développement du territoire public de la Mauricie, dans la section récréotourisme. La partie la plus méridionale et la plus accessible de la zone, soit le secteur Sacacomie, est déjà fortement développée à des fins récréotouristiques tandis que le secteur Mékinac est pressenti pour l'aménagement d'un important projet touristique et immobilier.

La zone recèle aussi un potentiel acéricole notable (surtout dans les secteurs Sacacomie et Mékinac) dont la mise en valeur constituerait une valeur ajoutée à l'utilisation de la zone, à condition que cette activité soit intégrée aux autres usages présents sur ce territoire et harmonisée avec ces derniers.

La zone fait aussi l'objet d'activités d'exploration et d'exploitation minières localisées dans plusieurs secteurs, tandis que l'activité forestière s'étend sur l'ensemble du territoire de la zone. Quelques habitats de certaines espèces sensibles telles que la tortue des bois, le touladi et l'omble chevalier constituent des éléments à considérer dans l'utilisation existante et projetée de la zone.

Fait à noter, le lac Mékinac est un réservoir utilisé à des fins d'exploitation hydroélectrique. Le développement récréotouristique de ce réservoir doit donc composer avec l'exploitation hydroélectrique de cette sous-zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-03

Pôles récréotouristiques

L'intensité de l'utilisation existante de la zone à des fins récréotouristiques se traduit par la présence d'infrastructures d'hébergement récréotouristique haut de gamme ainsi que par l'importance du potentiel et des projets touristiques prévus à court et moyen termes sur ces territoires. Cette constatation permet de dégager une tendance allant dans le sens d'une priorité à accorder au développement ou à la consolidation du récréotourisme dans cette partie du territoire mauricien. Cette orientation serait souhaitable afin de confirmer le dynamisme de la région dans ce créneau en émergence, et ce, tout en rendant possibles d'autres activités industrielles ou agricoles adaptées à ce contexte.

Intention gouvernementale

Utiliser prioritairement le territoire et les ressources à des fins de mise en valeur récréotouristique.

Vocation

Utilisation prioritaire.

Objectifs spécifiques

- Protéger les encadrements visuels de la zone.
- Adapter les interventions de manière à protéger le potentiel acéricole dans la zone.
- Adapter les interventions en tenant compte du caractère sensible des habitats de la tortue des bois, du touladi et de l'omble chevalier, du faucon pèlerin et du pygargue à tête blanche dans la zone.
- Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à assurer la pratique des activités récréatives de plein air.
- Limiter le développement minier aux endroits déjà connus et exploités de la zone.
- Prendre en compte la gestion hydroélectrique du lac Mékinac dans le développement récréotouristique de la zone.

Commentaires

Aucun.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-04

Aire de confinement du cerf de Virginie

Description sommaire et localisation

Cette zone comprend la seule aire de confinement du cerf de Virginie située en territoire public. Elle est située sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, dans la MRC de Mékinac. La majorité de cette zone se trouve dans la région voisine de la Capitale-Nationale. Cet habitat fait partie des 11 types d'habitats fauniques considérés essentiels par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et est protégé en vertu du Règlement sur les habitats fauniques (L.R.Q., c. C-61.1, r.0.1.5). La zone couvre une superficie de 5,4 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Les aires de confinement du cerf de Virginie constituent des habitats fauniques légalement constitués en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Des mesures de protection particulières sont prévues dans ces sites par le Règlement sur les habitats fauniques. Ce dernier, en vigueur depuis l'été 1993, vise à protéger les habitats considérés essentiels et à régir les activités susceptibles de modifier ces habitats et d'influencer les espèces qui y vivent.

Une aire de confinement du cerf de Virginie doit couvrir une superficie boisée d'au moins 250 ha, être caractérisée par le fait que les cerfs de Virginie s'y regroupent pendant la période où l'épaisseur de la couche nivale dépasse 40 cm dans la partie du territoire située au sud du fleuve Saint-Laurent et à l'ouest de la rivière Chaudière ou dépasse 50 cm ailleurs.

La zone est située dans la province naturelle des basses-terres du Saint-Laurent. Le relief se traduit par des élévations variant de 200 à 400 m d'altitude. La géologie locale révèle un potentiel pour l'exploitation de l'or, de l'argent, du zinc et du cuivre. La végétation appartient au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune. Sur le plan de l'hydrographie, elle se trouve dans le bassin hydrographique de la rivière Batiscan.

Droits, statuts et activités usuelles

- Aire de confinement du cerf de Virginie.
- CAAF sur l'ensemble de la zone.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- Bassin versant présentant un potentiel de développement hydroélectrique de plus de 50 MW (bassin versant de la rivière Batiscan).
- Aire de potentiel minéral pour l'exploitation de l'or, de l'argent, du zinc et du cuivre.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Date : 1^{er} octobre 2009	
Zone n° : 04-04	Aire de confinement du cerf de Virginie
Problématique Aucune problématique particulière n'est à signaler pour cette zone d'affectation.	
Enjeux Aucun enjeu particulier n'est à signaler dans cette zone.	
Analyse Cet habitat faunique est légalement constitué en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Le maintien des caractéristiques écologiques de cet habitat constitue un objectif viable poursuivi par le gouvernement.	
Intention gouvernementale Sauvegarder l'habitat du cerf de Virginie.	
Vocation Protection.	
Objectifs spécifiques Aucun.	
Commentaires Aucun.	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-05

Héronnières

Description sommaire et localisation

Cette zone éclatée comprend 7 héronnières qui font partie des 11 types d'habitats fauniques considérés essentiels par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et sont protégées en vertu du Règlement sur les habitats fauniques. Ces héronnières sont dispersées sur le territoire et réparties à l'intérieur de trois pourvoies avec droits exclusifs, d'une zone d'exploitation contrôlée ainsi que dans la municipalité de Lac-Édouard, en territoire libre de droits fauniques. La zone couvre une superficie de 6,7 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Les héronnières constituent des habitats fauniques légalement constitués en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Des mesures de protection particulières sont prévues dans ces sites par le Règlement sur les habitats fauniques (L.R.Q., c. C-61.1, r.0.1.5). Ce dernier, en vigueur depuis l'été 1993, vise à protéger les habitats considérés essentiels et à régir les activités susceptibles de modifier ces habitats et d'influencer les espèces qui y vivent.

Une héronnière représente un site où se trouvent au moins cinq nids, tous utilisés par le grand héron, le bihoreau à couronne noire ou la grande aigrette au cours d'au moins une des cinq dernières saisons de reproduction. Elle englobe aussi une bande de 500 m de largeur qui l'entoure, ou un territoire moindre là où la configuration des lieux empêche la totale extension de cette bande — Règlement sur les habitats fauniques (L.R.Q., c. C-61.1, r.0.0.5, art. 1, 9^e alinéa)¹.

Les sept héronnières sont localisées dans les sous-zones suivantes² :

- 04-05-01 Lac Saint-Bernard
- 04-05-02 Lac du Caribou
- 04-05-03 Lac du Droit
- 04-05-04 Lac Édouard
- 04-05-05 Lac Whalen (du Minet)
- 04-05-06 Lac Manouane³
- 04-05-07 Lac du Déserteur⁴

¹ <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/territoires/habitat.jsp>

² Une huitième héronnière ainsi qu'une colonie d'oiseaux sont englobées dans le territoire d'intérêt des Basses-Collines du Lac-Wayagamac (zone 04-23-04).

³ Cette sous-zone est située dans un réservoir où il y a du marnage.

⁴ Cette héronnière est sur le point de faire l'objet d'un décret en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-05

Héronnières

Droits, statuts et activités usuelles

Droits :

- Un bail de villégiature privée (05-05).
- Deux réservoirs hydroélectriques : lac Manouane (05-06) et réservoir Gouin (05-07).

Statuts :

- Sept héronnières.
- Une réserve faunique et terrains de piégeage enregistrés (05-01 et 05-05).
- Pourvoiries avec droits exclusifs (05-02 et 05-03).
- Deux zones d'exploitation contrôlée et terrains de piégeage (05-03 et 05-05).
- Une réserve à castor (05-06 et 05-07).
- Aire faunique communautaire du réservoir Gouin (05-07).

Activités usuelles :

- Parcours canotable (05-01).

Potentiels, projets et éléments particuliers

- Une huitième héronnière est en voie d'être désignée au lac du Déserteur, localisé sur le territoire de l'agglomération de La Tuque.
- Nitassinan commun de la partie sud-ouest (Mashteuiatsh, Essipit et Betsiamit) 05-04.
- Potentiel d'érablière (05-01).
- Deux lacs d'intérêt prioritaire pour la protection des paysages : lacs Saint-Bernard et Édouard (05-01 et 05-04).
- Lacs à touladi (05-01, 05-05 et 05-06 - lacs Saint-Bernard, Whalen et Manouane).
- Barrage de la rivière Manouane-B géré par Hydro-Québec (04-05-06).

Problématique

Aucune problématique particulière n'est à signaler pour cette zone d'affectation.

Enjeux

Aucun enjeu particulier n'est à signaler dans cette zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-05

Héronnières

Analyse

Ce type d'habitat faunique est légalement constitué en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Les héronnières font partie intégrante du réseau d'aires protégées du Québec. Elles sont localisées dans la province naturelle « C » reconnue dans le cadre écologique de référence du Québec. Elles sont incluses dans la classification internationale des aires protégées sous la responsabilité de l'Union internationale pour la conservation de la nature, catégorie IV (Aire de gestion des habitats et des espèces).

Le maintien des caractéristiques écologiques de cet habitat constitue un objectif toujours viable poursuivi par le gouvernement.

Intention gouvernementale

Sauvegarder l'habitat du grand héron et du bihoreau à couronne noire.

Vocation

Protection.

Objectifs spécifiques

Aucun.

Commentaires

Aucun.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-06

Réserves fauniques

Description sommaire et localisation

Cette zone éclatée regroupe trois réserves fauniques, soit celle de Mastigouche, du Saint-Maurice ainsi qu'une petite partie de la réserve faunique des Laurentides. Les deux premières sont localisées dans la portion sud du territoire public (Mastigouche et Saint-Maurice) tandis que la troisième, une partie de la réserve des Laurentides, se trouve dans la portion nord-est de la Mauricie, sur le territoire de l'agglomération de La Tuque. La réserve faunique des Laurentides est majoritairement située dans la région voisine de la Capitale-Nationale (région administrative 03). La zone couvre une superficie totale de 1 396 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Selon la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, « les réserves fauniques sont des terres du domaine de l'État vouées à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation de la faune ainsi qu'accessoirement à la pratique d'activités récréatives »¹.

En matière de conservation et de mise en valeur de la faune, le gouvernement du Québec a consenti des investissements de l'ordre de 300 000 \$ dans les réserves fauniques du Saint-Maurice et Mastigouche afin de restaurer la biodiversité d'origine sur près de 40 plans d'eau au cours des 36 dernières années (1972-2008). Ces projets auront permis de rétablir les populations d'omble de fontaine indigène dans ces plans d'eau et d'augmenter leur potentiel d'exploitation.

On y pratique principalement des activités de chasse (orignal, ours, petit gibier), de pêche et des activités de plein air. La villégiature en chalet y a également cours. Le camping, le canot-camping, le ski de randonnée, la randonnée pédestre et le traîneau à chiens figurent parmi les principales activités récréatives pratiquées sur ces territoires. L'offre des activités et des services commerciaux dans les réserves fauniques est exclusivement assurée par la Société des établissements de plein air du Québec. L'activité forestière est omniprésente sur la presque totalité de la superficie de la zone. La majeure partie de la superficie de la zone fait l'objet de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers et couvre trois unités d'aménagement forestier (UAF). Plus de 37 usines de transformation du bois (déroulage, sciage de feuillus, sciage de résineux ainsi que pâtes et papiers) de la région et d'autres régions s'y approvisionnent, générant ainsi plus de 3 500 emplois². Les investissements sylvicoles réalisés dans la zone au cours des 20 dernières années représentent un montant approximatif de 12,9 millions de dollars.

L'ensemble du territoire est aussi utilisé pour la pratique du piégeage des animaux à fourrure à des fins commerciales.

¹ Article 111 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.
<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/territoires/reserve.jsp>

² Il s'agit des emplois liés aux usines qui s'approvisionnent dans la zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-06

Réserves fauniques

La réserve faunique Mastigouche (04-06-01)

La réserve faunique Mastigouche est située dans la portion sud-ouest du territoire public mauricien. Plus de la moitié de la réserve faunique déborde à l'ouest, dans la région administrative de Lanaudière. La réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier, reconnue dans la Stratégie québécoise sur les aires protégées, y est enclavée. Celle-ci forme une zone distincte (04-27-01) à l'intérieur de la réserve faunique. Une autre zone distincte est enclavée dans la réserve faunique. Il s'agit de la réserve écologique Jean-Marie-Eudes (zone 04-02-03).

En plus des activités de chasse et de pêche offertes sur son territoire, la réserve faunique Mastigouche se caractérise, sur le plan récréotouristique, par l'importance du camping au lac Saint-Bernard, l'existence de plusieurs parcours canotables ainsi que par la pratique de la longue randonnée pédestre sur le sentier national. Une partie du réseau de sentiers est utilisée en période hivernale pour la courte et la longue randonnées à ski. Le sentier de motoneige régional n° 318 ainsi qu'un sentier de motoquad réservé exclusivement à cette activité traverse le territoire suivant un axe est-ouest. Plusieurs secteurs de villégiature en chalets gérés par la SEPAQ sont présents sur le territoire de la réserve, dont les plus importants se trouvent aux abords des lacs Shawinigan, des Îles, Violon, au Sable, Houde-Patoulet et Ouabiti.

La fréquentation pour les activités avec prélèvement de la faune en 2007 représentait 23 088 jours-pêche et 7 087 jours-chasse.

L'activité forestière s'exerce sur la majeure partie du territoire et 19 usines de transformation s'approvisionnent dans la sous-zone. On observe quatre forêts d'expérimentation de faible superficie à l'intérieur de la zone. Des secteurs d'intérêt écologique sont localisés aux lacs au Sorcier, Bourassa et Brodeur³. Les lacs Saint-Bernard, Shawinigan et Dickingham sont des sites historiques compris au schéma d'aménagement de la MRC Maskinongé. Ces derniers sont définis en tant qu'ensembles patrimoniaux relatifs à l'existence passée d'anciens clubs de chasse et pêche qui ont marqué l'histoire de la région.

La réserve faunique du Saint-Maurice (04-06-02)

La réserve faunique du Saint-Maurice offre aussi des activités de prélèvement faunique (chasse et pêche) ainsi que plusieurs activités récréotouristiques dont le camping (lacs Normand, Tousignant, Dunbar), le canot-camping, la randonnée pédestre et la villégiature en chalet.

Des forfaits de traîneau à chiens sur un réseau de sentiers représentant plus de 200 km sont offerts sur le territoire de la réserve. Le sentier de motoneige régional n° 347 transite par la réserve et assure une liaison importante entre la partie sud de la région et le Haut-Saint-Maurice. Les principaux secteurs de villégiature en chalet gérés par la SEPAQ sont situés aux

³ Les lacs au Sorcier et Bourassa sont localisés dans la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier (sous-zone 04-27-01).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-06

Réserves fauniques

abords des lacs Dunbar, Brown, Tousignant et Wessonneau. Sur le plan du patrimoine, plusieurs sites archéologiques sont répartis autour des lacs Normand, Tousignant, Baude et Brown. Ces deux derniers constituent aussi des secteurs archéologiques qui sont des zones d'affectation (04-09-01 et 04-09-02).

La fréquentation pour les activités avec prélèvement de la faune en 2007 représentait 7 736 jours-pêche et 2 889 jours-chasse. Une réserve de biodiversité projetée, celle de la Vallée-Tousignant, enclavée dans la réserve faunique du Saint-Maurice, forme une zone distincte (zone 04-27-02). Il en va de même pour le potentiel de bleuetière du lac Soucis (zone 04-18-01).

L'activité forestière a cours sur la presque totalité du territoire et 19 usines de transformation du bois s'approvisionnent dans cette sous-zone.

Deux plans d'eau constituent des réservoirs hydroélectriques gérés par Hydro-Québec (Normand et Soucis). Ceux-ci contribuent à la régularisation du réseau hydrographique du Saint-Maurice à des fins de production hydroélectrique. On constate aussi la présence de trois forêts d'expérimentation. Des activités d'exploration minière sont concentrées autour des lacs Normand et Brown ainsi que dans la portion est du territoire de la réserve faunique.

La réserve faunique des Laurentides (04-06-03)

Cette sous-zone est constituée d'une petite portion de la réserve faunique des Laurentides localisée dans le nord-est de la région. Celle-ci couvre une superficie de 73,9 km². La grande majorité du territoire de cette réserve faunique se trouve dans la région voisine de la Capitale-Nationale. En Mauricie, une partie de la réserve faunique des Laurentides se trouve à l'intérieur des limites de la réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton (zone 04-27). La sous-zone de la réserve faunique des Laurentides s'appuie du côté ouest sur la rivière Métabetchouane qui borde aussi le territoire de la zec Kiskissink (zone 04-11-03). La zone est desservie par les routes forestières n^{os} 36, 361 et 366, lesquelles donnent accès aux zones de villégiature des lacs du Long et Montagnais, gérées par la SEPAQ. L'activité forestière a cours sur la presque totalité de ce territoire et 16 usines de transformation du bois s'approvisionnent dans la sous-zone.

Droits, statuts et activités usuelles

La réserve faunique Mastigouche (04-06-01)

Droits :

- 19 CAAF (UAF 041-51).
- Trois sites d'extraction de substances minérales de surface en exploitation (un ou plusieurs BNE par site).
- 16 terrains de piégeage enregistrés.
- Une autorisation de sentier de motoquad.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-06

Réserves fauniques

- Quatre baux de villégiature privée octroyés par le MRNF.
- Une autorisation de sentier de traîneau à chiens (en opération limitée en 2008).
- Autorisation de sentiers de courte randonnée pédestre.

Statuts :

- Réserve faunique.
- Trois forêts d'expérimentation sur unité d'aménagement forestier.
- Une forêt d'expérimentation sur réserve forestière.
- Un réservoir exploité par Hydro-Québec (lac de la Culbute).

Équipements de la SEPAQ à l'intérieur de la réserve faunique :

- Un poste d'accueil (Pins rouges).
- 12 refuges et camps rustiques.
- Un camping aménagé (lac Saint-Bernard).
- Sept campings rustiques.
- 42 chalets de villégiature dont les principales concentrations sont localisées au lac au Sable, au Grand lac des Îles ainsi qu'aux lacs Violon, Shawinigan, Houde-Patoulet et Ouabiti.
- Un parcours de canot-camping aménagé sur la rivière du Loup et au lac Sans Bout.

Activités usuelles :

- Deux sentiers de motoneige régionaux (n^{os} 318 et 349).

La réserve faunique du Saint-Maurice (04-06-02)

Droits :

- 19 CAAF (UAF 041-51).
- 163 titres miniers d'exploration actifs, principalement répartis dans trois secteurs de la réserve faunique : les lacs Normand et Baude, le lac Brown ainsi que le secteur est de la réserve faunique.
- Six sites d'extraction de substances minérales de surface en exploitation (un ou plusieurs BNE par site pour un total de 18).
- 14 terrains de piégeage enregistrés.
- Une mise à la disposition pour une tour de télécommunications.
- Un transfert d'autorité pour une station de mesure.
- Deux mises à la disposition de réservoirs hydroélectriques et de barrages gérés par Hydro-Québec (lacs Soucis et Normand).
- Autorisations de sentiers de traîneau à chiens.
- Six autorisations de sentiers de randonnée pédestre.
- 12 baux de villégiature privée (MRNF).
- Un poste d'accueil de la réserve faunique.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-06

Réserves fauniques

Statuts :

- Une réserve faunique.
- Une forêt d'expérimentation sur unité d'aménagement forestier.
- Cinq sites archéologiques (hors secteur archéologique).
- 15 refuges biologiques.

Équipements de la SEPAQ à l'intérieur de la réserve faunique :

- 27 chalets de villégiature.
- Un parcours de canot-camping aménagé sur la chaîne de lacs Soucis-Tousignant.
- Un camping aménagé avec services au lac Normand.
- Un camping de groupe aménagé au lac Baude.
- Cinq campings rustiques.
- 27 campings aménagés sans services accessibles par canot.
- Huit refuges.
- Deux belvédères.
- Un site d'observation de l'ours.

Activités usuelles :

- Un sentier de motoneige régional (n° 347).

La réserve faunique des Laurentides (04-06-03)

Droits :

- 16 CAAF (UAF 031-51).

Statuts :

- Réserve faunique.

Activités usuelles :

- Un sentier de motoquad (interrégional n° 70).

Potentiels, projets et éléments particuliers

Réserve faunique Mastigouche (04-06-01)

Potentiels :

- Potentiel acéricole concentré dans le secteur du lac Saint-Bernard et couvrant une superficie de 6 km².
- Potentiel éolien théorique couvrant une superficie de 0,4 km².
- Une partie du bassin versant de la rivière Saint-Maurice présentant un potentiel de plus de 50 MW.
- Rivière potentielle pour le développement de minicentrales hydroélectriques (rivière Matawin).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-06

Réserves fauniques

Projets :

- Le sentier national : projet de sentier de longue randonnée pédestre en cours de réalisation, parrainé par la Fédération québécoise de la marche.

Éléments particuliers :

- Un secteur allopatrique pour l'omble de fontaine dans la partie nord de la réserve faunique et couvrant une superficie de 278,1 km².
- La présence de la tortue des bois a été confirmée dans la rivière du Loup et dans ses tributaires. Le statut légal de l'habitat potentiel est à venir.
- Un lac (Théodule) et deux rivières (Sans Bout et des Îles) pour la ouananiche.
- Six lacs à touladi, dont deux de type 1⁴ (lacs Saint-Bernard et aux Sables).
- 15 lacs restaurés pour l'omble de fontaine.
- Trois sites d'intérêt écologique compris dans le schéma d'aménagement de la MRC de Maskinongé (sites écologiques du marais Bourassa, les îles du lac Brodeur et le lac des Joncs).
- Trois territoires d'intérêt historique également compris dans le schéma d'aménagement à titre d'ensembles patrimoniaux (sites des lacs Saint-Bernard, Dickingham et Shawinigan).
- Cinq barrages (répertoire CEHQ).
- Un barrage géré par Hydro-Québec (barrage Brodeur).
- Six lacs d'intérêt prioritaire pour la protection des paysages (P1 et P2)⁵.
- Un lac faisant l'objet du Programme national de transport à distance des polluants atmosphériques.

Réserve du Saint-Maurice (04-06-02)

Potentiels :

- Deux anciennes carrières inactives et un gîte de marbre pour l'exploitation de la pierre concassée.
- Bassin versant présentant un potentiel de développement hydroélectrique de plus de 50 MW.
- Potentiel éolien théorique couvrant une superficie de 4,9 km².
- Potentiel acéricole couvrant une superficie de 0,4 km².

⁴ Les lacs à touladi de type 1 sont caractérisés par un habitat de bonne qualité et de bonne superficie. Ils englobent aussi les lacs dont l'habitat n'a pas été analysé ou encore les lacs pour lesquels l'information permettant de juger de la qualité de l'habitat pour le touladi n'est pas disponible.

⁵ Les secteurs ou lacs d'intérêt prioritaire pour les paysages ont été sélectionnés dans le cadre de la mise en œuvre de l'OPMV n^o 7 : maintenir la qualité visuelle des paysages en milieu forestier. Ils ont fait l'objet d'un processus de sélection à partir notamment de valeurs sociales, de la fréquentation et de l'importance des infrastructures et des équipements. Ils ont été approuvés par le MRNF par l'entremise du PGAF 2008-2013.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-06

Réserves fauniques

Éléments particuliers :

- Un secteur allopatrique pour l'omble de fontaine dans la partie nord-est de la réserve faunique couvrant une superficie de 55 km².
- Sept lacs à touladi, dont six de type 1 (lacs Aubin, Baude, Livernois, Normand, Parkman et Travers).
- Trois lacs à ouananiche (lacs Dunbar, Inman Est et Inman Ouest).
- Cinq lacs d'intérêt prioritaire pour la protection des paysages.
- Deux sites d'intérêt historique ou patrimonial.
- Cinq barrages (répertoire CEHQ), dont deux sont exploités par Hydro-Québec aux lacs Soucis et Normand ainsi que deux évacuateurs de crues.
- Les pourtours des lacs Brown et Baude constituent des secteurs archéologiques qui forment une zone distincte (04-09).

La réserve faunique des Laurentides (04-06-03)

Potentiels :

- Bassin versant présentant un potentiel de développement de plus de 50 MW (rivière Saint-Maurice).

Éléments particuliers :

- Nitassinan de Mashteuiatsh (EPOG).
- Nitassinan commun de la partie sud-ouest (Mashteuiatsh, Essipit et Betsiamit).

Problématique

La problématique de la zone réside dans la superposition de droits ou de potentiels industriels (miniers ou forestiers), de droits exclusifs de piégeage (terrains de piégeage enregistrés), de chasse et de pêche (réserves fauniques), dans des secteurs qui sont fréquentés par le public ou encore sur des sites archéologiques définis comme tels dans l'ISAQ du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et sur des terres du domaine de l'État désignées à des fins de développement de l'utilisation des ressources fauniques et, accessoirement, à la pratique d'activités récréatives. Toutes ces activités partagent le même espace et engendrent des problématiques de cohabitation principalement attribuées aux impacts sur le paysage et aux perturbations sur les activités de mise en valeur de la faune et d'aménagement forestier. Les modalités particulières d'aménagement forestier appliquées pour faciliter la cohabitation peuvent réduire la superficie destinée à la production forestière et limiter la mise en valeur des investissements sylvicoles réalisés dans la zone. Pour leur part, les activités d'aménagement forestier peuvent par ailleurs nuire aux habitats fauniques.

D'autres problématiques plus spécifiques des réserves fauniques Mastigouche et du Saint-Maurice sont décrites ci-dessous.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-06

Réserves fauniques

Réserve faunique Mastigouche (04-06-01)

La réserve faunique Mastigouche (sous-zone 06-01) présente une problématique plus grande encore de cohabitation entre des activités d'exploitation forestière et récréotouristique dans le secteur du lac Saint-Bernard. Ce dernier est caractérisé par un camping aménagé de 95 emplacements, l'un des plus importants du réseau de la SEPAQ en Mauricie en ce qui a trait au nombre de sites et la proximité du sentier national qui traverse la réserve faunique d'est en ouest. Les lacs Shawinigan, Violon, des Îles, au Sable, Houde-Patoulet et Ouabibi constituent aussi d'importants secteurs de villégiature gérés par la SEPAQ, également concernés par cette problématique de cohabitation où la qualité de l'expérience récréative pourrait être influencée par les droits forestiers qui y ont été consentis (CAAF).

Réserve faunique du Saint-Maurice (04-06-02)

Une problématique similaire de cohabitation particulièrement forte, cette fois entre des activités récréotouristiques et industrielles (forestière et minière), a été identifiée dans le secteur couvert par les lacs Normand et Baude, où la qualité de l'expérience récréative de cette portion de la sous-zone pourrait être influencée par les droits forestiers consentis ainsi que par un grand nombre de titres miniers d'exploration. Le secteur du lac Normand constitue un des endroits les plus fréquentés de la sous-zone 06-02 à des fins récréotouristiques. Le camping aménagé du lac Normand constitue un des plus importants quant au nombre de sites (90) du réseau de la SEPAQ en Mauricie. Plusieurs sentiers de randonnée pédestre sillonnent le secteur. On y trouve aussi des chalets de villégiature gérés par la SEPAQ et des campings rustiques aménagés sur les rives du plan d'eau. Le lac Baude, situé à 2 km à l'ouest du lac Normand, comporte des équipements de camping de groupe pouvant accueillir jusqu'à 50 personnes. Par ailleurs, la concentration importante de titres miniers d'exploration au lac Normand constitue une menace à l'intégrité des sites archéologiques qu'on y trouve. Il en va de même pour les sites archéologiques du lac Baude, mais la problématique concernant ce dernier plan d'eau a déjà été abordée dans le cas de la zone des secteurs archéologiques (zone 04-09-02).

Enjeux

- La mise en valeur du potentiel minéral dans le secteur du lac Normand.
- L'aménagement forestier et les investissements sylvicoles réalisés dans l'ensemble de la zone.
- La qualité de l'expérience récréative (les paysages et la quiétude des lieux) dans les secteurs récréotouristiques des lacs Normand, Baude et Saint-Bernard, Shawinigan, des Îles, Violon, Dunbar, au Sable, Houde-Patoulet et Ouabibi, ainsi que le long du sentier national.
- L'intégrité des sites archéologiques autour du lac Normand.
- La conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-06

Réserves fauniques

Analyse

Dans cette zone, le contrôle de la récolte faunique assure une certaine protection aux espèces exploitées, mais la protection des autres espèces et des habitats fauniques repose sur une exploitation industrielle (aménagement forestier, exploration et exploitation minières) adaptée.

Plusieurs secteurs de la zone constituent des endroits sensibles pour le récréotourisme, particulièrement dans les réserves fauniques Mastigouche et du Saint-Maurice. Il s'agit d'endroits hautement fréquentés pour l'hébergement commercial et le camping aménagé qui sont des activités gérées par la SEPAQ. Il en va de même pour le sentier national qui traverse la réserve Mastigouche d'est en ouest. Ces secteurs méritent une attention particulière afin d'assurer une meilleure cohabitation avec les autres usages de la zone.

La zone recèle plusieurs éléments sensibles sur le plan faunique et écologique qui justifient une attention particulière en ce qui a trait au maintien de leur intégrité. Il en va de même pour les secteurs archéologiques (zone 04-09) placés dans une situation de vulnérabilité relativement aux droits d'exploration minière.

L'aménagement forestier et les investissements sylvicoles réalisés depuis les 30 dernières années dans la zone assurent une partie de l'approvisionnement de plusieurs usines de transformation du bois dans la région. Ce secteur contribue de façon importante à la vitalité économique de la Mauricie. L'aménagement forestier et la mise en valeur des investissements sylvicoles devraient donc se poursuivre tout en s'adaptant au contexte de conservation et de mise en valeur de la faune de la zone.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources dans une optique de conservation et de mise en valeur de la faune.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- Poursuivre l'aménagement forestier et les activités minières en les adaptant au contexte de conservation et de mise en valeur de la faune, notamment les secteurs récréotouristiques sensibles de la zone, dont les lacs Normand, Saint-Bernard, Shawinigan et Violon, de manière à assurer une expérience récréative de qualité et la protection des paysages, particulièrement dans les secteurs susmentionnés.
- Adapter les activités d'aménagement forestier et les activités minières en fonction d'une protection accrue des habitats et des espèces fauniques, dont les lacs à touladi et à ouananiche, l'habitat de la tortue des bois ainsi que les sites d'intérêt écologique reconnus.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-06

Réserves fauniques

- Soutenir la mise en valeur des activités récréatives de plein air en complémentarité avec la conservation et la mise en valeur de la faune.
- Mettre en valeur les investissements sylvicoles en tenant compte du contexte de conservation et de mise en valeur de la faune dans la zone.
- Mettre en valeur les investissements fauniques, notamment la restauration de la biodiversité d'origine de certains plans d'eau.

Commentaires

D'autres éléments importants ou particularités territoriales à venir, tels que les potentiels pour la sylviculture intensive, pourraient devenir des zones, tel que cela est proposé dans le Livre vert, ce qui modifierait les limites actuelles du découpage territorial.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-07

Fleuve Saint-Laurent

Description sommaire et localisation

Cette zone est formée de la portion du fleuve Saint-Laurent qui est exclue de l'aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre et des habitats de concentration d'oiseaux aquatiques. La zone est limitée à l'ouest par le pont Laviolette à Trois-Rivières et à l'est, par la limite de la région administrative de la Capitale-Nationale. Elle couvre une superficie hydrique de 34,7 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La zone fait partie de la région hydrographique de l'estuaire fluvial du Saint-Laurent. Ses rives sont composées de milieux humides (marais et marécages) dont les superficies ont augmenté de 17,4 % de 1990-1991 à 2000-2002, à l'inverse du lac Saint-Pierre qui a enregistré une légère perte (-0,5 %) de ses milieux humides au cours de la même période.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits :

- À compléter.

Statuts :

- Voie maritime du Saint-Laurent.

Potentiels, projets et éléments particuliers

À compléter.

Problématique

Aucune problématique n'est à signaler pour l'instant dans cette zone.

Enjeux

Aucun enjeu particulier n'est à signaler pour l'instant dans cette zone.

Analyse

À compléter.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Date : 1^{er} octobre 2009	
Zone n° : 04-07	Fleuve Saint-Laurent
Intention gouvernementale À compléter.	
Vocation Affectation différée.	
Objectifs spécifiques Aucun.	
Commentaires Aucun.	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-08

Parc national du Canada de la Mauricie

Description sommaire et localisation

Le parc national du Canada de la Mauricie constitue un échantillon représentatif de la région la plus méridionale du Bouclier canadien. Situé au centre de l'écosystème des Moyennes Laurentides québécoises, le parc national du Canada de la Mauricie occupe une superficie de 536 km². Il s'agit d'un territoire géré par l'Agence Parcs Canada, un organisme qui relève du gouvernement fédéral. Le parc national du Canada de la Mauricie est localisé dans la partie sud du territoire public, sur le territoire de la ville de Shawinigan, sur la rive ouest de la rivière Saint-Maurice.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

L'environnement physique du parc national du Canada de la Mauricie se caractérise par un vaste plateau ondulé, parsemé de collines arrondies et découpé par un réseau hydrographique bien ramifié comprenant environ 150 lacs et de nombreux ruisseaux et étangs. Le paysage est dominé par les écosystèmes forestiers où l'érablière, au sud, cède graduellement le pas à la sapinière, au nord. On trouve sur le territoire du parc une flore et une faune abondantes et variées, typiques de l'écosystème régional auquel elles appartiennent.

Le mandat de l'Agence Parcs Canada est de protéger et de mettre en valeur, au nom de la population canadienne, des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada en favorisant chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de manière à assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Le parc national du Canada de la Mauricie représente un élément important de l'offre récréotouristique régionale. Les divers aménagements de récréation extensive mis en place depuis sa création en 1970 favorisent une gamme d'expériences de plein air privilégiées au sein d'un milieu naturel exceptionnel. Le parc accueille en moyenne près de 215 000 visiteurs annuellement. Selon une enquête menée en 2004, la clientèle du parc est fortement constituée de Québécois (88 %), dont près du tiers proviennent de la région d'appartenance du parc (régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec). La grande région de Montréal fournit à elle seule 30 % des visiteurs. Près des deux tiers des visiteurs du parc national (64 %) sont des touristes qui font un voyage d'une durée moyenne de 7,6 nuits¹.

Une prise d'eau potable de la ville de Shawinigan se trouve sur le territoire du parc national.

Le plan directeur du parc a fait l'objet d'une révision dont les travaux ont débuté en 2002. La version définitive du plan directeur révisé est disponible depuis janvier 2007.

¹ Parcs Canada, Étude auprès des visiteurs, 2004.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-08

Parc national du Canada de la Mauricie

Droits, statuts et activités usuelles

Statuts :

- Parc national de statut fédéral.
- 34 sites archéologiques.
- Un refuge biologique.

Équipements de Parcs Canada :

- Infrastructures d'accueil et d'interprétation.
- Camping semi-aménagé (trois terrains de camping totalisant 581 emplacements).
- Camping de groupe (maximum trois groupes ou 100 personnes).
- Deux gîtes de plein air gérés par Infonature Mauricie : les gîtes Wabenaki (trois dortoirs, maximum de 28 personnes) et Andrews (quatre chambres, maximum de 16 personnes).

Activités et services offerts par Parcs Canada :

- Canot-camping : plusieurs parcours possibles de canot-camping, avec et sans feu.
- Longue randonnée pédestre : le sentier Laurentien (75 km et neuf sites de camping).
- Plusieurs sentiers de randonnée variant de 0,5 km à 17 km.
- Ski de fond (80 km de sentiers entretenus mécaniquement).
- Vélo de montagne.
- Interprétation du milieu naturel et du patrimoine.
- Pêche sportive.
- Baignade.
- Raquette.
- Dépanneur.
- Casse-croûte.
- Location d'embarcations.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Éléments particuliers :

- Un lac à omble chevalier (lac Français).
- Un secteur allopatrique couvrant une superficie de 0,8 km².



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-08

Parc national du Canada de la Mauricie

- Trois sites potentiels pour l'habitat de la tortue des bois (secteurs des lacs Wapizagonke sud, Dauphinais et Anticagamac).
- Une prise d'eau potable (ville de Shawinigan).
- Un barrage (répertoire CEHQ).

Problématique

Aucune problématique particulière n'est à signaler dans cette zone.

Enjeux

Aucun enjeu particulier n'est à signaler dans cette zone.

Analyse

Le parc national du Canada de la Mauricie fait partie d'un réseau pancanadien d'aires naturelles représentatives d'importance nationale. Elles sont protégées en vertu de la Loi sur les parcs nationaux (2000, ch. 32) pour favoriser la compréhension et l'appréciation par le public en plus d'être conservées intactes au bénéfice des générations futures. Depuis sa création en 1970, le parc national du Canada de la Mauricie garantit à ce territoire le respect de son intégrité. Il préserve ainsi un échantillon représentatif de la région la plus méridionale du Bouclier canadien. Le parc est un territoire voué à la conservation de la nature tout en demeurant accessible au public. Dans ce contexte, le gouvernement souhaite maintenir et soutenir les objectifs poursuivis par l'Agence Parcs Canada quant à la vocation actuelle de ce territoire.

Intention gouvernementale

Préserver un territoire représentatif du patrimoine naturel et culturel du Canada, en l'occurrence l'écosystème des Moyennes Laurentides québécoises, notamment en raison de sa diversité biologique, tout en le rendant accessible au public pour des fins d'éducation et de récréation.

Vocation

Protection stricte.

Objectifs spécifiques

Aucun.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-08

Parc national du Canada de la Mauricie

Commentaires

Aucun.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-09

Secteurs archéologiques

Description sommaire et localisation

Cette zone éclatée se trouve sur les territoires de la ville de La Tuque et de la MRC de Mékinac. Elle englobe les pourtours ou des portions de pourtours de sept plans d'eau qui sont des secteurs archéologiques reconnus par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Trois d'entre eux sont situés dans des zones d'exploitation contrôlée autour des lacs Grand Bostonnais, à la Chienne et Métabetchouane. Trois autres sont localisés dans la réserve faunique du Saint-Maurice, autour des lacs Tousignant, Baude et Brown, tandis qu'un dernier est limitrophe d'une partie des rives du lac Mékinac. Fait à noter, la sous-zone du lac Métabetchouane déborde sur le territoire des régions administratives voisines du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Capitale-Nationale. La zone couvre une superficie de 29,3 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Ces secteurs archéologiques englobent de nombreux sites archéologiques datant des époques préhistorique et historique amérindiennes. Les fouilles effectuées dans cette zone datent des années 1960 et 1970. La zone est localisée dans la province naturelle des Laurentides méridionales (province « C »). La végétation appartient à trois domaines bioclimatiques différents, selon la localisation des sous-zones. Les lacs Brown, Baude, Tousignant et à la Chienne sont dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune tandis que le lac Mékinac se trouve dans celui de l'érablière à bouleau jaune. Pour leur part, les lacs Métabetchouane et Grand Bostonnais se trouvent dans le domaine de la sapinière à bouleau blanc.

Du point de vue de la géologie, la zone est entièrement localisée à l'intérieur de la Province géologique de Grenville. Cette dernière correspond à un puissant massif de montagnes mis en place il y a près d'un milliard d'années, mais qui a été fortement érodé depuis. L'assise géologique est constituée de roches intrusives très métamorphisées (gneiss). Le relief est composé d'un ensemble de collines, de plateaux et de dépressions. Les dépôts de surface d'origine glaciaire, généralement minces, recouvrent la majeure partie du territoire.

La zone éclatée englobe les sept sous-zones suivantes :

- 04-09-01 – Lac Brown (réserve faunique du Saint-Maurice)
- 04-09-02 – Lac Baude (réserve faunique du Saint-Maurice)
- 04-09-03 – Lac Tousignant (réserve faunique du Saint-Maurice)
- 04-09-04 – Lac Mékinac
- 04-09-05 – Lac à la Chienne (zec Chapeau-de-Paille)
- 04-09-06 – Lac Métabetchouane (zec Kiskissink)
- 04-09-07 – Lac Grand Bostonnais (zec Kiskissink)



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-09

Secteurs archéologiques

Droits, statuts et activités usuelles

Droits :

- CAAF sur l'ensemble de la zone.
- Terrains de piégeage enregistrés sur l'ensemble de la zone, sauf au lac Mékinac.

04-09-02 – Lac Baude

- Titres miniers actifs sur l'ensemble du territoire de la sous-zone (14 titres miniers d'exploration).

04-09-03 – Lac Tousignant

- Baux de sentiers de traîneau à chiens.
- La sous-zone du lac Tousignant fait l'objet d'une réserve à l'État de terrains aux fins de projets de réserves de biodiversité dans la province naturelle « C ». Puisque la zone est enclavée à l'intérieur de la réserve de biodiversité projetée (RBP) de la Vallée-Tousignant, seuls le sable et le gravier peuvent faire l'objet de recherche et d'exploitation minières.

04-09-04 – Lac Mékinac

- Trois permis d'érablière acéricole.
- Un bail ou mise à la disposition pour une tour de télécommunications.
- Trois baux de villégiature privée.
- Un bail de terrain de camping aménagé.
- Deux baux non exclusifs pour l'exploitation d'un site d'extraction de substances minérales de surface.

04-09-05 – Lac à la Chienne

- Un bail d'abri sommaire.
- 20 baux de villégiature privée.
- Deux baux non exclusifs pour l'exploitation d'un site d'extraction de substances minérales de surface (à proximité).

04-09-06 – Lac Métabetchouane

- Un bail de villégiature privée.
- Un bail non exclusif pour l'exploitation d'un site d'extraction de substances minérales de surface (MRNF secteur faune).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-09

Secteurs archéologiques

04-09-07 – Lac Grand Bostonnais (zec Kiskissink)

- 60 baux de villégiature privée.
- Un bail de terrain de camping aménagé.
- Un bail non exclusif pour l'exploitation d'un site d'extraction de substances minérales de surface (MRNF secteur faune).

Statuts :

04-09-01 – Lac Brown

- Une réserve faunique (du Saint-Maurice).
- Six sites archéologiques.

04-09-02 – Lac Baude

- Une réserve faunique (du Saint-Maurice).
- Sept sites archéologiques.

04-09-03 – Lac Tousignant

- Huit sites archéologiques.
- Une réserve faunique (du Saint-Maurice).
- Une réserve de biodiversité projetée (Vallée-Tousignant) zone 04-12-02.

04-09-04 – Lac Mékinac

- 19 sites archéologiques.
- Un refuge biologique.
- Un habitat du faucon pèlerin, une espèce vulnérable localisée à l'Anse-à-Vache.

04-09-05 – Lac à la Chienne

- Six sites archéologiques.
- Zone d'exploitation contrôlée du Chapeau-de-Paille (chasse, pêche et activités récréatives).

04-09-06 – Lac Métabetchouane

- Cinq sites archéologiques.
- Zone d'exploitation contrôlée Kiskissink (chasse, pêche et activités récréatives).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-09

Secteurs archéologiques

04-09-07 – Lac Grand Bostonnais (zec Kiskissink)

- Huit sites archéologiques.
- Zone d'exploitation contrôlée (chasse, pêche et activités récréatives).

Activités usuelles :

- Un sentier de motoneige régional (n° 360) et un sentier de motoquad dans la sous-zone 09-01 (lac Brown).

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels :

Ensemble de la zone

- Potentiel archéologique.
- Potentiel de développement hydroélectrique du bassin versant de la rivière Saint-Maurice qui présente un potentiel > 50 MW pour l'ensemble de la zone.

04-09-04 – Lac Mékinac

- Projet d'habitat du faucon pèlerin à Cap-à-l'Aigle, au lac Mékinac.
- Un projet de refuge faunique est prévu pour augmenter le statut de protection des deux habitats fauniques au lac Mékinac.

Éléments particuliers :

Ensemble de la zone :

- Sept secteurs archéologiques.

04-09-01 – Lac Brown

- Un site d'intérêt historique ou patrimonial compris dans le schéma d'aménagement de la MRC de Mékinac.

04-09-02 – Lac Baude

- Un lac à touladi de type 1¹.
- Un lac d'intérêt prioritaire pour la protection des paysages².

¹ Les lacs à touladi de type 1 sont caractérisés par un habitat de bonne qualité et de bonne superficie. Ils englobent aussi les lacs dont l'habitat n'a pas été analysé ou encore les lacs pour lesquels l'information permettant de juger de la qualité de l'habitat pour le touladi n'est pas disponible.

² Les secteurs ou lacs d'intérêt prioritaire pour les paysages ont été sélectionnés dans le cadre de la mise en œuvre de l'OPMV n° 7 : maintenir la qualité visuelle des paysages en milieu forestier. Ils ont fait l'objet d'un processus de sélection à partir notamment de valeurs sociales, de la fréquentation et de l'importance des infrastructures et des équipements. Ils ont été approuvés par le MRNF par l'entremise du PGAF 2008-2013.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-09

Secteurs archéologiques

- Un site d'intérêt historique ou patrimonial compris dans le schéma d'aménagement de la MRC de Mékinac.

04-09-03 – Lac Tousignant et 04-09-05 – Lac à la Chienne

- Un site d'intérêt historique ou patrimonial compris dans le schéma d'aménagement de la MRC de Mékinac.

04-09-04 – Lac Mékinac

- Un barrage et un évacuateur de crues gérés par Hydro-Québec au lac Mékinac
- Un site d'intérêt historique ou patrimonial compris dans le schéma d'aménagement de la MRC de Mékinac.

04-09-06 (Lac Métabetchouane) et 04-09-07 (Lac Grand Bostonnais)

- Nitassinan de Mashteuiatsh (EPOG)
- Nitassinan, partie sud-ouest commune aux Premières Nations de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Pessamit, conformément à l'EPOG.

Problématique

L'examen des droits et statuts relatifs à la zone permet de constater une superposition de droits d'exploration minière (titre minier d'exploration) et d'exploitation minière (BNE) sur des secteurs archéologiques et des sites archéologiques reconnus par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Cette situation pourrait nuire à l'intégrité des secteurs archéologiques et des découvertes (artéfacts, par exemple) qui y ont été faites.

Dans le cas des secteurs archéologiques localisés dans des territoires fauniques structurés, la superposition de droits fauniques (droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage) et de droits forestiers (CAAF) nécessite une harmonisation des usages afin de remédier aux impacts sur le paysage et aux perturbations sur les activités de mise en valeur de la faune et d'aménagement forestier. Les modalités particulières d'aménagement forestier appliquées pour faciliter la cohabitation peuvent réduire la superficie destinée à la production forestière et limite la mise en valeur des investissements sylvicoles réalisés dans la zone. Pour leur part, les activités d'aménagement forestier peuvent par ailleurs nuire aux habitats.

Les sous-zones des lacs Métabetchouane et Grand Bostonnais (09-06 et 09-07) chevauchent des secteurs potentiels pour la sylviculture intensive décrits dans le projet Triade. Leur mise en valeur éventuelle à cette fin pourrait avoir des effets sur l'intégrité archéologique dans ces sous- zones.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-09

Secteurs archéologiques

Enjeux

- L'exploration et l'exploitation de substances minérales de surface dans la zone.
- L'intégrité du patrimoine archéologique de la zone.
- La protection des sites archéologiques de la zone.
- La conservation et la mise en valeur de la faune.
- L'aménagement forestier et la mise en valeur des investissements sylvicoles réalisés.
- La sylviculture intensive dans les sous-zones 09-06 et 09-07.

Analyse

La zone représente un territoire où se trouvent plusieurs sites archéologiques en milieu naturel qui témoignent de l'importance du potentiel archéologique et historique du territoire. Elle est aussi utilisée à des fins diverses, notamment pour l'exploration et l'exploitation de substances minérales de surface pour le sable, l'aménagement forestier et le piégeage. L'intégrité du patrimoine archéologique de la zone n'est pas assurée à cause de la nature des activités industrielles, notamment minières, qui s'y pratiquent. Les secteurs archéologiques peuvent éventuellement faire l'objet de recherches et de mise en valeur à des fins éducatives, culturelles et touristiques.

Par ailleurs, deux sous-zones sont localisées à l'intérieur des limites d'une réserve faunique (09-01 et 09-02), ce qui soulève des difficultés de cohabitation entre les activités minières et forestières et les activités liées à la conservation et à la mise en valeur de la faune.

La sylviculture intensive touchant les sous-zones 09-06 et 09-07 devrait s'harmoniser avec le maintien de l'intégrité archéologique de ces secteurs.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources tout en préservant et en mettant en valeur le patrimoine archéologique.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- Adapter les activités d'exploration et d'exploitation minières au contexte archéologique de la zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-09

Secteurs archéologiques

- Adapter les interventions des autres activités, notamment le récréotourisme, en fonction de la protection du patrimoine archéologique de la zone.
- Adapter les activités de recherche archéologique en fonction du contexte du territoire faunique dans lequel se situe la majeure partie de la zone.
- Adapter les pratiques de sylviculture intensive de manière à protéger le potentiel archéologique des sous-zones 09-06 et 09-07.

Commentaires

Aucun.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-10

Projet de bleuetière de la rivière Pierriche et de la Pierriche Nord-Ouest

Description sommaire et localisation

Cette zone, éclatée en deux sous-zones séparées entre elles par une distance d'un peu plus de 10 km, présente un excellent potentiel pour l'aménagement de bleuetières. La première est localisée dans le secteur de la rivière Pierriche et la deuxième, à proximité de la rivière Pierriche Nord-Ouest, non loin du lac Charlebois. La zone est localisée sur le territoire de l'agglomération de La Tuque et elle déborde au nord-est dans la région voisine du Saguenay–Lac-Saint-Jean, sur le territoire de la MRC le Domaine-du-Roy. En Mauricie, elle couvre une superficie de 3,9 km², soit environ 200 ha par sous-zone.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La zone est située dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc, dans un secteur présentant une topographie relativement plane. Elle a été ciblée par le MRNF en 2007 en tant que potentiel théorique basé sur les données géomatiques écoforestières (dépôts de surface, classes de pente, caractéristiques du peuplement forestier), l'accessibilité (chemins forestiers existants), la proximité des marchés et des zones habitées ainsi que la superficie minimale disponible pour permettre aux producteurs agricoles d'atteindre le seuil d'une unité viable de production de 200 ha.

La zone se caractérise par une bonne accessibilité routière, ce qui constituait un des critères de base pour la sélection des meilleurs potentiels¹.

Le projet s'inscrit dans les recommandations du Comité interministériel MRNF-MAPAQ sur la contribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier à l'industrie du bleuet ainsi que dans les objectifs du Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier à des fins de bleuetière² dont notamment :

- De permettre l'aménagement de bleuetière de type forêt/bleuet sur des territoires présentement aménagés à des fins forestières si le plan par d'aménagement des territoires est approuvé par le MAPAQ et le MRNF dans une perspective de développement durable.
- De favoriser la conclusion d'ententes qui visent à harmoniser des activités des bénéficiaires de droits forestiers et des détenteurs de baux de bleuetière de type forêt/bleuet lors de l'aménagement des bleuetières.
- D'aménager de nouvelles bleuetières sur quelque 8500 ha de terres du domaine de l'État gérées par le MRNF et les MRC bénéficiaires de conventions de gestion territoriale et forestière.

¹ Au printemps 2007, la zone faisait l'objet d'une consultation intersectorielle au sein du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Par la même occasion, la SEPAQ, le MDDEP, le MAPAQ ainsi que les communautés autochtones avaient aussi été consultés.

² Adopté par le Décret 93-2004, le 4 février 2004.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-10

Projet de bleuetière de la rivière Pierriche et de la Pierriche Nord-Ouest

Il s'agit d'un projet pilote sur deux sites pour lesquelles le Conseil des Atikamekw de Wemotaci et le Conseil des Montagnais du lac Saint-Jean ont manifesté l'intention de les exploiter.

Droits, statuts et activités usuelles

Sous-zone 04-10-01 – Rivière Pierriche Nord-Ouest

- CAAF.
- Réserve à castor Abitibi, division Weymontachingue incluant les terrains de piégeage utilisés par les autochtones.

Sous-zone 04-10-02 – Rivière Pierriche

- CAAF.
- Réserve à castor Roberval.
- Un sentier de motoneige Trans-Québec (n° 83).

Potentiels, projets et éléments particuliers

Pour l'ensemble de la zone :

- Projet de bleuetière.
- Le bassin versant du Saint-Maurice représentant un potentiel de développement hydroélectrique supérieur à 50 MW.
- Nitassinan de Mashteuiatsh (EPOG).

Problématique

Aucune problématique d'affectation n'est à signaler dans la zone.

Enjeux

Aucun enjeu n'est à signaler dans la zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-10

Projet de bleuetière de la rivière Pierriche et de la Pierriche Nord-Ouest

Analyse

La zone se caractérise par un potentiel de bleuetières validé sur le terrain et réunit les conditions biophysiques et d'accessibilité propices à la mise en valeur de bleuetières de type forêt/bleuet. Le développement de la zone serait finalement assuré grâce à un partenariat formé de deux communautés autochtones et permettrait de maintenir la pratique de leurs activités traditionnelles en dehors des périodes de production.

La zone fait présentement l'objet d'une demande du Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean auprès de la Direction générale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean visant à évaluer la faisabilité d'un projet pilote de bleuetière sous gestion autochtone. Ce projet serait réalisé en vertu d'un partenariat conclu entre la Première Nation innue de Mashteuiatsh et le Conseil des Atikamekw de Wemotaci. Il aurait pour principal objectif de développer les potentiels du territoire tout en contribuant à l'amélioration des conditions économiques des Innus de Mashteuiatsh et des Attikameks de Wemotaci.

Le projet se trouve en partie sur une réserve à castor où les Indiens et les Inuits détiennent des droits exclusifs de chasse et de piégeage des animaux à fourrure. Ces réserves à castor sont elles-mêmes subdivisées en terrains de piégeage. Par ailleurs, la mise en place de ces bleuetières de type forêt/bleuet laisse peu de place à d'autres usages dans la zone, à l'exception de l'aménagement forestier.

Intention gouvernementale

Utiliser prioritairement le territoire et les ressources à des fins de bleuetières.

Vocation

Utilisation prioritaire projetée.

Objectifs spécifiques

Aucun.

Commentaires

Aucun.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-11

Zones d'exploitation contrôlée

Description sommaire et localisation

Cette zone éclatée regroupe cinq sous-zones qui sont des territoires de zecs dont les limites sont contiguës. Elle couvre une superficie de 6 776,3 km². Un premier bloc (la sous-zone 4-11-01) est localisé dans la portion centre-ouest de la région dans la MRC de Mékinac et dans l'agglomération de La Tuque. Celui-ci englobe les zecs du Gros-Brochet, du Chapeau-de-Paille, Wessonneau et Frémont. Une deuxième sous-zone (04-11-02) localisée au nord de La Tuque est constituée de la zec de la Croche. Cette dernière est limitée à l'ouest par la rivière Saint-Maurice et à l'est par la rivière La Croche. Plus au nord, les zecs Kiskissink, Menokeosawin et Borgia forment la sous-zone 04-11-03. Au nord-est, les zecs Jeannotte et la portion de la Bessonne en dehors du territoire d'intérêt C40 constituent la sous-zone 04-11-04. Ces dernières sont situées sur le territoire de l'agglomération de La Tuque. Finalement, la zec Tawachiche, localisée à l'est du lac Mékinac, constitue une cinquième sous-zone (04-11-05).

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Les zecs ont été établies en vertu de l'article 104 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (C.61.1). « Les zecs ont été établies sur les terres du domaine de l'État à des fins d'aménagement, d'exploitation ou de conservation de la faune et accessoirement à des fins de pratique d'activités récréatives »¹. Les zecs sont des territoires où le potentiel faunique est suffisant pour permettre la pratique de la chasse et de la pêche. Elles sont gérées par des associations sans but lucratif par l'entremise d'un protocole d'entente.

Le concept des zecs repose sur quatre grands principes :

- 1) La conservation de la faune : les organismes gestionnaires doivent veiller au suivi et au contrôle de l'exploitation de la faune afin d'assurer un équilibre entre la demande des utilisateurs et l'offre faunique.
- 2) L'accessibilité à la ressource faunique : les organismes doivent faire en sorte que l'utilisation récréative de la faune soit accessible à chance égale à toute personne qui le désire.
- 3) La participation des usagers : la participation des usagers constitue un élément essentiel au concept des zecs. Ainsi, chaque zec est gérée bénévolement par une association sans but lucratif dûment incorporée. L'association gestionnaire est composée des représentants élus lors de l'assemblée générale annuelle des membres.
- 4) L'autofinancement des opérations : les revenus autonomes provenant surtout des cartes de membres, de la vente de forfaits ainsi que des droits d'accès doivent permettre l'autofinancement des zecs.

¹ <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/territoires/zec.jsp>



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-11

Zones d'exploitation contrôlée

En matière de conservation et de mise en valeur de la faune, des investissements de l'ordre de 3,5 millions de dollars ont été consentis par le gouvernement du Québec dans les zecs afin de restaurer la biodiversité d'origine sur une centaine de plans d'eau au cours des 19 dernières années (1990 à 2008). Ces projets auront permis de rétablir les populations d'omble de fontaine indigène dans ces plans d'eau et d'augmenter leur potentiel d'exploitation.

De plus, des subventions de plus de 300 000 \$ ont été accordées de 2001 à 2005 par le gouvernement du Québec dans le cadre du programme Développement récréotouristique des zecs. Ce programme s'inscrivait dans la Stratégie de développement économique des régions ressources et aura permis de diversifier ou d'améliorer l'offre récréotouristique des territoires de zecs.

La presque totalité du territoire de la zone fait l'objet de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers et trois unités d'aménagement forestier s'y côtoient. Plus de 25 usines de transformation du bois (sciage de feuillus, de résineux ainsi que pâtes et papiers) de la région et d'autres régions s'y approvisionnent. La valeur des investissements sylvicoles réalisés dans la zone au cours des 20 dernières années représente un montant de l'ordre de 57,9 millions de dollars.

Le territoire de la zone est aussi utilisé pour le piégeage des animaux à fourrure à des fins de commerce.

Bloc Centre-ouest (04-11-01)

Cette sous-zone est composée de quatre zecs gérées respectivement par l'Association Nature inc. (zec du Chapeau-de-Paille), l'Association sportive du Gros Brochet inc. (zec du Gros-Brochet), l'Association de chasse et de pêche fléchée inc. (zec Wessonneau) et l'Association de chasse et pêche Frémont inc. (zec Frémont). Ces quatre zecs réunies comptaient plus de 2 800 membres en 2006². Elles couvrent 3 932,9 km² de territoire public.

Le territoire de la zone se trouve majoritairement situé à l'intérieur du domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune. Le relief est vallonneux et peut atteindre 500 m d'altitude par endroits. Le réseau hydrographique bien développé comprend les lacs Salone dans la zec du Gros-Brochet, le lac Sincennes dans la zec Frémont, le lac à la Chienne dans la zec du Chapeau-de-Paille et le lac Cinconsine (ce dernier se trouve toutefois dans la zone 04-23-04 correspondant au territoire d'intérêt C-39 dans la zec Wessonneau). Les principaux cours d'eau qui drainent le territoire sont les rivières Matawin, aux Rats, Wessonneau et Vermillon.

Les activités d'aménagement forestier, le prélèvement faunique (chasse, pêche et piégeage) et la villégiature privée y sont prédominants. En 2006, plus de 493 plans d'eau répartis dans les quatre zecs étaient exploités pour la pêche sportive. Pour la même année, la fréquentation de la sous-zone pour les activités consommatrices de la faune était évaluée à 23 391 jours-pêche et 14 849 jours-chasse³.

² MRNF, Direction de l'aménagement de la faune, région de la Mauricie et du Centre-du-Québec (04-17).

³ Idem.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-11

Zones d'exploitation contrôlée

En septembre 2007, dans le cadre d'une consultation interministérielle sur les appels de proposition du Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier ayant pour fins une bleuetière, une unité 2ae (esker) ayant un potentiel aquifère intéressant et à préserver, sans toutefois constituer un aquifère de classe 1, a été localisée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dans la zec Frémont sur les rives de la rivière du Nord.

Le camp forestier Vermillon, situé près du lac Limpide dans la zec du Gros-Brochet, témoigne de l'importance de l'activité forestière dans le secteur.

Les opérations minières se traduisent par des activités d'exploration principalement localisées dans la partie ouest de la sous-zone, dans le secteur du lac Diamant.

La sous-zone fait l'objet d'une utilisation extensive par les Attikameks, notamment par les communautés de Manawan et de Wemotaci. On y dénombre plusieurs campements temporaires et de nombreux sentiers de portage.

Les principaux plans d'eau mis en valeur pour la villégiature privée sont les lacs Geoffrion, du Pasteur, Galifet, Picard, des Sables, des Pins Rouges, Longpré, Gervais et Éveline.

Zec la Croche (04-11-02)

La zec de La Croche est gérée par l'Association SACERF La Croche inc. En 2006, elle comptait 213 membres. Son territoire est situé dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune et présente une topographie vallonnée dont les plus hauts sommets ne dépassent pas 500 m. La sous-zone couvre 331,8 km² de territoire public.

Sur le plan de l'hydrographie, la zec englobe près d'une centaine de plans d'eau, dont 34 étaient exploités pour la pêche sportive en 2006. Durant la même année, la fréquentation pour les activités de prélèvement faunique était évaluée à 1 671 jours-pêche et 1 150 jours-chasse.

La villégiature privée s'est principalement développée autour des lacs à l'Équerre, Kennedy, Minomaquam et Clair. Ce dernier est toutefois situé dans le domaine privé.

Du point de vue de la foresterie, la zec présente un potentiel d'aménagement forestier important puisque le projet Triade retient deux aires potentielles pour la sylviculture intensive.

En ce qui concerne le domaine minier, des activités d'exploration minière ont cours aux abords du ruisseau à Matte.

Bloc Nord-est (04-11-03)

Le bloc Nord-est est composé des zecs Menokeosawin, Borgia et Kiskissink. Ces territoires sont gérés respectivement par l'Association de chasse et de pêche de la rivière Bostonnais Nord inc., l'Association de chasse et pêche Asitabec inc. ainsi que par l'Association SACERF Macousine inc. Les trois zecs réunies comptaient 1 310 membres en 2006. Cette sous-zone couvre une superficie de 1 482,4 km² de territoire public.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-11

Zones d'exploitation contrôlée

La sous-zone présente une bonne accessibilité routière à partir de la route nationale 155. La voie ferrée du CN effectuant la liaison entre Montréal et le lac Saint-Jean traverse le territoire. Ce dernier se trouve à l'intérieur des domaines bioclimatiques de la sapinière à bouleau jaune et de la sapinière à bouleau blanc. Une faible superficie déborde dans la région voisine du Saguenay-Lac-Saint-Jean. La topographie se caractérise par la présence de plusieurs sommets dont l'altitude varie de 400 à 500 m. Les plans d'eau les plus importants du point de vue de leur superficie sont les lacs Kiskissink, Lescarbot, Shaw, Ventadour, Grand Bostonnais et Métabetchouane. Ces deux derniers constituent des secteurs archéologiques reconnus par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (zone 04-09). En 2006, la sous-zone comptait 244 plans d'eau exploités pour la pêche sportive. Toujours en 2006, la fréquentation pour les activités de prélèvement faunique était évaluée à 15 712 jours-pêche et 9 544 jours-chasse. La villégiature et le camping y sont particulièrement bien développés, surtout aux abords du Grand lac Bostonnais ainsi qu'aux lacs Lescarbot, Ventadour, Maggie et Devenys. La zone présente un potentiel important pour l'aménagement forestier puisque le projet Triade y retient trois aires potentielles pour la sylviculture intensive. On constate également la présence de plusieurs droits d'exploration minière et plusieurs potentiels propices à l'exploitation de la pierre architecturale.

Bloc de la Bessonne-Jeannotte (04-11-04)

Cette sous-zone située sur le territoire de l'agglomération de La Tuque est constituée par une portion du territoire de la Bessonne, située en dehors du territoire d'intérêt C40, ainsi que par la zec Jeannotte. Ces deux territoires fauniques sont gérés respectivement par l'Association Éperviers de la Tuque inc. et par l'Association de chasse et de pêche de la Batiscan inc. Ces dernières regroupaient 753 membres en 2006. Elles couvrent une superficie de 717,9 km² de territoire public.

La sous-zone est majoritairement située dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune. Le réseau hydrographique se compose principalement des lacs Laurier, aux Rognons, du Raccourci, du Caribou et du Castor où est concentrée la majorité des baux de villégiature privée. Les rivières Jeannotte et Batiscan constituent les deux principaux cours d'eau qui drainent le territoire. Ces derniers sont des parcours canotables reconnus par la Fédération québécoise du canot et du kayak.

En 2006, la fréquentation de la sous-zone pour les activités de prélèvement faunique était évaluée à 6 253 jours-pêche en 2006 et à 4 529 jours-chasse.

La sous-zone présente des possibilités notables pour l'aménagement forestier. On y constate la présence de quatre aires potentielles pour la sylviculture intensive décrites dans le projet Triade. Un secteur d'érablière situé dans la zec de la Bessonne est localisé à l'ouest du Petit lac Wayagamac. Les sentiers de motoneige Trans-Québec n° 73 et le régional n° 355 traversent la sous-zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-11

Zones d'exploitation contrôlée

Bloc zec Tawachiche (04-11-05)

La zec Tawachiche est gérée par l'Association de chasse, pêche et villégiature du Tawachiche inc. Elle comptait 495 membres en 2006. Elle est localisée dans la municipalité de Lac-aux-Sables et dans le territoire non organisé de Lac-Masketsi, dans la MRC de Mékinac. Une faible superficie de sa partie nord se trouve dans l'agglomération de La Tuque. La sous-zone de la zec Tawachiche présente une des meilleures accessibilités routières du réseau des zecs de la Mauricie. La voie ferrée du CN faisant la liaison Montréal-Senneterre traverse la zone dans un axe nord-sud. Le territoire couvre une superficie de 311,3 km² et présente une topographie vallonnée dont la hauteur des sommets varie de 200 à 400 m d'altitude. La sous-zone se trouve à l'intérieur du domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune. Du point de vue de l'hydrographie, elle comprend 128 plans d'eau, dont 55 sont exploités pour la pêche sportive à l'omble de fontaine, au touladi, à l'achigan à petite bouche et au maskinongé. Les principaux plans d'eau sont les lacs Hackett, Masketsi, Roberge, à l'Ours et Garneau. Les rivières Tawachiche et aux Eaux Mortes en sont les deux principaux cours d'eau. En 2006, la fréquentation pour les activités de prélèvement faunique de la zec Tawachiche était estimée à 4 825 jours-pêche et à 4 390 jours-chasse.

La sous-zone présente un potentiel minéral d'intérêt pour l'exploitation de l'or, de l'argent, du zinc et du cuivre. Des sites potentiels pour l'exploitation de la pierre architecturale y sont répertoriés et des activités d'exploration (titre minier d'exploration) et d'exploitation pour le sable, le gravier ou autres substances minérales de surface y ont cours.

Les principales infrastructures récréotouristiques de la zone se composent de plusieurs terrains de camping aménagés par le gestionnaire de la zec ainsi que deux parcours de canot-camping aménagés, dont un circuit traversant six lacs ainsi qu'un parcours canotable sur la rivière aux Eaux Mortes.

Le lac Hackett constitue un réservoir géré par Hydro-Québec, lequel joue un rôle dans la régularisation du réseau hydrographique du bassin du Saint-Maurice.

Pour terminer, il est à noter que la presque totalité du territoire de la zone est utilisée à des fins d'aménagement forestier. La Direction des opérations intégrées de la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec évalue à environ 57,9 millions de dollars la valeur des investissements sylvicoles réalisés au cours des 20 dernières années.

Droits, statuts et activités usuelles

Bloc Centre-ouest (04-11-01)

Droits :

- Cinq mises à la disposition ou baux de tours de télécommunications.
- 23 CAAF (UAF 041-51 et 043-52).
- Quatre camps de travailleurs.
- Deux baux de sites d'enfouissement sanitaire.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-11

Zones d'exploitation contrôlée

- Deux baux de pistes d'atterrissage.
- 215 titres miniers d'exploration actifs.
- 19 sites d'extraction de substances minérales de surface exploités (un ou plusieurs BNE par site).
- 1 140 baux de villégiature privée, dont les principales concentrations se trouvent aux abords des lacs Geoffrion, du Pasteur, Galifet, Picard, des Sables, des Pins Rouges, Longpré, Gervais et Éveline.
- 13 baux d'abri sommaire octroyés par le MRNF.
- Six baux à des fins commerciales.
- Quatre campings aménagés dans les zecs du Gros-Brochet, du Chapeau-de-Paille et Wessonneau.
- Trois baux de campings rustiques.
- Deux postes d'accueil de zec.
- Deux permis d'érablière acéricole sur réserve forestière.
- 68 terrains de piégeage enregistrés.
- Quatre baux à des fins industrielles.

Statuts :

- Quatre zones d'exploitation contrôlée.
- 67 refuges biologiques.
- Cinq sites archéologiques aux lacs Louis-Gill, Cantin, Ottawa et Rolland.
- Quatre mises à la disposition de réservoirs gérés par Hydro-Québec (lacs Cinconsine, Giraldeau, Sincennes et de la Culbute Sud).
- Huit forêts d'expérimentation sur unité d'aménagement forestier.

Activités usuelles :

- Un parcours de rafting sur la rivière Matawin.
- Six parcours canotables reconnus par la Fédération du canot et du kayak (Matawin, aux Rats, Livernois, Vermillon, Flamand et à la Chienne).
- Deux sentiers de motoneige régionaux (n^{os} 345 et 360).
- Deux sentiers de motoneige locaux (M20 et M21).
- Deux sentiers de motoquad régionaux.

Zec La Croche (04-11-02)

Droits :

- 103 titres miniers d'exploration actifs dans la zec associés à deux gîtes de cuivre et nickel.
- Un site d'extraction de substances minérales de surface exploité (un ou plusieurs BNE).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : **04-11**

Zones d'exploitation contrôlée

- 17 CAAF (UAF 042-51).
- 37 baux de villégiature privée principalement localisés au lac Kennedy.
- Deux baux d'abri sommaire.
- Un poste d'accueil de la zec localisé au début du rang Ouest (à l'extérieur de la sous-zone).
- Deux mises à la disposition ou bail de tours de télécommunications.
- Sept terrains de piégeage enregistrés.
- Deux baux de campings rustiques.

Statuts :

- Une zone d'exploitation contrôlée.
- Trois forêts d'expérimentation sur unité d'aménagement forestier.
- Deux sections de zone agricole permanente couvrant une superficie de 4,7 km².
- Un refuge biologique.

Activités usuelles :

- Un sentier de motoneige Trans-Québec (n° 73).

Bloc Nord-est (04-11-03)

Droits :

- 425 baux de villégiature privée octroyés par le MRNF.
- 17 CAAF (UAF 042-51).
- Huit baux d'abri sommaire octroyés par le MRNF.
- 28 terrains de piégeage enregistrés.
- Trois baux à des fins commerciales.
- Trois baux de campings aménagés (lac Noir, dans la zec Borgia, et lacs Écarté et Grand Bostonnais, dans la zec Kiskissink) en plus d'une dizaine de campings semi-aménagés ou rustiques.
- Une station de mesure.
- Un site d'enfouissement sanitaire.
- Une mise à la disposition ou bail de tour de télécommunications.
- 78 titres miniers d'exploration répartis dans deux blocs, associés respectivement à un gîte de fer et vanadium et à l'ancienne mine de cuivre et nickel du lac Édouard.
- 10 sites d'extraction de substances minérales de surface exploitées (un ou plusieurs BNE par site pour un total de 28).
- Un bail exclusif d'exploitation de substances minérales de surface (BEX).
- Quatre postes d'accueil de zec.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : **04-11**

Zones d'exploitation contrôlée

- Cinq camps (pour les employés ou aux fins de location).
- Un camp de travailleurs.
- Deux mises à la disposition de lignes de transport d'électricité gérées par Hydro-Québec.
- Une servitude de gazoduc.

Statuts :

- Trois zones d'exploitation contrôlée.
- Trois forêts d'expérimentation sur unité d'aménagement forestier.
- Quatre forêts d'expérimentation sur réserve forestière.
- Sept sites archéologiques aux lacs Kiskissink et Écarté.
- 14 refuges biologiques.

Activités usuelles :

- Un parcours canotable.
- Un sentier de motoneige régional (n^o 355).
- Un sentier de motoquad.

Bloc de la Bessonne-Jeannotte (04-11-04)

Droits :

- 72 titres miniers d'exploration dont la plupart se situent dans un bloc correspondant à des indices de cuivre, nickel et or.
- 19 sites d'extraction de substances minérales de surface exploités (un ou plusieurs BNE par site pour un total de 27).
- 17 CAAF (UAF 042-51).
- Trois terrains de camping.
- Neuf terrains de piégeage enregistrés.
- 290 baux de villégiature privée, dont les principales concentrations sont localisées aux abords des lacs Éveline, Stanislas, du Castor, du Raccourci, aux Rognons, Laurier, du Caribou ainsi qu'aux abords du Petit lac Écarté.
- Quatre baux d'abri sommaire.
- Trois baux d'hébergement commercial.
- Trois postes d'accueil.
- Un camp locatif.
- Un gazoduc.
- Deux lignes de transport d'électricité à 735 kV.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-11

Zones d'exploitation contrôlée

Statuts :

- Deux zones d'exploitation contrôlée.
- Une forêt d'expérimentation sur unité d'aménagement forestier.
- Neuf refuges biologiques.

Activités usuelles :

- Deux parcours canotables reconnus par la Fédération québécoise du canot et du kayak (rivières pour et Jeannotte).
- Un sentier de motoneige Trans-Québec (n° 73).
- Un sentier de motoneige régional (n° 355).
- Un sentier de motoquad régional (n° 455).

Bloc zec Tawachiche (04-11-05)

Droits :

- 30 baux de villégiature privée octroyés par le MRNF.
- 20 CAAF (UAF 041-51).
- Un bail d'abri sommaire.
- Cinq sites d'extraction de substances minérales de surface exploités (un ou plusieurs BNE par site pour un total de 7).
- 29 titres miniers d'exploration qui visent principalement l'exploitation de la pierre architecturale.
- 11 terrains de camping.
- Six terrains de piégeage enregistrés.
- Un poste d'accueil (rivière aux Eaux Mortes) (le poste d'accueil principal est au sud de la sous-zone).
- Deux mises à la disposition de lignes de transport d'énergie électrique à 735 kV en faveur d'Hydro-Québec.
- Une servitude de gazoduc.
- Une autorisation de sentier de randonnée pédestre.

Statuts :

- Une zone d'exploitation contrôlée.
- Cinq refuges biologiques.
- Une mise à la disposition d'un réservoir géré par Hydro-Québec (lac Hackett).

Activités usuelles :

- Un sentier de motoneige régional (n° 355).
- Deux sentiers de motoquad.
- Un parcours canotable.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-11

Zones d'exploitation contrôlée

Potentiels, projets et éléments particuliers

Bloc Centre-ouest (04-11-01)

Potentiels :

- Potentiel de bleuetière dans la zec Frémont (323 ha) à l'est de la rivière du Nord.
- Exploitation d'un potentiel aquifère élevé sous un esker sur le territoire de la zec Frémont, le long de la rivière du Nord.
- 262 sites d'extraction de substances minérales de surface non exploités.
- Un gîte métallique.
- Potentiel éolien théorique dispersé couvrant une superficie totale de 7 km².
- 56 pôles potentiels de développement pour la villégiature privée répondant aux critères d'identification du PRDTP.
- Potentiel de développement de minicentrales sur la rivière Matawin.
- Potentiel de développement hydroélectrique (bassin versant de la rivière Saint-Maurice > 50 MW).

Projets :

- Cinq projets de terrains de camping.
- Un projet d'implantation de minicentrale hydroélectrique à l'exutoire du réservoir Taureau, au pied du barrage Matawin.

Éléments particuliers :

- 41 barrages (répertoire CEHQ).
- Cinq barrages hydroélectriques gérés par Hydro-Québec (Cinconsine, de la Mondonac, Gilardo, Sincennes et de la Matawin).
- Un site potentiel pour l'habitat de la tortue des bois.
- 42 lacs restaurés pour l'omble de fontaine.
- 38 lacs à rendement exceptionnel pour l'omble de fontaine (9 dans la zec du Gros-Brochet, 14 dans la zec du Chapeau-de-Paille et 15 dans la zec Wessonneau).
- 54 lacs d'intérêt prioritaire pour le maintien de la qualité des paysages⁴.
- 76 lacs à touladi (33 de type 1)⁵.
- Trois lacs à omble chevalier dans la zec Kiskissink (Lamarre, Oreille et Écarté).

⁴ Les lacs d'intérêt prioritaire pour les paysages ont été sélectionnés dans le cadre de la mise en œuvre de l'OPMV n° 7 : maintenir la qualité visuelle des paysages en milieu forestier. Ils ont fait l'objet d'un processus de sélection à partir notamment de valeurs sociales, de la fréquentation et de l'importance des infrastructures et des équipements. Ils ont été approuvés par le MRNF par l'entremise du PGAF 2008-2013.

⁵ Les lacs à touladi de type 1 sont caractérisés par un habitat de bonne qualité et de bonne superficie. Ils englobent aussi les lacs dont l'habitat n'a pas été analysé ou encore les lacs pour lesquels l'information permettant de juger de la qualité de l'habitat pour le touladi n'est pas disponible.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-11

Zones d'exploitation contrôlée

- Trois paysages exceptionnels.
- Un lac faisant l'objet du Programme TADPA (lac Fauvette, dans la zec Wessonneau).

Zec La Croche (04-11-02)

Potentiels :

- Trois aires potentielles pour la sylviculture intensive.
- Un gîte non métallique.
- Deux gîtes métalliques.
- Six sites d'extraction de substances minérales de surface non exploités.
- Trois pôles potentiels de développement pour la villégiature privée répondant aux critères d'identification du PRDTP.
- Potentiel de développement hydroélectrique (bassin versant de la rivière Saint-Maurice > 50 MW).

Éléments particuliers :

- Un site de nidification pour le pygargue à tête blanche.
- Quatre lacs à touladi.
- Deux lacs restaurés pour l'omble de fontaine.
- Sept lacs à rendement exceptionnel pour l'omble de fontaine (lacs Orignal, Marie-Louise, Petit lac à la Truite, Plein Bois, Filion, Numéro Un et Voisin).
- Trois lacs d'intérêt prioritaire pour le maintien de la qualité des paysages.
- Trois barrages, Centre d'expertise hydrique (Petit lac Georges, du Garrot et rivière Saint-Maurice).

Bloc Nord-est (04-11-03)

Potentiels :

- Trois aires potentielles pour la sylviculture intensive.
- Deux gîtes métalliques.
- 51 sites d'extraction de substances minérales de surface non exploités.
- Une aire potentielle pour l'exploitation du nickel et du cuivre.
- 16 pôles potentiels de développement pour la villégiature privée répondant aux critères d'identification du PRDTP.
- Potentiel de développement hydroélectrique (bassin versant de la rivière Saint-Maurice > 50 MW).
- Potentiel éolien théorique dispersé couvrant une superficie de 2,5 km².



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-11

Zones d'exploitation contrôlée

Projets :

- Aucun.

Éléments particuliers :

- Cinq lacs à touladi.
- Trois lacs à omble chevalier dans la zec Kiskissink (de Lamarre, Oreille et Écarté).
- 20 lacs restaurés pour l'omble de fontaine.
- 21 lacs à rendement exceptionnel pour l'omble de fontaine (deux dans la zec Kiskissink, 16 dans la zec Borgia et deux dans la zec Menokeosawin).
- 24 lacs d'intérêt prioritaire pour le maintien de la qualité des paysages.
- Site d'intérêt de la station d'échantillonnage d'Environnement Canada (zec Menokeosawin).
- Un lac faisant l'objet du Programme TADPA.
- Un territoire d'intérêt historique (Domaine Van Bruyssel, décrit dans le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut-Saint-Maurice).
- Neuf barrages, dont celui du Grand lac Bostonnais cédé par Hydro-Québec à Canards Illimités.
- Nitassinan de Mashteuiatsh (EPOG).
- Nitassinan partie sud-ouest commune aux Premières Nations de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Pessamit conformément à l'EPOG.

Bloc de la Bessonne-Jeannotte (04-11-04)

Potentiels :

- Quatre aires potentielles pour la sylviculture intensive décrites dans le projet Triade.
- Une aire de potentiel minéral d'intérêt pour l'exploitation du nickel et du cuivre.
- 46 sites d'extraction de substances minérales de surface non activés.
- Six gîtes métalliques.
- Un site potentiel pour l'exploitation de la pierre architecturale.
- Sept lacs potentiels de développement pour la villégiature privée répondant aux critères d'identification du PRDTP.
- Deux bassins versants présentant un potentiel de développement hydroélectrique de plus de 50 MW (rivières Batiscan et Saint-Maurice).
- Potentiel éolien théorique faiblement présent (0,3 km²).

Projets :

- Un projet de camping aménagé au lac Épervier.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-11

Zones d'exploitation contrôlée

Éléments particuliers :

- Neuf barrages (répertoire du Centre d'expertise hydrique du Québec).
- Habitat potentiel de la tortue des bois.
- Huit lacs à omble chevalier situés dans les zecs de la Bessonne et Jeannotte (Du Chêne, Morin, Guay, Pur, Tom, Trompeur, Wayagamac et Petit Wayagamac).
- 15 lacs restaurés pour l'omble de fontaine.
- Neuf lacs à rendement exceptionnel pour l'omble de fontaine.
- Six sites de nidification pour le pygargue à tête blanche.
- Nitassinan, partie sud-ouest commune aux Premières Nations de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Pessamit, conformément à l'EPOG.
- 16 lacs d'intérêt prioritaire pour le maintien de la qualité des paysages.

Bloc zec Tawachiche (04-11-05)

Potentiels :

- Une zone de potentiel minéral d'intérêt pour l'exploitation de l'or, de l'argent, du zinc et du cuivre.
- Potentiel éolien théorique couvrant une superficie de 1 km².
- Potentiel d'érablière acéricole.
- Deux sites potentiels pour l'exploitation de la pierre architecturale.
- Un lac potentiel pour le développement de la villégiature privée.
- Potentiel de développement hydroélectrique (bassin versant de la rivière Saint-Maurice > 50 MW).

Projets :

- Un projet de terrain de camping.

Éléments particuliers :

- Deux lacs à touladi.
- Trois sites de nidification pour le pygargue à tête blanche.
- Deux zones de pêche interdites (rivières du Milieu et aux Brochets).
- Deux rivières à ouananiche (rivières du Milieu et aux Brochets).
- 12 lacs restaurés pour l'omble de fontaine.
- 18 lacs à rendement exceptionnel pour l'omble de fontaine.
- Six lacs d'intérêt prioritaire pour le maintien de la qualité des paysages.
- Neuf barrages. L'un d'eux, le barrage du lac Hackett constitué d'un seuil fixe, est géré par Hydro-Québec. Un second situé sur la rivière aux Eaux Mortes est géré par Canards Illimités Canada.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-11

Zones d'exploitation contrôlée

Problématique

La superposition de droits et de statuts fauniques (droits exclusifs de piégeage et territoires de zecs), de droits forestiers (CAAF) et de potentiels de natures diverses nécessite une harmonisation des usages principalement responsables des impacts sur le paysage et des perturbations sur les activités de mise en valeur de la faune et d'aménagement forestier. Les modalités particulières d'aménagement forestier appliquées pour faciliter la cohabitation peuvent réduire la superficie destinée à la production forestière et limiter la mise en valeur des investissements sylvicoles réalisés dans la zone. Pour leur part, les activités d'aménagement forestier peuvent par ailleurs perturber les habitats.

Une deuxième problématique concerne le potentiel de bleuetière de type forêt/bleuet situé le long de la rivière du Nord, dans la zec Frémont (04-11-01). Ce site repose sur une formation géologique susceptible de contenir un aquifère à potentiel élevé (esker). Par ailleurs, l'activité de bleuetière pourrait avoir certains impacts sur les activités de prélèvement faunique ayant cours, dont le piégeage des animaux à fourrure, se traduisant soit par une baisse de la qualité du piégeage, soit par la perte d'habitats.

Finalement, le territoire de la zone comporte de nombreux droits d'exploration et d'exploitation minières. À ceux-ci s'ajoutent plusieurs sites potentiels pour l'exploitation du cuivre et du nickel ainsi que de la pierre architecturale, du sable et du gravier. L'activité minière découlant de l'octroi des droits miniers et la mise en valeur du potentiel minier pourraient avoir certains impacts sur la qualité des habitats fauniques présents dans la zone.

Enjeux

- La mise en valeur d'un potentiel de bleuetière dans la zec Frémont (04-11-01).
- La préservation d'un aquifère à potentiel élevé (04-11-01).
- La mise en valeur de la faune dans la zone.
- L'exploration et la mise en valeur du potentiel minier (ensemble de la zone).
- L'aménagement forestier et les investissements sylvicoles réalisés dans l'ensemble de la zone et la sylviculture intensive du projet Triade dans les sous-zones 11-02, 11-03 et 11-04.
- La protection des paysages.

Analyse

Dans cette zone où le contrôle de la récolte faunique assure une certaine protection aux espèces exploitées, la protection des autres espèces et des habitats fauniques repose sur des pratiques industrielles (aménagement forestier, exploration et exploitation minières) adaptées ainsi que sur la présence d'un potentiel agroforestier (bleuetière).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-11

Zones d'exploitation contrôlée

La villégiature privée a été développée sur de nombreux plans d'eau et un potentiel résiduel notable existe toujours. Par ailleurs, plusieurs éléments fauniques sensibles tels que des lacs à omble chevalier et à touladi et l'habitat de la tortue des bois ont été recensés dans la zone. Le potentiel agroforestier mesuré pour la culture du bleuet pourrait être mis en valeur à condition de prévoir des pratiques culturelles adaptées qui tiennent compte d'un territoire faunique créé à des fins de mise en valeur de la faune. Par ailleurs, le potentiel d'aquifère situé sous un esker dans la zec Frémont devrait être pris en compte et évalué avant de mettre en valeur le potentiel de bleuetière.

La zone recèle un potentiel important quant à la sylviculture intensive telle qu'elle est définie dans le projet Triade. L'aménagement forestier et les investissements sylvicoles réalisés depuis les 30 dernières années dans la zone assurent une partie de l'approvisionnement de plusieurs usines de transformation du bois dans la région. Ce secteur contribue substantiellement à la vitalité économique de la Mauricie. L'aménagement forestier et la mise en valeur des investissements sylvicoles devraient donc se poursuivre tout en s'adaptant au contexte de conservation et de mise en valeur de la faune de la zone.

Les activités d'exploration minière (titres miniers d'exploration) sont soutenues dans la zone, ce qui soulève la nécessité d'harmoniser ces activités avec les objectifs de conservation et de mise en valeur de la faune de ce territoire.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources dans une optique de mise en valeur de la faune.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- Mettre en valeur le potentiel de bleuetière en tenant compte des habitats fauniques et de la présence d'un aquifère à potentiel élevé.
- Poursuivre l'aménagement forestier et les activités minières en les adaptant au contexte de mise en valeur de la faune de la zone et au fait que ce potentiel se trouve en territoire faunique structuré.
- Adapter les activités d'aménagement forestier et les activités minières en fonction d'une protection accrue des habitats et des espèces fauniques, dont les lacs à touladi, à omble chevalier, l'habitat de la tortue des bois et celui du pygargue à tête blanche.
- Soutenir la mise en valeur des activités récréatives de plein air en complémentarité avec la conservation et la mise en valeur de la faune.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-11

Zones d'exploitation contrôlée

- Mettre en valeur les investissements sylvicoles et la sylviculture intensive du projet Triade en tenant compte du contexte de mise en valeur de la faune dans la zone.
- Mettre en valeur les investissements fauniques, notamment la restauration de la biodiversité d'origine de certains plans d'eau.
- Protéger les paysages visibles de la zone dans les secteurs où se trouvent les équipements d'hébergement ainsi que les sites d'activités récréotouristiques.

Commentaires

D'autres éléments importants ou particularités territoriales à venir, tels que les potentiels pour la sylviculture intensive, pourraient devenir des zones, tel que le propose le Livre vert, ce qui modifierait les limites actuelles du découpage territorial.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Sous-zone n° : 04-12-01

Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier

Description sommaire et localisation

Cette zone élatée englobe neuf réserves de biodiversité projetées créées dans le cadre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées pour la province naturelle « C ». Ces territoires bénéficient d'un statut légal de protection régi par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., c. C-61.01). L'ensemble de ces réserves de biodiversité projetées, à l'exception de la Seigneurie-du-Triton déjà créée par décret le 14 février 2007, a été annoncé conjointement par les ministres du MDDEP et du MRNF le 14 mai 2008. L'ensemble de la zone 04-12 couvre une superficie totale de 1 120,4 km².

La réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier est localisée dans la MRC de Maskinongé, à l'intérieur de la réserve faunique Mastigouche. Elle déborde dans la région voisine de Lanaudière. En Mauricie, elle couvre une superficie de 119,3 km² sur un total de 191 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La réserve de biodiversité projetée appartient à la province naturelle des Laurentides méridionales et fait partie de la région naturelle de la Dépression de La Tuque. De façon plus précise, elle fait partie de l'ensemble physiographique des Basses collines du lac au Sorcier. Elle se situe à l'intérieur du bassin versant de la rivière du Loup.

Elle protège aussi le lac au Sorcier ainsi que son encadrement visuel immédiat, soit jusqu'au sommet des basses collines environnantes.

Le lac au Sorcier constitue le principal plan d'eau de la réserve de biodiversité projetée. La rivière des Îles, qui représente un de ses principaux affluents, recèle de nombreux sites de fraie et d'alevinage pour la ouananiche.

Sur le plan de la géologie, la réserve de biodiversité fait partie de la Province géologique de Grenville. Elle est constituée d'un socle rocheux composé de gneiss granitique et tonalitique. La sous-zone est constituée d'un secteur de basses collines de till mince avec affleurements rocheux. Aux abords de ce lac, on trouve des dépôts sableux fluvioglaciaires tandis que les dépôts organiques occupent les ravins. Ce paysage d'origine glaciaire a une altitude variant de 300 à 600 m, avec une moyenne d'environ 400 m. Elle est sous l'influence d'un climat subpolaire doux, subhumide à longue saison de croissance et occupe le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune.

Ce territoire présente une très grande variété d'essences forestières pour sa petite superficie. Le relief très irrégulier crée une diversité d'habitats, généralement très bien drainés, sur lesquels on trouve sans dominance particulière l'érable à sucre, le bouleau jaune, le bouleau blanc, l'épinette noire et le sapin baumier. Certaines espèces occupent des sites spécifiques, comme le peuplier faux-tremble sur le versant est du lac au Sorcier et le pin blanc sur les versants escarpés de la partie nord. Les différents groupes d'âge des peuplements sont représentés dans des proportions équivalentes. Toutefois, les peuplements matures se trouvent principalement sur les versants les plus escarpés et les sites difficiles d'accès.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Sous-zone n° : 04-12-01

Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier

Les principales activités récréatives observées dans la sous-zone sont les séjours de chasse et de pêche ainsi que le canot-camping. Un parcours aménagé traverse d'ailleurs le territoire.

La SEPAQ exploite également un refuge localisé au sud du lac au Sorcier, deux chalets sur la rive nord du lac de la Ferme et un camping rustique au lac du Soufflet.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits :

- CAAF (droit forestier non exercé).
- Terrains de piégeage enregistrés.

Statuts :

- Réserve de biodiversité projetée.
- Réserve faunique (Mastigouche).
- Trois refuges biologiques.

Équipements de la SEPAQ :

- Un refuge au sud du lac au Sorcier (SEPAQ).
- Cinq espaces de camping au lac au Sorcier (SEPAQ).
- Deux chalets au lac de la Ferme (SEPAQ).
- Un camping rustique au lac du Soufflet (SEPAQ).
- Parcours canotable, notamment au lac au Sorcier.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- Deux territoires d'intérêt écologique (la Grande Île du lac au Sorcier ainsi que le lac Bourassa englobant des marais et des aires de nidification de la sauvagine, compris dans le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Maskinongé).
- Deux rivières à ouananiche (rivières des Îles et Sans Bout).
- Un lac à ouananiche (lac au Sorcier).
- Un secteur allopatrique couvrant une superficie de 34,8 km².
- Deux lacs d'intérêt prioritaire pour la protection des paysages¹.

¹ Les secteurs ou lacs d'intérêt prioritaire pour les paysages ont été sélectionnés dans le cadre de la mise en œuvre de l'OPMV n° 7 : maintenir la qualité visuelle des paysages en milieu forestier. Ils ont fait l'objet d'un processus de sélection à partir notamment de valeurs sociales, de la fréquentation et de l'importance des infrastructures et des équipements. Ils ont été approuvés par le MRNF par l'entremise du PGAF 2008-2013.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Date : 1^{er} octobre 2009	
Sous-zone n° : 04-12-01	Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier
• Un barrage appartenant à Canards Illimités Canada, au lac Bourassa. • Un barrage appartenant au gouvernement du Québec et géré par le CEHQ, au lac au Sorcier (N. B. : La réfection du barrage du lac au Sorcier était prévue pour l'été 2008).	
Problématique Aucune problématique particulière n'est à signaler dans la sous-zone.	
Enjeux Aucun enjeu particulier n'est à signaler dans la sous-zone.	
Analyse Ne s'applique pas.	
Intention gouvernementale Préserver un milieu faisant partie de l'ensemble physiographique des Basses collines du lac au Sorcier, représentatif de la province naturelle des Laurentides méridionales (Province « C »), tout en permettant l'accès au public, principalement à des fins de récréation.	
Vocation Protection stricte.	
Objectifs spécifiques Aucun.	
Commentaires Aucun.	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Sous-zone n° : 04-12-02

Réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant

Description sommaire et localisation

La sous-zone occupe une superficie de 42,6 km². Elle est localisée à l'intérieur de la réserve faunique du Saint-Maurice, dans la MRC de Mékinac. Elle se situe à une distance de 44 km au sud-ouest de la ville de La Tuque. Le lac Tousignant, principal plan d'eau de la sous-zone, est exclu de la réserve de biodiversité projetée puisque celui-ci est un réservoir utilisé à des fins de production d'électricité, ce qui est une activité interdite dans les réserves de biodiversité. Il en va de même pour la rivière Wessonneau dont le débit est influencé par le barrage du lac Tousignant.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant se trouve dans la province naturelle des Laurentides méridionales. Elle est majoritairement située à l'intérieur du district écologique des Buttes du lac Normand, au sein de l'ensemble physiographique des Basses collines du lac Normand.

Sur le plan de la géologie, le territoire projeté appartient à la Province géologique de Grenville, constituée de roches précambriennes ayant été déformées lors des orogénèses labradoriennes et grenvilliennes il y a plus d'un milliard d'années. L'assise géologique dans la réserve projetée est formée des roches intrusives métamorphisées (gneiss charnockitique et granitoïdes à orthopyroxène). Au chapitre de la géomorphologie, l'élément dominant est la présence de till de fond d'un mètre d'épaisseur sur le haut des collines. Il y a également des zones d'affleurements rocheux dans les pentes escarpées et sur les sommets alors que, dans les bas de pentes et les parties concaves, du till de fond de plus d'un mètre s'est déposé. Des dépôts fluvioglaciaires sont à l'origine des dépôts de sable observés dans le secteur du lac Tousignant. Des dépôts organiques et des alluvions fluviales sont aussi observés près des cours d'eau. Sur le plan de la topographie, l'altitude observée pour ce territoire varie de 288 à 523 m.

En ce qui a trait à la végétation, la sous-zone se trouve à l'intérieur du domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune. Le couvert forestier représente 92 % du territoire protégé. Il est composé de forêts mélangées et feuillues dans des proportions respectives de 59 % et 18 %, alors que les forêts résineuses occupent 16 % de la superficie du territoire. Les peuplements dominants sont constitués de forêts mélangées à dominance de bouleaux jaunes. Des coupes forestières ont eu lieu et sont maintenant occupées par une régénération à dominance feuillue. Des peuplements contenant de l'érable à sucre et de l'érable rouge, du thuya, du pin blanc et quelques plantations ont aussi été observés sur le site de la réserve projetée. La majorité des peuplements observés dans la réserve de biodiversité sont âgés d'environ 80 ans.

L'hydrographie est principalement composée de deux plans d'eau, soit les lacs Solitaire (18 ha) et de la Loutre (33 ha).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Sous-zone n° : 04-12-02

Réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant

Sur le plan du récréotourisme, le contexte de localisation du territoire protégé à l'intérieur de la réserve faunique du Saint-Maurice fait que celui-ci est surtout utilisé à des fins de chasse, de pêche et de piégeage. Également, la SEPAQ exploite plusieurs équipements de récréation extensive comportant des sites de campings aménagés sans services, des campings rustiques, des refuges et des sentiers de randonnée pédestre.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits :

- CAAF (droit non exercé).
- Sentiers de traîneau à chiens.
- Sept terrains de piégeage enregistrés.
- Un titre minier d'exploration.

Statuts :

- Réserve de biodiversité projetée.
- Réserve faunique (réserve faunique du Saint-Maurice).
- Deux refuges biologiques.
- Dix sites archéologiques.

Équipements de la SEPAQ :

- Parcours de canot-camping aménagé sur le lac Tousignant.
- 14 campings aménagés sans services accessibles en canot.
- Un camping aménagé sans services au lac Tousignant.
- Quatre campings rustiques au nord du lac Inman Ouest.
- Cinq chalets au lac Tousignant.
- Chalet de gardien de la réserve faunique.
- Sentiers de randonnée pédestre (lac Tousignant).

Activités usuelles :

- Chasse et pêche.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- Un site d'intérêt historique ou patrimonial (lac Tousignant).
- Trois lacs à omble de fontaine, dont la biodiversité a été restaurée.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	Date : 1^{er} octobre 2009
Sous-zone n° : 04-12-02	Réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant
Problématique Aucune problématique particulière n'est à signaler dans la zone.	
Enjeux Aucun enjeu particulier n'est à signaler dans la zone.	
Analyse Ne s'applique pas.	
Intention gouvernementale Préserver la biodiversité d'un milieu faisant partie de l'ensemble physiographique des Basses collines du lac Normand, représentatif de la province naturelle des Laurentides méridionales (Province « C »), tout en permettant l'accès au public, principalement à des fins de récréation.	
Vocation Protection stricte.	
Objectifs spécifiques Aucun.	
Commentaires Aucun.	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Sous-zone n° : 04-12-03

Réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats

Description sommaire et localisation

La réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats se localise à moins de 15 km à l'ouest de La Tuque et à environ 70 km du village attikamek de Wemotaci. Elle couvre une superficie de 208,5 km². Elle se trouve sur le territoire de la Ville de La Tuque qui détient certaines compétences dévolues aux MRC en matière d'aménagement du territoire.

Fait à noter, le lac Cinconsine, principal plan d'eau de la zone, est exclu de la réserve de biodiversité projetée puisque celui-ci constitue un réservoir géré par Hydro-Québec et que les activités d'exploitation hydroélectrique sont interdites à l'intérieur des réserves de biodiversité. Il en va de même pour les équipements d'Hydro-Québec en général qui sont soit adjacents ou enclavés dans le territoire de la réserve de biodiversité projetée.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats est localisée dans la province naturelle des Laurentides méridionales et plus précisément dans la région naturelle de la Dépression de La Tuque. Elle est principalement située dans l'ensemble physiographique des Buttes du lac Devenys et sa partie sud est comprise dans l'ensemble physiographique des Basses collines du lac Normand. Elle touche à trois districts écologiques, soit celui des Basses collines du lac Cinconsine et, en partie, ceux des Buttes du lac Turcotte et des Buttes du lac Bellavance.

La réserve protège des écosystèmes de basses collines et de buttes de till d'épaisseur variable, selon la topographie qui entoure principalement le lac Cinconsine. La vallée de la rivière aux Rats est fortement encaissée dans sa partie incluse dans la réserve. Les parois de cette vallée sont escarpées et d'une hauteur considérable (atteignant plus de 150 m de dénivelé par endroits), lui conférant des caractéristiques typiques d'un canyon. De part et d'autre du canyon, la vallée se transforme en dépression ouverte constituée de sables fluvioglaciaires. Ce paysage de basses collines possède un relief prononcé dont l'altitude varie de 160 à 475 m, avec une moyenne d'environ 350 m.

Sur le plan de la géologie, la sous-zone est située dans la Province géologique de Grenville. La réserve de biodiversité se trouve sur un socle rocheux composé de gneiss charnockitique et de granulite.

La réserve est sous l'influence d'un climat subpolaire doux, subhumide à longue saison de croissance et appartient au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune.

La partie ouest du territoire d'intérêt est constituée de jeunes forêts, alors que la moitié présente des peuplements d'âge moyen. Quelques peuplements matures occupent certains sites ponctuels à la topographie plus accidentée. Ces rares peuplements matures sont presque exclusivement constitués de bouleau jaune et d'érable à sucre, et parfois d'épinette noire. Le couvert forestier du territoire d'intérêt est très diversifié. En plus des espèces précédemment mentionnées, on trouve aussi du bouleau blanc, du pin gris, du peuplier faux-tremble, du sapin baumier ainsi que quelques peuplements isolés de pin blanc.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Sous-zone n° : 04-12-03

Réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats

La réserve de biodiversité projetée fait partie du bassin versant de la rivière aux Rats.

Par ailleurs, un certain nombre d'activités récréotouristiques s'exercent sur le territoire de la réserve de biodiversité projetée. Il s'agit notamment de la villégiature privée développée majoritairement autour du lac Cinconsine, le piégeage des animaux à fourrure dans la partie de la zec située dans la réserve, les activités avec et sans prélèvement liées aux pourvoiries avec droits exclusifs situées dans la zone et, finalement, la pratique du véhicule hors route sur chemins forestiers (motoneige et motoquad).

Droits, statuts et activités usuelles

Droits :

- CAAF (droit non exercé).
- 14 baux de villégiature privée presque tous situés sur les rives du lac Cinconsine.
- Deux baux d'abri sommaire.
- Cinq terrains de piégeage enregistrés dans la portion de la sous-zone située dans la zec.
- Un poste d'accueil de zone d'exploitation contrôlée.

Statuts :

- Une réserve de biodiversité projetée.
- Une zec (portion nord de la zec Wessonneau).
- Deux pourvoiries avec droits exclusifs (portions de territoire des pourvoiries J.E. Goyette et Pourvoy'air Itée).
- Cinq refuges biologiques.

Activités usuelles :

- Un sentier de motoneige (n° 347) entretenu par le Club Motoneige La Tuque inc.
- Un sentier de motoquad.
- Un parcours canotable reconnu par la FQCK (rivière aux Rats et lac Gaucher).

Potentiels, projets et éléments particuliers

Éléments particuliers :

- Trois lacs à touladi de type 1¹ (lacs Gaucher, Lachance et Guyne).
- Un lac à omble chevalier « ouquassa » dans la pourvoirie Pourvoy'Air (lac Sauvage), une espèce de poisson susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable.

¹ Les lacs à touladi de type 1 sont caractérisés par un habitat de bonne qualité et de bonne superficie. Ils englobent aussi les lacs dont l'habitat n'a pas été analysé ou encore les lacs pour lesquels l'information permettant de juger de la qualité de l'habitat pour le touladi n'est pas disponible.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Date : 1^{er} octobre 2009	
Sous-zone n° : 04-12-03	Réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats
• Un lac à rendement exceptionnel pour l'omble de fontaine (lac Besjiwan). • Présence de l'habitat de la tortue des bois, une espèce de vertébrée désignée vulnérable dans la portion sud de la réserve de biodiversité projetée. • Un secteur allopatrique couvrant une superficie de 0,04 km². • Un lac d'intérêt prioritaire pour la protection des paysages² (lac Cinconsine).	
Problématique Aucune problématique n'est à signaler dans cette zone.	
Enjeux Aucun enjeu particulier n'est à signaler dans cette zone.	
Analyse Ne s'applique pas.	
Intention gouvernementale Préserver la biodiversité d'un milieu faisant partie de l'ensemble physiographique des Buttes du lac Devenys, représentatif de la province naturelle des Laurentides méridionales (Province « C »), tout en permettant l'accès au public, principalement à des fins de récréation.	
Vocation Protection stricte.	
Objectifs spécifiques Aucun.	
Commentaires Aucun.	

² Les secteurs ou lacs d'intérêt prioritaire pour les paysages ont été sélectionnés dans le cadre de la mise en œuvre de l'OPMV n° 7 : maintenir la qualité visuelle des paysages en milieu forestier. Ils ont fait l'objet d'un processus de sélection à partir notamment de valeurs sociales, de la fréquentation et de l'importance des infrastructures et des équipements. Ils ont été approuvés par le MRNF par l'entremise du PGAF 2008-2013.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Sous-zone n° : 04-12-04

Réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton

Description sommaire et localisation

Cette sous-zone est circonscrite par les limites de la réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton. Environ le tiers de ce territoire, soit 142,5 km², se trouve en Mauricie, sur le territoire de l'agglomération de La Tuque, à environ 5 km à l'est du noyau de la municipalité de Lac-Édouard. Les deux autres tiers de la zone sont localisés dans la région voisine de la Capitale-Nationale.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton est située dans la province naturelle des Laurentides méridionales. Plus précisément, elle se trouve dans la région naturelle de la Dépression de La Tuque, elle-même située au sein de l'ensemble physiographique des Basses collines du lac Wayagamac.

Le territoire se caractérise par plusieurs éléments distinctifs de son couvert forestier, notamment la composition et l'âge de certains peuplements de bouleau jaune. La réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton bénéficie d'un statut légal de protection régi par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., c. C-61.01).

La réserve de biodiversité projetée se présente sous la forme d'un complexe de basses collines d'origine glaciaire dont l'altitude varie de 340 à 680 m. Les dépôts sont principalement constitués de till alors qu'on trouve des affleurements rocheux sur certains sommets abrupts et versants escarpés. Le couvert forestier représente environ 87 % de la superficie de la réserve de biodiversité projetée. Les forêts mélangées représentent 43 % tandis que les feuillus représentent 39 %. Le territoire comprend des peuplements matures de 90 ans et plus qui représentent 22 % du couvert forestier. La moitié de ces peuplements sont âgés de plus de 120 ans. La portion ouest du territoire principalement localisée en Mauricie se caractérise par la présence de pessières à épinettes noires ainsi que quelques peuplements de peupliers faux-trembles. Parmi les autres éléments distinctifs qui caractérisent la zone, il faut mentionner de nombreux peuplements matures de bouleau jaune dont certains spécimens seraient âgés de plus de 300 ans.

La zone englobe une portion de la zec Kiskissink, de la réserve faunique des Laurentides, ainsi que la totalité du territoire de la pourvoirie Nature Triton inc. Celle-ci comprend une auberge centenaire reconnue dans l'industrie touristique mauricienne. La pourvoirie Nature Triton inc. origine d'un ancien club de chasse et pêche, le Triton Fish and Game Club, un des plus prestigieux du Québec, fondé en 1886. Le bâtiment principal se caractérise par un style architectural de type « Nouvelle-Angleterre ». Il est décrit dans le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut-Saint-Maurice comme un territoire d'intérêt historique.

Le territoire de la pourvoirie est utilisé pour diverses activités récréotouristiques non motorisées. On y dénombre une quarantaine de sentiers de randonnée pédestre qui sillonnent



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Sous-zone n° : 04-12-04

Réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton

le territoire et une quinzaine de portages. Un parcours de canot-camping sur la rivière Batiscan traverse la zone et donne accès au lac Édouard. Deux autres parcours sillonnent le territoire de la pourvoirie sur un circuit composé d'une dizaine de lacs et de la rivière aux Castors Noirs.

Le milieu bâti se compose des bâtiments du Club Triton et de deux chalets au lac aux Biscuits qui sont la propriété de la pourvoirie « Nature Triton inc. » Environ 40 km de sentiers de randonnée pédestre sillonnent le territoire de la pourvoirie et quelques équipements de récréation extensive y sont présents.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits :

- Un bail d'hébergement commercial.
- 28 baux de villégiature privée octroyés par le MRNF.
- Un droit exclusif de piégeage (un terrain localisé dans le secteur de la zec Kiskissink inclus dans la réserve de biodiversité projetée).

Statuts :

- Réserve de biodiversité projetée.
- Une portion de la réserve faunique des Laurentides correspondant à 41,8 km² de superficie.
- Une portion de 10,2 km² de la zec Kiskissink.
- Une pourvoirie avec droits exclusifs « Nature Triton inc. » entièrement incluse dans la réserve de biodiversité projetée.
- Deux refuges biologiques.

Activités usuelles :

- Canot (trois parcours canotables).
- Randonnée pédestre.
- Un sentier de motoquad.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels :

- Aucun.

Projets :

- Aucun.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Date : 1^{er} octobre 2009	
Sous-zone n° : 04-12-04	Réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton
Éléments particuliers : • Un site d'intérêt historique compris dans le schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-Maurice (Club Triton, localisé en territoire privé). • Un lac à omble chevalier (lac des Trois Caribous). • Un lac faisant l'objet du Programme TADPA (lac Congré). • Six lacs dont la biodiversité d'origine a été restaurée dans la pourvoirie « Nature Triton ». • 13 lacs d'intérêt prioritaire pour la protection des paysages¹. • Nitassinan de Mashteuiatsh (Épog). • Nitassinan, partie sud-ouest commune aux Premières Nations de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Pessamit, conformément à l'EPOG.	
Problématique Aucune problématique particulière n'est observée dans cette zone.	
Enjeux Aucun enjeu particulier n'est observé dans cette zone.	
Analyse Ne s'applique pas.	
Intention gouvernementale Préserver la biodiversité d'un milieu faisant partie de l'ensemble physiographique des Basses collines du lac Wayagamac, représentatif la province naturelle des Laurentides méridionales (Province « C »), tout en permettant l'accès au public, principalement à des fins de récréation.	
Vocation Protection stricte.	

¹ Les secteurs ou lacs d'intérêt prioritaire pour les paysages ont été sélectionnés dans le cadre de la mise en œuvre de l'OPMV n° 7 : maintenir la qualité visuelle des paysages en milieu forestier. Ils ont fait l'objet d'un processus de sélection à partir notamment de valeurs sociales, de la fréquentation et de l'importance des infrastructures et des équipements. Ils ont été approuvés par le MRNF par l'entremise du PGAF 2008-2013.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Sous-zone n° : **04-12-04**

Réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton

Objectifs spécifiques

Aucun.

Commentaires

Aucun.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Sous-zone n° : 04-12-05

Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou

Description sommaire et localisation

La sous-zone couvre une superficie de 177,6 km². Elle est localisée sur le territoire de la ville de La Tuque, à moins de 15 km au sud de la réserve indienne de Wemotaci et à environ 80 km au sud-ouest de La Tuque.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou est située dans la province naturelle des Laurentides méridionales et plus précisément dans la région naturelle de la Dépression de La Tuque, dans l'ensemble physiographique des Basses collines du lac Bob Grant et dans le district écologique des Buttes du lac Coucou.

Localisée dans un secteur de buttes de till mince, la réserve de biodiversité projetée protège aussi une petite dépression sableuse d'origine fluvioglaciaire. Ce paysage de buttes s'inscrit dans un relief prononcé dont l'altitude varie de 355 à 600 m, avec une moyenne d'environ 425 m. Trois types de roches constituent le sous-sol de ce territoire appartenant à la province géologique du Grenville, soit des granitoïdes, du granite et du gneiss granitique et tonalitique.

Située à la confluence de deux types de climat, la réserve est influencée par un climat subpolaire, humide à moyenne saison de croissance, et par un climat subpolaire doux, sub-humide à longue saison de croissance. Cependant, elle est entièrement située dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune, mais tout près de la zone de transition avec la sapinière à bouleau blanc.

Majoritairement composé de jeunes peuplements, le couvert forestier offre quelques secteurs de forêt d'âge moyen et de rares peuplements matures dans les secteurs peu accessibles. Le territoire est principalement occupé par des bétulaies à bouleau blanc, alors que les sommets des basses collines sont dominés par des pessières à épinette noire. Le pin gris s'installe dans la petite plaine sableuse. On trouve à quelques endroits des peuplements de bouleau jaune et de sapin baumier. La réserve de biodiversité projetée fait partie du bassin versant de la rivière Manouane.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits :

- CAAF (droit non exercé).
- Neuf baux de villégiature privée.
- Terrain de piégeage enregistré dans la portion de la réserve de biodiversité située à l'intérieur de la zec Frémont.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Sous-zone n° : 04-12-05

Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou

Statuts :

- Une réserve de biodiversité projetée.
- Une zec (une faible portion de la partie sud-est de la réserve de biodiversité projetée chevauche la zec Frémont).
- Une réserve à castor (Abitibi) qui chevauche la presque totalité de la sous-zone.
- Cinq refuges biologiques.

Activités usuelles :

Territoire utilisé substantiellement par les Attikameks de la communauté de Wemotaci, notamment pour la pratique de leurs activités de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Éléments particuliers :

- Un site de nidification pour le pygargue à tête blanche.
- Deux lacs à touladi de type 1¹ (Grand lac Pierre et Touridi).

Problématique

Aucune problématique particulière n'est à signaler dans la sous-zone.

Enjeux

Aucun enjeu particulier n'est à signaler dans la sous-zone.

Analyse

Ne s'applique pas.

Intention gouvernementale

Préserver la biodiversité d'un milieu faisant partie de l'ensemble physiographique des Basses collines du lac Bob-Grant, représentatif de la province naturelle des Laurentides méridionales (Province « C »), tout en permettant l'accès au public, principalement à des fins de récréation.

¹ Les lacs à touladi de type 1 sont caractérisés par un habitat de bonne qualité et de bonne superficie. Ils englobent aussi les lacs dont l'habitat n'a pas été analysé ou encore les lacs pour lesquels l'information permettant de juger de la qualité de l'habitat pour le touladi n'est pas disponible.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Date : 1^{er} octobre 2009	
Sous-zone n° : 04-12-05	Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou
Vocation Protection stricte.	
Objectifs spécifiques Aucun.	
Commentaires Aucun.	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Sous-zone n° : 04-12-06

Réserve de biodiversité projetée du Plateau-de-la-Pierriche

Description sommaire et localisation

La sous-zone couvre une superficie de 42,7 km² dans la partie nord du territoire de l'agglomération de La Tuque. Elle est située à environ 50 km au nord-est de la communauté attikamek de Wemotaci. La majorité de la superficie de cette réserve de biodiversité projetée qui totalise 341 km² se trouve dans la région voisine du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La réserve de biodiversité projetée du Plateau-de-la-Pierriche appartient à la province naturelle des Laurentides méridionales. Elle est principalement localisée au sein du district écologique des Buttes du lac Sauvageau, dans l'ensemble physiographique des Buttes du lac Trenche. De petites portions de la réserve projetée font partie des ensembles physiographiques des Basses collines de la rivière Trenche et des Basses collines du lac Meilleur. La réserve de biodiversité projetée du Plateau-de-la-Pierriche vise la protection d'un plateau, lequel constitue un faciès topographique rare.

Le territoire est sous l'influence d'un climat continental dont la température moyenne est de type subpolaire (-1,5 °C à -1,9 °C), le niveau de précipitations annuelles est de type subhumide (800 à 1 359 mm) et la saison de croissance est de durée moyenne (150 à 179 j). Dans les secteurs sud et est de la réserve projetée, la température moyenne est de type subpolaire douce (1,9 °C à 4,5 °C) et la saison de croissance est longue (180 à 209 j). Le territoire appartient principalement au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc, mais des secteurs au sud-est de la réserve projetée sont situés dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune.

Sur le plan de la géologie, le territoire de la réserve de biodiversité projetée du Plateau-de-la-Pierriche appartient à la Province géologique de Grenville qui est constituée de roches précambriennes ayant été déformées lors des orogénèses labradorienne et grenvillienne il y a plus d'un milliard d'années. L'assise géologique dans la réserve projetée est composée de roches intrusives (granitoïdes à orthopyroxène : charnockite, mangérite, jotunite et syénite à hypersthène), de roches intrusives métamorphisées (migmatite, gneiss charnockitique et granitoïdes à orthopyroxène) et de roches sédimentaires métamorphisées (roches calcosilicatées, marbre, dolomie, schiste et quartzite). Sur le plan géomorphologique, l'élément dominant est la moraine de fond de moins de 1 m d'épaisseur, dans le haut des buttes et boutons de la réserve projetée. Des zones d'exposition du roc se trouvent sur les sommets et dans les escarpements prononcés, alors que du till de fond plus épais est présent dans les bas de pente et les parties concaves. Des dépôts fluvioglaciaires et des dépôts organiques de tourbe ont aussi été observés près des cours d'eau et dans des zones de dépression.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Sous-zone n° : 04-12-06

Réserve de biodiversité projetée du Plateau-de-la-Pierriche

L'ensemble du territoire protégé fait partie du bassin versant de la rivière Saint-Maurice. En ce qui concerne les cours d'eau, plusieurs petits ruisseaux de tête drainent le territoire de la réserve de biodiversité projetée ainsi que quelques rivières dont les principales sont les rivières Pierriche et Bonhomme.

Au chapitre de la végétation, la réserve de biodiversité projetée du Plateau-de-la-Pierriche est composée de milieux forestiers sur 76 % (257 km²) du territoire protégé, alors que 7 % correspond à des dénudés secs (roc exposé). Les forêts mixtes occupent 40 % du territoire de la réserve de biodiversité projetée, alors que les forêts feuillues occupent 20 % et les forêts résineuses, moins de 17 % du territoire. Les peuplements à dominance de bouleaux blancs couvrent 30 % du territoire de la réserve de biodiversité projetée, alors que les peuplements à dominance de peupliers et les peuplements à dominance d'épinettes noires occupent respectivement 11 % et 10 % du territoire. Les forêts à dominance de pins gris poussent sur 9 % du territoire de la réserve projetée. En ce qui concerne l'âge des peuplements, 63 % de la réserve de biodiversité projetée est constituée de peuplements de moins de 30 ans, alors que les vieilles forêts représentent 3 % du territoire.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits :

- CAAF (droit non exercé).
- 10 baux de villégiature privée.

Statuts :

- Une réserve de biodiversité projetée.
- Une réserve à castor.

Activités usuelles :

- Un parcours canotable reconnu par la FQCK.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Éléments particuliers :

- Un lac à touladi de type 1¹ (lac Charlebois).
- Nitassinan de Mashteuiatsh (EPOG).

¹ Les lacs à touladi de type 1 sont caractérisés par un habitat de bonne qualité et de bonne superficie. Ils englobent aussi les lacs dont l'habitat n'a pas été analysé ou encore les lacs pour lesquels l'information permettant de juger de la qualité de l'habitat pour le touladi n'est pas disponible.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Date : 1^{er} octobre 2009	
Sous-zone n° : 04-12-06	Réserve de biodiversité projetée du Plateau-de-la-Pierriche
Problématique Aucune problématique n'est à signaler dans la sous-zone.	
Enjeux Aucun enjeu particulier n'est à signaler dans la sous-zone.	
Analyse Ne s'applique pas.	
Intention gouvernementale Préserver la biodiversité d'un milieu faisant partie de l'ensemble physiographique des Buttes du lac Trenche, représentatif de la province naturelle des Laurentides méridionales (Province « C »), tout en permettant l'accès au public, principalement à des fins de récréation.	
Vocation Protection stricte.	
Objectifs spécifiques Aucun.	
Commentaires Aucun.	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Sous-zone n° : 04-12-07

Réserve de biodiversité projetée du Brûlis-du-lac-Oskélanéo

Description sommaire et localisation

La sous-zone est située sur le territoire de l'agglomération de La Tuque, à environ 35,2 km au nord-ouest du village de Parent et à 48,6 km au sud du village d'Obedjiwan. Elle couvre une superficie de 261,3 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La réserve de biodiversité projetée du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo appartient à la province naturelle des Laurentides méridionales. Plus précisément, elle chevauche deux régions naturelles, soit celles des Collines de la Chochocouane et de la Dépression du réservoir Gouin.

Ce territoire se présente sous la forme d'un paysage commun de buttes et buttons, présentant des dépôts d'origine glaciaire (mélange de till indifférencié mince et de plus d'un mètre) et fluvioglaciaire, particulièrement au sud du territoire, le tout entrecoupé de dépôts organiques.

Ce paysage de plaine présente un relief ayant une faible variation altitudinale passant de 405 à 570 m, avec une altitude moyenne de 430 m. Cette réserve de biodiversité projetée s'installe dans le domaine de la sapinière à bouleau blanc. Le couvert forestier se compose majoritairement (50 %) d'épinette noire. Aussi, des peuplements de pin gris (20 %) et de bouleau blanc (15 %) sont observés particulièrement dans le secteur nord, un incendie ayant sévèrement perturbé la moitié sud du paysage, dans le secteur du lac Oskélanéo. Ainsi, 50 % du couvert forestier en place est composé de pessières noires de 50 à 70 ans, alors que la partie sud-est de la réserve présente de jeunes peuplements inéquiens.

La réserve de biodiversité projetée fait partie du bassin versant de la rivière Saint-Maurice.

Le territoire de la sous-zone est utilisé à des fins récréotouristiques et fauniques, notamment pour la villégiature privée, le piégeage des animaux à fourrure et les activités avec ou sans prélèvement faunique, exercées par les pourvoiries établies dans la sous-zone.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits :

- Deux pourvoiries sans droits exclusifs (pourvoirie du lac Tessier et Domaine d'Oskélanéo) (huit baux à fins commerciales d'établissement de pourvoiries sans droits exclusifs).
- 13 baux de villégiature privée.
- CAAF (droit non exercé).
- Quatre terrains de piégeage enregistrés au sud de la voie ferrée du CN.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Date : 1^{er} octobre 2009	
Sous-zone n° : 04-12-07	Réserve de biodiversité projetée du Brûlis-du-lac-Oskélanéo
Statuts : • Une réserve de biodiversité projetée. • Une réserve à castor (Abitibi). • Deux refuges biologiques. Activités usuelles : • Deux parcours canotables (lac Tessier et rivière Oskélanéo).	
Potentiels, projets et éléments particuliers Éléments particuliers : • Un lac d'intérêt prioritaire pour la protection des paysages¹ (lac Tessier). • Trois frayères à doré jaune.	
Problématique Aucune problématique n'est à signaler dans la sous-zone.	
Enjeux Aucun enjeu particulier n'est à signaler dans la sous-zone.	
Analyse Ne s'applique pas.	
Intention gouvernementale Préserver la biodiversité d'un milieu faisant partie de deux régions naturelles, soit celles des Collines de la Chochocouane et de la Dépression du réservoir Gouin, représentatives de la province naturelle des Laurentides méridionales (Province « C »), tout en permettant l'accès au public, principalement pour des fins de récréation.	

¹ Les secteurs ou lacs d'intérêt prioritaire pour les paysages ont été sélectionnés dans le cadre de la mise en œuvre de l'OPMV n° 7 : maintenir la qualité visuelle des paysages en milieu forestier. Ils ont fait l'objet d'un processus de sélection à partir notamment de valeurs sociales, de la fréquentation et de l'importance des infrastructures et des équipements. Ils ont été approuvés par le MRNF par l'entremise du PGAF 2008-2013.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Sous-zone n° : **04-12-07**

Réserve de biodiversité projetée du Brûlis-du-lac-Oskélanéo

Vocation

Protection stricte.

Objectifs spécifiques

Aucun.

Commentaires

Aucun.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Sous-zone n° : 04-12-08

Réserve de biodiversité projetée Sikitakan Sipi

Description sommaire et localisation

Cette sous-zone est localisée sur le territoire de la ville de La Tuque, à environ 35,2 km au nord-ouest du village de Parent et à moins de 10 km à l'est du hameau de Clova. La communauté attikamek d'Obedjiwan se trouve à 48,6 km au nord-ouest, tandis que celle de Wemotaci se situe à 64 km au sud-est de la réserve de biodiversité projetée. La sous-zone couvre une superficie de 91,4 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La réserve de biodiversité projetée Sikitakan Sipi est située dans la province naturelle des Laurentides méridionales. Plus précisément, elle est incluse dans la région naturelle de la Dépression du réservoir Gouin.

Ce territoire se présente sous la forme d'un paysage d'écosystèmes de buttes et buttons avec basses collines et sable, présentant des dépôts d'origine glaciaire (mélange de till indifférencié de plus de 1 m et mince) et d'origine fluvioglaciaire, entrecoupés de rares dépôts organiques.

Ce paysage de buttes et de buttons présente une faible variation altitudinale, passant de 405 à 561 m, avec une altitude moyenne de 438 m. Cette réserve de biodiversité projetée se trouve dans le domaine de la sapinière à bouleau blanc. Le couvert forestier se compose d'un mélange de sapin et de bouleau blanc, souvent associé à la présence de peupliers, d'épinette noire et de pin gris. Ainsi, près de 30 % du couvert forestier origine de coupes forestières, est âgé de 10 à 30 ans et se caractérise par un couvert mélangé de résineux et de feuillus (bouleau blanc, peuplier, épinette noire et sapin), alors que 30 % du peuplement est âgé de 70 à 120 ans, majoritairement composé d'espèces résineuses.

La réserve de biodiversité projetée fait partie du bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Les équipements de production en exploitation d'Hydro-Québec sont exclus de la sous-zone.

Plusieurs activités récréotouristiques et fauniques s'exercent sur le territoire de la sous-zone, notamment la villégiature privée, le piégeage des animaux à fourrure, pratiqué de façon exclusive par les autochtones sur la réserve à castor, ainsi que des activités, avec et sans prélèvement faunique, organisées par les pourvoiries établies dans la sous-zone.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits :

- CAAF (droit non exercé).
- 29 baux de villégiature privée.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Date : 1^{er} octobre 2009	
Sous-zone n° : 04-12-08	Réserve de biodiversité projetée Sikitakan Sipi
• Un bail de pourvoirie sans droits exclusifs. • Un bail d'hébergement commercial. • Deux baux d'infrastructures de transport (piste d'atterrissage). Statuts : • Une réserve de biodiversité projetée. • Une réserve à castor (Abitibi). • Deux refuges biologiques.	
Potentails, projets et éléments particuliers Éléments particuliers : • Un site de nidification pour le pygargue à tête blanche.	
Problématique Aucune problématique n'est à signaler dans cette sous-zone.	
Enjeux Aucun enjeu n'est à signaler dans cette sous-zone.	
Analyse Ne s'applique pas.	
Intention gouvernementale Préserver un milieu constituant un paysage d'écosystèmes de buttes et buttons, représentatif de la province naturelle des Laurentides méridionales (Province « C »), tout en permettant l'accès au public, principalement à des fins de récréation.	
Vocation Protection stricte.	
Objectifs spécifiques Aucun.	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Sous-zone n° : **04-12-08**

Réserve de biodiversité projetée Sikitakan Sipi

Commentaires

Aucun.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Sous-zone n° : 04-12-09

Réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles

Description sommaire et localisation

La sous-zone est située dans la portion dans la MRC de Mékinac au nord du noyau villageois de Grandes-Piles. Le territoire occupe une superficie de 34,5 km² près de la rivière Saint-Maurice qui coule à moins de 3 km à l'est. Au sud, les lacs Éric et Kiolet sont exclus de la réserve de biodiversité projetée.

La route 159 (Saint-Tite à Saint-Roch de Mékinac) traverse la réserve de biodiversité en son centre, longeant la rive sud-ouest du lac Roberge.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La réserve de biodiversité de Grandes-Piles appartient à la région naturelle de la Dépression de La Tuque dans la province naturelle des Laurentides méridionales. Elle se situe sur un complexe de basses collines surplombant la plaine du Saint-Maurice qui s'étend immédiatement au sud. Les eaux de ce territoire se déversent principalement dans la rivière Batiscan (via la rivière des Envies) à l'exception du lac des îles dans la portion ouest de la réserve qui se déverse plutôt dans le Saint-Maurice. Les dépôts de surfaces sont essentiellement d'origine glaciaire (tills) avec de nombreux affleurements rocheux dans le secteur du lac Roberge. Le couvert végétal est varié puisqu'on y retrouve des érablières, des bétulaies (principalement à bouleau jaune), des sapinières et divers peuplements à dominance résineuse. Les forêts de part et d'autre du lac Roberge sont généralement plus jeunes alors qu'on retrouve plusieurs vieilles forêts ailleurs dans la sous-zone.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits :

- Un bail d'occupation du territoire à des fins municipales (récréatives, sportives ou éducatives, dont un camping rustique).
- Deux baux de villégiature privée.
- Autorisations de sentiers de randonnée pédestre (14,4 km).
- Un bail pour un refuge.

Statuts :

- Six forêts d'expérimentation (Batiscan n^{os} 407, 408, 409, 410, 411 et 976).

Activités usuelles :

- Un sentier de motoneige (régional n° 360).
- Un sentier de motoquad (régional n° 455).

N.B. : La servitude du gazoduc, la route 159 et les deux permis d'érablières sous CAAF couvrant une superficie de 0,7 km² sont exclus de la zone parce que ces éléments sont incompatibles avec la vocation de protection projetée de ce territoire.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Sous-zone n° : 04-12-09

Réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels :

- Potentiel hydroélectrique (bassin versant de la rivière Saint-Maurice présentant un potentiel de développement de plus de 50 MW).
- Potentiel d'érablière (six parcelles couvrant une superficie totale de 1,2 km²).
- Un site d'extraction de substances minérales de surface non exploité.
- Un potentiel de gisement de quartzite.
- Il s'agit d'une partie du territoire mauricien ayant été identifiée comme facilement accessible aux citoyens de Shawinigan et même de Trois-Rivières dans le Plan de développement régional associé aux ressources fauniques. Les lacs Clair et des Îles étaient très fréquentés dans les années 1980 alors qu'ils étaientensemencés par le Ministère (omble de fontaine). Le lac Clair contiendrait du meunier noir entre autres espèces et peut-être aussi le lac des Îles qui est juste à côté. Ces deux lacs seraient probablement de bons candidats pour des investissements dans la mise en valeur de la faune par ensemencements récurrents ou idéalement par éradication des compétiteurs et réintroduction d'une population indigène. Aucun projet en ce sens n'a toutefois été élaboré.

Éléments particuliers :

- Un site herpétofaune à forte valeur pour les amphibiens/reptiles localisés dans le secteur des lacs Clair, des Îles, Aux Lièvres et Saint-Jean-Baptiste. On y trouve huit des 11 espèces d'anoures du Québec, cinq des dix espèces d'urodèles, trois des huit espèces de couleuvres en plus d'une espèce de tortue. Parmi ces 18 espèces d'amphibiens/reptiles, trois possèdent un statut précaire (grenouille des marais, salamandre sombre du nord et couleuvre à collier).
- Le lac Roberge abrite une population d'éperlans arc-en-ciel. Cette dernière constitue une particularité régionale puisque le nombre de lacs où cette espèce est présente en Mauricie semble en déclin et limitée à une vingtaine de plans d'eau.
- Les lacs Roberge et Second lac Roberge abritent tous deux des populations indigènes résiduelles de maskinongés emprisonnées dans ces masses d'eau lors du retrait de la mer de Champlain il y a plusieurs milliers d'années. C'est ce que l'on appelle des populations relictées.
- Un barrage de contrôle.
- Un belvédère.

Problématique

Aucune problématique n'est à signaler dans cette sous-zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	Date : 1^{er} octobre 2009
Sous-zone n° : 04-12-09	Réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles
Enjeux Aucun enjeu n'est à signaler dans cette sous-zone.	
Analyse Ne s'applique pas.	
Intention gouvernementale Préserver un milieu constituant un paysage d'écosystèmes de buttes et buttons représentatif de la province naturelle des Laurentides méridionales (Province « C ») tout en permettant l'accès au public principalement pour des fins de récréation.	
Vocation Protection stricte.	
Objectifs spécifiques Aucun.	
Commentaires Aucun.	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-13

Pourvoiries avec droits exclusifs

Description sommaire et localisation

Cette zone éclatée englobe 17 sous-zones qui sont constituées par des regroupements de pourvoiries avec droits exclusifs dont les limites sont contiguës. La zone couvre une superficie de 2 001 km²⁽¹⁾. La totalité des pourvoiries avec droits exclusifs de la Mauricie se trouvent englobées dans la zone.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Les pourvoiries avec droits exclusifs ont l'exclusivité de l'exploitation de la faune sur un territoire donné en vertu d'un bail de droits exclusifs de chasse ou de pêche ou de piégeage signé avec le ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Il s'agit de territoires structurés constitués de terres du domaine de l'État désignées à des fins de développement de l'utilisation des ressources fauniques et accessoirement pour la pratique d'activités récréatives [article 85 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF)]. Ces territoires font l'objet de droits de nature faunique, au même titre que les réserves fauniques et les zones d'exploitation contrôlée.

L'article 78.1 de la LCMVF définit la pourvoirie comme une entreprise qui offre, contre rémunération, de l'hébergement et des services ou de l'équipement pour la pratique, à des fins récréatives, des activités de chasse, de pêche ou de piégeage.

Ces territoires sont gérés par des entreprises commerciales dont les préoccupations sont notamment de tenir compte de l'évolution des besoins de leur clientèle. C'est la raison pour laquelle les pourvoiries ont adopté au cours des dernières années un nouveau positionnement adapté aux nouvelles tendances du marché, notamment en développant une offre d'activités fauniques sans prélèvement axées sur le plein air et le tourisme d'aventure tout en ciblant la clientèle familiale. Le développement des activités fauniques sans prélèvement par les gestionnaires de pourvoiries contribue à une augmentation de l'offre des activités de « grande nature » en Mauricie. La capacité totale de l'hébergement commercial dans les pourvoiries à droits exclusifs de la Mauricie représentait 4 941 places en 2007, réparties dans 644 unités d'hébergement. Pour la même année, l'ensemble des pourvoiries de la Mauricie et du Centre-du-Québec représentait une fréquentation évaluée à 293 000 jours-activités².

Trois pourvoiries à droits exclusifs de la région ont bénéficié du programme Pourvoirie Québec — Standard international, qui visait la réalisation de projets d'immobilisation dans le but d'accroître la clientèle internationale et de favoriser la création d'emplois. Ces subventions de près d'un demi-million de dollars ont été consenties de 2002 à 2005. Par ailleurs, afin d'améliorer la qualité de l'offre de pêche sur leur territoire, ces entreprises ont restauré la biodiversité d'origine de 25 lacs à omble de fontaine durant la période 1997-2008, ce qui correspond à des investissements de l'ordre de 1,5 million de dollars.

¹ La pourvoirie Nature Triton inc. est englobée dans la réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton (zone 04-12-04).

² DS 20|07, *Impacts économiques des pourvoiries de la Mauricie-Centre-du-Québec*, novembre 2009. N. B. Ce chiffre englobe les 56 pourvoiries sans droits exclusifs majoritairement situées dans la zone 04-22.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-13

Pourvoiries avec droits exclusifs

La totalité du territoire de la zone fait l'objet de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers et comprend quatre unités d'aménagement forestier. Plus de 28 usines de transformation du bois (déroutage, sciage de feuillus, sciage de résineux ainsi que pâtes et papiers) de la région et d'autres régions s'y approvisionnent. Les investissements sylvicoles réalisés dans la zone au cours des 20 dernières années représentent un montant approximatif de 10,5 millions de dollars.

La zone est aussi utilisée pour le piégeage des animaux à fourrure à des fins commerciales.

En Mauricie, les 24 pourvoiries avec droits exclusifs sont regroupées dans les 17 sous-zones suivantes :

- 04-13-01 – Club Hosanna enr.
- 04-13-02 – Pourvoirie Waban-Aki (2008) inc.
- 04-13-03 – Pourvoirie Kennedy « 9013-6896 Québec inc. »
- 04-13-04 – Pourvoiries Domaine Vignerod inc., J.E. Goyette inc., Club B. & B. (1997) inc., Aventure Nature Okane, Pourvoy'air Itée et Club Odanak (La Tuque) inc.
- 04-13-05 – Pourvoiries Némiskau 2002 et du lac Oscar inc.
- 04-13-06 – Pourvoirie Duplessis inc.
- 04-13-07 – Pourvoirie Domaine touristique La Tuque inc.
- 04-13-08 – Pourvoirie Le Rochu inc.
- 04-13-09 – Club Oswego (1987) inc.
- 04-13-10 – Pourvoirie lac Lareau (2006)
- 04-13-11 – Pourvoirie Kanawata inc.
- 04-13-12 – Pourvoirie Haltaparche
- 04-13-13 – Pourvoirie Lac à l'Ours Blanc
- 04-13-14 – Air Melançon inc. et Club de Chasse et de Pêche Rudy inc.
- 04-13-15 – Pourvoiries Lac Marie et Club César (1993) inc.
- 04-13-16 – Pourvoirie du Lac Demi-Lune inc.
- 04-13-17 – Pourvoirie Monet³

Droits, statuts et activités usuelles

04-13-01 – Club Hosanna enr. :

- Deux mises à la disposition de barrages (répertoire du CEHQ).

³ Cette sous-zone correspond à une infime partie (82 ha) de la pourvoirie Monet dont la majeure partie (140 km²) est située dans la région voisine de l'Abitibi-Témiscamingue.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : **04-13**

Pourvoiries avec droits exclusifs

- 20 CAAF (UAF 41-51).
- 17 unités d'hébergement.
- Un bail de villégiature privée.
- Une mise à la disposition ou un bail de tour de télécommunications.
- Un sentier de motoneige régional (n° 347).

04-13-02 – Pourvoirie Waban-Aki (2008) inc. :

- Huit unités d'hébergement.
- 20 CAAF (UAF 41-51).
- Un site d'extraction de substances minérales de surface en exploitation (un ou plusieurs BNE par site).
- Un sentier de motoquad.
- Une forêt d'expérimentation.
- Trois refuges biologiques.

04-13-03 – Pourvoirie Kennedy « 9013-6896 Québec inc. » :

- Deux titres miniers d'exploration.
- 17 CAAF (UAF 42-51).
- Deux unités d'hébergement.
- Deux mises à la disposition de lignes de transport d'énergie électrique à 735 kV gérées par Hydro-Québec.
- Un circuit de canotage au lac au Lard.
- Un sentier de motoneige Trans-Québec (n° 73).
- Un sentier de motoquad.

04-13-04 – Pourvoiries Domaine Vignerod inc., J.E. Goyette inc., Club B. & B. (1997) inc., Aventure Nature Okane, Pourvoy'air ltée et Club Odanak (La Tuque) inc. :

- 50 unités d'hébergement.
- 17 CAAF (UAF 43-52).
- Deux sites d'extraction de substances minérales de surface en exploitation (un ou plusieurs BNE par site).
- Un bail à des fins commerciales.
- Trois mises à la disposition de lignes de transport d'énergie à 230 kV en faveur d'Hydro-Québec.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : **04-13**

Pourvoiries avec droits exclusifs

- Une mise à la disposition d'une ligne de transport d'énergie à 450 kV en faveur d'Hydro-Québec.
- Circuit de canotage au lac Gaucher.
- Un sentier de motoneige régional (n° 347).

04-13-05 – Pourvoiries Némiskau 2002 et du lac Oscar inc. :

- 33 unités d'hébergement.
- 17 CAAF (UAF 043-52).
- Un bail non exclusif d'exploitation d'un site d'extraction de substances minérales de surface.
- Un bail d'abri sommaire.
- Trois refuges biologiques.
- Un circuit de canot sur la rivière Flamand Ouest.
- Trois mises à la disposition de barrages (répertoire du CEHQ).

04-13-06 – Pourvoirie Duplessis inc. :

- 13 unités d'hébergement.
- 17 CAAF (UAF 043-52).
- Un bail non exclusif d'exploitation de sable, de gravier ou d'autres substances.
- Sentiers de ski de fond.
- Deux refuges biologiques.

04-13-07 – Pourvoirie Domaine touristique La Tuque inc. :

- Un titre minier d'exploration associé à un gîte de mica.
- 13 unités d'hébergement.
- Deux refuges biologiques.
- Une mise à la disposition à des fins de barrage (CEHQ).
- 17 CAAF (UAF 042-51).

04-13-08 – Pourvoirie Le Rochu inc. :

- 15 unités d'hébergement.
- Une servitude de gazoduc.
- 17 CAAF (UAF 042-51).
- Deux refuges biologiques.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : **04-13**

Pourvoiries avec droits exclusifs

04-13-09 – Club Oswego (1987) inc. :

- 13 unités d'hébergement.
- 17 CAAF (UAF 042-51).
- Un refuge biologique.

04-13-10 – Pourvoirie lac Lareau (2006) :

- Un bail de villégiature privée.
- 10 unités d'hébergement.
- 17 CAAF (UAF 042-51).
- Trois refuges biologiques.
- Une réserve à castor.
- Un sentier de motoneige Trans-Québec (n° 83).

04-13-11 – Pourvoirie Kanawata inc. :

- 12 unités d'hébergement.
- Un bail de piste d'atterrissage.
- Un sentier de motoneige [non reconnu par la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ)].
- 17 CAAF (UAF 043-52).
- Deux refuges biologiques.
- Une réserve à castor.

04-13-12 – Pourvoirie Club Haltaparche :

- 11 unités d'hébergement.
- Un sentier de motoneige Trans-Québec (n° 83).
- 13 CAAF (UAF 043-51).
- Deux refuges biologiques.
- Un bail d'infrastructure de transport.
- Une réserve à castor.

04-13-13 – Pourvoirie Lac à l'Ours Blanc :

- 10 unités d'hébergement.
- 13 CAAF (UAF 043-51).
- Un refuge biologique.
- Une réserve à castor.
- Un sentier de motoneige Trans-Québec (n° 83).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-13

Pourvoiries avec droits exclusifs

04-13-14 – Air Melançon inc. et Club de Chasse et de Pêche Rudy inc. :

- 12 unités d'hébergement.
- Une mise à la disposition de barrage.
- Un circuit de canotage.
- 13 CAAF (UAF 043-51).
- Deux mises à la disposition de lignes de transport d'énergie à 735 kV gérées par Hydro-Québec.
- Deux refuges biologiques.
- Un parcours de canotage.

04-13-15 – Pourvoirie Club César (1993) inc. et Pourvoirie du Lac Marie enr. :

- 26 unités d'hébergement.
- 13 CAAF (UAF 043-51).
- Une mise à la disposition d'une ligne de transport d'énergie à 735 kV en faveur d'Hydro-Québec.
- Quatre refuges biologiques.

04-13-16 – Pourvoirie du lac Demi-Lune inc. :

- 10 unités d'hébergement.
- Trois baux de villégiature privée.
- 13 CAAF (UAF 043-51).
- Six baux non exclusifs d'exploitation de sable, de gravier ou d'autres substances.
- 17 titres miniers d'exploration.
- Un refuge biologique.
- Une réserve à castor.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Ensemble de la zone : potentiel de développement hydroélectrique de plus de 50 MW du bassin versant de la rivière Saint-Maurice.

04-13-01 – Club Hosanna enr. :

- Un lac à touladi.
- Un gîte métallique.
- Un potentiel d'érablière acéricole sur une très faible superficie de la sous-zone.
- Deux barrages (répertoire CEHQ).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-13

Pourvoiries avec droits exclusifs

04-13-02 – Pourvoirie Waban-Aki (2008) inc. :

- Potentiel éolien théorique sur une très faible superficie de la sous-zone.
- 10 sites d'extraction de substances minérales de surface inactifs.
- Un lac faisant l'objet du Programme TADPA.
- Un lac à rendement exceptionnel pour l'omble de fontaine (lac Oblong).

04-13-04 – Pourvoiries Domaine Vignerod inc., J.E. Goyette inc., Club B. & B. (1997) inc., Aventure Nature Okane, Pourvoy'air Itée et Club Odanak (La Tuque) inc. :

- 19 lacs à touladi dont huit de type 1⁴ (lacs Sinueux, Masson, Blazer, Pierre-Antoine, du Mas, Vignerod, aux Rats et Dumoulin).
- Un lac à omble chevalier (lac Sauvage).
- Deux lacs d'intérêt prioritaire pour la protection des paysages⁵ (Dumoulin et Vignerod).
- 20 sites d'extraction de substances minérales de surface inactifs.
- Un barrage avec évacuateur de crues ainsi qu'un réservoir hydroélectrique gérés par Hydro-Québec (barrage Boucher au lac Vignerod).

04-13-05 – Pourvoiries Némiskau 2002 et du lac Oscar inc. :

- 11 lacs à touladi dont sept de type 1 (lacs Bardy, Grundy, Mc Tavish, Oscar, Seal, de l'Écorce et Rose)
- Un lac d'intérêt prioritaire pour la protection des paysages (lac Pal).
- Deux barrages (répertoire CEHQ).
- 16 sites d'extraction de substances minérales de surface inactifs.

04-13-06 – Pourvoirie Duplessis :

- Un lac à touladi de type 1 (lac Joli).

04-13-07 – Pourvoirie Domaine touristique La Tuque inc. :

- Une aire de potentiel pour la sylviculture intensive décrite dans le projet Triade.
- Un gîte non métallique.

⁴ Les lacs à touladi de type 1 sont caractérisés par un habitat de bonne qualité et de bonne superficie. Ils englobent aussi les lacs dont l'habitat n'a pas été analysé ou encore les lacs pour lesquels l'information permettant de juger de la qualité de l'habitat pour le touladi n'est pas disponible.

⁵ Les secteurs ou lacs d'intérêt prioritaire pour les paysages ont été sélectionnés dans le cadre de la mise en œuvre de l'OPMV n° 7 : maintenir la qualité visuelle des paysages en milieu forestier. Ils ont fait l'objet d'un processus de sélection à partir notamment de valeurs sociales, de la fréquentation et de l'importance des infrastructures et des équipements. Ils ont été approuvés par le MRNF par l'entremise du PGAF 2008-2013.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-13

Pourvoiries avec droits exclusifs

- Nitassinan commun de la partie sud-ouest (Mashteuiatsh, Essipit et Betsiamit).
- Deux lacs d'intérêt prioritaire pour la protection des paysages (lacs Pin Blanc et à la Truite).
- Un lac à omble chevalier (lac Pin Blanc).
- Un barrage (répertoire CEHQ).

04-13-08 – Pourvoirie Le Rochu inc. :

- Nitassinan commun de la partie sud-ouest (Mashteuiatsh, Essipit et Betsiamit).
- Un site potentiel pour l'exploitation de la pierre concassée.
- Huit sites d'extraction de substances minérales de surface inactifs.

04-13-09 – Club Oswego (1987) inc. :

- Potentiel éolien théorique sur une très faible superficie de la sous-zone.
- Potentiel d'intérêt minéral pour l'exploitation du nickel et du cuivre.
- Trois aires potentielles pour la sylviculture intensive décrites dans le projet Triade.
- Nitassinan commun de la partie sud-ouest (Mashteuiatsh, Essipit et Betsiamit).
- Un lac d'intérêt prioritaire pour la protection des paysages (lac aux Becs-Scie).

04-13-10 – Domaine du lac Lareau inc. :

- Deux aires de potentiel pour la sylviculture intensive décrites dans le projet Triade.
- Potentiel éolien théorique sur une très faible superficie de la zone.
- Un pôle de développement de la villégiature privée (lac du Relais).
- 11 sites d'extraction de substances minérales de surface inactifs.

04-13-11 – Pourvoirie Kanawata inc. :

- Deux lacs à touladi de type 1 (lac Ledge et réservoir Manouane).
- Six sites d'extraction de substances minérales de surface inactifs.

04-13-12 – Pourvoirie Haltaparche :

- Potentiel éolien théorique sur une faible superficie de la zone (1,6 km²).
- Une aire de potentiel minéral pour l'exploitation du mica et du cuivre.
- Un lac d'intérêt prioritaire pour la protection des paysages (lac Elliott).
- Deux barrages (répertoire MDDEP).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-13

Pourvoiries avec droits exclusifs

04-13-13 – Lac à L'Ours Blanc :

- Potentiel éolien théorique sur une très faible superficie de la sous-zone.
- Aire de potentiel minéral pour l'exploitation du mica et du cuivre.
- Un site d'extraction de substances minérales de surface inactif.
- Un lac d'intérêt prioritaire pour la protection des paysages (lac de l'Ours Blanc).
- Quatre lacs à touladi dont trois de type 1 (Beauson, Gaston et en Coude).

04-13-14 – Air Melançon inc. et Club de Chasse et de Pêche Rudy inc. :

- Potentiel éolien théorique sur une très faible superficie de la sous-zone.
- Un barrage (Centre d'expertise hydrique du Québec).
- Un lac à touladi de type 1 (lac du Canot).

04-13-15 – Club César :

- Potentiel éolien théorique sur une très faible superficie de la sous-zone.
- Un lac d'intérêt prioritaire pour la protection des paysages (lac César).
- Un lac à touladi.

04-13-16 – Pourvoirie du Lac Demi-Lune inc. :

- Neuf unités d'hébergement.
- Potentiel éolien théorique couvrant 3,8 km² de la sous-zone.
- Un site de nidification pour le pygargue à tête blanche.
- Un lac d'intérêt prioritaire pour la protection des paysages (lac Lepage).
- 12 sites d'extraction de substances minérales de surface inactifs.

Problématique

La problématique de la zone découle de la superposition de droits et des potentiels de différentes natures. On y trouve des droits exclusifs d'exploitation de la faune à des fins commerciales (pourvoirie, commerce des fourrures) en plus de droits d'exploration minière et des potentiels miniers, notamment pour l'exploitation de la pierre architecturale ainsi que pour le sable et le gravier, localisés dans plusieurs endroits de la zone. La totalité du territoire fait l'objet de contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestiers. Également, certaines portions du territoire constituent des aires potentielles pour la sylviculture intensive décrites dans le projet Triade. Toutes ces activités partagent le même espace et engendrent des problèmes de cohabitation principalement attribués aux impacts sur le paysage et aux perturbations sur les activités de prélèvement faunique et forestier. Les activités d'aménagement forestier peuvent par ailleurs avoir certains impacts sur les habitats fauniques. D'un autre côté, les modalités particulières d'aménagement forestier appliquées pour faciliter la cohabitation peuvent réduire la superficie destinée à la production forestière.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-13

Pourvoiries avec droits exclusifs

Les aires potentielles pour la sylviculture intensive décrites dans le projet Triade, localisées dans les sous-zones 13-07 (Domaine touristique La Tuque) et 13-10 (Pourvoirie lac Lareau 2006), les droits d'exploration minière situés dans les sous-zones 13-03 (Pourvoirie Kennedy) et 13-07 (Domaine touristique La Tuque) et les potentiels miniers qui sont localisés dans sept sous-zones de pourvoiries avec droits exclusifs (13-01, 13-03, 13-04, 13-05, 13-07, 13-10, 13-11) sont particulièrement concernés par cette problématique de cohabitation des usages.

Enjeux

- La mise en valeur de la faune.
- La mise en valeur récréotouristique de la zone, dont le tourisme axé sur la faune.
- La mise en valeur du potentiel minéral et la mise en valeur du potentiel minier dans les sous-zones 13-01, 13-03, 13-04, 13-05, 13-07, 13-10, 13-11.
- L'aménagement forestier et la mise en valeur des investissements sylvicoles réalisés sur l'ensemble de la zone ainsi que la sylviculture intensive du projet Triade dans les sous-zones 13-07 et 13-10.
- La protection des habitats et des espèces fauniques.
- La protection des paysages.

Analyse

Ces territoires recèlent plusieurs éléments fauniques sensibles tels que des lacs à touladi et à omble chevalier. L'aménagement forestier est pratiqué à la grandeur de la zone et des aires de potentiel pour la sylviculture intensive décrites dans le projet Triade sont présentes à certains endroits. Les activités minières font aussi partie de la réalité territoriale de la zone, d'où la nécessité d'adapter, d'aménager ou d'exercer ces activités à caractère industriel en tenant compte des dimensions fauniques et récréotouristiques de celle-ci. Les pourvoiries ont réalisé au cours des dernières années des investissements de plus de 2 millions de dollars grâce à un programme de subvention du gouvernement du Québec destiné à accroître la clientèle hors Québec.

L'aménagement forestier et les investissements sylvicoles réalisés depuis les 30 dernières années dans la zone assurent une partie de l'approvisionnement de plusieurs usines de transformation du bois dans la région. Ce secteur contribue de façon importante à la vitalité économique de la Mauricie. L'aménagement forestier et la mise en valeur des investissements sylvicoles devraient donc se poursuivre tout en s'adaptant au contexte de conservation et de mise en valeur de la faune de la zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-13

Pourvoiries avec droits exclusifs

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources dans une optique de mise en valeur de la faune et des activités récréotouristiques

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- Poursuivre l'aménagement forestier et les activités minières en les adaptant au contexte de mise en valeur de la faune, notamment dans les secteurs récréotouristiques sensibles, de manière à assurer une expérience récréative de qualité ainsi que la protection des paysages dans les secteurs où se concentrent les équipements d'hébergement et les sites d'activités les plus fréquentés.
- Soutenir la mise en valeur des activités récréatives de plein air en complémentarité avec la conservation et la mise en valeur de la faune.
- Mettre en valeur les investissements sylvicoles et la sylviculture intensive du projet Triade en tenant compte du contexte de mise en valeur de la faune dans la zone.
- Mettre en valeur les investissements fauniques, notamment la restauration de la biodiversité d'origine de certains plans d'eau.
- Adapter les activités d'aménagement forestier et les activités minières en fonction d'une protection accrue des habitats et des espèces fauniques, dont les lacs à touladi et à omble chevalier.

Commentaires

D'autres éléments importants ou particularités territoriales à venir, tels que les potentiels pour la sylviculture intensive, pourraient devenir des zones, tel que cela est proposé dans le Livre vert, ce qui modifierait les limites actuelles du découpage territorial.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-14

Aire de concentration d'oiseaux aquatiques

Description sommaire et localisation

Cette zone éclatée comprend deux sous-zones qui forment des aires de concentration d'oiseaux aquatiques. Elles sont situées respectivement en bordure du fleuve Saint-Laurent (04-14-01) ainsi que dans la zec Tawachiche (04-14-02). La zone couvre une superficie de 38,9 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Les aires de concentration d'oiseaux aquatiques sont des habitats fauniques légalement constitués en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Elles peuvent se trouver en totalité sur les terres publiques ou encore comprendre une partie de terres privées. Des mesures de protection particulières sont prévues pour la partie publique de ces sites par le Règlement sur les habitats fauniques (L.R.Q., c. C-61.1, r.0.1.5). Ce dernier, en vigueur depuis l'été 1993, vise à protéger les habitats considérés essentiels et à régir les activités susceptibles de modifier ces habitats et d'influencer les espèces qui y vivent.

Une aire de concentration d'oiseaux aquatiques est un site constitué d'un marais ou d'une plaine d'inondation dont les limites correspondent au niveau atteint par les plus hautes eaux, selon une moyenne établie par une récurrence de deux ans. Elle peut aussi être constituée d'une zone intertidale, d'un herbier aquatique ou d'une bande d'eau d'au plus 1 km de largeur à partir de la ligne des basses eaux. La zone intertidale doit représenter une superficie minimum de 25 ha et être fréquentée par des oies, des bernaches ou des canards durant les périodes de nidification ou de migration. Par ailleurs, on doit y dénombrer au moins 50 oiseaux par kilomètre mesuré, selon le tracé d'une ligne droite reliant les deux points du rivage les plus éloignés, ou 1,5 oiseau par hectare. Lorsque les limites de la plaine d'inondation ne peuvent être ainsi établies, celles-ci correspondent à la ligne naturelle des hautes eaux¹.

La sous-zone 04-01 est localisée dans la province naturelle des basses-terres du Saint-Laurent. La végétation appartient au domaine de l'érablière à tilleul. Sur le plan de la géologie, la sous-zone correspond à la province géologique de la plate-forme du Saint-Laurent. Les dépôts de surface sont principalement composés de dépôts d'argile et de limons marins de la mer de Champlain devenant plus sableux dans la partie nord-est de la province naturelle.

La sous-zone 04-02 est localisée dans la province naturelle des Laurentides méridionales. La végétation appartient au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune. La sous-zone se trouve dans la Province géologique de Grenville dont l'assise géologique est constituée de roches intrusives très métamorphisées (gneiss).

¹ Les limites de l'habitat peuvent déborder en territoire privé et ne pas correspondre aux limites de la zone qui est circonscrite au territoire public.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-14

Aire de concentration d'oiseaux aquatiques

Droits, statuts et activités usuelles

04-14-01 :

- Permis de recherche d'hydrocarbures.
- Un parcours canotable.
- Aire de concentration d'oiseaux aquatiques.

04-14-02 :

- Un camping aménagé.
- Un bail de villégiature privée octroyé par le MRNF.
- Quatre titres miniers d'exploration actifs associés à un indice de molybdène.
- Un terrain de piégeage enregistré.
- Aire de concentration d'oiseaux aquatiques.
- Une zone d'exploitation contrôlée.

Potentiels, projets et éléments particuliers

04-14-01 :

- Nitassinan commun de la partie sud-ouest (Mashteuiatsh, Essipit, Betsiamit).
- Potentiel éolien théorique sur la majeure partie de la sous-zone.

04-14-02 :

- Nitassinan commun de la partie sud-ouest (Mashteuiatsh, Essipit, Betsiamit).
- Un barrage sur la rivière aux Eaux Mortes utilisé à des fins d'activités récréatives, de villégiature et fauniques (répertoire du Centre d'expertise hydrique du Québec).

Problématique

La problématique de la zone consiste en la superposition de droits d'exploration de gisements d'hydrocarbures sur un habitat faunique légalement protégé dans la sous-zone 04-14-01 localisée en bordure du fleuve Saint-Laurent, ainsi que de droits d'exploration minière dans la sous-zone 04-14-02. Ces activités de recherche et éventuellement d'exploitation industrielle sont incompatibles avec la vocation de protection accordée à l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques.

Enjeux

- La sauvegarde de l'habitat faunique délimité par la zone.
- La mise en valeur du potentiel minéral et, possiblement, la recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-14

Aire de concentration d'oiseaux aquatiques

Analyse

Parce qu'elles sont situées en totalité sur le territoire public, ces deux aires de concentration d'oiseaux aquatiques font partie du réseau des aires protégées de la province naturelle « C » et sont reconnues par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées. Ces habitats fauniques appartiennent à la catégorie VI : Aires de gestion des habitats ou des espèces, établie par l'Union internationale pour la conservation de la nature.

La zone fait partie des habitats légalement constitués en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Ses caractéristiques écologiques pourraient être remises en cause par les activités d'exploration minière, de recherche et, possiblement, d'exploitation des hydrocarbures qui couvrent une partie de la zone.

Intention gouvernementale

Sauvegarder l'habitat où se rassemble la sauvagine.

Vocation

Protection.

Objectifs spécifiques

- Adapter les activités d'exploration minière, de recherche et, possiblement, d'exploitation en hydrocarbures de manière à protéger l'habitat faunique.

Commentaires

Aucun.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-15

Habitat du faucon pèlerin du lac Mékinac

Description sommaire et localisation

Il s'agit de l'habitat du faucon pèlerin, une espèce désignée vulnérable au Québec et menacée au Canada. Cette zone est répartie sur deux secteurs de falaises localisées sur la rive est du lac Mékinac. Un premier se trouve au sud du Bras Groleau tandis que le deuxième occupe la falaise du cap à l'Aigle et l'embouchure de la rivière du Milieu. L'habitat du faucon pèlerin fait partie des 11 types d'habitats fauniques définis par le Règlement sur les habitats fauniques, lesquels sont considérés essentiels par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Il représente une superficie approximative de 4,3 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

L'habitat du faucon pèlerin (n° 13-04-0006-2004) inclut la façade de la falaise, soit du lac au sommet, sur une distance d'environ 4,5 km et une zone de protection d'environ 300 m sur le sommet (établie à partir de la rupture de pente). La prairie humide adjacente est aussi incluse dans l'habitat.

L'habitat du faucon pèlerin *anatum* a été défini conformément à l'article 10 de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (chapitre E-12.01) et correspond à un territoire de nidification constitué de parois rocheuses, de falaises, de perchoirs et d'aires de chasse, d'alimentation et d'élevage des jeunes, décrit par un plan dressé par le ministre. L'habitat du faucon pèlerin est légalement protégé en vertu du Règlement sur les habitats fauniques (L.R.Q., chap. C-61.1, r.0.1.5), adopté en vertu du chapitre IV.1 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chapitre C-61.1). Il vise à limiter les activités susceptibles de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat.

Droits, statuts et activités usuelles

- Habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- Un projet de refuge faunique est en préparation afin d'augmenter le degré de protection de cette zone.

Problématique

Aucune problématique particulière n'est à signaler pour cette zone.

Enjeux

Aucun enjeu particulier n'est à signaler pour cette zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-15

Habitat du faucon pèlerin du lac Mékinac

Analyse

Cet habitat est unique à l'échelle régionale et provinciale. Les habitats du faucon pèlerin sont peu abondants et plusieurs sont menacés à divers degrés. En 1984, seulement deux sites de nidification étaient connus au Québec, dont l'un au lac Mékinac. Ce site a également servi au programme de repeuplement du faucon pèlerin alors que deux fauconneaux élevés en captivité ont été placés dans le nid du couple reproducteur en 1990. En 2002, seulement 17 nids de faucon pèlerin étaient productifs au sud du 50^e parallèle au Québec. Ce nombre est passé à 36 en 2005, mais ces sites historiques semblent constituer un noyau particulièrement productif en raison de leur qualité (Comité de rétablissement du faucon pèlerin au Québec, 2002).

Le faucon pèlerin est une espèce rare au Québec et est très sensible aux dérangements de nature anthropique. La présence d'activités humaines pourrait, entre autres, entraîner l'abandon du nid ou une mortalité des jeunes dans la zone visée par le projet de refuge faunique. Cette situation conduit le gouvernement à maintenir le statut de protection légale accordé à cette zone.

Intention gouvernementale

Préserver l'habitat du faucon pèlerin, une espèce menacée de disparition ou vulnérable.

Vocation

Protection stricte.

Objectifs spécifiques

Aucun.

Commentaires

Aucun.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-16

Corridor de la rivière Saint-Maurice

Description sommaire et localisation

La zone est définie par un tronçon du corridor de la rivière Saint-Maurice compris entre le hameau de Rivière-Matawin, au sud, et le lac Tourouvre, au nord. Elle est limitée par une bande de 1,5 km de largeur de part et d'autre de la rivière, en excluant toutefois le territoire de la zec la Croche situé au nord-est qui constitue une zone distincte (04-11-02). Plusieurs groupes de lots de tenure privée, situés dans les secteurs du noyau de la ville de La Tuque et des hameaux de Grande-Anse et de Rivière-aux-Rats, sont exclus de la zone. La zone du corridor de la rivière Saint-Maurice forme un axe nord-sud qui traverse le territoire de la MRC de Mékinac et une partie de celui de la ville de La Tuque. Au sud du noyau urbain de cette dernière, la zone englobe une partie du futur parc régional des Trois Sœurs où sont concentrés les équipements récréatifs existants et projetés de ce territoire. La zone couvre une superficie totale de 260,6 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Sur le plan historique, le Saint-Maurice fut d'abord utilisé comme voie de pénétration par les Amérindiens, puis par les explorateurs. Il servit ensuite de voie de communication pour le commerce des fourrures puis occupa une place essentielle dans l'essor de l'industrie forestière en Mauricie.

La rivière Saint-Maurice est à l'origine du développement industriel de la région, et en particulier de son développement hydroélectrique qui a débuté au tournant du xx^e siècle. Elle est aujourd'hui reconnue régionalement en tant qu'axe privilégié du développement touristique de la Mauricie. Cette vocation s'est confirmée à la suite de l'abandon des activités de flottage du bois sur le Saint-Maurice vers le milieu des années 1990. La rivière Saint-Maurice continue donc de jouer un rôle de premier plan dans le développement régional.

La route nationale 155 constitue le principal axe routier qui longe le Saint-Maurice jusqu'à La Tuque. Cette route assure la liaison entre Trois-Rivières, au sud, et la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, au nord. La zone se distingue par la beauté des paysages qui jalonnent la vallée du Saint-Maurice dont certaines sections sont davantage encaissées, particulièrement entre le hameau de Rivière-aux-Rats et La Tuque, où l'on peut admirer des falaises dont l'altitude avoisine les 500 m. Depuis l'abandon du flottage, le camionnage lourd partage la chaussée avec les autres usagers de la route.

Du sud au nord, elle touche à deux domaines bioclimatiques, ceux de l'érablière à bouleau jaune et de la sapinière à bouleau jaune. De nombreux milieux humides jalonnent les rives du Saint-Maurice, ce qui contribue à la diversité biologique de la zone.

Le Saint-Maurice est utilisé de façon importante pour le développement et l'exploitation de l'hydroélectricité. Parmi les 11 centrales aménagées sur la rivière, quatre sont situées dans la zone. Ce contexte fait en sorte que le débit de la rivière peut varier en fonction des besoins de gestion d'Hydro-Québec. En 2004, le lac Tourouvre, localisé dans la partie nord de la zone, a



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-16

Corridor de la rivière Saint-Maurice

fait l'objet d'un plan de développement de la villégiature privée et de l'hébergement commercial. Ces projets de développement doivent tenir compte des opérations de gestion hydroélectrique qui ont un effet sur la fluctuation du niveau de l'eau du lac Tourouvre qui, dans les faits, constitue un réservoir.

La zone englobe quelques infrastructures de récréation extensive telles que le sentier de longue randonnée pédestre « Haute-Mauricie » et deux sites de camping rustique. Ces infrastructures sont entretenues par le club de marche Kilomètre-Zéro qui regroupe des adeptes locaux de randonnée pédestre.

Un réseau de sentiers de vélo de montagne, un sentier de longue randonnée pédestre, une marina et quelques infrastructures d'accès à l'eau se trouvent aux environs du noyau de la ville de La Tuque. Un fournisseur de produits aventure y exploite une base d'activités de plein air qui sert de point de départ à des excursions organisées de canot et de kayak. Ces infrastructures sont toutefois localisées dans le domaine privé adjacent au territoire public.

On observe quelques activités d'exploration et d'exploitation minières dispersées du côté ouest de la rivière Saint-Maurice ainsi que du potentiel minier concentré au nord du hameau de Rivière-aux-Rats.

Les unités d'aménagement forestier 04151, 04251 et 04352 couvrent la zone. Plus de 24 usines de transformation du bois (sciage de feuillus, de résineux ainsi que pâtes et papiers) de la région et d'autres régions s'y approvisionnent, générant ainsi plus de 3 800 emplois directs¹. La valeur des investissements sylvicoles réalisés dans la zone au cours de 20 dernières années représente une valeur approximative de 916 000 \$.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits :

- Autorisations de sentiers de vélo de montagne gérés par Mauricycle La Tuque inc.
- Autorisation de sentier de longue randonnée pédestre Haute-Mauricie qui représente un tracé de 43 km entretenu par le club de randonnée Kilomètre-Zéro.
- Deux baux de camping rustique.
- Une autorisation de sentiers de traîneau à chiens exploités sur la rive ouest, dans la partie sud de la zone. Ces sentiers sillonnent également la zone voisine de la réserve faunique du Saint-Maurice.
- 89 baux de villégiature privée, dont une concentration importante se trouve dans le secteur du lac Tourouvre.
- Un bail d'abri sommaire.
- Un bail de camping rustique sur le parcours du sentier Haute-Mauricie.
- Un bail à des fins commerciales de site touristique.
- 24 CAAF.

¹ Il s'agit des emplois liés aux usines qui s'approvisionnent dans la zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-16

Corridor de la rivière Saint-Maurice

- Un bail de site industriel forestier (une faible superficie du site Vallières se trouve dans la zone).
- Un bail d'érablière sur réserve forestière sur la rive est, au nord du hameau de Grande-Anse.
- Un bail pour un site de dépôt de déchets d'usine de pâtes et papiers.
- Huit sites d'extraction de substances minérales de surface en exploitation (un ou plusieurs BNE par site pour un total de 18).
- Un bail exclusif d'exploitation de substances minérales de surface (BEX).
- 17 titres miniers d'exploration répartis en deux blocs, un premier dans le secteur de Rapide-Blanc associé à des indices de cuivre et nickel et le second dans le secteur de La Tuque.
- Deux mises à la disposition de centrales hydroélectriques gérées par Hydro-Québec (La Trenché et Rapide-Blanc).
- Deux mises à la disposition de postes de transformation de l'énergie électrique exploités par Hydro-Québec (Trenché et Rapide-Blanc).
- Quatre mises à la disposition de lignes de transport d'énergie à 230 kV en faveur d'Hydro-Québec.
- Une mise à la disposition d'une ligne de transport d'énergie à 450 kV en faveur d'Hydro-Québec.

Statuts :

- Zone agricole permanente (quelques lots épars au nord du noyau de La Tuque).
- Dix refuges biologiques.
- Deux réservoirs hydroélectriques gérés par Hydro-Québec (rivière Saint-Maurice et lac Tourouvre).

Activités usuelles :

- Six parcours de canot-camping reconnus par la Fédération québécoise du canot et du kayak (Saint-Maurice, Trenché, La Croche, Bostonnais et aux Rats).
- Un parcours de rafting sur la rivière Matawin exploité par le Centre d'aventure Matawin.
- Un sentier de motoneige Trans-Québec (n° 73) et un sentier régional (n° 347).
- Sentier de motoquad utilisé en période estivale.
- Pêche sportive.
- Nautisme.
- Sports aérotractés.
- Une paroi d'escalade.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-16

Corridor de la rivière Saint-Maurice

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels :

- Pôle de développement reconnu par la table de concertation du PRDTP pour la mise en valeur de l'hébergement commercial haut de gamme et la villégiature privée.
- La zone se trouve dans le bassin versant de la rivière Saint-Maurice, défini par Hydro-Québec parmi les bassins versants présentant un potentiel de développement de plus de 50 MW.
- Pôle de développement de la villégiature privée reconnu par la table de concertation du PRDTP (lac Tourouvre).
- Quatre zones de potentiel d'érablière dans les secteurs de Rivière-Matawin et de Grande-Anse, couvrant une superficie de 0,77 km².
- Un gîte non métallique.
- 17 sites d'extraction de substances minérales de surface inactifs.

Projets :

- Une portion du projet de parc régional des Trois Sœurs correspondant à une bande de 1,5 km, soit une superficie de 14,1 km², est incluse dans la zone.
- 66 lots de villégiature privée et d'hébergement commercial au lac Tourouvre (Plan de développement du lac Tourouvre, 2004).

Éléments particuliers :

- Un potentiel d'habitat de la tortue des bois sur la rive ouest du Saint-Maurice, le long de la rivière aux Rats.
- Un secteur allopatrique pour l'omble de fontaine couvrant une superficie de 0,83 km².
- Un site d'intérêt historique (centrale Rapide-Blanc) inscrit dans le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut-Saint-Maurice (novembre 1999).
- Un secteur d'intérêt prioritaire pour la protection des paysages (rivière Saint-Maurice)².
- Habitat du faucon pèlerin.
- Une centrale, un barrage et un évacuateur de crues gérés par Hydro-Québec (aménagement hydroélectrique Beaumont).
- Un poste de transformation électrique géré par Hydro-Québec (Beaumont).

² Les secteurs d'intérêt prioritaire pour les paysages ont été sélectionnés dans le cadre de la mise en œuvre de l'OPMV n° 7 : maintenir la qualité visuelle des paysages en milieu forestier. Ils ont fait l'objet d'un processus de sélection à partir notamment de valeurs sociales, de la fréquentation et de l'importance des infrastructures et des équipements. Ils ont été approuvés par le MRNF par l'entremise du PGAF 2008-2013.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-16

Corridor de la rivière Saint-Maurice

Problématique

La principale problématique observée dans cette zone consiste en la cohabitation de droits et statuts et de potentiels de nature industrielle avec les activités, les potentiels et les projets de nature récréotouristique qui sont présents dans la zone. C'est le cas des CAAF, du potentiel minier, des baux exclusifs d'exploitation minière (BEX), des sites potentiels pour l'exploitation de la pierre concassée ainsi que les droits d'exploration minière (titres miniers d'exploration) répertoriés le long du Saint-Maurice. Ces droits et potentiels forestiers ou miniers se superposent à un fort potentiel de développement récréotouristique reconnu régionalement, dont les paysages constituent la matière première. Par ailleurs, le camionnage lourd partage la chaussée depuis quelques années avec les autres usagers de la route nationale 155, ce qui pose des problèmes de cohabitation et de sécurité chez ces deux types d'utilisateurs.

Enjeux

- La mise en valeur du potentiel récréotouristique de la zone et son rayonnement régional.
- L'exploration et l'exploitation minières.
- L'aménagement forestier et la mise en valeur des investissements sylvicoles réalisés.
- La protection de la qualité des paysages.
- La cohabitation entre divers types d'usagers sur la route nationale 155.

Analyse

Le corridor du Saint-Maurice constitue un axe important du développement récréotouristique de la région. Celui-ci est d'ailleurs reconnu en tant que tel dans plusieurs outils de planification et de développement régionaux tels que le PRDTP et le Plan de développement et de marketing touristique de la Mauricie. Des activités minières et d'aménagement forestier se pratiquent également dans la zone. Le Saint-Maurice comporte non seulement un potentiel de développement hydroélectrique, mais il est également utilisé à des fins d'exploitation hydroélectrique. Le développement récréotouristique doit donc composer avec cette réalité.

Le camionnage lourd qui partage la chaussée avec d'autres types d'usagers sur la principale artère de la zone engendre des problèmes de cohabitation.

Les activités touristiques liées au plein air, au nautisme et à l'hébergement commercial figurent parmi les nouveaux potentiels régionalement reconnus dans le développement de la rivière Saint-Maurice. Le plan de développement touristique de Tourisme Mauricie définit la mise en valeur de la rivière Saint-Maurice parmi six orientations de développement stratégique.

Quelques infrastructures de récréation extensive sont déjà présentes, notamment dans le secteur de La Tuque, et des autorisations ont été octroyées par le MRNF à des fins de sentiers de longue randonnée pédestre et de camping.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-16

Corridor de la rivière Saint-Maurice

La zone demeure toutefois peu développée en ce qui a trait aux infrastructures touristiques, mis à part les secteurs de La Tuque et de Rivière-Matawin. De nouvelles activités récréatives pratiquées dans la zone sont en émergence depuis quelques années telles que la longue randonnée pédestre, le vélo de montagne, le rafting sur la rivière Matawin ainsi que les sports aérotactés. Les paysages observables tout le long du corridor riverain constituent des potentiels de premier plan pour soutenir une affectation orientée principalement sur le récréotourisme.

Intention gouvernementale

Utiliser prioritairement le territoire et les ressources à des fins de mise en valeur récréotouristique.

Vocation

Utilisation prioritaire.

Objectifs spécifiques

- Adapter les activités forestières et minières au contexte récréotouristique de la zone.
- Protéger les paysages visibles de la zone.
- Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à assurer la pratique des activités récréatives de plein air.
- Prendre en compte la gestion hydroélectrique du Saint-Maurice dans le développement récréotouristique de la zone.

Commentaires

Aucun.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-17

Forêt d'enseignement et de recherche Malhiot

Description sommaire et localisation

Cette zone est définie par les limites de la forêt d'enseignement et de recherche Malhiot localisée à l'est de La Tuque, dans le canton de Malhiot, sur le territoire de l'agglomération de La Tuque. Elle a été créée le 28 mai 1991 et représente une superficie de 16,9 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Les forêts d'enseignement et de recherche ont pour but l'enseignement pratique et la recherche appliquée à la foresterie. Elles sont établies à même les réserves forestières en vertu de l'article 112 de la Loi sur les forêts.

Le ministre peut, aux conditions qu'il détermine, en confier la gestion à un organisme sans but lucratif voué à l'enseignement ou à la recherche, comme une commission scolaire, un cégep ou une université. La forêt d'enseignement et de recherche Malhiot a fait l'objet d'une convention de gestion des forêts d'enseignement et de recherche, signée entre la Commission scolaire du Haut-Saint-Maurice et le gouvernement du Québec.

Toutes les activités d'aménagement forestier menées dans une forêt d'enseignement et de recherche sont exercées à des fins d'enseignement et de recherche aux conditions prévues dans la convention de gestion. Cette convention est d'une durée de vingt-cinq ans et elle peut être renouvelée pour des périodes additionnelles de cinq ans. Les activités d'exploration minière y sont également permises sous conditions. Toutefois, il n'y a aucun titre minier actif sur ce territoire.

Droits, statuts et activités usuelles

- Une forêt d'enseignement et de recherche.
- Une servitude de gazoduc.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- Potentiel de développement hydroélectrique de plus de 50 MW du bassin versant de la rivière Saint-Maurice.

Problématique

Aucune problématique n'est observée dans cette zone.

Enjeux

Aucun enjeu n'est à signaler dans la zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Date : 1^{er} octobre 2009	
Zone n° : 04-17	Forêt d'enseignement et de recherche Malhiot
Analyse Ne s'applique pas.	
Intention gouvernementale Utiliser prioritairement le territoire pour l'enseignement pratique et la recherche en sciences forestières et dans les domaines connexes.	
Vocation Utilisation prioritaire.	
Objectifs spécifiques Aucun.	
Commentaires Aucun.	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-18

Potentiel bleuet des lacs Soucis et Coucou

Description sommaire et localisation

Cette zone éclatée en deux sous-zones présente d'excellents potentiels pour l'aménagement de bleuetières de type forêt/bleuet. Ces derniers ont fait l'objet d'une validation sur le terrain en 2007. Ils sont situés dans la réserve faunique du Saint-Maurice, dans le secteur du lac Soucis (sous-zone 04-18-01) ainsi que sur le territoire de l'agglomération de La Tuque, dans le secteur du lac Coucou (sous-zone 04-18-02). La zone couvre une superficie totale de 11,6 km²⁽¹⁾.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La zone se caractérise par des potentiels importants sur le plan biophysique tout en tirant profit d'une bonne accessibilité routière. Elle est aussi utilisée pour des activités d'aménagement forestier.

Ces zones de potentiels ont été retenues à partir de critères basés sur les données géomatiques écoforestières (dépôts de surface, classes de pente, caractéristiques du peuplement forestier), l'accessibilité (chemins forestiers existants), la proximité des marchés et des zones habitées ainsi que la superficie minimale disponible pour permettre aux producteurs agricoles d'atteindre le seuil d'une unité viable de production de 200 ha. L'utilisation du territoire situé près des lacs, des cours d'eau, des milieux humides et des dépôts meubles présentant des potentiels aquifères peut constituer un risque de contamination.

La sous-zone 04-18-01 se trouve dans la réserve faunique du Saint-Maurice, dans le secteur nord du lac Soucis. Elle représente une superficie de 5 km². Ce territoire est traversé par un parcours de canot-camping aménagé sur les lacs Soucis et Tousignant. On y trouve quelques équipements de récréation extensive tels que des sites de camping sans services, accessibles en canot, ainsi qu'un refuge.

La sous-zone 04-18-02 se trouve dans la réserve à castor Abitibi, à l'est du lac Coucou. Ce secteur est fortement utilisé par la communauté attikamek de Wemotaci pour la pratique de ses activités de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Droits, statuts et activités usuelles

La presque totalité de la superficie de la zone est assujettie à des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers, sauf une portion de la sous-zone 04-18-01, sur la rive est du lac Soucis.

¹ Au printemps 2007, la zone faisait l'objet d'une consultation intersectorielle au sein du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Par la même occasion, la SEPAQ, le MDDEP, le MAPAQ ainsi que les communautés autochtones étaient aussi consultés.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-18

Potentiel bleuet des lacs Soucis et Coucou

Sous-zone 04-18-01

Droits :

- Terrains de piégeage enregistrés.
- Sentier de traîneau à chiens.
- Deux baux non exclusifs d'exploitation de substances minérales de surface.

Statuts :

- Réserve faunique (activités organisées de chasse, de pêche et de récréotourisme).

Activités usuelles :

- Circuit de canot-camping (lacs Soucis et Tousignant).

Équipements de la SEPAQ dans la réserve faunique du Saint-Maurice :

- Sept sites de camping aménagés sans services, accessibles en canot au lac Soucis.
- Un refuge.
- Un belvédère à proximité du nord-ouest de la sous-zone.

Sous-zone 04-18-02 – Lac Coucou

- Réserve à castor Abitibi.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Sous-zone 04-18-01 – Lac Soucis

- Potentiel de bleuetière validé sur le terrain.
- Le bassin versant du Saint-Maurice représentant un potentiel de développement hydroélectrique supérieur à 50 MW.

Sous-zone 04-18-02 – Lac Coucou

- Potentiel de bleuetière validé sur le terrain.
- Le bassin versant du Saint-Maurice représentant un potentiel de développement hydroélectrique supérieur à 50 MW.

Problématique

Une première problématique concerne la sous-zone 04-18-01. On observe un problème de compatibilité entre le développement éventuel d'un potentiel de bleuetière et les activités exercées à l'intérieur d'un territoire faunique structuré. C'est le cas notamment du lac Soucis qui fait partie d'un parcours aménagé de canot-camping dans la réserve faunique du Saint-



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-18

Potentiel bleuet des lacs Soucis et Coucou

Maurice. Plusieurs équipements récréatifs sont d'ailleurs localisés le long de ce parcours tels qu'un camping aménagé sans services, situé à l'intérieur de la sous-zone. Cette situation présente assurément un problème de cohabitation entre une utilisation existante axée sur le récréotourisme et un potentiel de développement industriel et agricole. D'autres conflits d'usage sont envisagés tels que la récolte de bleuets durant la chasse contingentée à l'original ainsi que les répercussions qu'aura le développement de cette activité sur la qualité du piégeage.

Toujours dans la sous-zone du lac Soucis, des conflits d'usage sont à prévoir en raison de la présence de terrains de piégeage enregistrés sur des terres du domaine de l'État désignées par règlement pour cette activité en vertu des articles 85 et 86 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chap. C-61)². Sur ces territoires, l'octroi d'un bail donne à son titulaire l'exclusivité du piégeage et le droit d'ériger des bâtiments et des constructions, sans avoir à se conformer aux dispositions de la Loi sur les terres du domaine de l'État (L.R.Q., chap. T-8.1) concernant les baux ou les permis d'occupation des terres du domaine de l'État. La sous-zone du lac Coucou (04-18-02) présente une problématique similaire de conflit d'usage avec les activités de piégeage, à la différence que celle-ci se trouve à l'intérieur d'une réserve à castor où les droits de chasse et de piégeage sont à l'usage exclusif des autochtones.

Enjeux

- La protection des paysages visibles à partir du parcours de canot-camping dans la sous-zone 04-18-01 ainsi que les équipements et les aménagements présents le long du parcours.
- La mise en valeur d'un potentiel de bleuetière.
- Les activités avec et sans prélèvement faunique (04-18-01).

Analyse

La zone se caractérise par un potentiel de bleuetières validé sur le terrain et qui renferme les conditions biophysiques et d'accessibilité propices à la mise en valeur de bleuetières de type forêt/bleuet. Ce potentiel se situe à l'interface de terrains de piégeage enregistrés et d'une portion de réserve à castor où les autochtones détiennent des droits exclusifs de chasse et de piégeage des animaux à fourrure. Par ailleurs, la mise en place de ces bleuetières de type forêt/bleuet laisse peu de place à d'autres usages sur les portions de territoires utilisées à cette fin. Également, le développement éventuel de bleuetières de type forêt/bleuet dans cette zone n'aurait pas de conséquences sur la possibilité forestière, telle qu'elle est prévue dans les modalités du Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier à des fins de bleuetière. Compte tenu du caractère intensif ou restrictif de l'usage projeté, ce dernier pourrait remettre en question les activités de piégeage dans la zone.

² <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/territoires/piegeage.jsp>



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : **04-18**

Potentiel bleuet des lacs Soucis et Coucou

Intention gouvernementale

Utiliser prioritairement la zone à des fins de bleuetières.

Vocation

Utilisation prioritaire projetée.

Objectifs spécifiques

- Adapter les pratiques culturelles de l'exploitation du bleuet en fonction de la conservation des espèces fauniques dans la sous-zone 04-18-01.
- Protéger les paysages visibles à partir du parcours de canot-camping de la réserve faunique.

Commentaires

Aucun.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-19

Projet de parc régional des Trois Sœurs

Description sommaire et localisation

Cette zone est circonscrite par les limites d'un projet de parc régional ainsi que par celles de la zone du corridor du Saint-Maurice à l'est. Le projet de parc régional est localisé à environ 22 km au sud du noyau de la ville de La Tuque, sur la rive ouest du Saint-Maurice. La zone couvre une superficie de 22,2 km². Fait à noter, une bande de 1,5 km par 9,4 km correspondant à une superficie supplémentaire de 14,1 km² et appartenant au projet de parc, se trouve dans la zone voisine du corridor de la rivière Saint-Maurice (04-16). Quelques lots de tenure privée couvrant une superficie d'environ 4 km² sont enclavés dans la zone.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Le projet est situé dans un site exceptionnel, au sommet d'un secteur de falaises offrant des points de vue spectaculaires sur le Saint-Maurice.

Le territoire chevauche la région physiographique du Bouclier canadien. Le relief est principalement montagneux et composé de grands sommets, dont trois situés en bordure de la rivière Saint-Maurice et trois autres en bordure d'un affluent du lac Turcotte. Le plus haut sommet (500 m d'altitude) fait partie de ces trois derniers situés au nord du territoire. L'hydrographie se compose d'une dizaine de lacs reliés entre eux par de petits cours d'eau, le plus grand étant le lac Castelard qui couvre une superficie de plus de 500 ha¹.

Le paysage de la zone présente des particularités, notamment sur le plan de sa topographie accidentée, laquelle offre des points vues spectaculaires sur le Saint-Maurice à partir de sommets qui avoisinent les 500 m.

Le territoire essentiellement forestier fait partie du domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune. Il est composé à 20,2 % de peuplements résineux, à 60,2 % de peuplements mixtes et à 11,3 % de peuplements feuillus. On y trouve aussi des peuplements de pins blancs centenaires qui constituent un élément distinctif de ce territoire. Le couvert forestier a subi des coupes forestières dans une proportion de 2,8 %. Les milieux humides couvrent une superficie de 0,02 %. Des coupes forestières avec protection de la régénération ont été effectuées il y a une vingtaine d'années dans le secteur nord-ouest du territoire, à proximité des lacs Noël, du Rocher et Wilson. Au cours des 20 dernières années, plus de 156 000 \$ ont été investis en travaux sylvicoles dans la zone.

La zone est caractérisée par la présence de quelques lots de tenure privée à l'intérieur du périmètre du projet de parc régional.

L'agglomération de La Tuque est le promoteur du projet et bénéficie de l'appui du Centre local de développement du Haut-Saint-Maurice. Par ailleurs, la Corporation du parc des Trois Sœurs est l'organisme mandaté par l'agglomération de La Tuque pour mener à bien la réalisation du projet de parc régional.

¹ GENIVAR (2007). *Plan provisoire d'aménagement et de gestion du parc régional des Trois Sœurs*, rapport final, rapport de GENIVAR Société en commandite à la Corporation du parc des Trois Sœurs et la Ville de La Tuque. 57 p. + annexes.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-19

Projet de parc régional des Trois Sœurs

Droits, statuts et activités usuelles

Droits :

- CAAF.
- Deux baux de villégiature privée (un bail localisé au lac Wilson et un second situé à la limite nord du territoire).
- Une tour de télécommunications.

Statuts :

- Un refuge biologique.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels :

- Potentiel de développement hydroélectrique (bassin versant de la rivière Saint-Maurice présentant un potentiel > 50 MW).

Projets :

Projet de parc régional des Trois Sœurs comprenant les infrastructures et activités projetées suivantes :

- Belvédères et sentiers de courte et de longue randonnée pédestre.
- Passerelle piétonnière sur le Saint-Maurice.
- Infrastructures d'accueil sur la rive est du Saint-Maurice.
- Vélo de montagne.
- Escalade.
- Parcours *ferré*².
- Chalets locatifs.
- Campings sauvages et refuges.
- Site dédié à l'interprétation de la culture attikamek (aucune entente précise n'a cependant été conclue à ce jour entre le promoteur et les représentants attikameks).
- Autres aménagements et activités de récréation extensive complémentaires (à préciser).

² Itinéraire tracé dans une paroi rocheuse équipée d'éléments destinés à faciliter la progression et à optimiser la sécurité des visiteurs.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-19

Projet de parc régional des Trois Sœurs

Problématique

Le territoire convoité pour la réalisation du projet fait l'objet de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers alors que la nature du projet et de l'expérience récréative qui doit en découler nécessite un milieu naturel qui est le moins possible perturbé.

Enjeux

- La mise en valeur récréotouristique de la zone.
- L'aménagement forestier et la mise en valeur des investissements sylvicoles réalisés.
- La protection des paysages.

Analyse

L'agglomération de La Tuque est le promoteur de ce projet de parc régional. Celui-ci bénéficie aussi de l'appui du Centre local de développement du Haut-Saint-Maurice. Le projet est considéré comme apport substantiel à l'offre récréotouristique de la Ville de La Tuque, tout en favorisant la mise en valeur de cette portion du corridor du Saint-Maurice. L'évaluation préliminaire du projet prévoit un achalandage estimé à 100 000 visiteurs après cinq années d'exploitation ainsi que la création d'une centaine d'emplois. Le paysage de la zone présente des particularités, notamment sur le plan de sa topographie accidentée, laquelle offre des points de vue spectaculaires sur le Saint-Maurice à partir de sommets qui avoisinent les 500 m. Le projet a fait l'objet d'un plan provisoire d'aménagement et de gestion conçu en juin 2007 par une firme d'experts-conseils mandatée par le promoteur. En août 2008, celui-ci était toujours étudié par un comité interministériel composé notamment de représentants du MAMROT, responsable de l'application du cadre de référence gouvernemental sur la constitution d'un parc régional sur les terres du domaine public. Selon ce cadre de référence gouvernemental, le récréotourisme doit constituer la vocation dominante de ces territoires sans toutefois en constituer la priorité. Dans ce contexte, l'utilisation du territoire de parc régional peut donc laisser place, sous certaines conditions, à la pratique d'autres activités.

La zone fait aussi l'objet de droits d'aménagement forestier puisque les CAAF couvrent la totalité du territoire public de la zone. Les opérations forestières pourraient perturber les infrastructures et les activités prévues dans le plan d'aménagement et de gestion du parc et modifier le paysage de la zone dans un environnement prévu pour le développement récréotouristique. Il appert que les caractéristiques de la zone ainsi que ses perspectives de développement anticipées par le milieu local tracent la voie en fonction d'une intention qui va dans ce sens.

Le projet représente une contribution à l'augmentation de l'offre récréotouristique régionale. L'évaluation préliminaire du projet prévoit un achalandage estimé à 100 000 visiteurs après cinq années d'exploitation ainsi que la création d'une centaine d'emplois.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-19

Projet de parc régional des Trois Sœurs

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources en favorisant la mise en valeur récréotouristique.

Vocation

Utilisation multiple modulée projetée.

Objectifs spécifiques

- Adapter la gestion du territoire et des ressources, notamment l'aménagement forestier, au contexte récréotouristique de la zone.
- Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à assurer la pratique des activités récréatives de plein air.

Commentaires

Les caractéristiques environnementales et socioéconomiques devront être révisées en fonction de la version définitive du plan d'aménagement et de gestion du projet de parc régional des Trois Sœurs.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 27 mars 2009

Zone n° : 04-20

Bleuetières du secteur de La Tuque

Description sommaire et localisation

Cette zone est formée de deux¹ bleuetières de type forêt/bleuet aménagées sur les terres du domaine de l'État. Ces dernières ont fait l'objet de droits fonciers octroyés par le MRNF en 2006 à la suite d'un appel de propositions lancé en 2005. Cette procédure est prévue dans le cadre du Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier ayant pour fins une bleuetière. Les trois bleuetières sont situées sur le territoire de l'agglomération de La Tuque et représentent une superficie totale de 2,4 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Ces sites retenus pour l'aménagement de bleuetières de type forêt/bleuet présentaient au départ un potentiel important. En 2003, la Ville de La Tuque, en collaboration avec le MRNF et le MAPAQ, a réalisé une étude du potentiel théorique pour le développement et l'aménagement de bleuetières sur le territoire de l'agglomération de La Tuque. Cette étude repose sur des critères biophysiques tels que les dépôts de surface, la classe des pentes ainsi que les caractéristiques des peuplements forestiers. Ce potentiel théorique a été validé sur le terrain au printemps 2005. Les bleuetières de type forêt/bleuet sont des espaces sur lesquels des bandes d'environ 60 m de largeur réservées à la culture intensive du bleuet nain sont séparées par des corridors boisés d'environ 42 m de largeur où est pratiqué un aménagement forestier intensif de façon à respecter les droits forestiers consentis. Un des objectifs poursuivis dans le cadre du programme consiste à permettre aux producteurs agricoles d'atteindre le seuil d'une unité viable de production de 200 ha. L'utilisation du territoire situé près des lacs, des cours d'eau, des milieux humides et des dépôts meubles présentant des potentiels aquifères peut constituer un risque de contamination.

Droits, statuts et éléments particuliers

- CAAF.
- Bail à bleuetière de type forêt/bleuet.
- Un bail de villégiature privée (20-02).

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiel de développement hydroélectrique (bassin versant de la rivière Saint-Maurice présentant un potentiel > 50 MW).

¹ Une troisième bleuetière en exploitation fait normalement partie de la zone. Elle a toutefois été englobée dans le territoire d'intérêt C-41 (sous-zone 23-02). Une redéfinition à venir des limites de ce territoire d'intérêt devrait corriger la situation afin de réintégrer cette troisième bleuetière dans la zone 04-20.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Date : 27 mars 2009	
Zone n° : 04-20	Bleuetières du secteur de La Tuque
Problématique Aucune problématique d'affectation n'est à signaler dans la zone.	
Enjeux Aucun enjeu n'est à signaler dans la zone.	
Analyse La zone a déjà fait l'objet d'un octroi de baux de bleuetières de type forêt/bleuet en vertu du Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier à des fins de bleuetières. Selon ce concept, les usages liés à la culture du bleuet et à l'aménagement forestier peuvent cohabiter sans que la productivité de l'un ou l'autre de ces usages en soit influencée. Toutefois, la mise en place de ces bleuetières de type forêt/bleuet laisse peu de place à d'autres usages sur les portions de territoires utilisées à cette fin.	
Intention gouvernementale Utiliser prioritairement le territoire de la zone à des fins de bleuetières.	
Vocation Utilisation prioritaire.	
Objectifs spécifiques Aucun.	
Commentaires Aucun.	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-21

Refuge faunique de Pointe-du-Lac

Description sommaire et localisation

La zone est délimitée par un refuge faunique localisé en eau libre face au secteur Pointe-du-Lac, à Trois-Rivières, dans la partie nord-est du lac Saint-Pierre. La zone occupe une superficie de 2,6 km². Des bandes d'une largeur de 100 m à partir de la ligne de la courbe de niveau zéro sur la rive du lac Saint-Pierre et 150 m du côté nord du chenal maritime sont exclues du refuge faunique afin de permettre respectivement la pratique de la chasse à gué et le passage d'embarcations, entre autres pour la pêche au doré.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Le type d'habitat en présence comprend un haut-fond en eau libre de faible profondeur d'eau (9 à 11 m) constitué d'un fond rocheux avec sable et limon grossier. Le groupement végétal qui occupe le haut-fond est un herbier submergé. Cet habitat est utilisé pour le repos et l'alimentation d'un nombre important et d'une grande diversité de canards plongeurs.

De la mi-octobre à la fin novembre se produisent les grands rassemblements de canards plongeurs. À ce moment, dans le secteur du haut-fond de Pointe-du-Lac, on peut dénombrer jusqu'à 6 000 fuligules et 4 000 garrots à œil d'or, ce qui représente respectivement 34 % et 5 % des canards présents au lac Saint-Pierre. D'autres espèces de canards plongeurs fréquentent l'habitat. Des milliers de petits fuligules, de fuligules milouinan et, en moins grand nombre, des fuligules à dos blanc et des fuligules à tête rouge se regroupent en hardes imposantes. Le fuligule à collier est aussi présent, mais il ne prend pas part aux rassemblements en bandes. Ces grands mouvements d'automne entraînent aussi des contingents de harles, de macreuses et de hareldes kakawis. L'habitat est donc fréquenté par une densité et une diversité importantes d'espèces de fuligules, de canards de mer et de harles.

L'objectif du refuge faunique est de créer une aire de repos propice à la concentration des canards plongeurs en vue de les protéger contre le dérangement et l'exploitation excessive ainsi que pour augmenter la qualité, le succès de chasse et les retombées économiques locales.

Droits, statuts et activités usuelles

- Refuge faunique.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- Potentiel éolien théorique.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-21

Refuge faunique de Pointe-du-Lac

Problématique

Aucune problématique particulière n'est à signaler pour cette zone.

Enjeux

Aucun enjeu en particulier n'est à signaler pour cette zone.

Analyse

L'habitat est le deuxième plus important pour les fuligules au lac Saint-Pierre. Les plus grandes concentrations se retrouvent au centre du lac Saint-Pierre; il est important de mentionner que l'utilisation de ce milieu est probablement associée aux dérangements que subissent les canards dans des habitats plus propices à leur alimentation. On y retrouve également 3 000 garrots, soit 20 % des garrots dénombrés au lac Saint-Pierre.

Par ailleurs, étant donné que la densité et la diversité fauniques de certaines populations d'espèces ont chuté dramatiquement à l'échelle du continent (garrots, fuligule à tête rouge), ces espèces utilisant le secteur de la zone permettent de classer le site important tant sur le plan régional que provincial.

Intention gouvernementale

Préserver l'intégrité d'un habitat faunique d'importance pour les canards plongeurs en migration automnale, reconnu à l'échelle régionale ou provinciale pour sa productivité faunique, sa densité et la diversité faunique qu'il renferme.

Vocation

Protection stricte.

Objectifs spécifiques

Aucun.

Commentaires

Aucun.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-22

Zone résiduelle

Description sommaire et localisation

La zone résiduelle couvre une vaste portion de la région et regroupe des territoires utilisés à de multiples fins sans posséder de statut particulier. Elle est principalement située en territoire libre de statuts fauniques, en majorité sur le territoire de l'agglomération de La Tuque, de la MRC de Mékinac et, dans une plus faible mesure, sur celui de la MRC de Maskinongé. La zone couvre surtout le nord-ouest de la région et déborde dans les régions administratives des Laurentides, de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue, du Nord-du-Québec et du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le territoire de la zone s'étire en forme d'entonnoir vers le sud de la région, dans des secteurs plus occupés, localisés de part et d'autre de la rivière Saint-Maurice. La zone couvre une superficie de 17 400 km², soit 53,6 % du territoire public de la Mauricie.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Le réseau hydrographique de la zone est très développé, dominé par de nombreux lacs et plusieurs rivières. Les plans d'eau les plus importants quant à leur superficie sont le réservoir Blanc, les lacs Châteauvert, Flamand, Decelles, Levasseur, Dandurand, des Dix Mille, Cinq Mille, Levasseur, Tessier, Chaumonot, Rhéaume ainsi que le réservoir Manouane. Les rivières Saint-Maurice, Ruban, Manouane, Windigo et Flamand constituent les principaux cours d'eau qui drainent la zone. Ces derniers sont aussi reconnus à titre de parcours canotables par la Fédération québécoise du canot et du kayak. La zone est en grande majorité située à l'intérieur du bassin hydrographique de la rivière Saint-Maurice.

La zone est localisée dans la province naturelle des Laurentides méridionales (Province « C »). Sur le plan de la géologie, le territoire se trouve dans la Province géologique de Grenville, dont l'assise géologique est constituée de roches intrusives très métamorphisées (gneiss). Le relief est fait d'un ensemble de basses collines, de plateaux et de dépressions. L'altitude varie de 200 à 600 m. La végétation dans la partie sud de la zone appartient au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, tandis que la portion nord se trouve dans le domaine de la sapinière à bouleau jaune. La pessière à mousse occupe une faible superficie à l'extrémité nord de la zone.

Le territoire présente une utilisation très diversifiée. Plusieurs activités y ont cours, tant sur le plan de la foresterie, des mines, de l'énergie, de la villégiature privée, de la pourvoirie sans droits exclusifs et des activités autochtones. Le territoire de la zone recèle également plusieurs potentiels fort importants, notamment pour la sylviculture intensive.

Sur le plan de l'accessibilité, la portion nord-ouest de la zone est beaucoup moins desservie que le sud par le réseau routier forestier. Elle se caractérise par un développement dispersé. Le milieu bâti comprend quelques hameaux localisés en bordure de la voie ferrée du CN, soit Sanmaur, Casey, Oskélanéo et Clova, une villégiature riveraine très dispersée aux abords des plans d'eau les plus accessibles ainsi que plusieurs pourvoiries sans droits exclusifs. L'occupation humaine du nord de la zone se traduit aussi par la présence notable des Attikameks, des communautés de Manawan, d'Obedjiwan et de Wemotaci.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-22

Zone résiduelle

Les membres de ces communautés utilisent le territoire pour la pratique de leurs activités de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales et on y retrouve plusieurs campements attikameks. Les réserves indiennes de Wemotaci, d'Obedjiwan et Coucoucache (cette dernière étant inhabitée) constituent des portions de territoire sous administration fédérale qui sont exclues de la zone.

Les pourvoiries sans droits exclusifs occupent une place importante dans la zone, particulièrement aux abords du réservoir Gouin, dans le secteur de Clova ainsi que sur les rives du réservoir Blanc. En 2007, ces pourvoiries offraient 333 unités d'hébergement.

On dénombre une douzaine de lacs reconnus à titre de pôles de villégiature privée dans le PRDTP (10 emplacements et plus). La villégiature privée et les pourvoiries sans droits exclusifs localisées sur les rives du réservoir Gouin (04-26) doivent composer avec les variations de niveau d'eau causées par la gestion hydroélectrique de ce plan d'eau.

La zone est desservie par plusieurs infrastructures de transport comprenant les routes forestières n° 10 (Ro-450) et la route n° 25 (Ro-461). Deux voies ferrées du Canadien National traversent la zone, l'une en direction nord-sud assure une liaison entre Montréal et Jonquière et l'autre, en direction sud-est/nord-ouest, assure la liaison entre Montréal et Senneterre.

Plus au sud, du côté est de la rivière Saint-Maurice, la zone est entrecoupée de plusieurs blocs de territoire privé. Quelques plans d'eau favorisés notamment par une meilleure accessibilité, tels que les lacs Turcotte, La Tuque et du Jésuite, sont fortement développés pour la villégiature privée. D'ailleurs, la zone en général possède un potentiel de développement fort important pour l'essor de la villégiature privée, lequel est évalué à plus de 200 plans d'eau pouvant offrir au moins dix nouveaux emplacements aménageables.

Sur le plan de la foresterie, la majeure partie du territoire est utilisée à des fins d'aménagement forestier. La Direction des opérations intégrées de la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec évalue à environ 88,6 millions de dollars les investissements sylvicoles réalisés dans la zone au cours des 20 dernières années. La zone chevauche les quatre unités d'aménagement forestier de la région (041-51, 042-51, 043-52, 043-51) et plus de 28 usines de transformation du bois s'y approvisionnent directement. Ces usines génèrent près de 3 700 emplois en Mauricie et dans les régions avoisinantes¹. La partie nord-est de la zone est caractérisée par un fort potentiel pour la sylviculture intensive. Le projet Triade y retient 13 aires potentielles couvrant une superficie de plus de 390 km².

Le développement et la gestion de l'hydroélectricité exercés par Hydro-Québec y sont importants. L'activité hydroélectrique actuelle et projetée est principalement concentrée sur la rivière Saint-Maurice, en aval de Wemotaci. Quelques réservoirs tels que les lacs Manouane, Mondonac, Châteauvert et Kempt servent à régulariser le débit du bassin versant du Saint-Maurice.

¹ Il s'agit des emplois liés aux usines qui s'approvisionnent dans la zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-22

Zone résiduelle

L'activité minière est surtout localisée au sud du réservoir Gouin et dans le secteur de Parent, où l'on observe quelques concentrations substantielles de droits miniers actifs. Aux environs du lac Letondal, situé à l'est de Parent, la compagnie Les Produits Mica Suzorite inc. y exploite sur une base intermittente une carrière de mica. Cette entreprise est le seul producteur de mica au Canada. En 2004, Les Produits Mica Suzorite inc. a extrait plus de 160 000 t de mica, de quoi alimenter pendant quatre années une usine de traitement de ce minerai industriel, située à Boucherville. La compagnie exploite dans ce même secteur un camp de travailleurs ainsi qu'un parc à résidus miniers, ce dernier étant situé dans le domaine privé. On trouve aussi dans ce secteur un potentiel minier important quant à l'exploitation du cuivre et du mica.

Au sud-ouest de la zone, dans le secteur de Saint-Alexis-des-Monts, quelques lots du canton d'Hunterstown font l'objet d'activités minières, notamment pour l'exploration (titres miniers d'exploration) ainsi que pour l'exploitation de la pierre architecturale. Ce secteur a été mis en valeur à des fins minières en 1967. Il se caractérise par la présence de roches recherchées pour leurs variétés de bruns caractéristiques (Newton, brun automne, brun diamant, auburn et brun rivière).

Mis à part le secteur de Saint-Alexis-des-Monts, l'activité minière est observable au sud du lac Mékinac, dans un secteur entourant le noyau de la ville de La Tuque ainsi qu'aux abords de la route du lac Édouard. Un potentiel minier d'intérêt, notamment pour l'exploitation du nickel et du cuivre, se trouve localisé à l'ouest du lac Édouard. Il en va de même pour l'exploitation de l'or, de l'argent, du zinc et du cuivre au sud de la zec Tawachiche.

Le nord-ouest de la zone est couvert par une partie des divisions Manawan, Obedjiwan de la réserve à Castor Abitibi créée en 1943 ainsi qu'une partie de la réserve à castor Roberval créée en 1951. Ces territoires ont été établis afin de permettre aux populations de castors de se reconstituer à la suite d'une baisse dramatique de celles-ci. Ce sont aussi des territoires où les Amérindiens détiennent des droits exclusifs de chasse et de piégeage des animaux à fourrure.

Les dispositions concernant les réserves à castor sont contenues dans le Règlement sur les réserves de castor (L.R.Q., chap. C-61, r.31) adopté en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chap. C-61.1)². On y constate aussi la présence d'un bloc de terrains de piégeage enregistrés situés au sud de la voie ferrée du CN, dans les secteurs de Parent et Clova. Ces terrains de piégeage se trouvent sur les terres du domaine de l'État désignées par règlement pour cette activité en vertu des articles 85 et 86 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chap. C-61)³. Sur ces territoires, l'octroi d'un bail donne à son titulaire l'exclusivité du piégeage et le droit d'ériger des bâtiments et des constructions, sans avoir à se conformer aux dispositions de la Loi sur les terres du domaine de l'État (L.R.Q., chap. T-8.1) concernant les baux ou les permis d'occupation des terres du domaine de l'État⁴.

² <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/territoires/castor.jsp>

³ <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/territoires/piegeage.jsp>

⁴ Idem.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-22

Zone résiduelle

La zone est desservie par des sentiers de motoneige d'envergure régionale et interrégionale, soit le Trans-Québec n° 73 qui part de La Tuque en direction nord et les sentiers régionaux n°^{os} 347 et 355 qui desservent la portion sud du territoire.

Plusieurs parcours canotables reconnus par la Fédération québécoise du canot et du kayak sont à signaler dans la zone, soit les rivières Saint-Maurice, Vermillon, Bostonnais, Windigo et Matawin.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits :

- 28 CAAF (unités d'aménagement forestier 43-51 et 42-51).
- 1047 titres miniers d'exploration principalement localisés au nord-ouest de Parent, au nord de Casey, au nord de la réserve indienne de Wemotaci, au nord et à l'ouest d'Obedjiwan ainsi que dans le secteur de Saint-Alexis-des-Monts.
- Sept baux exclusifs d'exploitation pour la pierre architecturale, dont deux octroyés dans le secteur de Saint-Alexis-des-Monts (lots du canton d'Hunterstown).
- Un bail minier (mine de mica Suzorite Mining).
- 53 sites d'extraction de substances minérales de surface actifs, dont chacun peut faire l'objet d'un ou plusieurs baux non exclusifs d'exploitation (83 au total).
- Un parc à résidus miniers (enclavé dans un territoire privé près du lac Letondal)⁵.
- Permis recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain.
- 113 baux d'établissement de pourvoiries sans droits exclusifs (une pourvoirie peut détenir plus d'un bail).
- 23 terrains de piégeage enregistrés limitrophes de la réserve à castor Abitibi, au sud.
- 2 582 baux de villégiature privée dont les principales concentrations sont situées aux lacs La Tuque, Chaumonot, Darey, Ministic, du Jésuite, Clochette, Châteauvert et Flamand ainsi qu'aux abords de la partie sud du réservoir Blanc (secteur McTavish).
- 65 baux d'abri sommaire.
- Huit baux de résidence principale.
- Deux baux de terrains de camping aménagés.
- 21 baux à des fins commerciales.
- Un bail commercial octroyé à un site d'activités aérotouristiques (Écofly).
- Cinq baux d'hébergement commercial.

⁵ Les terrains sur lesquels se trouve le parc à résidus miniers, soit les blocs 1 et 2 du canton de Letondal, ont été cédés par lettres patentes le 7 juin 1990 à l'entreprise Les Produits Mica Suzorite inc.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-22

Zone résiduelle

- Un bail aux fins de relais, d'abri ou de refuge.
- Six baux à des fins industrielles.
- Sept baux de terrains de camping semi-aménagés.
- 11 baux de terrains de camping rustique.
- Une autorisation de sentiers de traîneau à chiens.
- Une autorisation pour sentiers de vélo de montagne dans le secteur de La Tuque.
- Deux sites industriels forestiers (Coopérative forestière du Haut-Saint-Maurice — Site Vallières et les Emballages Smurfit Stone inc.)
- Cinq permis d'érablières sur réserve forestière au nord du lac Lejeune et au lac du Jésuite.
- 11 mises à la disposition ou baux à des fins de tours de télécommunications.
- Une servitude de gazoduc Grand-Mère–La Tuque–Chambord orienté nord-sud, du côté est du Saint-Maurice.
- 16 baux de sites d'enfouissement sanitaire.
- Un bail de piste d'atterrissage.
- Un bail de source d'approvisionnement en eau potable au lac Turcotte.
- Trois baux de stations de mesure.
- Neuf baux de camps de travailleurs, dont un au lac Flamand (les Forestiers Rébec inc.).
- Une hydrobase.
- Un bail d'infrastructures de transport (Air Saint-Maurice).
- Quatre baux d'infrastructures de transport aérien (pistes d'atterrissage).
- Un bail d'infrastructure de transport à des fins non commerciales (piste d'atterrissage).
- Deux mises à la disposition de centrales hydroélectriques au fil de l'eau (aménagements hydroélectriques Rapides-des-Cœurs et de la Chute-Allard représentant une puissance installée de 138 MW) gérées par Hydro-Québec.
- Une mise à la disposition d'une ligne électrique monoterne à 230 kV qui relie les deux postes électriques de la Chute-Allard et de Rapides-des-Cœurs ainsi que le poste de Rapide-Blanc⁶ gérés par Hydro-Québec.
- Quatre mises à la disposition de lignes électriques à 735 kV gérées par Hydro-Québec.
- Deux mises à la disposition de lignes électriques à 450 kV gérées par Hydro-Québec.
- Une mise à la disposition de ligne électrique à 230 kV gérée par Hydro-Québec.
- Deux mises à la disposition de lignes électriques à 120 kV gérées par Hydro-Québec.
- Deux mises à la disposition de lignes électriques à 69 kV gérées par Hydro-Québec.

⁶ Hydro-Québec TransÉnergie (2004), « Intégration de la production des centrales de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs au réseau d'Hydro-Québec », *Bulletin d'information* n° 1, février 2004.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-22

Zone résiduelle

- Une mise à la disposition d'un poste électrique (Parent) géré par Hydro-Québec.
- Six mises à la disposition en faveur d'Hydro-Québec pour les barrages « B » et « C ».

Statuts :

- Réserve à castor Abitibi (une partie des divisions Manawan, Wemotaci et Obedjiwan) et une partie de la réserve à castor Roberval. Ces réserves à castor sont subdivisées en terrains de piégeage utilisés exclusivement à cette fin par les autochtones.
- Zone agricole permanente (quelques lots localisés dans la partie sud de la zone).
- Huit forêts d'expérimentation sur unité d'aménagement forestier.
- Une forêt d'expérimentation sur réserve forestière.
- 13 petits lacs aménagés.
- 170 refuges biologiques.
- 81 sites archéologiques.

Activités usuelles :

- Trois sentiers de motoneige Trans-Québec (n^{os} 13, 73 et 83).
- Cinq sentiers de motoneige régionaux (n^{os} 318, 347, 355, 360 et 349).
- Trois sentiers de motoneige locaux.
- Trois sentiers de motoneige non homologués par la FCMQ.
- Trois sentiers de motoquad régionaux (n^{os} 550, 467 et 455).
- 19 parcours canotables reconnus par la Fédération québécoise du canot et du kayak.
- Un parcours de rafting sur la rivière Matawin.
- Sentiers de ski de fond.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels :

- Une aire de potentiel minéral d'intérêt pour l'exploitation du mica et du cuivre dans le secteur de Parent.
- Une aire de potentiel minéral d'intérêt pour l'exploitation du cuivre et du nickel dans le secteur de Lac-Édouard.
- Une aire de potentiel minéral d'intérêt pour l'exploitation de l'or, de l'argent, du zinc et du cuivre dans le secteur de Notre-Dame-de-Montauban.
- Un secteur potentiel pour l'exploitation de la pierre architecturale mis en valeur en 1967 dans le secteur de Saint-Alexis-des-Monts (roches recherchées pour leurs variétés de bruns caractéristiques : Newton, brun automne, brun diamant, auburn, brun rivière).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-22

Zone résiduelle

- 15 gîtes métalliques principalement, dont la moitié sont localisés dans le secteur de Parent.
- Quatre gîtes non métalliques dans le secteur de Parent.
- Quatre sites potentiels pour l'exploitation de la pierre architecturale.
- Huit sites potentiels pour l'exploitation de la pierre concassée.
- 676 sites d'extraction de substances minérales de surface non actifs.
- 13 aires de potentiel pour la sylviculture intensive décrites dans le projet Triade, couvrant une superficie de 783 km².
- 202 lacs potentiels pour le développement de la villégiature privée répondant aux critères d'identification du PRDTP.
- Potentiel acéricole⁷ principalement localisé au sud-ouest du lac Mékinac et plus particulièrement dans les secteurs des lacs du Jésuite, Cadotte et Boucher. Ce potentiel morcelé couvre une superficie de 6,5 km². D'autres aires à potentiel acéricole dispersées dans les secteurs des lots du canton d'Hunterstown ainsi qu'à l'est et à l'ouest du lac Sacacomie couvrent 4,7 km² supplémentaires.
- Deux bassins versants présentant un potentiel de développement hydroélectrique > 50 MW (rivières Saint-Maurice et Batiscan).
- Potentiel éolien théorique dispersé sur le territoire de la zone.
- Deux rivières potentielles pour l'exploitation de minicentrales (Batiscan et Matawin).
- Une rivière potentielle pour le développement récréotouristique (Saint-Maurice).

Projets :

- Un projet de minicentrale sur la rivière Manouane correspondant à une puissance installée de 22 MW (projet Manawan-Sipi).

Éléments particuliers :

- 62 barrages (répertoire du Centre d'expertise hydrique du Québec).
- Cinq barrages exploités par Hydro-Québec (du Deverick, de la Carpe-Rouge au lac Levasseur, Gouin, Mégiscane incluant le canal et l'évacuateur de crues ainsi que le barrage de la Loutre-Gauche).
- 10 digues exploitées par Hydro-Québec (de la Baie-Adolphe-Poisson-Sud et Nord, du Lac-Clair, de la Baie-de-Couleuvre, les digues M-1, M-2, M-3 ainsi que la digue-remblai du Poisson-Blanc).
- Deux sites d'intérêt.

⁷ Le potentiel acéricole évalué en 1998 sera revu par la Direction des opérations intégrées de la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-22

Zone résiduelle

- Quatre réservoirs formés des lacs Manouane, Châteauvert, Kempt, Mondonac, Blanc, Flammand et rivière Saint-Maurice en amont de La Tuque, utilisés à des fins hydroélectriques et gérés par Hydro-Québec.
- Deux sites d'intérêt historique ou patrimonial (la gare de Clova et l'aménagement hydroélectrique de Rapide-Blanc) répertoriés à titre de « territoire d'intérêt historique » dans le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut-Saint-Maurice.
- Un site d'intérêt particulier entourant la station de mesure d'Environnement Canada à l'ouest du noyau de Lac-Édouard.
- 55 lacs à touladi de type 1⁸.
- 11 sites de nidification pour le pygargue à tête blanche, dont sept dans les secteurs du réservoir Gouin et du lac Manouane.
- Deux sites potentiels pour l'habitat de la tortue des bois (un sur la rivière aux Rats et un dans le bassin de la rivière du Loup, à Saint-Alexis-des-Monts).
- Un lac à omble chevalier (lac Des Coteaux).
- Deux rivières à ouananiche (rivières aux Brochets et du Milieu).
- 61 lacs d'intérêt prioritaire pour la protection des paysages (P1 et P2)⁹.
- Nitassinan de Mashteuiatsh (EPOG), dans la portion nord de la zone.

Problématique

Aucune problématique d'affectation particulière n'est observée dans la zone.

Enjeux

Aucun enjeu d'affectation particulier n'est observé dans la zone.

Analyse

Le territoire de la zone est utilisé à de multiples fins, tant pour la foresterie, l'hydroélectricité, l'exploration et l'exploitation minières, les pourvoies sans droits exclusifs que la villégiature privée. Ces usages cohabitent sans soulever jusqu'ici de problématique particulière.

⁸ Les lacs à touladi de type 1 sont caractérisés par un habitat de bonne qualité et de bonne superficie. Ils englobent aussi les lacs dont l'habitat n'a pas été analysé ou encore les lacs pour lesquels l'information permettant de juger de la qualité de l'habitat pour le touladi n'est pas disponible.

⁹ Les secteurs ou lacs d'intérêt prioritaire pour les paysages ont été sélectionnés dans le cadre de la mise en œuvre de l'OPMV n° 7 : maintenir la qualité visuelle des paysages en milieu forestier. Ils ont fait l'objet d'un processus de sélection à partir notamment de valeurs sociales, de la fréquentation et de l'importance des infrastructures et des équipements. Ils ont été approuvés par le MRNF par l'entremise du PGAF 2008-2013.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Date : 1^{er} octobre 2009	
Zone n° : 04-22	Zone résiduelle
Les aires potentielles préliminaires pour la sylviculture intensive n'ont pour l'instant pas d'influence sur les usages actuels jusqu'à ce que leurs limites soient redéfinies, tel que cela est prévu dans le Livre vert. Celles-ci pourraient être réévaluées et modifiées selon des contraintes biophysiques et socioéconomiques ainsi que les difficultés d'harmonisation avec d'autres usages. Par la suite, ces aires de potentiel pourraient devenir des zones d'affectation qui seraient exclues de la zone résiduelle. Dans l'intervalle et dans l'attente des mécanismes de redéfinition des limites et de mise en valeur des potentiels pour la sylviculture intensive, il n'est pas envisagé pour le moment d'accorder dans la zone une priorité à une utilisation en particulier au détriment des autres, pas plus que d'envisager des modulations supplémentaires à celles applicables dans le contexte de la gestion du territoire public et de ses ressources.	
Intention gouvernementale Utiliser le territoire et les ressources.	
Vocation Utilisation multiple.	
Objectifs spécifiques Aucun.	
Commentaires Aucun.	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-23

Territoires d'intérêt pour la création de réserves de biodiversité projetées et d'une réserve aquatique projetée

Description sommaire et localisation

Cette zone éclatée englobe trois territoires d'intérêt ciblés pour la création de réserves de biodiversité projetées et éventuellement d'une réserve aquatique projetée. Ces trois territoires sont situés dans la province naturelle des Laurentides méridionales (Province « C »). Ils s'inscrivent dans la Stratégie québécoise sur les aires protégées. La zone couvre une superficie de 430,4 km².

04-23-01 – Territoire d'intérêt des Basses-Collines-du-Lac-Wayagamac (TI C-40)

Le territoire d'intérêt est localisé sur le territoire de l'agglomération de La Tuque et englobe en bonne partie la zec de la Bessonne. Elle se trouve à environ 6 km à l'est du périmètre urbain de La Tuque et à environ 10 km au sud-est de la communauté attikamek de Wemotaci. Le territoire d'intérêt couvre une superficie de 124,1 km².

04-23-02 – Territoire d'intérêt de la Petite-Rivière-Croche (TI C-41)

Cette sous-zone pourrait être visée pour la création d'une réserve aquatique projetée¹. Elle est située à environ 35 km au nord du noyau de la ville de La Tuque. Deux petites portions de ce territoire d'intérêt débordent au nord dans la région voisine du Saguenay–Lac-Saint-Jean, sur le territoire non organisé de Lac-Ashuapmushan et dans la municipalité de Lac-Bouchette. La sous-zone couvre une superficie de 202,3 km².

04-23-03 – Territoire d'intérêt du Lac-Najoua (TI C-45)

Il est situé dans la municipalité de La Tuque, à environ 120 km au nord-ouest de ville de La Tuque. Il occupe une superficie de 104 km² à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest du réservoir Gouin. Outre le lac Najoua, les principaux lacs du territoire d'intérêt sont les lacs Ayotte, Norah, Jean, Napoléon et Spafford.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques²

Au chapitre de l'économie, le territoire fait l'objet de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers et englobe l'unité d'aménagement forestier 041-51. Plus de 19 usines de transformation du bois (sciage de feuillus et de résineux ainsi que pâtes et papiers) de la région et d'autres régions s'y approvisionnent, contribuant ainsi au maintien de 3 500 emplois directs³.

¹ Selon le MDDEP, la forme que prendra ce territoire (réserve aquatique ou de biodiversité projetée) reste à déterminer.

² Les données contenues dans cette section proviennent principalement des plans de conservation des territoires d'intérêt correspondants.

³ Fait référence aux usines qui s'approvisionnent dans la zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-23

Territoires d'intérêt pour la création de réserves de biodiversité projetées et d'une réserve aquatique projetée

04-23-01/ C-40 – Territoire d'intérêt des Basse-Collines-du-Lac-Wayagamac

Le territoire d'intérêt est situé dans la province naturelle des Laurentides méridionales. Plus précisément, il fait principalement partie de la région naturelle de la Dépression de La Tuque et de l'ensemble physiographique des Basses collines du lac Wayagamac.

Située dans un complexe de basses collines de till, la sous-zone prend la forme d'une dépression occupée par quelques lacs, notamment par le lac Wayagamac et le Petit lac Wayagamac. Le relief présente une altitude variant de 270 à 466 m, avec une moyenne d'environ 340 m. Ce territoire est constitué d'un socle rocheux composé de roches sédimentaires métamorphisées et de roches intrusives dont certaines sont métamorphisées. Plus précisément, on y trouve des paragneiss, du gneiss granitique et de la syénite.

Ce territoire est presque entièrement situé dans le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune. La portion du territoire localisée dans les basses collines fait partie du domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune. Le territoire d'intérêt est sous l'influence d'un climat subpolaire doux, subhumide à longue saison de croissance.

La forêt de ce territoire est diversifiée en essences arborescentes. Les sommets des basses collines sont occupés par l'érable à sucre, alors que les versants de ces basses collines sont colonisés par le bouleau jaune. Les parties restantes des basses collines présentent des peuplements de bouleau blanc et de sapin baumier. En basse altitude, on trouve des peupliers faux-tremble et quelques peuplements de pin gris. On note aussi sur de petits sommets quelques peuplements d'érable rouge. Généralement composée de jeunes peuplements et de peuplements d'âge moyen, la réserve présente des forêts matures sur les sommets des basses collines, soit là où l'on trouve les bouleaux jaunes et les érables à sucre.

La sous-zone est située dans le bassin versant de la Petite rivière Bostonnais, qui fait partie du bassin hydrographique de la rivière Saint-Maurice.

04-23-02/ C-41 – Territoire d'intérêt de la Petite-Rivière-Croche

La sous-zone fait partie des régions naturelles de la Dépression de La Tuque (partie sud) et du Massif de la Windigo (partie nord). La portion nord touche aux districts écologiques des Buttes de la rivière Patrick et des Buttes du lac Écarté, et sa portion sud fait partie du district écologique des Basses collines du lac à Shaw.

Sur le plan de la géologie, le socle rocheux du territoire d'intérêt appartient à la Province géologique de Grenville. Il comporte deux types de roches, soit du gneiss granitique et tonalitique et de la magmatite. Ce territoire se présente sous la forme d'un complexe de basses collines de till dans lequel s'étendent la vallée de la Petite rivière Croche et une partie de la vallée de la rivière Croche. Ce complexe de vallées est composé de dépôts sableux d'origine fluvioglaciaire et le littoral des rivières présente des alluvions fluviales. Ce paysage d'origine glaciaire présente une altitude variant de 170 à 540 m, avec une moyenne de 350 m.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-23

Territoires d'intérêt pour la création de réserves de biodiversité projetées et d'une réserve aquatique projetée

Le territoire d'intérêt occupe une zone de transition entre deux climats. Il est principalement sous l'influence d'un climat subpolaire, humide à moyenne saison de croissance. Le territoire est majoritairement situé dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune. Sa partie nord-est se situe dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc. En partie perturbée, la sous-zone présente une composition forestière diversifiée. Les basses collines sont occupées par des peuplements de sapin baumier, de bouleau blanc, de bouleau jaune et d'épinette noire alors que dans les vallées on voit apparaître des peuplements d'érable à sucre. Mis à part quelques peuplements matures de bouleau jaune, la forêt de ce territoire est majoritairement composée de jeunes peuplements et de peuplements d'âge moyen.

La sous-zone inclut presque la totalité du bassin versant de la Petite rivière Croche ainsi qu'une partie du bassin de la rivière Croche qui fait partie du bassin versant de la rivière Saint-Maurice.

Ce territoire de la zone fait l'objet de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers et englobe l'unité d'aménagement forestier 042-51. Plus de 17 usines de transformation du bois (sciage de feuillus et de résineux ainsi que pâtes et papiers) de la région et d'autres régions s'y approvisionnent, contribuant ainsi au maintien de 2 100 emplois directs.

04-23-03/ C-45 – Territoire d'intérêt du Lac-Najoua

Le territoire d'intérêt du Lac-Najoua appartient à la région naturelle du Plateau de Parent, dans la province naturelle des Laurentides méridionales. Il se situe au cœur de l'ensemble physiographique des Basses collines du lac Elwood. Les eaux de ce territoire se déversent dans la rivière Saint-Maurice. Les dépôts de surfaces sont essentiellement d'origine glaciaire (tills), mais on trouve également quelques épandages fluvioglaciaires et des affleurements rocheux. Dominé par les pessières à épinette noire (souvent accompagnées de sapins), une bonne proportion du couvert végétal est actuellement en régénération à la suite des coupes récentes. Indicatrices de perturbations survenues il y a plus longtemps, les bétulaies blanches couvrent également une proportion importante du territoire dont les forêts sont généralement jeunes.

Les différents lacs du territoire d'intérêt constituent l'habitat de l'omble de fontaine ainsi que de diverses espèces de chabot, meunier et cyprins. Habitats de nombreuses espèces fauniques et floristiques, les milieux humides sont bien représentés dans la réserve et l'on en trouve notamment d'importantes superficies près des lacs Najoua et Ayotte.

Sur le plan de l'économie, le territoire de la sous-zone fait l'objet de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers et englobe l'unité d'aménagement forestier 043-51. Plus de 14 usines de transformation du bois (sciage de feuillus et de résineux ainsi que pâtes et papiers) de la région et d'autres régions s'y approvisionnent, contribuant au maintien de 2 600 emplois directs.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-23

Territoires d'intérêt pour la création de réserves de biodiversité projetées et d'une réserve aquatique projetée

Droits, statuts et activités usuelles

Statuts :

- Six forêts d'expérimentation (Batiscan n^{os} 407, 408, 409, 410, 411 et 976).

Activités usuelles :

- Un sentier de motoneige (régional n° 360).
- Un sentier de motoquad (régional n° 455).

N. B. La servitude du gazoduc, la route 159 et les deux permis d'érablières sous CAAF couvrant une superficie de 0,7 km² sont exclus de la zone parce que ces éléments sont incompatibles avec la vocation de protection projetée de ce territoire.

04-23-01/ C-40 – Territoire d'intérêt des Basses-Colinnes-du-Lac-Wayagamac

Droits :

- CAAF (droit forestier non exercé).
- Un bail de source d'approvisionnement en eau potable au lac Wayagamac qui alimente la ville de La Tuque.
- Dix baux de villégiature privée octroyés par le MRNF.
- Un bail de terrain de camping rustique.
- Sept baux de terrains de piégeage enregistrés.

Statuts :

- Une zone d'exploitation contrôlée (zec de la Bessonne).
- Une héronnière et une colonie d'oiseaux sur l'île Steamboat au lac Wayagamac.
- Trois refuges biologiques couvrant une superficie totale de 3,2 km².

Activités usuelles :

- Un sentier de motoneige Trans-Québec (n° 73) entretenu par le Club La Tuque.
- Un sentier de motoneige régional (n° 355) entretenu par le Club La Tuque.
- Un sentier de motoquad entretenu par les Adeptes du Tout-Terrain club de La Tuque inc.

04-23-02/ C-41 – Territoire d'intérêt de la Petite-Rivière-Croche

Droits :

- 17 CAAF.
- Un bail de bleuetière de type forêt/bleuet.
- 18 baux de villégiature privée.
- Un bail d'abri sommaire.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : **04-23**

Territoires d'intérêt pour la création de réserves de biodiversité projetées et d'une réserve aquatique projetée

- Un camping dans la zec Borgia.
- Une station de mesure.
- Un site d'extraction de substances minérales de surface exploité (trois baux non exclusifs de substances minérales de surface).

Statuts :

- Deux zecs (Borgia et La Croche).
- Une portion de territoire d'une pourvoirie avec droits exclusifs (Domaine touristique La Tuque inc.)
- Trois refuges biologiques.
- Un terrain de piégeage enregistré.

04-23-03/ C-45 – Territoire d'intérêt du Lac-Najoua

- 19 CAAF.
- Huit baux de villégiature privée.
- Un bail de piste d'atterrissage.
- Trois sites d'extraction de substances minérales de surface exploités (BNE).

Statuts :

- Une réserve à castor.
- Trois refuges biologiques couvrant une superficie totale de 5,4 km².
- Une portion de pourvoirie avec droits exclusifs (Pourvoirie Haltaparche couvrant une superficie de 6,3 km²).

Activités usuelles :

- Un sentier de motoneige Trans-Québec (n° 83) entretenu par le Club Alliance du Nord.

Potentiels, projets et éléments particuliers

04-23-01/ C-40 – Territoire d'intérêt des Basses-Collines-du-Lac-Wayagamac

Potentiels :

- Une aire propice pour la sylviculture intensive décrite dans le projet Triade et couvrant une superficie de 1,2 km².
- Une aire potentielle pour l'exploitation du cuivre et du nickel.
- Quatre lacs potentiels pour le développement de la villégiature privée qui répondent aux critères du PRDTP (Boulon, Wayagamac, Petit lac Wayagamac et Boucher).
- Territoire d'intérêt pour la création d'une réserve de biodiversité.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-23

Territoires d'intérêt pour la création de réserves de biodiversité projetées et d'une réserve aquatique projetée

Éléments particuliers :

- Lacs à touladi.
- Quatre lacs à omble chevalier (Boulon, Bordeleau, Wayagamac et Petit lac Wayagamac).
- Un site d'intérêt historique ou patrimonial décrit dans le schéma de la MRC du Haut-Saint-Maurice (Club Saint-Maurice enclavé dans un territoire privé).
- Trois lacs d'intérêt prioritaire (P1 et P2) pour la protection des paysages (Wayagamac, Petit lac Wayagamac et Boucher).

04-23-02/ C-41 – Territoire d'intérêt de la Petite-Rivière-Croche

Potentiels :

- Potentiel pour la sylviculture intensive.
- Potentiel hydroélectrique (bassin versant de la rivière Saint-Maurice présentant un potentiel de développement de plus de 50 MW).
- Huit sites d'extraction de substances minérales de surface non exploités.
- Un territoire d'intérêt pour la création d'une réserve de biodiversité.

Éléments particuliers :

- Nitassinan de Mashteuiatsh (EPOG).
- Nitassinan, partie sud-ouest commune aux Premières Nations de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Pessamit, conformément à l'EPOG.
- Deux lacs d'intérêt prioritaire pour la protection des paysages (P1 et P2).

04-23-03/ C-45 – Territoire d'intérêt du Lac-Najoua

Potentiels :

- Quatre aires de potentiel éolien théorique couvrant une superficie de 5,4 km².
- Potentiel hydroélectrique (bassin versant de la rivière Saint-Maurice présentant un potentiel de développement de plus de 50 MW).
- Six sites d'extraction de substances minérales de surface non exploités.
- Un territoire d'intérêt pour l'établissement d'une réserve de biodiversité.

Problématique

La zone est caractérisée par trois problématiques qui se traduisent par la superposition de droits et de potentiels forestiers, miniers et agricoles qui sont incompatibles avec l'établissement d'une réserve de biodiversité.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-23

Territoires d'intérêt pour la création de réserves de biodiversité projetées et d'une réserve aquatique projetée

Une première problématique touche l'ensemble de la zone puisque celle-ci fait l'objet de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers. Ces droits octroyés à des fins d'exploitation et d'aménagement forestiers seraient remis en question advenant la création d'une réserve de biodiversité projetée sur ce territoire.

Les deux dernières problématiques concernent plus particulièrement la sous-zone 23-02. À l'intérieur des limites de cette dernière, on constate la présence d'une bleuetière de type forêt/bleuet en exploitation ainsi qu'une aire propice à la sylviculture intensive décrite dans le projet Triade. Ces usages actuel et potentiel sont interdits dans une réserve de biodiversité.

Enjeux

- L'aménagement forestier et les investissements sylvicoles réalisés sur l'ensemble de la zone et le potentiel de sylviculture intensive dans une partie de la sous-zone 23-02.
- L'exploitation de bleuetières dans une partie de la zone 23-02.
- La préservation d'éléments représentatifs de la biodiversité de la province naturelle des Laurentides méridionales.

Analyse

Les trois sous-zones constituent des territoires potentiellement ciblés à des fins de réserves de biodiversité projetées par le MDDEP dans le cadre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées. Cet exercice de planification se réalise toutefois en parallèle avec les travaux d'élaboration du PATP, lesquels n'ont pas d'emprise quant au choix de ces territoires. Par ailleurs, les quatre sous-zones font l'objet d'investissements sylvicoles et de droits forestiers. Une partie de ces sous-zones chevauche une zone de potentiel pour la sylviculture intensive. Ces droits, investissements et potentiels seraient remis en cause advenant la création des réserves de biodiversité projetées. Le choix de la vocation de cette zone devrait donc tenir compte de ces réalités et à tout le moins en mesurer les conséquences. Par ailleurs, la bleuetière exploitée pour laquelle un bail a été octroyé par le MRNF devrait être soustraite du territoire d'intérêt C-41 puisque cet usage agroforestier est incompatible avec les objectifs de conservation poursuivis dans les réserves de biodiversité.

Intention gouvernementale

Préserver un milieu représentatif de la province naturelle des Laurentides méridionales (Province « C »), tout en permettant l'accès au public, principalement à des fins de récréation.

Vocation

Protection stricte projetée.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Date : 1^{er} octobre 2009	
Zone n° : 04-23	Territoires d'intérêt pour la création de réserves de biodiversité projetées et d'une réserve aquatique projetée
Objectifs spécifiques Aucun.	
Commentaires Aucun.	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-24

Projet de refuge faunique sur les terres publiques de la rive nord du lac Saint-Pierre

Description sommaire et localisation

Le territoire visé par la zone est situé sur la rive nord du lac Saint-Pierre, dans la plaine inondable, à quelque 30 km à l'ouest de Trois-Rivières. Il est constitué d'une longue bande discontinue de terres publiques (occasionnellement entrecoupée de terrains privés) d'environ 750 m de largeur et de 25 km de long qui s'étend de la baie de Maskinongé jusqu'à la rivière aux Glaises. Ce territoire fait partie de la plaine inondable du lac Saint-Pierre et couvre les municipalités de Maskinongé, Louiseville, Yamachiche et Trois-Rivières, dans le secteur de Pointe-du-Lac. Il est borné au sud par le lac Saint-Pierre et au nord par l'autoroute 40. Du côté est, le site est limité par la rivière aux Glaises et s'étend vers l'ouest jusqu'à la rivière Maskinongé. Le projet de refuge faunique couvre une superficie de 10,3 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Contexte historique de la tenure de la zone :

D'un point de vue historique, les terrains situés au nord de la zone ont été achetés par le gouvernement du Québec ou le ministère des Transports (MTQ) pour la construction de l'autoroute 40. La gestion des immeubles extraroutiers (1 154 ha) localisés au sud de l'autoroute, dont l'utilisation à des fins fauniques (aménagements fauniques prévus dans le cadre du projet Accessibilité au lac Saint-Pierre), a été transférée au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) en septembre 1979.

Milieu physique :

Le territoire, qui fait partie des basses-terres du Saint-Laurent, est caractérisé par des dépôts meubles formés d'argiles recouvertes de silts et de sables. La pente topographique est faible. En ce qui concerne le régime hydrique, on constate que le drainage est imparfait à mauvais. Près de 90 % des superficies concernées sont soumises à la crue de récurrence de deux ans. Les crues décennales ont lieu principalement entre le début mars et la fin juin, à la suite de la fonte des neiges, mais peuvent parfois se produire durant l'été ou à l'automne, après de fortes pluies. L'hydrologie de surface est composée de plusieurs baies, canaux de drainage, ruisseaux, en plus des rivières Maskinongé, du Loup, Yamachiche, aux Glaises ainsi que de la Petite rivière du Loup et de la Petite rivière Yamachiche. On trouve également plusieurs étangs naturels et de nombreux étangs aménagés pour la sauvagine.

Le projet de refuge faunique fait partie de la réserve mondiale de la biosphère du lac Saint-Pierre, reconnue par l'UNESCO. Le lac Saint-Pierre est aussi inscrit sur la liste de la Convention Ramsar qui accorde une reconnaissance à des zones humides d'importance internationale¹.

¹ La mission de la Convention Ramsar consiste en la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution visant à assurer le développement durable dans le monde entier (<http://www.ramsar.org/index.fr.htm>).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-24

Projet de refuge faunique sur les terres publiques de la rive nord du lac Saint-Pierre

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a répertorié au lac Saint-Pierre des milieux humides dits d'intérêt national, caractérisés par leur valeur écologique élevée ainsi qu'il y a identifié des espèces menacées ou vulnérables désignées, floristiques ou fauniques. Les milieux humides d'intérêt national du lac Saint-Pierre correspondent à la plaine d'inondation de Saint-Barthélemy et couvrent une superficie de 47 km².

Végétation :

Le territoire se trouve dans le domaine bioclimatique de l'érablière à tilleul. Il est composé d'une mosaïque de différents milieux où les groupements d'érables argentés dominent. L'érablière argentée mature recouvre quelque 370 ha (MLCP, 1990). Ce groupement végétal s'y trouve à la limite nord de sa distribution. Le relief plat autour du lac Saint-Pierre favorise également la présence de marécages et de marais aquatiques inondés par les crues printanières. On trouve environ 240 ha de marécages arbustifs, 230 ha de prairies humides, 240 ha de marais peu profonds et 1 430 ha d'herbiers aquatiques. Les habitats strictement terrestres (environ 300 ha) se composent d'herbages, d'arbustales, de terres agricoles, la plupart abandonnées, et de forêts.

Selon le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), il y a, sur le territoire (ou à proximité), des occurrences récentes, mais de qualité passable, de plantes vasculaires à statut précaire dont l'une est menacée (arisème dragon) et trois sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (lycope de Virginie, scirpe de Torrey et scirpe à soies inégales). L'arisème dragon est présente au Québec sur les îles basses non boisées de la section alluviale du Saint-Laurent, notamment dans les îles de Sorel, parmi les graminées et les cypéracées (Marie-Victorin, 1995). Selon le ministère de l'Environnement du Québec (2005), cette espèce s'établit dans les plaines inondables, dans les érablières à érable argenté et frêne de Pennsylvanie et dans les prairies à phalaris roseau, sur des argiles marines ou sur des alluvions mal drainées.

Faune :

Les terres humides que renferme la rive nord du lac Saint-Pierre représentent un milieu riche et un habitat de qualité pour différentes espèces fauniques.

Ichtyofaune :

Une grande superficie du territoire (les deux tiers) est qualifiée de très bonne à excellente pour l'habitat du poisson (Benoît *et al.*, 1987). Ces auteurs ont utilisé différents critères pour déterminer la valeur des habitats pour les poissons, dont la diversité des milieux, le degré d'exposition aux courants et aux vagues et le niveau de perturbation des milieux. Selon cette même étude, la baie de Maskinongé constitue un habitat qualifié d'excellent alors que plusieurs secteurs situés plus à l'est sont de très bonne et de bonne qualité.

En plus des herbiers et des rivières qu'on trouve sur le territoire, les poissons ont accès aux secteurs terrestres de la rive nord du lac Saint-Pierre durant la crue printanière. Cette inondation des milieux riverains permet à une grande quantité de poissons de plusieurs espèces de fréquenter la plaine inondable pour se reposer, s'alimenter ou s'y reproduire.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-24

Projet de refuge faunique sur les terres publiques de la rive nord du lac Saint-Pierre

selon la structure de la végétation, la profondeur de l'eau, la température et la période de l'année. Des inventaires ichtyologiques dressés en 1991, 1995, 1996, 2002, 2003 et 2007 ont confirmé la présence d'une quarantaine d'espèces de poissons dont la barbotte brune, le crapet-soleil, le grand brochet, le méné jaune et la perchaude.

Amphibiens et reptiles :

La zone abrite quatre espèces d'amphibiens qui s'y reproduisent, dont la grenouille léopard qui constitue de loin l'espèce la plus abondante. Les autres espèces d'amphibiens présentes sur le territoire sont le crapaud d'Amérique, la grenouille verte et la grenouille des bois. On les retrouve principalement dans les marécages arborescents, les peupleraies et les prairies humides. Plusieurs autres espèces d'amphibiens et quelques espèces de reptiles présentes au lac Saint-Pierre sont également susceptibles de se retrouver sur le territoire des terres publiques de la rive nord du lac Saint-Pierre. Mentionnons le ouaouaron, la rainette crucifère, la chélydre serpentine, la couleuvre rayée, la couleuvre à ventre rouge et la tortue peinte.

Avifaune :

Au gré des saisons, le territoire est utilisé par plus de 250 espèces et, entre autres, par une douzaine d'espèces d'anatidés (sauvagine). On peut y observer l'oie des neiges, la bernache du Canada ainsi que plusieurs espèces de canards barboteurs et plongeurs. Plusieurs espèces en situation précaire ont aussi été recensées sur le site. En période de migration printanière, plus de 500 canards barboteurs et 15 000 bernaches du Canada utilisent ce site pour s'alimenter durant les périodes de faible crue, particulièrement lorsque l'inondation est peu importante.

Mammifères :

Le territoire présente un fort potentiel d'habitats pour le rat musqué sur une grande superficie, soit environ 225 ha, ce qui représente approximativement 3 % des habitats potentiels du lac Saint-Pierre. C'est l'un des mammifères les plus abondants sur le site. L'automne venu, les rats musqués parsèment le site de leurs huttes, principalement dans le marais de la baie de Maskinongé, où l'on en a inventorié 258 en 1985 (McNicoll et Traversy, 1985). Selon les inventaires réalisés (Beauregard, 1988; GDG Environnement, 1994; Maisonneuve *et al.*, 1996; McNicoll et Traversy, 1985), le territoire abrite également plusieurs petits mammifères comme la belette, le campagnol des champs, l'écureuil roux, la moufette rayée, la musaraigne cendrée, le raton laveur, le renard roux, trois espèces de souris et le condylure étoilé. En ce qui concerne la grande faune, on note la présence du cerf de Virginie et, plus rarement, de l'ours noir.

Aménagements fauniques et récréatifs :

Les terres publiques de la rive nord du lac Saint-Pierre ont principalement été aménagées de façon à créer des habitats de reproduction pour la sauvagine (nidification et élevage des couvées). D'autres aménagements ont également été réalisés pour favoriser la fraie des poissons. Enfin, les aménagements récréoéducatifs comprennent des voies d'accès au lac



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-24

Projet de refuge faunique sur les terres publiques de la rive nord du lac Saint-Pierre

Saint-Pierre (rampes de mise à l'eau, signalisation routière, stationnements) et des structures d'interprétation de la nature (équipements d'auto-interprétation). Ces aménagements ont été effectués par le gouvernement et par divers partenaires (Canards Illimités Canada, Fondation de la faune du Québec, Comité ZIP Lac Saint-Pierre, etc.)

Droits, statuts et activités usuelles

Droits :

Permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain.

Statuts :

- Aire de concentration d'oiseaux aquatiques.
- Habitat du rat musqué.

Activités usuelles :

- Sports aérotractés dans les secteurs de la pointe Yamachiche et de Pointe-du-Lac.
- Motoneige et motoquad.
- L'observation de la faune.
- La chasse sportive à la sauvagine.
- Le piégeage du rat musqué en territoire libre.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- Un projet de refuge faunique.
- Un projet d'écosystème forestier exceptionnel (EFE n° 212) totalement englobé dans la zone².
- Projet de mise en valeur des terres publiques sur la rive nord du lac Saint-Pierre : projet lancé par la MRC et dont la gestion est assumée par le comité ZIP du lac Saint-Pierre. Le projet vise à rendre le lac Saint-Pierre accessible sur le territoire de la MRC de Maskinongé. Il consiste à mettre en place des aménagements légers (sentiers, panneaux d'interprétation et tour d'observation) à la pointe Yamachiche et faire la réfection des sentiers sur pilotis à la Pointe-à-Caron, à Louiseville. Ce projet en cours de réalisation se fait conjointement avec le MRNF, parallèlement à la reconnaissance du secteur comme refuge faunique.

² Ce projet d'EFE a été officiellement classé par le MRNF le 4 juillet 2009 en vertu des articles 24.4 et 24.7 de la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1) – Gazette officielle du Québec, 4 juillet 2009, 141^e année, no 26.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-24

Projet de refuge faunique sur les terres publiques de la rive nord du lac Saint-Pierre

Éléments particuliers :

- Réserve mondiale de la biosphère du lac Saint-Pierre.
- Site Ramsar sur la reconnaissance des milieux humides d'importance internationale.
- Le lac Saint-Pierre a fait l'objet d'un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) mis en œuvre par le comité de la zone d'intervention prioritaire du lac Saint-Pierre.

Problématique

En premier lieu, la zone se caractérise par une concentration appréciable de droits et de statuts de nature faunique et forestière dédiés à la protection d'habitats (habitats fauniques, projets d'EFE, refuges fauniques). Par ailleurs, la zone fait partie de la réserve mondiale de biosphère et du site Ramsar sur la reconnaissance des zones humides d'importance internationale. Elle fait aussi partie de l'aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre. La zone présente aussi un fort potentiel écotouristique clairement défini dans le Plan directeur de développement écotouristique de la réserve mondiale de biosphère du lac Saint-Pierre. Ces statuts et projets fauniques et de protection, de reconnaissance internationale et de potentiels écotouristiques se superposent à des permis recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain, ce qui pose un problème de compatibilité avec les droits et statuts mentionnés précédemment.

L'intensification des cultures agricoles sur le littoral, à l'extérieur de la zone, provoque des problèmes d'érosion, de lessivage et de fertilisation qui menacent l'intégrité des habitats fauniques de la zone.

La principale problématique de la zone réside dans la superposition d'activités recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain sur un territoire destiné à des fins de protection de la faune, particulièrement la protection de l'habitat de nidification de la sauvagine. Par ailleurs, les activités agricoles qui entourent la zone exercent une pression sur les habitats et les écosystèmes qui s'y trouvent.

Enjeux

- Les activités de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain
- La protection des habitats fauniques et de la flore à l'intérieur du refuge faunique projeté.

Analyse

La zone est caractérisée par une grande diversité ainsi que par une forte productivité faunique. Ce territoire a été abondamment documenté, ce qui indique son caractère unique et sa richesse en matière de biodiversité. De plus, les milieux humides de la rive nord du lac Saint-Pierre représentent une valeur récréoéducative importante qui mérite d'être préservée.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-24

Projet de refuge faunique sur les terres publiques de la rive nord du lac Saint-Pierre

en protégeant la biodiversité du milieu. Une superficie importante de la zone est superposée à un projet d'écosystème forestier exceptionnel, lequel atteint les mêmes objectifs de protection de ses caractéristiques biophysiques. Par ailleurs, la zone constitue un milieu critique et vulnérable à court terme en raison des activités industrielles, agricoles ou récréotouristiques qui se pratiquent dans la zone et à l'extérieur de celle-ci. Par exemple, des droits de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain ont été octroyés à l'intérieur de la zone et ces activités d'exploration minière pourraient mettre en péril l'intégrité des composantes écologiques qui s'y trouvent.

Fait à noter, les activités d'exploration sont permises sous conditions dans la portion de la zone comprise entre Maskinongé et Yamachiche ainsi que dans le secteur de Pointe-du-Lac. La Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c.C-61.1) prévoit que les activités susceptibles de modifier un élément biologique ou physique propre à un habitat faunique sont interdites, sauf exception.

Dans ce contexte, des modalités particulières touchant les pratiques d'exploration minière devraient être envisagées. L'analyse des enjeux en présence conduit le gouvernement à se positionner en faveur de la réalisation du projet de refuge faunique qui fait l'objet de la zone.

Intention gouvernementale

Préserver l'intégrité d'un habitat faunique d'importance reconnu à l'échelle régionale ou provinciale pour sa productivité faunique (sauvagine en particulier), sa densité et la diversité faunique qu'il renferme.

Vocation

Protection stricte projetée.

Objectifs spécifiques

- Adapter les activités de recherche et, possiblement d'exploitation du pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain de manière à protéger la productivité et l'intégrité des habitats et des espèces fauniques de la zone du projet d'écosystème forestier exceptionnel³.

Commentaires

Aucun.

³ Dans la mesure où les techniques actuelles d'exploration de gisements d'hydrocarbures sont en mesure de répondre à l'affectation donnée à la zone. Dans le cas contraire, elles devraient être soustraites de la zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-25

Projet de réserve écologique de la rivière Vermillon

Description sommaire et localisation

Le projet de réserve écologique de la rivière Vermillon est localisé dans la zec du Gros-Brochet, sur le territoire de la MRC de Mékinac. Ce projet date du début des années 1990 et fait partie des territoires potentiels qui sont ciblés dans La stratégie québécoise sur les aires protégées. Il n'est toutefois pas considéré à titre de territoire d'intérêt tel que ceux qui font l'objet de la zone 04-23. La zone couvre une superficie de 10,3 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Ce territoire représente un écosystème forestier du domaine de la sapinière à bouleau jaune, représentatif du plateau laurentien en Mauricie. Il est présentement soustrait des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers. Ce territoire est peu documenté du point de vue de ses caractéristiques écologiques distinctives.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits :

- Un bail de villégiature privée octroyé par le MRNF.
- Deux terrains de piégeage enregistrés.

Statuts :

- Une portion de territoire d'une zone d'exploitation contrôlée (zec du Gros-Brochet).

Activités usuelles :

- Activités de prélèvement faunique.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- Bassin versant présentant un potentiel de développement hydroélectrique de plus de 50 MW (rivière Saint-Maurice).
- Projet de réserve écologique de la rivière Vermillon.

Problématique

Ce territoire ne bénéficie pour l'instant d'aucune protection légale et pourrait éventuellement faire l'objet d'une utilisation autre que celle pour laquelle il est destiné. Si tel était le cas, un potentiel de superficie en future aire protégée pourrait être perdu quant à l'atteinte de l'objectif de 12 % d'ici à 2015 prévu dans la Stratégie québécoise sur les aires protégées. En contrepartie, la création de la réserve écologique pourrait remettre en question l'activité « villégiature » ainsi que les activités à caractère faunique (piégeage, chasse et pêche) qui se pratiquent dans la zec.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Date : 1^{er} octobre 2009	
Zone n° : 04-25	Projet de réserve écologique de la rivière Vermillon
Enjeux • La protection d'un échantillon de la biodiversité de la Mauricie. • Le maintien des usages actuels dans la zone.	
Analyse NSP.	
Intention gouvernementale Préserver intégralement un milieu naturel présentant des caractéristiques écologiques représentatives du plateau laurentien, tout en permettant la recherche scientifique et l'éducation.	
Vocation Protection stricte projetée.	
Objectifs spécifiques Aucun.	
Commentaires Aucun.	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-26

Réservoir Gouin

Description sommaire et localisation

La zone est circonscrite par les limites du réservoir Gouin qui joue un rôle important dans la production hydroélectrique générée par la rivière Saint-Maurice. Elle englobe également les limites de l'aire faunique communautaire du réservoir Gouin qui peuvent déborder du réservoir en certains endroits.

La zone correspond à l'espace hydrique du territoire, ce qui exclut les nombreuses îles qui font partie de la zone voisine (04-22). La zone couvre une superficie de 1 384,5 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Le réservoir Gouin a été créé en 1918, dans le cours supérieur de la rivière Saint-Maurice. Il s'agit d'un réservoir multiannuel géré par Hydro-Québec, qui joue un rôle important dans la régularisation du bassin hydrique du Saint-Maurice à des fins de production hydroélectrique. C'est un réservoir de tête qui fluctue en toutes saisons, selon les apports naturels et les besoins de production hydroélectrique. Le barrage Gouin, situé à l'extrémité nord de la rivière Saint-Maurice, exerce un contrôle permanent sur le débit de cette dernière ainsi que sur la fluctuation du niveau des eaux du réservoir. Les usages situés sur les pourtours du réservoir doivent composer avec la gestion du niveau de l'eau de ce plan.

La zone englobe aussi les limites de l'aire faunique communautaire du réservoir Gouin. Celle-ci représente un nouveau mode de gestion créé en vertu des dispositions des articles 85, 86 et 86.1 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune qui le définit comme étant un plan d'eau public faisant l'objet d'un bail de droits exclusifs de pêche à des fins communautaires, dont la gestion est confiée à une corporation sans but lucratif soit, dans le cas présent, la Corporation de gestion du réservoir Gouin. L'AFC n'a de compétence que sur la partie aquatique du réservoir. Ce territoire possède des mesures particulières de gestion afin d'y assurer la conservation et la mise en valeur de la faune aquatique¹.

La mise en place de l'aire faunique communautaire a pour objectif de faire participer les gens du milieu à la remise en état des populations d'espèces sportives ou de leurs habitats. Elle vise aussi la préservation d'un milieu de qualité pour l'exploitation de la faune aquatique. Ce concept de gestion permet de donner priorité à l'adoption de mesures de conservation de la faune et d'assurer ou de maintenir l'accessibilité à la faune sur les plans d'eau².

La réserve indienne attikamek d'Obedjiwan est contiguë aux limites de l'aire faunique communautaire. Cette communauté utilise notamment le réservoir pour la pratique d'activités de prélèvement. Une grande partie des îles et des rives du nord-est du réservoir sont de tenure privée.

Le réservoir Gouin est reconnu pour la pêche sportive au doré jaune, dont la baisse de qualité a justifié la création de l'AFC. L'état des populations varie grandement d'est en ouest du réservoir, en fonction de l'accessibilité historique et de l'exploitation qui en découle. Une

¹ <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/territoires/aire.jsp>

² Idem.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-26

Réservoir Gouin

trentaine de frayères, principalement en rivières, ont été répertoriées et sont protégées. Les utilisateurs qui fréquentent l'AFC, notamment pour les activités de pêche, exercent une pression notable sur le renouvellement des populations de poisson.

En plus des activités de prélèvement faunique qui sont pratiquées normalement et encadrées selon la réglementation en vigueur, on peut observer depuis quelques années la pratique d'une activité en émergence développée par certains pourvoyeurs : le bateau-maison qui occupe une place de plus en plus importante depuis quelques années. Également, la zone fait partie des parcours de canot-camping reconnus par la Fédération québécoise du canot et du kayak.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits :

- 215 titres miniers d'exploration.

Statuts :

- Aire faunique communautaire gérée par la Corporation de gestion du réservoir Gouin. Cette dernière fait l'objet de droits exclusifs de pêche sportive à des fins communautaires depuis 2000.

Activités usuelles :

- Pêche sportive.
- Nautisme.
- Parcours de canot-camping reconnu par la Fédération québécoise du canot et du kayak.
- Pêche traditionnelle de subsistance pratiquée par la communauté attikamek d'Obedjiwan.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels :

- Potentiel éolien théorique sur la majeure partie de la superficie du réservoir.
- Potentiel de développement hydroélectrique (bassin versant de la rivière Saint-Maurice présentant un potentiel > 50 MW).

Éléments particuliers :

- 34 frayères à doré jaune.
- Deux barrages gérés par Hydro-Québec (barrages Gouin et de la Mégiscane).
- Réservoir hydroélectrique multiannuel géré par Hydro-Québec (procédure de mise à la disposition en faveur d'Hydro-Québec en cours de réalisation).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-26

Réservoir Gouin

Problématique

Les populations de doré qui composent la faune ichtyologique de la zone montrent une grande variation sectorielle en fonction de l'exploitation par la pêche. Toute infrastructure d'accueil susceptible de générer une pression de pêche supplémentaire aura un impact sur les populations. Le renouvellement des populations de doré est jugé difficile dans certains secteurs du réservoir. Au chapitre de l'énergie, la présence d'un potentiel éolien théorique sur la majeure partie de la superficie du réservoir ne pose pas de problématique particulière puisque aucune intention de développer ce potentiel n'a été manifestée à ce jour par un promoteur.

Enjeux

- L'intégrité de l'habitat du poisson.
- L'utilisation récréative de la zone (nautisme et pêche sportive).

Analyse

Cette zone hydrique est vouée au départ à des fins de production hydroélectrique, dont le principal rôle consiste à assurer une régularisation du débit de la rivière Saint-Maurice afin d'alimenter les centrales situées en aval. Par ailleurs, la zone est aussi utilisée à des fins récréotouristiques par de nombreuses pourvoiries dont plus de 25 se concentrent sur les berges du réservoir. Les villégiateurs utilisent également la zone pour la pêche sportive. Cette situation est un des facteurs pouvant expliquer la problématique faunique liée au renouvellement des populations de doré jaune. Cette problématique a conduit à l'établissement de l'aire faunique communautaire. En résumé, trois éléments fondamentaux caractérisent la zone; en premier lieu, la vocation première pour laquelle celle-ci a été créée, soit la production hydroélectrique; ensuite, la stabilité des habitats et des populations de doré jaune dans certains secteurs du réservoir en interface avec l'utilisation récréative de la zone.

Intention gouvernementale

Utiliser la zone à des fins de production de l'hydroélectricité.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- Adapter les interventions dans la zone de manière à protéger l'habitat du doré jaune.
- Adapter les interventions dans la zone en tenant compte de l'utilisation récréotouristique de celle-ci.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : **04-26**

Réservoir Gouin

Commentaires

Aucun.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n^o : 04-27

Projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels

Description sommaire et localisation

Cette zone éclatée comprend six sous-zones qui forment des projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels. Un septième projet, celui de l'EFE du lac Saint-Pierre (n^o 212)¹, se trouve inclus dans la zone du projet de refuge faunique au lac Saint-Pierre (zone 04-24). La zone couvre une superficie de 2,54 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Les écosystèmes forestiers exceptionnels reconnus par le MRNF sont regroupés en trois catégories, soit les forêts rares, les forêts anciennes et les forêts refuges d'espèces menacées ou vulnérables.

Forêts anciennes

1376 – La pessière noire à sphaignes du lac Simard (04-27-01)

Cette forêt ancienne est une forêt sénescence épargnée par les incendies de forêt et plutôt ouverte, à cause d'épisodes de chablis partiel. Elle comporte des épinettes noires de 215 ans et croît sur un till épais mal drainé, en terrain plat. Les éricacées composent l'essentiel de la strate arbustive. Le sapin baumier y apparaît de façon sporadique.

1409 – La pinède blanche à sapin du lac Écureuil (04-27-02)

Cette forêt ancienne comporte des pins de 210 ans et croît en terrain montagneux, sur un sol mince où le drainage est bon. Il s'agit d'une des rares pinèdes anciennes ayant été répertoriées à ce jour au Québec. Certains individus dépassent les 35 m de hauteur et 80 cm de diamètre. La strate arborescente inférieure est largement dominée par le sapin.

1317 – La bétulaie jaune à sapin du lac Aberdeen (04-27-03)

Il s'agit d'une vieille forêt vierge typique de fin de succession qui occupe des tills moyennement épais et bien drainés. Le bouleau jaune y est nettement dominant, les sapins et les épinettes blanches venant compléter le couvert forestier. Les dimensions des bouleaux jaunes impressionnent parfois avec plus de 80 cm de diamètre. Par ailleurs, les plus vieux bouleaux jaunes atteignent 210 ans.

1434 – La bétulaie jaune à sapin du lac Fer-à-cheval (04-27-04)

Il s'agit d'une vieille forêt vierge typique de fin de succession qui occupe des tills moyennement épais et bien drainés. Le bouleau jaune y est nettement dominant, les sapins et les épinettes blanches venant compléter le couvert forestier. Les dimensions des bouleaux jaunes impressionnent parfois avec plus de 1 m de diamètre à hauteur de poitrine (DHP). Les plus vieux bouleaux jaunes atteignent 365 ans.

¹ Ce projet fait partie des 24 écosystèmes forestiers exceptionnels du Québec classés par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune le 4 juillet 2009, tel que prévu aux articles 24.4 et 24.7 de la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-27

Projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels

Forêts rares

1435 – L'érablière à bouleau jaune du lac Brodeur (04-27-05)

Cet écosystème rare est un petit îlot de forêt situé au sein du domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune de l'ouest. Ce type de peuplement se trouve généralement beaucoup plus au sud. C'est cette présence nordique et son intégrité relative qui en font un écosystème rare.

1436 – La frênaie noire du lac aux Rats (04-27-06)

La frênaie noire du lac aux Rats est un écosystème rare nordique épargné par les perturbations naturelles qu'on trouve ici, au-delà de son aire de répartition habituelle. De structure équienne, elle est composée exclusivement de frênes noirs et croît sur une platière mal drainée aux abords du lac. Le parterre forestier y est riche en herbacées de toutes sortes et les arbustes sont nombreux.

Droits, statuts et activités usuelles

- Trois pourvoiries avec droits exclusifs (Domaine touristique La Tuque dans la sous-zone 04-27-02, Pourvoirie du lac Oscar dans 27-05 et Club de chasse et pêche B. & B. 1997 dans la sous-zone 04-27-06).
- Une zone d'exploitation contrôlée et deux territoires de piégeage enregistrés dans la sous-zone 27-03 (zec Kiskissink).
- Une réserve à castor dans la sous-zone 04-27-01.
- Deux territoires de piégeage dans la sous-zone 04-27-03.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- Six projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels.
- Deux sites potentiels pour la sylviculture intensive dans les sous-zones 04-27-02 et 04-27-03.
- Une frayère à doré jaune au lac Miller dans la sous-zone 04-27-01.
- Un lac à touladi de type 1 dans la sous-zone 04-27-06 (lac aux Rats).
- Nitassinan Partie sud-ouest dans la sous-zone 04-27-04.
- Nitassinan Mashteuiatsh dans la sous-zone 04-27-03.

Problématique

La problématique de cette zone se traduit par la superposition de projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels sur un potentiel de mise en valeur pour la sylviculture intensive. Ces deux types d'usages sont incompatibles à cause de la nature des activités qui y sont prévues.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Date : 1^{er} octobre 2009	
Zone n° : 04-27	Projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels
Enjeux • La préservation de deux forêts anciennes dans les secteurs des lacs Écureuil et Aberdeen (04-27-02 et 04-27-03). • La mise en œuvre de la sylviculture intensive dans les sous-zones 04-27 02 et 04-27-03.	
Analyse Les deux forêts anciennes qui font l'objet des sous-zones 04-27-02 et 04-27-03 constituent des éléments de protection qui sont en opposition avec le potentiel sous-jacent destiné à des activités forestières intensives. Un choix à faire s'impose entre ces deux types d'usages sur les territoires concernés.	
Intention gouvernementale Préserver un écosystème forestier présentant un intérêt particulier sur le plan de la diversité biologique, notamment en raison de son caractère rare ou ancien.	
Vocation Protection stricte projetée.	
Objectifs spécifiques Aucun.	
Commentaires Aucun.	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-28

Habitats fauniques du lac Saint-Pierre

Description sommaire et localisation

Cette zone est située sur la rive nord du lac Saint-Pierre. Elle englobe une partie de la voie migratoire de l'Atlantique, l'une des principales voies de migration en Amérique du Nord pour la sauvagine. La zone se caractérise par un environnement littoral et fluvial qui englobe plusieurs habitats fauniques décrétés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. C'est le cas de l'habitat du rat musqué ainsi que d'une aire de concentration d'oiseaux aquatiques. La zone couvre une superficie de 47,7 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La région du lac Saint-Pierre est aussi reconnue mondialement comme étant la plus importante halte migratoire printanière le long du fleuve Saint-Laurent pour la sauvagine. Les principales espèces d'oiseaux qui fréquentent la zone sont la grande oie des neiges, la bernache du Canada ainsi que des canards plongeurs et barboteurs. Le lac Saint-Pierre constitue un territoire demeuré naturel à 90 %.

Les aires de concentration d'oiseaux aquatiques sont des habitats fauniques légalement constitués en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Elles peuvent se trouver en totalité sur terres publiques ou encore comprendre une partie de terres privées. Des mesures de protection particulières sont prévues pour la partie publique de ces sites par le Règlement sur les habitats fauniques (L.R.Q., c. C-61.1, r.0.1.5). Ce dernier, en vigueur depuis l'été 1993, vise à protéger les habitats considérés essentiels et à régir les activités susceptibles de modifier ces habitats et d'influencer les espèces qui y vivent.

Une aire de concentration d'oiseaux aquatiques est un site constitué d'un marais ou d'une plaine d'inondation dont les limites correspondent au niveau atteint par les plus hautes eaux, selon une moyenne établie par une récurrence de deux ans. Elle peut aussi être constituée d'une zone intertidale, d'un herbier aquatique ou d'une bande d'eau d'au plus 1 km de largeur à partir de la ligne des basses eaux. La zone intertidale doit représenter une superficie minimum de 25 ha et être fréquentée par des oies, des bernaches ou des canards durant les périodes de nidification ou de migration. Par ailleurs, on doit y dénombrer au moins 50 oiseaux par kilomètre mesuré selon le tracé d'une ligne droite reliant les deux points du rivage les plus éloignés ou 1,5 oiseau par hectare. Pour sa part, l'habitat du rat musqué correspond à un marais ou à un étang, d'une superficie d'au moins 5 ha, occupé par le rat musqué.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits :

- Permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain.

Statuts :

- Aire de concentration d'oiseaux aquatiques.
- Habitat du rat musqué.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 1^{er} octobre 2009

Zone n° : 04-28

Habitats fauniques du lac Saint-Pierre

Activités usuelles :

- L'observation de la faune.
- La chasse sportive à la sauvagine (principalement la sarcelle, le garrot et la grande oie des neiges).
- Le piégeage du rat musqué en territoire libre.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- Aucun.

Problématique

La problématique de la zone concerne la superposition de droits recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain sur la plus importante voie migratoire printanière du Saint-Laurent, où sont également localisés des habitats fauniques légalement protégés. Ces activités de recherche et, possiblement, d'exploitation industrielle pourraient avoir des répercussions sur les habitats fauniques présents dans la zone.

L'intensification des cultures agricoles sur le littoral, à l'extérieur de la zone, provoque des problèmes d'érosion, de lessivage et de fertilisation qui menacent l'intégrité des habitats fauniques de la zone.

Enjeux

- La sauvegarde des habitats fauniques délimités par la zone.
- Les droits d'exploration minière, la recherche et, possiblement, l'exploitation de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain.

Analyse

La zone fait partie des habitats légalement constitués en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Ses caractéristiques écologiques pourraient être remises en cause par les activités d'exploration minière, de recherche et, possiblement, d'exploitation des hydrocarbures qui couvrent une partie de la zone ainsi que par l'exploitation agricole qui se pratique à l'extérieur de la zone, mais qui exerce une pression sur les habitats fauniques.

Fait à noter, les activités d'exploration sont permises sous condition dans la portion de la zone comprise entre Maskinongé et Yamachiche ainsi que dans le secteur de Pointe-du-Lac. La Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c.C-61.1) prévoit que les activités susceptibles de modifier un élément biologique ou physique propre à un habitat faunique sont interdites, sauf exception.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	Date : 1^{er} octobre 2009
Zone n° : 04-28	Habitats fauniques du lac Saint-Pierre
Intention gouvernementale Sauvegarder l'habitat de la faune ailée et l'habitat du rat musqué.	
Vocation Protection.	
Objectifs spécifiques • Adapter les activités de recherche et, par la suite, d'exploitation de gisements d'hydrocarbures de manière à protéger les habitats fauniques présents dans la zone.	
Commentaires Aucun.	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 7 janvier 2011

Zone n^o : 04-29

Refuges biologiques inscrits au Registre des aires protégées

Description sommaire et localisation

Cette zone éclatée regroupe 210 refuges biologiques inscrits au Registre des aires protégées¹. Les refuges biologiques sont dispersés sur l'ensemble du territoire public de la Mauricie. Ils sont reconnus par le MDDEP à titre d'aires protégées. À ce titre, ils font partie de la catégorie IV du système de classification des aires protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature. La zone éclatée représente une superficie totale de 353,7 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Les refuges biologiques sont de petites aires forestières composées de forêts mûres et surannées représentatives du patrimoine forestier du Québec dans lesquelles des habitats et des espèces sont protégés de façon permanente. Ces îlots forestiers couvrent une superficie d'environ 200 ha chacun en moyenne et sont soustraits aux activités d'aménagement forestier. Ils sont répartis de façon relativement uniforme sur l'ensemble des terres du domaine de l'État de la Mauricie. Ces aires forestières ont été désignées comme refuges biologiques par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune en vertu de l'article 24.10 de la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1).

Droits, statuts et activités usuelles

Droits :

Statuts :

- Aire protégée de catégorie IV dans le système de classification de l'UICN.
- Activités usuelles.
- Activités de prélèvement faunique.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Aucun.

Problématique

Aucune problématique n'est à signaler dans cette zone.

Enjeux

Aucun enjeu n'est à signaler dans cette zone.

¹ On dénombre 13 refuges biologiques supplémentaires inscrits au Registre des aires protégées dans des réserves de biodiversité projetés et des réserves écologiques. Ces refuges ont été fusionnés avec celles-ci pour des raisons de compatibilité de vocation.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 7 janvier 2011

Zone n° : 04-29

Refuges biologiques inscrits au Registre des aires protégées

Analyse

Les refuges biologiques sont protégés afin de conserver des forêts mûres ou surannées représentatives du patrimoine forestier et d'y maintenir la diversité biologique. Un grand nombre de refuges biologiques favorise la conservation de la biodiversité puisqu'ils peuvent servir de « foyer de dispersion » pour les espèces à petit domaine vital associées aux vieilles forêts ou, encore, de « relais de dispersion » pour les espèces à plus grand domaine vital. Ils favoriseraient ainsi la connectivité écologique entre les aires protégées de grande dimension comme les parcs nationaux, les réserves de biodiversité ou les réserves aquatiques. La conservation de la diversité biologique est l'un des six critères d'aménagement durable des forêts inscrits dans la Loi sur les forêts. Les refuges biologiques faisant partie de la présente zone éclatée bénéficient d'un niveau de protection suffisamment élevé pour figurer au Registre des aires protégées du Québec tenu par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Intention gouvernementale

Préserver une vieille forêt afin de contribuer au maintien de la biodiversité lui étant associée, et ce, en raison de son caractère rare ou ancien.

Vocation

Protection stricte.

Objectifs spécifiques

Aucun.

Commentaires

Aucun.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de La Mauricie

Date : 7 janvier 2011

Zone n° : 04-30

TADPA

Description sommaire et localisation

Cette zone éclatée regroupe trois unités constituées de trois lacs témoins faisant partie du programme national « Transport à distance des polluants atmosphériques¹ ». Ces plans d'eau sont localisés sur le territoire des zecs Wessonneau et Kiskissink ainsi que sur le territoire libre de droits fauniques dans l'agglomération de La Tuque. Il s'agit des lacs Pothier, Fauvette et Chômeur. La zone englobe aussi les forêts d'expérimentation et de recherche qui ceignent ces plans d'eau et qui leur servent de bande de protection. La zone couvre une superficie totale de 3,8 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Les activités du programme TADPA de la région du Québec ont pour objectif de vérifier l'efficacité des programmes canadien et américain de lutte contre les pluies acides, dont la Stratégie pancanadienne sur les émissions acidifiantes après l'an 2000.

Partie intégrante du programme national, cette vérification se fait en déterminant le rythme, l'ampleur et les mécanismes de rétablissement ou de non-rétablissement des lacs et des cours d'eau endommagés par les pluies acides.

Dans la région du Québec, les activités réalisées sont axées sur un réseau de surveillance de la qualité des eaux de lacs répartis sur le territoire québécois et sur trois projets de recherche réalisés sur le territoire de bassins versants de lacs du Réseau TADPA-Québec (RTQ). Les données récoltées grâce à un échantillonnage statistiquement optimisé de l'eau de ces lacs permettent de mesurer dans le temps les changements des variables physico-chimiques liées à l'acidification des lacs de l'est du Canada.

Les trois lacs se trouvent dans les zecs Wessonneau et Kiskissink ainsi qu'en territoire libre au nord du lac la Clochette. Il s'agit des plans d'eau suivants :

- Lac Pothier (04-30-01) en territoire libre au nord du lac la Clochette;
- Lac Chômeur (04-30-02) dans la zec Kiskissink;
- Lac Fauvette (04-30-03) dans la zec Wessonneau.

Ces trois plans d'eau sont entourés de forêts d'expérimentation dont les limites correspondent aux bassins versants proximaux de ces lacs. Ces limites de bassins versants ont été désignées par Environnement Canada et approuvées par le MRNF afin de créer les forêts d'expérimentation dont il est question. Les bénéficiaires de CAAF ont convenu de cette entente.

L'objectif des forêts d'expérimentation est de protéger les dispositifs expérimentaux des chercheurs associés à des organismes de recherche gouvernementaux ou institutionnels. Elles sont constituées à même les réserves forestières ou les unités d'aménagement par arrêté ministériel, en vertu de l'article 107 de la Loi sur les forêts.

¹ Un quatrième plan d'eau, le lac Congr , fait  galement partie du programme Tadpa. Celui-ci est toutefois situ  en dehors de la zone, dans la r serve de biodiversit  projet e de la Seigneurie-du-Triton. Cette derni re b n ficie d'un statut l gal de protection conf r  en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., C-561.01).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE Plan d'affectation du territoire public	
Région de La Mauricie	
Date : 7 janvier 2011	
Zone n° : 04-30	TADPA
Droits, statuts et activités usuelles	
• Forêt d'expérimentation sur unité d'aménagement forestier. • Trois baux de villégiature privée octroyés par le MRNF (un par plan d'eau). • Zec (04-31-01 et 04-31-03).	
Potentiels, projets et éléments particuliers	
• Lac à touladi (04-10-01) — Lac Fauvette dans la zec Wessonneau.	
Problématique	
Aucune problématique particulière n'est à signaler pour cette zone.	
Enjeux	
Aucun enjeu particulier n'est à signaler pour cette zone.	
Analyse	
La zone est principalement utilisée pour des activités de recherche scientifique menées par Environnement Canada. Les forêts d'expérimentation qui ceinturent les plans d'eau inscrits dans le programme TADPA jouent un rôle de protection quant au maintien des propriétés physico-chimiques de l'eau de ces lacs. L'objectif poursuivi consiste à conserver la qualité des échantillonnages effectués par Environnement Canada dans la zone. Pour ce faire, il importe qu'aucune activité de nature anthropique ne vienne modifier les caractéristiques physico-chimiques de l'eau, notamment par la mise en suspension de sédiments, l'ajout de produits fertilisants, etc. Ces plans d'eau sont donc soustraits aux activités industrielles et récréotouristiques. Ainsi, bien que les forêts d'expérimentation et de recherche attribuées par le MRNF jouent un rôle de protection de ces plans d'eau, l'objectif principal poursuivi dans cette zone est directement lié au maintien des activités de recherche scientifique. Le gouvernement entend donc, dans cette zone, assurer le maintien de ces activités de recherche et, par conséquent, la qualité des échantillonnages du programme TADPA en lui attribuant une priorité d'utilisation.	
Intention gouvernementale	
Utiliser prioritairement la zone à des fins d'activités de recherche scientifique liées au transport à distance des polluants atmosphériques.	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de La Mauricie

Date : 7 janvier 2011

Zone n° : **04-30**

TADPA

Vocation

Utilisation prioritaire.

Objectifs spécifiques

- Interdire toute nouvelle activité de nature anthropique qui pourrait remettre en cause la qualité des échantillonnages dans les plans d'eau faisant l'objet du programme TADPA.

Commentaires

Aucun.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Date : 7 janvier 2011

Zone n° : 04-31

Habitat de la tortue des bois

Description sommaire et localisation

La zone correspond à quatre secteurs occupés par l'habitat de la tortue des bois, une espèce reconnue vulnérable depuis mars 2005. Un premier secteur se trouve localisé le long des berges de la rivière du Loup dans le secteur de Saint-Alexis-des-Monts. Un deuxième occupe les berges de la rivière Shawinigan dans la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc. Un troisième se trouve aux abords de l'embouchure de la rivière du Milieu, au nord-est du lac Mékinac, tandis qu'un quatrième se situe le long de la rivière aux Rats, sur le territoire de la ville de La Tuque. L'habitat de la tortue des bois fait partie des 11 types d'habitats fauniques définis par le Règlement sur les habitats fauniques, lesquels sont considérés comme essentiels par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. La zone représente une superficie de 31,1 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

L'habitat de la tortue des bois a été défini conformément à l'article 10 de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (chapitre E-12.01). L'habitat de la tortue des bois est légalement protégé en vertu du Règlement sur les habitats fauniques (L.R.Q., chap. C-61.1, r.0.1.5), adopté en vertu du chapitre IV.1 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chapitre C-61.1). Il vise à limiter les activités susceptibles de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat.

La tortue des bois est l'une des huit espèces de tortues d'eau douce du Québec. Sa dossière est brunâtre, tirant parfois sur le gris, tandis que le plastron est jaune avec des taches noires. On la distingue bien par son cou et ses pattes qui sont orange. À l'âge adulte, les mâles mesurent de 18,5 à 24,4 cm et pèsent environ 1 000 g, tandis que les femelles font de 18,1 à 23,7 cm et pèsent environ 900 g. Des travaux de recherche effectués en Mauricie au cours des dernières années ont permis d'accroître considérablement nos connaissances sur sa reproduction de même que sur ses besoins en habitats.

Dans tout le Québec, la répartition de cette tortue est irrégulière et est associée aux rivières sinueuses dont le fond est sablonneux et pierreux. Étant la plus terrestre de nos tortues, elle passe l'été dans les bois clairs et les parterres de coupe, à proximité de plans d'eau où elle retourne au besoin pour régulariser sa température corporelle. Elle traverse occasionnellement des champs situés entre une rivière principale ou des étangs et les bosquets d'arbres ou d'arbustes qui les entourent. En outre, elle est souvent associée aux aulnaies basses qui bordent les cours d'eau¹.

Droits, statuts et activités usuelles

- Habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable.

¹ <http://www3.mrnf.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche.asp?noEsp=71>



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie Date : 7 janvier 2011	
Zone n° : 04-31	Habitat de la tortue des bois
Potentiels, projets et éléments particuliers Aucun.	
Problématique Aucune problématique particulière n'est à signaler pour cette zone.	
Enjeux Aucun enjeu particulier n'est à signaler pour cette zone.	
Analyse Au Québec, les principales menaces pour la survie de l'espèce sont la dégradation et la destruction de son habitat, l'accroissement de l'activité humaine (dérangement), la mort accidentelle (routes, machinerie agricole), la destruction des nids par des prédateurs et la capture d'individus à des fins de collection et de commerce. Dans ce contexte, le gouvernement souhaite s'assurer de la préservation des populations de tortues des bois situées dans la zone.	
Intention gouvernementale Préserver l'habitat de la tortue des bois, une espèce menacée de disparition ou vulnérable.	
Vocation Protection stricte.	
Objectifs spécifiques Aucun.	
Commentaires Aucun.	



Annexe III : Cartes



Cartes

Annexe IIIa CARTES OFFICIELLES

- Carte 1 : Territoire d'application
- Carte 2 : Droits, statuts et activités usuelles
- Carte 3 : Potentiels, projets et éléments particuliers
- Carte 4 : Zones d'affectation
- Carte 5 : Vocations du territoire public

Annexe IIIb CARTES THÉMATIQUES ILLUSTRANT L'INFORMATION DE BASE

- Carte 1 : Agriculture
- Carte 2 : Culture
- Carte 3 : Énergie
- Carte 4 : Faune
- Carte 5 : Forêt
- Carte 6 : Hébergement et plein air
- Carte 7 : Industrie et services
- Carte 8 : Mines
- Carte 9 : Protection ou contraintes
- Carte 10 : Potentiels, projets et éléments particuliers



Annexe IV : Glossaire



Glossaire

Aire faunique communautaire : Plan d'eau public (lac ou rivière) faisant l'objet d'un bail de droits exclusifs de pêche à des fins communautaires, dont la gestion est confiée à une corporation sans but lucratif. Mode de gestion créé en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Aire protégée : Territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées.

Biodiversité : Variété et abondance des organismes vivants de toute origine. Cela comprend la diversité génétique au sein des espèces, la diversité des espèces et la diversité des écosystèmes, qu'ils soient terrestres, aquatiques ou marins.

Bleuetière de type forêt/bleuet : Espace sur lequel des bandes d'environ 60 m de largeur réservées à la culture intensive du bleuet nain sont séparées par des corridors boisés d'environ 42 m de largeur où est pratiqué un aménagement forestier intensif.

Cadre écologique de référence (CER) : Système de classification et de cartographie des écosystèmes du Québec comprenant, du général au particulier, huit niveaux de perception pour le milieu terrestre et six pour le milieu aquatique.

Claim (titre minier d'exploration) : Droit exclusif de rechercher toutes les substances minérales du domaine de l'État, à l'exception du sable, du gravier, de l'argile et autres dépôts meubles, sur le territoire qui en fait l'objet. La période de validité d'un titre minier d'exploration est de deux ans. Le titulaire peut renouveler son titre indéfiniment, dans la mesure où il satisfait aux conditions prévues par la Loi sur les mines, notamment la réalisation des travaux d'exploration dont la nature et les montants sont déterminés par règlement.

Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier : Contrat permettant à un titulaire de permis d'une usine de transformation du bois de récolter chaque année, sur un territoire donné, un volume de bois ronds d'une ou de plusieurs essences pour assurer le fonctionnement de son usine. Le CAAF dure initialement 25 ans. Il peut être prolongé tous les cinq ans, pour une autre période quinquennale.

Contrat d'aménagement forestier (CtAF) : Contrat permettant à toute personne morale ou à tout organisme non détenteur d'un permis d'exploitation d'une usine de transformation du bois de récolter un volume de bois dans les forêts du domaine de l'État. Le détenteur peut prélever dans une ou plusieurs aires communes des volumes de bois qui n'ont pas déjà fait l'objet d'attribution en vertu d'un CAAF. Il peut vendre le bois récolté à des usines de transformation du bois. Les signataires d'un CtAF ont les mêmes obligations que les bénéficiaires de CAAF. La durée du contrat est de dix ans. Il peut être prolongé à l'expiration de chaque période de validité des plans généraux d'aménagement forestier (PGAF).

Convention d'aménagement forestier : Convention par laquelle le ministre des Ressources naturelles et de la Faune confie à toute personne ou à tout organisme intéressé l'aménagement d'une réserve forestière (territoire du domaine de l'État qui n'est pas lié par un CAAF ou un CtAF). Le bénéficiaire d'une telle convention doit respecter les mêmes obligations



que ceux qui détiennent un CAAF ou un CtAF dans les aires communes. On trouve notamment comme signataire de CvAF des municipalités régionales de comté, des municipalités, des industriels et des organismes régionaux de développement.

Convention de gestion territoriale (CGT) : Acte de délégation de portée multisectorielle par lequel le gouvernement confie, sous certaines conditions, à une MRC des pouvoirs et des responsabilités de gestion sur le territoire public intramunicipal.

Écosystème forestier exceptionnel : Écosystème forestier présentant un intérêt particulier pour la conservation de la diversité biologique, notamment en raison de son caractère rare ou ancien. Ce type de forêts est protégé légalement contre les activités d'aménagement forestier et celles découlant d'un droit minier.

Il existe trois catégories d'écosystèmes forestiers exceptionnels. Les forêts rares, les forêts anciennes et les forêts refuges d'espèces menacées ou vulnérables.

Les forêts rares

Les forêts rares sont des écosystèmes forestiers qui occupent un nombre restreint de sites et couvrent une superficie réduite. La rareté est généralement d'origine naturelle, mais elle peut aussi résulter de l'activité humaine : on dit alors qu'elle est anthropique.

Les forêts anciennes

Cette expression désigne les peuplements qui n'ont pas été modifiés par l'homme, qui n'ont subi aucune perturbation majeure récente et dans lesquels on trouve de très vieux arbres. Ces forêts ont comme particularité de renfermer à la fois des arbres vivants, sénescents et morts ainsi qu'un sol parsemé de gros troncs à divers stades de décomposition.

Les forêts refuges

Ces forêts abritent une ou plusieurs espèces végétales menacées ou vulnérables. On peut, selon le cas, y trouver une espèce d'une grande rareté, une population remarquable de l'une ou l'autre de ces espèces ou une concentration notable (au moins trois) de ces mêmes espèces.

Espèce menacée ou vulnérable : Ce terme regroupe les espèces menacées ou vulnérables désignées et susceptibles d'être ainsi désignées selon la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables.

Espèce vulnérable : toute espèce dont la survie est précaire, même si sa disparition n'est pas appréhendée.

Espèce menacée : toute espèce dont la disparition est appréhendée.

Forêt d'enseignement et de recherche (FER) : Forêt établie à même les réserves forestières, en vertu de la Loi sur les forêts, dans le but de favoriser l'enseignement pratique et la recherche appliquée en foresterie. Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune peut, aux conditions qu'elle détermine, en confier la gestion à un organisme sans but lucratif voué à l'enseignement ou à la recherche, comme une commission scolaire, un cégep ou une



université. Cette convention, de 25 ans initialement, peut être renouvelée pour des périodes additionnelles de 5 ans.

Forêt d'expérimentation : Portion du territoire public réservée exclusivement à des fins de recherche et d'expérimentation. Elle représente un site privilégié pour la recherche et l'expérimentation puisque les dispositifs expérimentaux qui y sont établis jouissent d'une protection légale. D'une superficie d'au plus 500 ha, la forêt d'expérimentation est constituée à même les réserves forestières ou les unités d'aménagement, en vertu de la Loi sur les forêts.

Habitat d'une espèce menacée ou vulnérable (floristique ou faunique) : Habitat défini par règlement en vertu du paragraphe 2° de l'article 10 de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables.

Habitat faunique : Lieu naturel ou, plus rarement, artificiel qui est occupé par une espèce ou un groupe d'espèces (population faunique). Dans ce milieu, l'animal trouve, outre l'abri, les éléments nécessaires à la satisfaction de l'ensemble de ses besoins fondamentaux, dont l'alimentation et la reproduction.

La protection de certains habitats fauniques est assurée par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et le Règlement sur les habitats fauniques. Les habitats protégés par la Loi sont :

- l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques;
- l'aire de confinement du cerf de Virginie;
- l'aire de fréquentation du caribou au sud du 52^e parallèle;
- l'aire de mise bas du caribou au nord du 52^e parallèle;
- la falaise habitée par une colonie d'oiseaux;
- l'habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable;
- l'habitat du poisson;
- l'habitat du rat musqué;
- la héronnière;
- l'île ou la presqu'île habitée par une colonie d'oiseaux;
- la vasière.

Parc national du Québec : Territoire protégé en vertu de la Loi sur les parcs dont l'objectif prioritaire est d'assurer la conservation et la protection permanente d'un territoire représentatif d'une région naturelle du Québec ou d'un site naturel à caractère exceptionnel, notamment en raison de sa diversité biologique, tout en le rendant accessible au public à des fins d'éducation et de récréation extensive.

Parc national du Canada : Territoire géré par le gouvernement du Canada, recouvrant des régions terrestres ou aquatiques relativement étendues, qui contiennent des échantillons représentatifs de régions naturelles importantes, de traits ou de panoramas d'intérêt national ou international, où le milieu biophysique présente une valeur du point de vue de la science, de l'éducation et de la récréation.

Parc régional : Territoire à vocation récréative dominante, établi sur des terres du domaine de l'État ou des terres privées. Le parc réfère à un espace naturel ou à un corridor aménagé pour la pratique d'activités récréatives et sportives. Sa création découle d'une initiative régionale. En général, il s'agit d'un territoire du domaine de l'État où l'utilisation de toutes les ressources



naturelles est possible pourvu qu'elle se fasse sur une base multifonctionnelle et dans le respect des lois, règlements et ententes en vigueur. Ceci s'applique par conséquent à la vocation récréotouristique dominante du territoire.

Plan d'affectation du territoire public : Instrument par lequel le gouvernement établit et véhicule ses orientations en matière de protection et d'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État.

Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire : Outil de planification qui sert à définir la vision du milieu régional concernant la mise en valeur ainsi que la conservation des ressources naturelles et du territoire qui sont sous la responsabilité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Le PRDIRT expose donc comment, de l'avis du milieu régional, les ressources naturelles et le territoire peuvent être mis à contribution pour soutenir le développement de la région.

Potentiel éolien mesuré : Secteur où le potentiel éolien est réellement prospecté par les promoteurs de l'éolien (mâts de mesure de vent).

Potentiel éolien : Potentiel tiré de l'outil GéoÉolien produit par Hélimax inc. en 2005. Il est exprimé à microéchelle, à une hauteur de 80 m, en utilisant les classes 3, 4, 5, 6, et 7 (classes de Batelle).

Pourvoirie avec droits exclusifs (PADE) : Entreprise qui offre, contre rémunération, de l'hébergement et des services ou de l'équipement pour la pratique, à des fins récréatives, des activités de chasse, de pêche ou de piégeage et qui ont l'exclusivité de l'exploitation de la faune sur un territoire donné, en vertu d'un bail de droits exclusifs de chasse ou de pêche ou de piégeage signé avec le ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Les pourvoiries avec droits exclusifs sont établies en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Province naturelle : Premier niveau de perception du milieu terrestre (niveau supérieur de l'ordre de 100 000 km²) du système de classification et de cartographie des écosystèmes du Québec appelé Cadre écologique de référence du Québec.

Refuge biologique : Petite aire forestière, d'environ 200 ha en moyenne, soustraite aux activités d'aménagement forestier et dans lesquelles des habitats et des espèces sont protégés de façon permanente. Les refuges biologiques sont répartis de façon relativement uniforme dans l'ensemble des forêts aménagées du domaine de l'État. Ces aires forestières ont été désignées à titre de refuges biologiques par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune en vertu de la Loi sur les forêts dans le but de protéger certaines forêts mûres ou surannées représentatives du patrimoine forestier du Québec et de favoriser le maintien de la diversité biologique qu'on peut y trouver.

Refuge faunique : Refuge qui sert à préserver l'intégrité d'un habitat faunique d'importance, reconnu à l'échelle régionale ou provinciale pour sa productivité faunique, sa densité et la diversité faunique qu'il renferme ou encore le soutien qu'il représente pour une espèce rare, menacée ou vulnérable. Dans un refuge faunique, le gouvernement détermine par règlement les conditions d'utilisation, d'accessibilité et de séjour pour chacun de ces refuges fauniques. Ils sont établis en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.



Réserve à castor : Territoire mis en place de 1932 à 1934 afin de permettre aux populations du castor de se reconstituer, à la suite d'une baisse dramatique des populations. À l'intérieur des limites des réserves à castor, à l'exception de celle du Saguenay, seuls les Amérindiens et les Inuits peuvent chasser ou piéger les animaux à fourrure. Les dispositions les concernant sont contenues dans le Règlement sur les réserves de castor, adopté en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et dans la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec.

Réserve aquatique : Aire, principalement composée d'eau douce, d'eau salée ou saumâtre, constituée afin de protéger un plan ou un cours d'eau, ou une portion de celui-ci, y compris les milieux humides associés, en raison de la valeur exceptionnelle qu'ils présentent sur le plan scientifique de la biodiversité ou pour la conservation de la diversité de ses biocénoses ou de ses biotopes. Statut permanent de protection conféré en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

Réserve aquatique projetée : Statut provisoire de protection à titre de réserve aquatique conféré en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel dans le but de protéger un territoire en vue de la constitution d'une nouvelle aire protégée. À moins que le gouvernement n'autorise une durée plus longue, la mise en réserve de ce territoire est d'au plus quatre ans. Elle peut faire l'objet de renouvellements ou de prolongations.

Réserve de biodiversité : Aire constituée dans le but de favoriser le maintien de la biodiversité. Sont notamment visées les aires constituées pour préserver un monument naturel (une formation physique ou un groupe de telles formations) et celles constituées dans le but d'assurer la représentativité de la diversité biologique des différentes régions naturelles du Québec. Statut permanent de protection conféré en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

Réserve de biodiversité projetée : Statut provisoire de protection à titre de réserve de biodiversité conféré en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel dans le but de protéger un territoire en vue de la constitution d'une nouvelle aire protégée. À moins que le gouvernement n'autorise une durée plus longue, la mise en réserve de ce territoire est d'au plus quatre ans. Elle peut faire l'objet de renouvellements ou de prolongations.

Réserve écologique : Aire constituée à l'une des fins suivantes :

1. Conserver dans leur état naturel, le plus intégralement possible et de manière permanente, des éléments constitutifs de la diversité biologique, notamment par la protection des écosystèmes et des éléments ou des processus qui en assurent la dynamique;
2. Conserver des terres à des fins d'étude scientifique ou d'éducation;
3. Sauvegarder les habitats d'espèces fauniques et floristiques menacées ou vulnérables.

Statut conféré en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

Réserve écologique projetée : Statut provisoire de protection à titre de réserve écologique conférée en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel dans le but de protéger un territoire en vue de la constitution d'une nouvelle aire protégée. À moins que le gouvernement n'autorise une durée plus longue, la mise en réserve de ce territoire est d'au plus quatre ans. Elle peut faire l'objet de renouvellements ou de prolongation.



Réserve faunique : Type de territoire, établi en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, voué à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation de la faune ainsi que, accessoirement, à la pratique d'activités récréatives. On y pratique principalement des activités de chasse et de pêche et des activités de plein air.

L'offre des activités et des services commerciaux dans les réserves fauniques est principalement assurée par la Société des établissements de plein air du Québec, sauf pour la réserve faunique Duchénier et celles situées sur des rivières à saumon, où ce sont des organismes du milieu qui voient à l'offre de ces activités et services.

Réserve forestière : Aire forestière du domaine de l'État liée par aucun contrat d'aménagement et d'approvisionnement forestiers ou aucun contrat d'aménagement forestier. Le territoire des réserves forestières au Québec est constitué soit de lots ou de blocs de lots publics intramunicipaux, ou de certains territoires nordiques, comme l'île d'Anticosti, ou encore de forêts souvent situées au nord du territoire des aires communes.

Site archéologique : Lieu où se trouvent des biens archéologiques.

Site archéologique classé ou reconnu : Site archéologique classé ou reconnu comme bien culturel en vertu de la Loi sur les biens culturels.

Secteur archéologique : Lieu où sont concentrés des sites archéologiques et où les caractéristiques géographiques des terrains environnants présentent un potentiel archéologique.

Site faunique d'intérêt (SFI) : Lieu circonscrit constitué d'un ou de plusieurs éléments biologiques et physiques propices au maintien ou au développement d'une population ou d'une communauté faunique, dont la valeur biologique ou sociale le rend remarquable dans un contexte local ou régional.

Site géologique exceptionnel (SGE) : Un site géologique exceptionnel peut être soit un géosite, soit un géoparc, soit une collection de fossiles, de minéraux ou de météorites classée en vertu de la Loi sur les mines.

Les sites géologiques exceptionnels sont protégés en vertu de la Loi sur les mines afin d'assurer la protection et la conservation de la diversité géologique, c'est-à-dire la variété des éléments géologiques que recèle le Québec et qui peuvent être menacés par des catastrophes naturelles ou des interventions humaines. Ils sont également protégés afin de favoriser une meilleure connaissance de la géologie et de la géomorphologie du Québec et de mieux comprendre les éléments qui les composent.

Terrain de piégeage : Sur ces territoires, l'octroi d'un bail donne à son titulaire l'exclusivité du piégeage et le droit d'ériger des bâtiments et des constructions sans avoir à se conformer aux dispositions de la Loi sur les terres du domaine de l'État concernant les baux ou les permis d'occupation des terres du domaine de l'État. D'une superficie d'environ 60 km² chacun, ils permettent de structurer et de répartir cette forme d'exploitation faunique sur le territoire québécois.

On trouve des terrains de piégeage sur les terres du domaine de l'État désignées par règlement pour cette activité en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la



faune. On en trouve également dans les réserves fauniques et dans les zones d'exploitation contrôlée.

Terre de catégorie II : Terres du domaine de l'État où les Cris, les Inuits et les Naskapis, bénéficiaires de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et de la Convention du Nord-Est québécois (CNEQ), jouissent de droits particuliers et exclusifs en matière de chasse, de pêche et de piégeage.

Terre de catégorie III : Terres du domaine de l'État où s'applique la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ou la Convention du Nord-Est québécois, mais qui n'est ni une terre de catégorie I, ni une terre de catégorie II.

Territoire faunique structuré (TFS) : Une réserve faunique, une zone d'exploitation contrôlée, une pourvoirie avec droits exclusifs, une aire faunique communautaire, une réserve à castor, etc. établies en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Territoire non organisé (TNO) : Toute partie du territoire du Québec qui n'est pas celui d'une municipalité locale.

Territoire public intramunicipal (TPI) : Terres du domaine de l'État généralement situées à l'intérieur des limites du territoire municipalisé et qui relèvent de l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Une MRC exerce, sur celles-ci, des pouvoirs et des responsabilités en matière de planification, de gestion foncière et forestière, délégués par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune en vertu d'un programme gouvernemental.

Zone d'exploitation contrôlée : Territoire établi en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune à des fins d'aménagement, d'exploitation ou de conservation de la faune ou d'une espèce faunique et, accessoirement, à des fins de pratique d'activités récréatives.

Ce statut est accordé lorsqu'un organisme désire s'impliquer dans la conservation et la mise en valeur de la faune. Le potentiel faunique doit être suffisant pour permettre la pratique de la chasse et de la pêche. Les zecs sont gérées par des associations sans but lucratif, selon un protocole d'entente.



APPENDICE A : Rapport d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante



Avis

Ce document vise à évaluer les changements apportés à l'utilisation du territoire public devant découler des orientations d'affectation du territoire public envisagées par le gouvernement. Ce document n'a donc pas pour objet de véhiculer ces orientations. Celles-ci sont précisées dans les fiches de zones que l'on trouve à l'annexe 2 du plan d'affectation du territoire public.



Note au lecteur

L'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante vise, d'une part, à déterminer les effets de ces changements d'affectation proposée au moment de réaliser le plan d'affectation du territoire public et, d'autre part, à évaluer les conséquences probables de ces changements. Elle concerne les changements qui sont directement attribuables au PATP. On inclut ainsi dans cette catégorie les changements impliquant de passer d'une utilisation du territoire ou des ressources à une autre (ex. : passer d'une aire à prédominance forestière à une aire à prédominance récréotouristique). On inclut également les changements dans les modalités de réalisation d'une ou de plusieurs activités s'exerçant en vertu d'un droit ou d'un statut existant sur le territoire public (ex. : ajout d'objectifs de protection des paysages ou d'habitats dans un territoire faunique structuré).

Toutefois, les changements résultant d'un autre processus gouvernemental, qui prévoit une évaluation ou une étude assimilable à une évaluation des changements apportés à l'utilisation existante, apparaissant dans le PATP, ne sont pas inclus dans l'évaluation (ex. : grandes aires protégées soumises au BAPE). Les changements découlant d'une décision gouvernementale applicable ne sont également pas inclus dans l'analyse (ex. : projet déjà approuvé). Enfin, les changements visant à introduire dans le PATP une modification dans l'utilisation du territoire public déjà mise en application dans la gestion des terres et des ressources ne sont pas évalués (ex. : mesures de gestion intégrée des ressources convenues et déjà mises en œuvre).

L'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante permettra aux différents intervenants, gouvernementaux ou extragouvernementaux, de mieux saisir la portée de l'affectation du territoire public par une meilleure connaissance de ses effets sur la gestion des terres et des ressources. Elle permettra également de cristalliser et de partager avec l'ensemble des utilisateurs du PATP les éléments d'analyse pris en compte par le gouvernement dans ses choix entourant les changements à apporter relativement à l'utilisation du territoire public. En effet, cette évaluation concrétise un processus d'analyse continu, implicite à la concertation gouvernementale qui caractérise, rappelons-le, la démarche d'affectation du territoire public.

Par l'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante, le gouvernement entend en définitive faciliter la mise en œuvre du PATP et le suivi des orientations qu'il contient.



Balises d'interprétation

Situations nécessitant une évaluation

Règle générale : On évalue les changements qui sont directement attribuables au PATP.

- A) Changement d'utilisation du territoire ou des ressources (ex. : nouveau pôle récréotouristique qui modifie une situation d'utilisation polyvalente du territoire et qui oriente différemment la mise en valeur du territoire par rapport à ce qui existait avant le PATP).
- B) Changement dans les conditions d'exercice d'une ou de plusieurs activités permises en vertu d'un droit et d'un statut existant (ex. : ajout d'objectifs nécessitant des actions additionnelles des gestionnaires dans des territoires fauniques par rapport à ce qui se faisait avant le PATP).

Situations ne nécessitant pas une évaluation

Règle générale : On n'évalue pas ce qui est attribuable à un autre processus dont la conclusion est assimilable à un acte d'affectation réalisé parallèlement au PATP ou ce qui n'amène pas de changement réel à l'utilisation existante, mais fait que la confirmer.

- A) Changement généré par un autre processus gouvernemental décisionnel qui prévoit une évaluation ou une étude assimilable à une évaluation des changements apportés à l'utilisation existante, apparaissant dans le PATP (ex. : aire protégée ou grand projet hydroélectrique soumis au BAPE ou à un processus similaire)
- B) Décision gouvernementale applicable (ex. : Entente de principe d'ordre général avec les Innus).
- C) Traduction en termes d'affectation d'une utilisation territoriale qui demeure la même avant et après le PATP [ex. : confirmation dans le PATP d'une orientation qui est déjà *de facto* en application au moment de faire le PATP, comme la reconnaissance dans le PATP d'objectifs découlant d'ententes de gestion intégrée des ressources (GIRT)].



Le tableau A présenté ci-dessous dresse un profil des zones définies dans le PATP de la Mauricie, qui nécessitent une évaluation des changements causés par l'affectation du territoire public.

Tableau A : Zones touchées par des changements à l'utilisation existante

N°	Nom de la zone	Standard	Éclatée	Superficie (km ²)
04-01	Partie centrale du lac Saint-Pierre	✓		113,4
04-03	Pôles récréotouristiques		✓	408,6
04-06	Réserves fauniques		✓	1 396,0
04-09	Secteurs archéologiques		✓	29,3
04-10	Projet de bleuetières		✓	3,9
04-11	Zones d'exploitation contrôlée		✓	6 776,3
04-13	Pourvoiries avec droits exclusifs		✓	2 001,3
04-16	Corridor du Saint-Maurice	✓		260,6
04-18	Potentiel de bleuetière		✓	11,6
04-19	Projet de parc régional	✓		22,2
04-24	Projet de refuge faunique du lac Saint-Pierre	✓		10,3
04-25	Projet de réserve écologique	✓		10,3
04-26	Réservoir Gouin	✓		1 384,5
04-28	Habitats fauniques du lac Saint-Pierre	✓		47,7
04-30	TADPA		✓	3,8
Total		7	8	12 469,5

**Total du nombre de zones touchées par les changements
apportés à l'utilisation existante : 15/31
Pourcentage du territoire public faisant l'objet de changements : 38%**

**Tableau B : Synthèse d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante¹**

Zone ou groupe de zones	Nature du changement ²	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources ³	Conséquences sur la gestion des terres ou des ressources ⁴ (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages et inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué ⁵
04-01 - et 04-28 Lac Saint-Pierre et habitats fauniques du lac Saint-Pierre	Meilleure prise en compte des habitats fauniques dans la zone	Adaptation des activités de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain dans la zone	Les ministères et organismes gouvernementaux, régionaux et locaux, mandataires et délégataires, dont les MRC et la CRE, devront adopter des mesures de gestion du territoire et des ressources excédant la réglementation en vigueur afin de s'assurer de la protection des habitats fauniques.	<u>Avantages :</u> • Accroissement des populations de poissons. • Meilleur accès à la ressource faunique. • Meilleure protection des habitats fauniques dans un environnement de réserve mondiale de la biosphère. • Développement d'activités à des fins d'écotourisme <u>Inconvénients :</u> • Encadrement plus serré des activités en général, mais surtout de la recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain.
04-03 Pôles récréotouristiques	Orientation de l'utilisation du territoire et des ressources vers un usage prédominant, soit le récréotourisme	Restrictions importantes des utilisations s et projetées incompatibles avec le développement récréotouristique et des usages préjudiciables aux paysages	Les ministères et organismes gouvernementaux, régionaux et locaux, mandataires et délégataires, dont les MRC et la CRE, devront s'assurer de la compatibilité de leurs activités respectives actuelles et à venir avec la priorité récréotouristique attribuée à la zone. Le cas échéant, ils devront adopter des mesures de gestion du territoire et des ressources, excédant la réglementation en	<u>Avantages :</u> • Amélioration de l'offre récréotouristique régionale. • Amélioration et diversification de l'activité économique régionale. • Augmentation des retombées économiques. • Augmentation du nombre d'emplois dans le secteur du tourisme. • Protection des paysages et de la biodiversité (espèces et habitats) sur des microsites.

¹ Ne sont inclus dans l'évaluation que les changements apportés par le PATP. D'autres changements découlant d'un autre processus gouvernemental peuvent être pris en compte par le PATP sur la base d'une évaluation effectuée dans le cadre de ce processus, et ce, afin d'éviter le doublement des évaluations. Les décisions gouvernementales déjà applicables ne font également pas partie de la présente évaluation.

² Préciser en quoi consiste le changement.

³ Préciser quels seront les effets sur l'utilisation (limitation d'usage, orientation de l'utilisation de la zone vers un usage, ajout de conditions ou de contraintes, etc.)

⁴ Préciser les implications générales des effets sur la gestion (ajustement de pratiques ou adoption de nouvelles pratiques de gestion, modification de normes, prise en compte dans un processus situé en aval, etc.) pour les intervenants concernés (ministère, organisme, délégataire, milieu régional, etc.)

⁵ Préciser généralement les principaux avantages et inconvénients sur les plans environnemental, socioéconomique et institutionnel (la fiche d'évaluation peut être utilisée au besoin).

Zone ou groupe de zones	Nature du changement ²	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources ³	Conséquences sur la gestion des terres ou des ressources ⁴ (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages et inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué ⁵
			vigueur, afin d'assurer le développement des activités et des infrastructures récréotouristiques.	• Consolidation d'un créneau touristique distinctif pour la Mauricie : l'hébergement commercial haut de gamme. • Accroissement du nombre de visiteurs et du nombre de nuitées dans la région. • Développement de produits touristiques, d'activités ou de stratégies reconnues par Tourisme Québec et Tourisme Mauricie (écotourisme, tourisme d'aventure, tourisme hivernal, villégiature haut de gamme). • Mise en valeur du potentiel acéricole. <u>Inconvénients :</u> • Dérangement de la faune à cause de l'augmentation de la fréquentation. • Adaptation des activités, notamment forestières, afin de protéger les paysages de la zone et son environnement récréotouristique. • Limitation des activités minières. • Possibilité de pertes de revenus ou d'augmentation des coûts liés aux adaptations nécessaires, surtout pour les activités industrielles. • Diminution du niveau de possibilité forestière. • Baisse des redevances issues des droits forestiers. • Diminution de l'activité économique liée aux activités d'aménagement forestier.
Territoires fauniques structurés : 04-06 — Réserves fauniques 04-11 — ZECS 04-13 — PADE	Plus grande prise en considération des activités fauniques dans l'utilisation du territoire et des ressources	Adaptation des activités industrielles pouvant avoir des répercussions sur les paysages et les habitats fauniques	Les ministères et organismes gouvernementaux, régionaux et locaux, mandataires et délégataires, dont les MRC et la CRE, devront adopter des mesures de gestion du territoire et des ressources excédant la réglementation en vigueur afin de s'assurer de la consolidation et du développement des activités fauniques.	<u>Avantages :</u> • Effet positif sur la qualité des habitats et des espèces fauniques, notamment les espèces sensibles (touladi, omble chevalier, ouananiche, tortue des bois, pygargue). • Meilleur environnement récréotouristique pour les visiteurs grâce à une protection améliorée des paysages visibles à partir des secteurs de fréquentation et d'hébergement de la zone.



Zone ou groupe de zones	Nature du changement ²	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources ³	Conséquences sur la gestion des terres ou des ressources ⁴ (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages et inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué ⁵
				• Prise en considération d'un potentiel de bleuetière et de l'intégrité d'un aquifère à haut potentiel dans la zec Frémont. <u>Inconvénients :</u> • Adaptation des activités autres que fauniques et récréotouristiques dans la zone. • Diminution du niveau de possibilité forestière. • Diminution des redevances issues des droits forestiers. • Possibilité de pertes de revenus ou d'augmentation des coûts liés aux adaptations nécessaires pour les activités industrielles.
04-09 Secteurs archéologiques	Plus grande prise en considération du potentiel archéologique dans l'utilisation des ressources et du territoire	Limitation et adaptation des activités industrielles et récréotouristiques afin de minimiser la perturbation des sols qui pourrait nuire au potentiel archéologique de la zone	Les ministères et organismes gouvernementaux, régionaux et locaux, mandataires et délégataires, dont les MRC et la CRE, devront adapter leurs activités, notamment industrielles et récréotouristiques, qui peuvent perturber le sol, notamment les travaux de déblais et de remblais ou la construction d'infrastructures dans la zone.	<u>Avantages :</u> • Protection accrue du potentiel archéologique. • Effet positif sur la qualité des habitats et des composantes écologiques et fauniques de la zone. • Mise en valeur éducative et récréotouristique (récréation extensive). <u>Inconvénients :</u> • Adaptation des pratiques des autres activités, notamment minières (remarque : touche surtout les activités d'exploration et d'exploitation minières).
(04-10 et 04-18) Projet et potentiels de bleuetière	Orientation de l'utilisation du territoire et des ressources vers un usage prédominant, soit l'exploitation de bleuetières	Restrictions importantes des activités autres que la culture du bleuet et l'aménagement forestier	Les ministères et organismes gouvernementaux, régionaux et locaux, mandataires et délégataires, dont les MRC et la CRE devront s'assurer de la compatibilité de leurs activités avec la culture du bleuet.	<u>Avantages :</u> • Culture biologique du bleuet dans la réserve faunique du Saint-Maurice ayant peu d'impacts sur l'environnement. • Diversification de l'activité économique régionale. • Nouvelles retombées économiques. • Amélioration des conditions économiques des Innus de Mashteuiatsh et des Attikameks de Wemotaci. • Bonification de l'offre agroforestière.



Zone ou groupe de zones	Nature du changement ²	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources ³	Conséquences sur la gestion des terres ou des ressources ⁴ (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages et inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué ⁵
				<u>Inconvénients :</u> • Variation de la biodiversité à l'échelle locale en raison du déplacement de certaines espèces. • Limitation ou exclusion d'autres activités telles que le piégeage ou le récréotourisme. • Les activités de prélèvement à des fins alimentaires, rituelles et sociales des Attikameks peuvent être limitées pendant les périodes de production.
(04-16) Corridor du Saint-Maurice	Orientation de l'utilisation du territoire et des ressources vers un usage prédominant	Restrictions importantes des utilisations incompatibles avec le développement récréotouristique et les usages préjudiciables aux paysages	Les ministères et organismes gouvernementaux, régionaux et locaux, mandataires et délégataires, dont les MRC et la CRE, devront s'assurer de la compatibilité de leurs activités respectives, existantes et à venir avec la priorité récréotouristique allouée à la zone. Le cas échéant, ils devront adopter des mesures de gestion du territoire et des ressources excédant la réglementation en vigueur afin d'assurer le développement des activités et des infrastructures récréotouristiques.	<u>Avantages :</u> • Mise en valeur récréotouristique de la zone, souhaitée par le milieu régional. • Diversification de l'activité économique. • Accroissement du nombre de visiteurs en région et prolongation de leur séjour. • Augmentation du nombre d'emplois dans le secteur récréotouristique. • S'inscrit dans les orientations de développement de Tourisme Mauricie (« susciter et soutenir la mise en valeur de la rivière Saint-Maurice »). <u>Inconvénients :</u> • Limitation d'autres activités, notamment forestières et minières, afin de protéger les paysages visibles de la zone et son environnement récréotouristique. Remarque : la disponibilité de certains sites d'exploitation de substances minérales de surface (sable et gravier) peut s'avérer avantageuse afin de s'assurer du développement d'infrastructures récréotouristiques. • Diminution du niveau de possibilité forestière. • Baisse des redevances issues des droits forestiers. • Possibilité de pertes de revenus ou d'augmentation des coûts liés aux adaptations nécessaires à envisager pour les activités industrielles. • Diminution de l'activité économique liée aux activités d'aménagement forestier.



Zone ou groupe de zones	Nature du changement ²	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources ³	Conséquences sur la gestion des terres ou des ressources ⁴ (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages et inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué ⁵
(04-19) Projet de parc régional	Plus grande prise en considération des activités récréotouristiques dans l'utilisation du territoire et des ressources	Adaptation des activités industrielles et de l'installation d'infrastructures autres que récréotouristiques	Les ministères et organismes gouvernementaux, régionaux et locaux, mandataires et délégataires, dont les MRC et la CRE, devront adopter des mesures de gestion du territoire et des ressources excédant la réglementation en vigueur afin d'assurer la consolidation et le développement des activités récréotouristiques.	<u>Avantages :</u> • Mise en valeur du corridor du Saint-Maurice à des fins récréotouristiques. • Augmentation de l'offre en loisirs pour la population locale. • Mise en valeur de la culture autochtone. • Développement de produits touristiques reconnus par Tourisme Québec et Tourisme Mauricie. <u>Inconvénients :</u> • Diminution du niveau de possibilité forestière. • Diminution des redevances issues des droits forestiers. • Adaptation d'autres activités, notamment forestières et minières, afin de protéger les paysages visibles de la zone et son environnement récréotouristique. Remarque : la disponibilité de certains sites d'exploitation de substances minérales de surface (sable et gravier) peut s'avérer avantageuse afin de s'assurer du développement d'infrastructures récréotouristiques à l'intérieur du parc régional. • Adaptation des activités liées à la chasse et aux activités récréotouristiques de la zone. • Possibilité de pertes de revenus ou d'augmentation des coûts liés aux adaptations nécessaires à envisager pour les activités industrielles. • Diminution de l'activité économique liée aux activités d'aménagement forestier. • Baisse des redevances issues des droits forestiers.
04-24 Projet de refuge faunique du lac Saint-Pierre	Orientation de l'utilisation existante du territoire et des ressources vers une vocation de protection stricte	Limitation sévère de la plupart des activités autres que fauniques Remise en question ou limitation sévère des activités industrielles de la zone	Les ministères et organismes gouvernementaux, régionaux et locaux, mandataires et délégataires, dont les MRC et la CRE, devront interdire toute activité incompatible avec la vocation de protection du refuge faunique. À défaut d'interdire	<u>Avantages :</u> • Protection accrue des espèces et des habitats fauniques de la zone. • Maintien de l'intégrité des composantes écologiques, y compris celles de l'écosystème forestier exceptionnel.



Zone ou groupe de zones	Nature du changement ²	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources ³	Conséquences sur la gestion des terres ou des ressources ⁴ (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages et inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué ⁵
			les activités industrielles, les ministères et organismes devront s'assurer de la mise en place de conditions strictes pour encadrer les activités industrielles afin de s'assurer du maintien de l'intégrité écologique de la zone.	• Développement d'activités écotouristiques dont l'observation et l'interprétation de la faune. • Création d'emplois liés à des activités écotouristiques, à l'animation et à l'interprétation de la faune. <u>Inconvénients :</u> • Remise en question ou limitation importante des activités de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain.
(04-25) Projet de réserve écologique	Orientation de l'utilisation existante du territoire et des ressources vers un statut de protection stricte	Interdiction de toute forme d'activité d'exploration ou d'exploitation industrielle, récréotouristique et de prélèvement faunique	Les ministères et organismes gouvernementaux, régionaux et locaux, mandataires et délégataires, dont les MRC et la CRE, devront interdire toute activité incompatible avec la vocation du projet de réserve écologique.	<u>Avantages :</u> • Préservation intégrale de composantes écologiques représentatives du plateau laurentien. • Possibilité de développement d'activités de recherche scientifique et d'éducation au milieu naturel. • Contribution à l'objectif gouvernemental d'augmenter à 12 % du territoire du Québec le pourcentage en superficie d'aires protégées. <u>Inconvénients :</u> • Exclusion des usages existants dans la zone : prélèvement faunique, piégeage et villégiature. • Exclusion de toute autre forme d'activités récréatives ou industrielles (minière, énergétique, forestière, récréotouristique, agricole, etc.) • Interdiction d'accès sur une portion de territoire public normalement fréquentée par les citoyens. • Perte de revenus pour l'État découlant de la révocation du bail de terrains de piégeage et des compensations à prévoir pour les trappeurs.
(04-26) Réservoir Gouin	Meilleure prise en compte de la protection du doré jaune et du	Adaptation des interventions dans la zone de manière à maintenir la gestion	Les ministères et organismes gouvernementaux, régionaux et locaux, mandataires et délégataires, dont les MRC et la CRE, devront	<u>Avantages :</u> • Conservation de la qualité de l'habitat du doré jaune.



Zone ou groupe de zones	Nature du changement ²	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources ³	Conséquences sur la gestion des terres ou des ressources ⁴ (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages et inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué ⁵
	développement récréotouristique dans le contexte hydroélectrique de la zone	hydroélectrique, mettre en valeur les activités récréotouristiques tout protégeant l'habitat du doré jaune	s'assurer de la compatibilité de leurs activités respectives, existantes et à venir, avec l'affectation attribuée à la zone. Le cas échéant, ils devront adopter des mesures de gestion du territoire et des ressources excédant la réglementation en vigueur afin de favoriser la gestion hydroélectrique, la mise en valeur récréotouristique et la protection de l'habitat du doré jaune.	• Maintien de l'accessibilité à l'activité de pêche sur le réservoir. • Optimisation de la gestion hydroélectrique du réservoir. • Poursuite et amélioration des activités des pourvoiries.





Synthèse des effets et des conséquences découlant de l'analyse des changements apportés à l'utilisation existante

Globalement, l'analyse des effets et des conséquences découlant de l'analyse des changements apportés à l'utilisation existante fait ressortir les faits suivants :

- o 38 % de la superficie totale du territoire public fait l'objet de changements ou est influencée par des effets découlant des orientations gouvernementales.
- o Cette superficie couvre la moitié des zones d'affectation, soit 15 sur 31.
- o Dans les zones à vocation d'utilisation multiple modulée, des mesures supplémentaires de gestion excédant la réglementation de base devront être envisagées. C'est le cas notamment des territoires fauniques structurés, où une prise en compte plus importante des paysages est requise. Il en va de même pour la protection accrue de certaines espèces menacées ou vulnérables, ou susceptibles de l'être.
- o Dans les zones à vocation d'utilisation prioritaire, certains usages tels que la culture du bleuet, l'enseignement et la recherche en foresterie ainsi que le récréotourisme viendront subordonner les autres usages en vigueur dans ces zones, sans toutefois remettre en question leur pratique.
- o Dans les zones de protection existantes et projetées, certaines activités et infrastructures pourraient être restreintes ou prohibées. C'est le cas des réserves de biodiversité projetées, des territoires d'intérêt ciblés à des fins d'aires protégées, des refuges biologiques ainsi que des projets de refuge faunique, d'écosystèmes forestiers exceptionnels et de réserve écologique. Ce dernier exemple imposerait les limitations les plus strictes sur le territoire de la zone.



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante¹ Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Zone n° : 04-01 et 04-28	Lac Saint-Pierre et habitats fauniques du lac Saint-Pierre
Description du changement	
La présente fiche concerne deux zones d'affectation, soit celle qui regroupe les habitats fauniques localisés sur la rive nord du lac Saint-Pierre (04-28) ainsi que sa partie centrale qui est surtout hydrique (04-01). Les deux zones font partie intégrante de la Réserve mondiale de la biosphère du lac Saint-Pierre. Elles bénéficient d'une reconnaissance internationale sur les milieux humides par l'intermédiaire de la Convention Ramsar. La portion hydrique est formée de l'aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre. Celle-ci est utilisée pour des activités de pêche sportive. La Voie maritime du Saint-Laurent traverse la zone d'ouest en est. Le lac Saint-Pierre est aussi reconnu pour son fort potentiel écotouristique. Globalement, les usages observés dans la zone pourront demeurer les mêmes. Toutefois, la modulation prévue dans l'intention gouvernementale aura pour effet, pour les partenaires gouvernementaux, de prendre davantage en compte les caractéristiques écologiques de la zone, notamment la qualité de l'habitat et le maintien des populations de poissons, ceci dans un contexte où des activités de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain pourraient avoir des effets négatifs sur les composantes écologiques de la zone.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux²	
Paramètres d'évaluation : - Espèce faunique ou floristique - Milieu récepteur (végétation, hydrographie, sol) - Qualité des habitats et des espèces fauniques (poisson) - Caractéristiques écologiques de la zone	Pondération **
Avantages : - Protection des habitats fauniques - Accroissement des populations de poissons Inconvénients : - Aucun	+
Bilan des avantages et des inconvénients environnementaux : Le bilan des avantages et des inconvénients environnementaux indique un changement favorable puisque le milieu faunique en tirera profit.	

¹ Document de travail pour compléter le « Tableau synthèse d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante » qui doit faire partie du rapport d'évaluation des changements. La présente fiche est utilisée par la table de concertation pour documenter les cas qui requièrent une analyse plus poussée. Elle est incluse dans le rapport d'évaluation des changements, au besoin.

² L'évaluation des changements apportés à l'affectation est d'ordre qualitatif.



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante¹ Plan d'affectation du territoire public Région de la Mauricie	
Zone n° : 04-01 et 04-28	Lac Saint-Pierre et habitats fauniques du lac Saint-Pierre
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux	
<u>Paramètres d'évaluation :</u> Sur le plan social : - Qualité du milieu de vie : - o Accessibilité et fréquentation du territoire - o Esthétisme paysager	Pondération
<u>Avantages :</u> - Meilleur accès à la ressource faunique <u>Inconvénients :</u> - Aucun	+
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques	
<u>Sur le plan économique :</u> - Retombées économiques, locales ou régionales (emploi, investissement, achat local) - Diversification de la structure économique - Droits et redevances gouvernementaux	
<u>Avantages :</u> - Développement d'activités à des fins d'écotourisme <u>Inconvénients :</u> - Encadrement plus serré des activités de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain	0
Bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques : Le bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques indique un changement favorable . En plus de favoriser un meilleur accès par la population à la ressource faunique par la création, par exemple, d'infrastructures légères pour l'observation de la faune, les perspectives de développement à des fins d'écotourisme permettront la création d'emplois directs et indirects et encourageront une certaine forme de diversification de l'économie locale et régionale. Pour leur part, les activités de recherche d'hydrocarbures pourront se poursuivre sous certaines conditions.	



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante¹ Plan d'affectation du territoire public		
Région de la Mauricie		
Zone n° : 04-01 et 04-28	Lac Saint-Pierre et habitats fauniques du lac Saint-Pierre	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels		
Paramètres d'évaluation :	Oui	Non
- Modification du cadre légal et normatif		✓
- Effet sur les droits, statuts ou ententes	✓	
- Effet sur les orientations gouvernementales, régionales et locales	✓	
- Autres		✓
Des mesures particulières devront être envisagées afin d'adapter les activités en général de façon à tenir compte des habitats fauniques et des espèces de poissons dans les deux zones ainsi que du contexte d'aire faunique communautaire et de réserve mondiale de la biosphère. Les mesures devront surtout assurer un encadrement plus serré des activités de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain. La création de la réserve mondiale de biosphère répond aussi à une volonté locale et régionale de s'assurer du maintien de la qualité des habitats, de la mise en valeur de l'écotourisme ainsi que d'une utilisation rationnelle des ressources.		
Bilan des avantages et des inconvénients institutionnels : Le bilan des avantages et des inconvénients institutionnels indique un changement favorable .		
Évaluation globale du changement		
Les moyens envisagés visent un encadrement plus serré des activités d'exploration gazière sans que ceci remette en question leur existence dans la zone. En ce sens, une utilisation de protection peut être acceptable dans le cas du regroupement d'habitats fauniques, et ce, dans une perspective de maintien et d'amélioration des caractéristiques écologiques de la zone. Par ailleurs, en ce qui concerne la zone 04-01, soit la partie centrale du lac Saint-Pierre, une utilisation multiple modulée en faveur de l'amélioration de l'habitat et des populations de poissons est considérée comme étant appropriée.		



Guide de pondération *

Effet	Symbole
Fortement positif	++
Faiblement positif	+
Neutre	0
Faiblement négatif	-
Fortement négatif	--
Sans objet	S. O.

Le rapport d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante dressera une évaluation régionale portant sur le cumul des évaluations par zone.

** La pondération n'est pas une sommation des avantages et des inconvénients, mais plutôt un outil visuel. Elle sert à appuyer la nouvelle affectation, à justifier que le choix d'affectation est inacceptable ou que l'affectation doit être différée. Elle est en partie subjective, mais doit être cohérente d'une zone à l'autre et s'appuyer sur les faits et les constatations de l'analyse.

*** Le bilan sert à dresser un profil de chaque volet (environnemental, social, économique, institutionnel) et à définir les suites à donner à l'affectation.



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante¹ Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Zone n° : 04-03	Pôles récréotouristiques
Description du changement	
Cette zone est caractérisée par une utilisation et un potentiel récréotouristiques reconnus régionalement. Plusieurs établissements d'hébergement touristique, activités et équipements se trouvent dans la zone. Le territoire privé qui entoure la zone est aussi caractérisé par une utilisation touristique importante, notamment pour l'hébergement commercial haut de gamme et des activités récréatives diversifiées. La zone est aussi utilisée à des fins d'aménagement forestier puisque des CAAF ont été consentis sur ce territoire. Le changement proposé par les partenaires gouvernementaux consiste à reconnaître pour le territoire de cette zone une vocation prioritaire axée sur le développement et la consolidation de l'offre récréotouristique. Sans aller jusqu'à interdire certaines activités dans la zone, ce changement dans la vocation de cette portion de territoire aura pour conséquence de subordonner les usages en vigueur à la mise en valeur du récréotourisme. Plus spécifiquement, des efforts accrus ou des mesures de gestion du territoire et des ressources supplémentaires ou plus strictes que celles prévues dans la réglementation en vigueur devront être envisagées afin de s'assurer que les paysages de la zone sont protégés.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux²	
Paramètres d'évaluation : - Espèce faunique ou floristique - Milieu récepteur (végétation, hydrographie, sol)	Pondération **
Avantages : - La protection des paysages résulte d'une certaine protection de la biodiversité (espèces et habitats) sur des microsites. Inconvénients : - L'augmentation de la fréquentation peut déranger la faune ou dégrader la qualité du milieu.	+
Bilan des avantages et des inconvénients environnementaux : Le bilan des avantages et des inconvénients environnementaux fait en sorte que le changement est favorable .	

¹ Document de travail pour compléter le « Tableau synthèse d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante » qui doit faire partie du rapport d'évaluation des changements. La présente fiche est utilisée par la table de concertation pour documenter les cas qui requièrent une analyse plus poussée. Elle est incluse dans le rapport d'évaluation des changements, au besoin.

² L'évaluation des changements apportés à l'affectation peut être qualitative ou quantitative.



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante¹ Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Zone n° : 04-03	Pôles récréotouristiques
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux	
Paramètres d'évaluation : Sur le plan social : - Qualité du milieu de vie : - o Accessibilité et fréquentation du territoire - o Esthétisme paysager	Pondération
Avantages : - Protection accrue des paysages de la zone, ce qui procure un environnement propice à la pratique d'activités récréatives dans la zone. Inconvénients : - L'augmentation de l'achalandage pourrait être perçue comme un inconvénient pour certains résidents.	++
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques	
Sur le plan économique : - Retombées économiques locales ou régionales (emploi, investissement, achat local) - Diversification de la structure économique - Droits et redevances gouvernementaux	
Avantages : - Amélioration de l'offre récréotouristique régionale - Consolidation d'un créneau touristique distinctif pour la Mauricie : l'hébergement commercial haut de gamme - Accroissement du nombre de visiteurs et du nombre de nuitées dans la région - Augmentation du nombre d'emplois dans le secteur du tourisme - Augmentation des retombées économiques - Amélioration de la diversification de l'activité économique régionale Inconvénients : - Adaptation des activités forestières et minières afin de protéger les paysages - Baisse des redevances issues des droits forestiers - Diminution de l'activité économique liée aux activités d'aménagement forestier	+



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante¹ Plan d'affectation du territoire public		
Région de la Mauricie		
Zone n° : 04-03	Pôles récréotouristiques	
Bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques : Le bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques indique un changement favorable .		
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels		
Paramètres d'évaluation : - Modification du cadre légal et normatif - Effet sur les droits, statuts ou ententes - Effet sur les orientations gouvernementales, régionales et locales	Oui	Non
Précisez : - L'affectation préconisée dans cette zone vient appuyer les orientations de la Politique touristique du Québec ainsi que le Plan stratégique de développement touristique de Tourisme Mauricie. - Développement de produits touristiques, d'activités ou de stratégies reconnues par Tourisme Québec et Tourisme Mauricie (écotourisme, tourisme d'aventure, tourisme hivernal et villégiature haut de gamme) - Diminution du niveau de possibilité forestière	✓ ✓ ✓	✓
Bilan des avantages et des inconvénients institutionnels : Le bilan des avantages et des inconvénients institutionnels indique un changement neutre .		
Évaluation globale du changement		
Globalement, le changement est favorable et la zone peut être maintenue à des fins de vocation prioritaire pour la mise en valeur récréotouristique. Bien que la vocation pour le récréotourisme soit une utilisation prioritaire, d'autres activités telles que la foresterie, les mines ou l'hydroélectricité pourront continuer de s'exercer sous certaines conditions, dans la mesure où celles-ci ne viennent pas entraver ou assujettir l'activité prioritaire. Les changements annoncés tiennent aussi compte des impératifs liés à la faune. Ils permettent de faciliter le développement récréotouristique en vue d'une plus grande diversification de l'économie régionale et une plus grande qualité de l'offre touristique.		



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante¹ Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Zone n° : 04-06	Réserves fauniques
Description du changement	
La zone est constituée de trois territoires fauniques structurés, principalement orientés sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Plusieurs habitats d'espèces fauniques sensibles s'y trouvent, dont le touladi, la ouananiche et la tortue des bois. Plusieurs sites écologiques et d'intérêt historique y sont recensés. Les activités d'aménagement forestier sont également présentes sur l'ensemble du territoire. La chasse et la pêche constituent des éléments dominants de l'activité récréotouristique de la zone. Le MRNF et la SEPAQ en assurent l'encadrement et le contrôle. Quelques plans d'eau et rivières sont utilisés à des fins récréotouristiques sans prélèvement comme, principalement, l'hébergement commercial en chalet, le camping, le canot-camping, tous gérés par la SEPAQ. Des activités d'exploration minière sont dispersées sur le territoire, notamment dans la réserve faunique du Saint-Maurice. Le piégeage d'animaux à fourrure est omniprésent sur le territoire. L'essentiel du changement anticipé dans la zone consiste, pour les partenaires gouvernementaux, à envisager des modulations à apporter, au-delà de la réglementation existante, à l'utilisation du territoire de manière à s'assurer d'une protection accrue des habitats et des espèces fauniques, dont les lacs à touladi et à ouananiche, l'habitat de la tortue des bois ainsi que les sites d'intérêt écologique reconnus. Il en va de même pour les secteurs récréotouristiques de la zone où se trouvent les activités d'hébergement commercial et de plein air.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux²	
Paramètres d'évaluation : - Espèce faunique ou floristique - Milieu récepteur (végétation, hydrographie, sol)	Pondération
Avantages : - Protection accrue de la qualité des habitats et des composantes écologiques de la zone, notamment des espèces sensibles telles que le touladi, la ouananiche et la tortue des bois. Inconvénients : - Aucun	++
Bilan des avantages et des inconvénients environnementaux : Le bilan des avantages et des inconvénients environnementaux est favorable .	

¹ Document de travail pour compléter le « Tableau synthèse d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante » qui doit faire partie du rapport d'évaluation des changements. La présente fiche est utilisée par la table de concertation pour documenter les cas qui requièrent une analyse plus poussée. Elle est incluse dans le rapport d'évaluation des changements, au besoin.

² L'évaluation des changements apportés à l'affectation peut être qualitative ou quantitative.



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante¹ Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Zone n° : 04-06	Réserves fauniques
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux	
Paramètres d'évaluation : Sur le plan social : - Qualité du milieu de vie : - o Accessibilité et fréquentation du territoire - o Esthétisme paysager	Pondération
Avantages : - Meilleurs encadrements visuels dans les secteurs où se trouvent les équipements d'hébergement ainsi que les sites d'activités récréotouristiques. Inconvénients : - Adaptation des pratiques des autres activités, notamment forestières et minières.	+
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques	
Sur le plan économique : - Retombées économiques locales ou régionales (emploi, investissement, achat local) - Diversification de la structure économique - Droits et redevances gouvernementaux	
Avantages : - Mise en valeur récréotouristique de la zone - Meilleures conditions pour la pratique d'activités de mise en valeur de la faune (amélioration de la qualité de l'expérience) qui pourrait se traduire par une augmentation de la fréquentation et, conséquemment, de meilleurs revenus. Inconvénients : - Adaptation des activités forestières - Limitation des activités minières - Diminution de l'activité économique liée aux activités d'aménagement forestier - Baisse des redevances issues des droits forestiers	++



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante ¹ Plan d'affectation du territoire public		
Région de la Mauricie		
Zone n° : 04-06	Réserves fauniques	
Bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques : Le bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques est favorable .		
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels		
Paramètres d'évaluation :	Oui	Non
- Modification du cadre légal et normatif		✓
- Effet sur les droits, statuts ou ententes	✓	
- Effet sur les orientations gouvernementales, régionales et locales	✓	
- Autres		
Précisez :		
- L'exercice des droits sera modifié en fonction du contexte de conservation et de mise en valeur de la faune.		
- Diminution du niveau de possibilité forestière.		
Bilan des avantages et des inconvénients institutionnels : Le bilan des avantages et des inconvénients institutionnels indique un changement défavorable .		
Évaluation globale du changement		
Globalement, le changement est favorable . En fonction des résultats de l'analyse, la modulation proposée favorisera une meilleure prise en compte des aspects fauniques et récréotouristiques de la zone tout en permettant, moyennant certaines mesures de gestion, les autres activités présentes sur le territoire. La nouvelle affectation peut donc être retenue.		



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante¹ Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Zone n° : 04-09	Secteurs archéologiques
Description du changement	
Cette zone est éclatée en sept secteurs archéologiques englobant des pourtours ou portions de pourtours de plans d'eau qui englobent des concentrations de sites archéologiques datant des époques préhistorique et historique amérindiennes et qui témoignent de l'importance du potentiel archéologique et historique du territoire. Il s'agit d'une ressource fragile, non renouvelable et menacée de destruction lors de tout aménagement qui perturbe le sol. Ils sont inventoriés par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Ils peuvent éventuellement faire l'objet de recherches et de mise en valeur à des fins éducatives, culturelles et touristiques. Six parmi les sept secteurs archéologiques recensés sont situés dans des territoires fauniques structurés. La modulation convenue entre partenaires gouvernementaux consiste à s'assurer que le patrimoine archéologique de la zone est pris en compte dans le but d'éviter qu'il ne soit détérioré. Ceci suppose que les divers usages en vigueur dans la zone devront s'exercer avec précaution et de façon encadrée.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux²	
Paramètres d'évaluation : - Espèce faunique ou floristique - Milieu récepteur (végétation, hydrographie, sol)	
Avantages : - Aucun Inconvénients : - Aucun	0
Bilan des avantages et des inconvénients environnementaux : Le bilan des avantages et des inconvénients environnementaux indique un changement est neutre .	

¹ Document de travail pour compléter le « Tableau synthèse d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante » qui doit faire partie du rapport d'évaluation des changements. La présente fiche est utilisée par la table de concertation pour documenter les cas qui requièrent une analyse plus poussée. Elle est incluse dans le rapport d'évaluation des changements, au besoin.

² L'évaluation des changements apportés à l'affectation peut être qualitative ou quantitative.



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante ¹ Plan d'affectation du territoire public		
Région de la Mauricie		
Zone n° : 04-09	Secteurs archéologiques	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux		
Paramètres d'évaluation : Sur le plan social : - Qualité du milieu de vie : - o Accessibilité et fréquentation du territoire - o Esthétisme paysager		
Avantages : - Mise en valeur éducative et récréotouristique Inconvénients : - Aucun	+	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques		
Sur le plan économique : - Retombées économiques locales et régionales (emploi, investissement) - Diversification de la structure économique - Redevances ou droits gouvernementaux		
Avantages : - Aucun Inconvénients : - Adaptation des pratiques des autres activités, notamment l'exploration et l'exploitation minières	0	
Bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques : Le bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques indique un changement favorable .		
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels		
Paramètres d'évaluation :	Oui	Non
- Modification du cadre légal et normatif		✓
- Effet sur les droits, statuts ou ententes	✓	
- Effet sur les orientations gouvernementales, régionales et locales		✓



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante¹

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Zone n° : 04-09

Secteurs archéologiques

Précisez :

- Les effets seront observables sur l'exercice des droits octroyés dans la zone
- Protection accrue du potentiel archéologique de la zone

Bilan des avantages et des inconvénients institutionnels :

Le bilan des avantages et des inconvénients institutionnels indique un **changement favorable** dans le contexte d'un ajustement dans l'exercice des droits octroyés ainsi que dans la pratique des activités réalisées en fonction du contexte archéologique et faunique de la zone.

Évaluation globale du changement

Globalement, le changement est favorable puisque les résultats de l'analyse révèlent que le patrimoine écologique de la zone pourra être préservé tout en maintenant les droits consentis sous certaines conditions dans la pratique des usages observés ou projetés. La nouvelle affectation se traduit donc par un **changement favorable** et peut en conséquence être retenue par les partenaires gouvernementaux.



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante¹ Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Zone n° : 04-10	Projet de bleuetières de la rivière Pierriche et de la Pierriche Nord-Ouest
Description du changement	
La zone est située dans deux réserves à castor dans le territoire ancestral Nitassinan de Mashteuiatsh. La chasse et le piégeage des animaux à fourrure dans la zone sont réservés à l'usage exclusif des autochtones. La zone couvre une superficie de 4 km² et déborde dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Le territoire fait l'objet de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers. Les caractéristiques biophysiques de la zone sont propices à l'aménagement d'une bleuetière. La situation préconisée consiste à offrir aux Attikameks de Wemotaci et aux Innus de Mashteuiatsh la possibilité de développer une bleuetière de type forêt/bleuet sur ce site. Ce changement d'usage n'aurait pas d'effet sur les droits forestiers octroyés, mais pourrait en avoir sur les activités de piégeage et de chasse pendant les périodes de production.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux²	
Paramètres d'évaluation : - Espèce faunique ou floristique - Milieu récepteur (végétation, hydrographie, sol)	Pondération **
Avantages : - Aucun Inconvénients : - Variations de la biodiversité à l'échelle locale en raison du déplacement de certaines espèces fauniques. Le site sera attractif pour certaines espèces (ex. : ours), mais deviendra de faible intérêt pour d'autres (ex. : micromammifères, amphibiens et reptiles). - Répercussions sur les espèces à très petit domaine vital	-
Bilan des avantages et des inconvénients environnementaux : Le bilan des avantages et des inconvénients environnementaux indique un changement défavorable .	

¹ Document de travail pour compléter le « Tableau synthèse d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante » qui doit faire partie du rapport d'évaluation des changements. La présente fiche est utilisée par la table de concertation pour documenter les cas qui requièrent une analyse plus poussée. Elle est incluse dans le rapport d'évaluation des changements, au besoin.

² L'évaluation des changements relatifs à l'affectation peut être qualitative ou quantitative.



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante¹ Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Zone n° : 04-10	Projet de bleuetières de la rivière Pierriche et de la Pierriche Nord-Ouest
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux	
Paramètres d'évaluation : Sur le plan social : - Qualité du milieu de vie : - o Accessibilité et fréquentation du territoire - o Esthétisme paysager	Pondération
Avantages : - Aucun Inconvénients : - Les activités de prélèvement à des fins alimentaires, rituelles et sociales des Attikameks peuvent être limitées pendant les périodes de production. Cet inconvénient est de faible importance compte tenu de la faible superficie de la zone visée par le changement, d'où la pondération neutre.	0
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques	
Sur le plan économique : - Retombées économiques locales ou régionales (emploi, investissement, achat local) - Diversification de la structure économique - Droits et redevances gouvernementaux - Partenariat économique	
Avantages : - Permet d'établir un partenariat économique entre les deux communautés attikamek et innue. - Favorise une prise en charge du développement économique par les communautés attikamek et innue. - Encourage des retombées économiques et une diversification de l'activité économique des deux communautés. Inconvénients : - Aucun	++



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante¹

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Zone n° : 04-10

Projet de bleuetières de la rivière Pierriche et de la Pierriche Nord-Ouest

Bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques :

Le bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques indique que le **changement est favorable**.

Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels

Paramètres d'évaluation :

- Modification du cadre légal et normatif
- Effet sur les droits, statuts ou ententes
- Effet sur les orientations gouvernementales, régionales et locales

Oui

Non

✓

✓

✓

Précisez :

L'exercice des droits de piégeage peut être limité durant les périodes de production de la bleuetière.

Bilan des avantages et des inconvénients institutionnels :

Le bilan des avantages et des inconvénients institutionnels indique un **changement favorable**.

Évaluation globale du changement

Globalement, **le changement est favorable** puisque les résultats de l'analyse révèlent que le projet favorisera le dynamisme et une diversification de l'économie des communautés concernées, sans remettre en question leurs activités ancestrales. La nouvelle affectation ainsi que la vocation prioritaire peuvent donc être envisagées par les partenaires gouvernementaux.



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante¹ Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Zone n° : 04-11	Zones d'exploitation contrôlée
Description du changement	
La zone est utilisée à des fins de mise en valeur de la faune. Ainsi, la chasse, la pêche et le piégeage des animaux à fourrure sont pratiqués à la grandeur du territoire de façon contrôlée. On y trouve aussi des activités industrielles dont l'aménagement forestier sur la presque totalité de la zone ainsi que des activités d'exploration et d'exploitation minières. Les activités récréotouristiques se traduisent principalement par le développement de la villégiature privée riveraine, le camping et par la pratique de la motoneige et de la motoquad sur des chemins forestiers. L'essentiel du changement consiste à envisager des mesures excédant la réglementation existante afin de s'assurer d'une plus grande prise en compte des activités fauniques, des habitats et des espèces fauniques sensibles ainsi que des paysages dans l'utilisation du territoire et des ressources. Il en va de même pour certaines particularités territoriales telles qu'un potentiel de bleuetière dans la zec Frémont ainsi qu'un esker à haut potentiel aquifère dans le même secteur.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux²	
Paramètres d'évaluation :	
- Les espèces fauniques ou floristiques - Le milieu récepteur (végétation, faune, forêts)	Pondération
Avantages : - Protection accrue des habitats et des espèces fauniques sensibles de la zone telles que le touladi, l'omble chevalier, la tortue des bois et le pygargue à tête blanche - Protection d'un esker abritant un aquifère à potentiel élevé - Protection d'un site présentant des caractéristiques biophysiques propices à la mise en valeur d'une bleuetière. Ces deux éléments (esker et potentiel de bleuetière) constituent des particularités de la zone qui ne sont pas nécessairement associées aux activités fauniques. Inconvénients : - L'augmentation de la fréquentation peut déranger la faune ou dégrader la qualité du milieu.	++

¹ Document de travail pour compléter le « Tableau synthèse d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante » qui doit faire partie du rapport d'évaluation des changements. La présente fiche est utilisée par la table de concertation pour documenter les cas qui requièrent une analyse plus poussée. Elle est incluse dans le rapport d'évaluation des changements, au besoin.

² L'évaluation des changements relatifs à l'affectation peut être qualitative ou quantitative.



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante¹ Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Zone n° : 04-11	Zones d'exploitation contrôlée
Bilan des avantages et des inconvénients environnementaux : Le bilan des avantages et des inconvénients environnementaux indique un changement favorable .	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux	
Paramètres d'évaluation : - Sur le plan social : - o Accessibilité et fréquentation du territoire - o Esthétisme paysager	Pondération
Avantages : - Meilleurs encadrements visuels dans les secteurs où se trouvent les équipements d'hébergement ainsi que les sites d'activités récréotouristiques. Inconvénients : - Aucun	+
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques	
Sur le plan économique : - Retombées économiques locales ou régionales (emploi, investissement, achat local) - Diversification de la structure économique - Droits et redevances gouvernementaux	
Avantages : - Meilleures conditions pour la pratique d'activités de mise en valeur de la faune (amélioration de la qualité de l'expérience) qui pourrait se traduire par une augmentation de la fréquentation et, conséquemment, de meilleurs revenus. Inconvénients : - Adaptation des activités forestières et minières afin de protéger les paysages - Baisse des redevances issues des droits forestiers - Diminution de l'activité économique liée aux activités d'aménagement forestier	-



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante¹ Plan d'affectation du territoire public		
Région de la Mauricie		
Zone n° : 04-11	Zones d'exploitation contrôlée	
Bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques : Le bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques indique un changement favorable .		
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels		
Paramètres d'évaluation :	Oui	Non
- Modification du cadre légal et normatif		✓
- Effet sur les droits, statuts ou ententes	✓	
- Effet sur les orientations gouvernementales, régionales et locales	✓	
Précisez :		
- Diminution du niveau de possibilité forestière		
Bilan des avantages et des inconvénients institutionnels : Le bilan des avantages et des inconvénients indique un changement neutre .		
Évaluation globale du changement		
Globalement, le changement est qualifié favorable . En fonction des résultats de l'analyse, la modulation proposée favorisera une meilleure prise en compte des aspects fauniques et récréotouristiques de la zone tout en permettant, moyennant certaines mesures de gestion, les autres activités présentes sur le territoire. La nouvelle affectation peut donc être retenue.		



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante¹ Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Zone n° : 04-13	Pourvoiries avec droits exclusifs
Description du changement	
La zone est composée de 19 sous-zones constituées de territoires fauniques structurés principalement orientés sur la mise en valeur de la faune. Plusieurs espèces fauniques y sont présentes, notamment le touladi, l'omble chevalier et le pygargue à tête blanche. Les usages récréotouristiques s'y imposent. Les pourvoiries ont développé une offre structurée et reconnue, traditionnellement axée sur la chasse, la pêche et l'hébergement commercial. Au cours des dernières années, plusieurs pourvoiries ont développé sur leur territoire une offre substantielle d'activités sans prélèvement afin de répondre adéquatement à l'évolution des nouvelles tendances du marché, soit le plein air, le tourisme d'aventure, l'hébergement commercial haut de gamme ou encore les vacances familiales. La zone est aussi utilisée à des fins d'aménagement forestier ainsi que pour des activités d'exploration et d'exploitation minières. Le piégeage peut se pratiquer sur le territoire. L'essentiel du changement anticipé dans la zone consiste, pour les partenaires gouvernementaux, à envisager des modulations à apporter, au-delà de la réglementation existante, à l'utilisation du territoire de manière à assurer une protection accrue des habitats et des espèces fauniques ainsi qu'une protection renforcée des paysages dans les secteurs d'activités et d'hébergement de la zone.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux²	
Paramètres d'évaluation : - Espèce faunique et floristique - Milieu récepteur (végétation, hydrographie, sol)	Pondération
Avantages : - Effet positif sur la qualité des habitats et les composantes écologiques. Inconvénients : - L'augmentation de la fréquentation peut déranger la faune ou dégrader la qualité du milieu.	++
Bilan des avantages et des inconvénients environnementaux : Le bilan des avantages et des inconvénients environnementaux indique un changement favorable .	

¹ Document de travail pour compléter le « Tableau synthèse d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante » qui doit faire partie du rapport d'évaluation des changements. La présente fiche est utilisée par la table de concertation pour documenter les cas qui requièrent une analyse plus poussée. Elle est incluse dans le rapport d'évaluation des changements, au besoin.

² L'évaluation des changements relatifs à l'affectation peut être qualitative ou quantitative.



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante¹ Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Zone n° : 04-13	Pourvoiries avec droits exclusifs
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux	
Paramètres d'évaluation : Sur le plan social : - Qualité du milieu de vie : - o Accessibilité et fréquentation du territoire - o Esthétisme paysager	Pondération
Avantages : - Meilleurs encadrements visuels dans les secteurs où se trouvent les équipements d'hébergement ainsi que les sites d'activités récréotouristiques. Inconvénients : - Aucun	+
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques	
Sur le plan économique : - Retombées économiques locales ou régionales (emploi, investissement, achat local) - Diversification de la structure économique - Droits et redevances gouvernementaux	
Avantages : - Satisfaction de la clientèle et augmentation de la fréquentation des pourvoiries et des retombées économiques - Meilleures conditions pour la pratique d'activités de mise en valeur de la faune (amélioration de la qualité de l'expérience), qui pourraient se traduire par une augmentation de la fréquentation et, conséquemment, de meilleurs revenus. Inconvénients : - Adaptation des activités industrielles (forestières et minières) afin de protéger les paysages - Diminution de l'activité économique liée aux activités d'aménagement forestier - Baisse des redevances issues des droits forestiers	+



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante ¹ Plan d'affectation du territoire public		
Région de la Mauricie		
Zone n° : 04-13	Pourvoiries avec droits exclusifs	
Bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques : Le bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques indique un changement favorable .		
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels		
Paramètres d'évaluation :	Oui	Non
- Modification du cadre légal et normatif		✓
- Effet sur les droits, statuts ou ententes	✓	
- Effet sur les orientations gouvernementales, régionales et locales	✓	
Précisez :		
- Diminution du niveau de possibilité forestière		
Bilan des avantages et des inconvénients institutionnels : Le bilan des avantages et des inconvénients institutionnels indique un changement neutre .		
Évaluation globale du changement		
Globalement, le changement est favorable . En fonction des résultats de l'analyse, la modulation proposée favorisera une meilleure prise en compte des aspects fauniques et récréotouristiques de la zone tout en permettant, moyennant certaines mesures de gestion, les autres activités présentes sur le territoire. La nouvelle affectation peut donc être retenue.		



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante¹ Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Zone n° : 04-16	Corridor de la rivière Saint-Maurice
Description du changement	
Le Saint-Maurice, élément central de la zone, est surtout utilisé à des fins hydroélectriques. On y trouve aussi un axe de circulation routier important, la route nationale 155, qui relie Trois-Rivières à la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Le flottage du bois qui alimentait les usines de transformation a été abandonné au milieu des années 1990. Depuis, le milieu socioéconomique reconnaît à la zone son fort potentiel récréotouristique. Le nautisme et quelques activités de plein air sont en plein essor. Le changement proposé consiste à accorder une priorité au développement récréotouristique, ce qui viendrait conditionner les autres usages présents dans la zone, notamment les pratiques forestières et minières. L'autre changement apporté par l'affectation et qui découle du premier consiste à préserver la qualité des paysages, laquelle constitue la matière première de l'offre récréotouristique de la zone. Un troisième changement provient plus spécifiquement de la limitation de l'activité minière dans une portion de la zone couverte par le projet de parc régional. Ce territoire a récemment fait l'objet d'une suspension provisoire de l'octroi de titres miniers en vue d'une réserve à l'État afin de possiblement restreindre les activités minières aux seules extractions de sable et gravier nécessaires à la construction d'infrastructure ou d'accès à des fins récréotouristiques.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux²	
Paramètres d'évaluation : - Espèce faunique ou floristique - Milieu récepteur (végétation, hydrographie, sol)	Pondération **
Avantages : - La protection des paysages favorise une certaine protection de la biodiversité (espèces et habitats) sur des microsites, principalement pour les espèces à petits domaines vitaux. Inconvénients : - L'augmentation de la fréquentation peut déranger la faune ou dégrader la qualité du milieu.	+
Bilan des avantages et des inconvénients environnementaux : Le bilan des avantages et des inconvénients environnementaux est favorable .	

¹ Document de travail pour compléter le « Tableau synthèse d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante » qui doit faire partie du rapport d'évaluation des changements. La présente fiche est utilisée par la table de concertation pour documenter les cas qui requièrent une analyse plus poussée. Elle est incluse dans le rapport d'évaluation des changements, au besoin.

² L'évaluation des changements relatifs à l'affectation peut être qualitative ou quantitative.



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante¹ Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Zone n° : 04-16	Corridor de la rivière Saint-Maurice
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux	
Paramètres d'évaluation : Sur le plan social : - Qualité du milieu de vie : - o Accessibilité et fréquentation du territoire - o Esthétisme paysager - o Autres	Pondération
Avantages : - La nouvelle vocation de la zone favorisera la pratique d'activités récréatives et de loisirs. - Augmentation de la qualité de l'expérience récréative Inconvénients : - Aucun	+
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques	
Sur le plan économique : - Retombées économiques locales ou régionales (emploi, investissement, achat local) - Diversification de la structure économique - Droits et redevances gouvernementaux	
Avantages : - Développement prévisible de nouveaux projets récréotouristiques dans la zone - Augmentation du nombre d'emplois dans le secteur touristique - Mise en valeur de la rivière Saint-Maurice, valorisée par les acteurs du milieu socioéconomique régional - Diversification de l'activité économique - Prolongation du séjour des visiteurs en région Inconvénients : - Limitation des activités forestières et minières; adaptation des activités forestières et minières afin de protéger les paysages - Diminution de l'activité économique liée aux activités d'aménagement forestier - Baisse des redevances issues des droits forestiers	+



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante¹

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Zone n° : 04-16

Corridor de la rivière Saint-Maurice

Bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques :

Le bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques indique un **changement favorable**.

Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels

Paramètres d'évaluation :

- Modification du cadre légal et normatif
- Effet sur les droits, statuts ou ententes
- Effet sur les orientations gouvernementales, régionales et locales
- Autres

Oui

Non

✓

✓

✓

Précisez :

- Atteint les objectifs régionaux de mise en valeur récréotouristique retenus par Tourisme Mauricie.
- S'inscrit dans la stratégie de marketing touristique de Tourisme Québec.
- Diminution du niveau de possibilité forestière

Bilan des avantages et des inconvénients institutionnels :

Le bilan des avantages et des inconvénients institutionnels indique un **changement favorable**.

Évaluation globale du changement

Globalement, le changement est favorable. La zone peut être retenue à des fins de développement récréotouristique à l'intérieur d'une vocation prioritaire. Bien que la vocation pour le récréotourisme soit une utilisation prioritaire, d'autres activités telles que la foresterie, les mines et surtout l'hydroélectricité pourront continuer de s'exercer, dans la mesure où celles-ci ne viennent pas entraver ou assujettir l'activité prioritaire. Le corridor du Saint-Maurice est depuis longtemps considéré comme un axe privilégié du développement récréotouristique régional. Les changements annoncés vont faciliter sa mise en valeur et la protection de ses paysages afin de répondre aux attentes du milieu socioéconomique de la région. Les changements annoncés tiennent aussi compte des impératifs liés à la faune. Ils fourniront, en créant une meilleure place au récréotourisme, des occasions de diversification de l'économie régionale.



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante ¹ Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Zone n° : 04-18	Potentiel de bleuetière
Description du changement	
La première sous-zone est localisée dans la réserve faunique du Saint-Maurice où s'exercent des activités axées sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Un parcours de canot-camping traverse la sous-zone. Le territoire est aussi utilisé pour des activités d'aménagement forestier. La deuxième sous-zone située au lac Coucou, à l'est du lac Châteauvert, est localisée dans une réserve à castor, un territoire fortement utilisé par la communauté attikamek de Wemotaci. Le territoire fait aussi l'objet d'activités d'aménagement forestier. La situation préconisée consiste à aménager des bleuetières de type forêt/bleuet dans ces territoires, ce qui pourrait avoir des effets notamment sur la qualité des activités de piégeage dans la réserve faunique et sur les modifications appréhendées de l'environnement du parcours canotable. Fait à noter, l'approche culturelle projetée dans la réserve faunique du Saint-Maurice, orientée sur des pratiques biologiques, constitue une modulation acceptable dans le contexte de conservation et de mise en valeur de la faune dans ce territoire.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux ²	
Paramètres d'évaluation : - Espèce faunique ou floristique - Milieu récepteur (végétation, hydrographie, sol)	Pondération **
Avantages : - La pratique culturelle biologique envisagée dans la réserve faunique du Saint-Maurice permettra d'éviter des problèmes environnementaux. Ceci représente une valeur ajoutée en ce qui a trait au développement durable. Inconvénients : - Aucun	+
Bilan des avantages et des inconvénients environnementaux : Le bilan des avantages et des inconvénients environnementaux est favorable .	

¹ Document de travail pour compléter le « Tableau synthèse d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante » qui doit faire partie du rapport d'évaluation des changements. La présente fiche est utilisée par la table de concertation pour documenter les cas qui requièrent une analyse plus poussée. Elle est incluse dans le rapport d'évaluation des changements, au besoin.

² L'évaluation des changements relatifs à l'affectation peut être qualitative ou quantitative.



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante ¹ Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Zone n° : 04-18	Potentiel de bleuetière
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux	
Paramètres d'évaluation : Sur le plan social : - Qualité du milieu de vie : - o Accessibilité et fréquentation du territoire - o Esthétisme paysager	Pondération
Avantages : Aucun Inconvénients : - Effets sur le paysage entourant le parcours canotable	-
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques	
Sur le plan économique : - Retombées économiques locales ou régionales (emploi, investissement, achat local) - Diversification de la structure économique - Droits et redevances gouvernementaux	
Avantages : - Diversification de l'activité économique - Nouvelles retombées économiques - Nouveaux droits ou redevances gouvernementales Inconvénients : - Répercussions possibles sur les activités de piégeage	++
Bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques : Le changement est jugé favorable .	



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante¹
Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Zone n° : 04-18

Potentiel de bleuetière

Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels

Paramètres d'évaluation :	Oui	Non
- Modification du cadre légal et normatif		✓
- Effet sur les droits, statuts ou ententes	✓	
- Effet sur les orientations gouvernementales, régionales et locales		✓
Précisez : Les activités de piégeage dans la zone pourraient être perturbées par la mise en place du nouvel usage projeté, sans obligatoirement remettre en question le droit consenti.		

Bilan des avantages et des inconvénients institutionnels :

Le bilan des avantages et des inconvénients institutionnels indique un **changement neutre**.

Évaluation globale du changement

Globalement, le **changement est favorable**. L'étude des résultats de l'analyse soutient le changement et la nouvelle affectation puisque celle-ci favorisera une diversification de l'économie régionale. Par ailleurs, l'approche culturelle biologique envisagée dans le cas de la réserve faunique du Saint-Maurice permettra de respecter le contexte de conservation et de mise en valeur de la faune de ce territoire et pourrait représenter un exemple de développement durable, donc une valeur ajoutée au produit.



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante¹ Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Zone n° : 04-19	Projet de parc régional des Trois Sœurs
Description du changement	
La zone est caractérisée au départ par des utilisations récréotouristiques extensives englobant un sentier de longue randonnée pédestre et des sites de camping primitif. Elle fait aussi l'objet de droits forestiers (CAAF). Deux baux de villégiature ont été octroyés sur le territoire. La situation de ce territoire évoluera à moyen terme vers un statut de parc régional, ce qui est une situation souhaitée par le milieu local, dont l'agglomération de La Tuque est le promoteur. Le projet est au stade de l'élaboration d'une deuxième version d'un plan provisoire d'aménagement et de gestion. Plusieurs consultations ont été menées auprès de divers partenaires gouvernementaux. Le territoire du parc projeté sera davantage aménagé et, éventuellement, la fréquentation à des fins récréotouristiques court la chance d'augmenter de façon notable. Dans ce contexte, le plan de développement du futur parc prévoit l'aménagement d'infrastructures récréatives supplémentaires et le développement de nouvelles activités de plein air susceptibles d'attirer les visiteurs et de prolonger leur séjour en région. Parmi celles-ci figurent l'escalade, le vélo de montagne, des belvédères, de nouveaux sentiers, un parcours ferré et des chalets locatifs. Dans ce territoire, les activités d'aménagement forestier pourraient être limitées ou assujetties à des modalités particulières visant notamment la protection des paysages. Il en va de même pour les activités liées à la chasse qui devront être adaptées au contexte récréotouristique de la zone. Ce territoire a récemment fait l'objet d'une suspension provisoire de l'octroi de titres miniers en vue d'une réserve à l'État en février 2009 afin de possiblement restreindre les activités minières aux seules extractions de sable et gravier nécessaires à la construction d'infrastructures ou d'accès à des fins récréotouristiques. Les principaux acteurs touchés par le changement sont les compagnies forestières détentrices de droits de coupe. Une demande de réserve à l'État a aussi été adressée au MRNF par le promoteur afin de limiter l'activité minière dans la zone.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux²	
Paramètres d'évaluation :	
- Les espèces fauniques ou floristiques - Le milieu récepteur (végétation, hydrographie, sol)	

¹ Document de travail pour compléter le « Tableau synthèse d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante » qui doit faire partie du rapport d'évaluation des changements. La présente fiche est utilisée par la table de concertation pour documenter les cas qui requièrent une analyse plus poussée. Elle est incluse dans le rapport d'évaluation des changements, au besoin.

² L'évaluation des changements relatifs à l'affectation peut être qualitative ou quantitative.



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante ¹ Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Zone n° : 04-19	Projet de parc régional des Trois Sœurs
Avantages : - Les espèces fauniques ou floristiques et le milieu récepteur en général bénéficieront d'une certaine protection dans la mesure où la capacité de charge du milieu en réponse à l'achalandage est respectée. Les gestionnaires ont intérêt à garder le plus intactes possible les composantes écologiques de la zone afin de maintenir la fréquentation des visiteurs. - Effets positifs sur la qualité des habitats et des composantes écologiques Inconvénients : - L'augmentation de la fréquentation peut déranger la faune ou dégrader la qualité du milieu.	+
Le changement est considéré comme favorable , ce qui atteste la vocation proposée de cette zone.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux	
Paramètres d'évaluation : Sur le plan social : - Qualité du milieu de vie : - o Accessibilité et fréquentation du territoire - o Esthétisme paysager	Pondération
Avantages : - Augmentation de l'offre en loisirs de plein air pour la population locale - Amélioration de la qualité de vie des citoyens de La Tuque - Le maintien de la qualité des paysages constituera une valeur ajoutée à la zone ainsi qu'au corridor du Saint-Maurice. - Accès accru au territoire par la population locale - La mise en valeur de la culture de la nation attikamek au sein du projet de parc régional Inconvénients : - L'augmentation de l'achalandage pourrait être perçue comme un inconvénient pour certains résidents.	++



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante¹ Plan d'affectation du territoire public		
Région de la Mauricie		
Zone n° : 04-19	Projet de parc régional des Trois Sœurs	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques		
Sur le plan économique : - Retombées économiques locales ou régionales (emploi, investissement, achat local) - Diversification de la structure économique - Droits et redevances gouvernementaux		
Avantages : - Augmentation et diversification des retombées économiques attribuables au récréotourisme Inconvénients : - Adaptation des activités forestières au contexte récréotouristique de la zone - Adaptation des activités liées à la chasse au contexte récréotouristique de la zone - Limitation de l'activité minière dans la zone (réserve à l'État) - Possibilité de pertes de revenus ou d'augmentation des coûts liés aux adaptations nécessaires - Diminution de l'activité économique liée aux activités d'aménagement forestier - Baisse des redevances issues des droits forestiers	0	
Bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques : Le bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques indique un changement favorable .		
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels		
Paramètres d'évaluation : - Modification du cadre légal et normatif - Effet sur les droits, statuts ou ententes - Effet sur les orientations gouvernementales, régionales et locales	Oui	Non
	✓	✓
Précisez : - L'entrée en vigueur prévisible d'une réserve à l'État en vertu de la Loi sur les mines concrétisera l'abandon des droits miniers sur le territoire de la zone. Par contre, les CAAF pourront être maintenus sous certaines conditions à définir.		



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante¹
Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Zone n° : 04-19

Projet de parc régional des Trois Sœurs

- Le développement de produits touristiques reconnus par Tourisme Québec : aventure/grande nature, écotourisme.
- Aménagement du corridor du Saint-Maurice = objectif régional dans la stratégie de développement et de marketing de Tourisme Mauricie
- Diminution du niveau de possibilité forestière.

Bilan des avantages et des inconvénients institutionnels :

Le bilan des avantages et des inconvénients institutionnels indique un **changement favorable**.

Évaluation globale du changement

Globalement, le changement **est favorable**. Les résultats de l'analyse soutiennent le changement et la nouvelle affectation.



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante¹ Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Zone n° : 04-24	Projet de refuge faunique
Description du changement	
La zone, principalement composée de milieux humides, regroupe des habitats de qualité pour diverses espèces fauniques, notamment pour la sauvagine, le rat musqué et le poisson. Elle renferme aussi un écosystème forestier exceptionnel classé le 4 juillet 2009 en vertu de la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1) ainsi que plusieurs aménagements fauniques et récréatifs. De plus, elle est située à l'intérieur de la Réserve mondiale de la biosphère du lac Saint-Pierre. À ces éléments se superposent des droits de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain. La situation préconisée par la création d'un refuge faunique aurait pour effet d'accorder à ce territoire une vocation de protection stricte, ce qui pourrait avoir des effets ou même remettre en question les usages de nature industrielle qui s'y trouvent.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux²	
Paramètres d'évaluation : - Espèce faunique ou floristique - Milieu récepteur (végétation, hydrographie, sol)	Pondération **
Avantages : - Meilleure protection des espèces et des habitats fauniques et floristiques en présence et de l'intégrité de l'écosystème forestier exceptionnel inclus dans la zone Inconvénients : - Aucun	++
Bilan des avantages et des inconvénients environnementaux : Le bilan des avantages et des inconvénients environnementaux est favorable .	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux	
Paramètres d'évaluation : Sur le plan social : - Qualité du milieu de vie : - o Accessibilité et fréquentation du territoire - o Esthétisme paysager	Pondération

¹ Document de travail pour compléter le « Tableau synthèse d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante » qui doit faire partie du rapport d'évaluation des changements. La présente fiche est utilisée par la table de concertation pour documenter les cas qui requièrent une analyse plus poussée. Elle est incluse dans le rapport d'évaluation des changements, au besoin.

² L'évaluation des changements relatifs à l'affectation peut être qualitative ou quantitative.



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante ¹ Plan d'affectation du territoire public		
Région de la Mauricie		
Zone n° : 04-24		Projet de refuge faunique
Avantages : - Maintien et développement d'activités d'interprétation de la faune Inconvénients : - Aucun	+++	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques		
Sur le plan économique : - Retombées économiques locales ou régionales (emploi, investissement, achat local) - Diversification de la structure économique - Droits et redevances gouvernementaux		
Avantages : - Possibilité de création d'emplois liés à des activités écotouristiques telles que l'animation, l'observation et l'interprétation de la faune Inconvénients : - Les droits de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain pourraient être remis en question dans le contexte d'une zone de protection stricte. La faible superficie visée par les changements (10,3 km ²) entraînerait toutefois des répercussions moindres sur l'ensemble de la superficie couverte par les droits d'exploration industrielle. - Dans le cas d'un maintien plus serré des droits industriels consentis, de nouvelles contraintes ou limites à l'exploration, dans le contexte de protection stricte de cette zone, pourraient engendrer des dépenses additionnelles.	-	
Bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques : Le bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques indique un changement favorable sur le plan social , mais défavorable sur le plan économique .		
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels		
Paramètres d'évaluation :	Oui	Non
- Modification du cadre légal et normatif		✓
- Effet sur les droits, statuts ou ententes	✓	
- Effet sur les orientations gouvernementales, régionales et locales		✓



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante¹
Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Zone n° : 04-24

Projet de refuge faunique

Les changements proposés pourraient entraîner la suppression des droits de recherche consentis pour les hydrocarbures pour permettre l'octroi du statut faunique dans le territoire visé par le projet de refuge faunique.

Bilan des avantages et des inconvénients institutionnels :

Le bilan des avantages et des inconvénients institutionnels est **neutre**.

Évaluation globale du changement

Globalement, le changement est favorable parce que les composantes environnementales et fauniques de la zone s'en trouvent renforcées dans le contexte d'une réserve mondiale de la biosphère et de site Ramsar reconnu internationalement pour ses milieux humides. Les activités de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain pourront continuer de s'exercer sous certaines réserves, à l'extérieur de la zone de protection stricte. Dans ce contexte, une vocation de protection stricte constituera donc un changement acceptable.



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante¹ Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Zone n° : 04-25	Projet de réserve écologique
Description du changement	
La zone est constituée d'un territoire représenté par le domaine de la sapinière à bouleau jaune, représentatif du plateau laurentien en Mauricie. La zone est située dans la zec du Gros-Brochet, elle-même localisée dans la MRC de Mékinac. Elle est située dans une réserve forestière et, de ce fait, se trouve soustraite à l'aménagement forestier. On y recense deux terrains de piégeage enregistrés et un bail de villégiature octroyé par le MRNF. La situation préconisée consiste à faire de la zone une réserve écologique, ce qui remettrait en question les activités de piégeage et le bail de villégiature qui s'y trouvent.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux²	
Paramètres d'évaluation : - Espèce faunique ou floristique - Milieu récepteur (végétation, hydrographie, sol) - Autres	Pondération **
Avantages : - Préservation intégrale des composantes écologiques de la zone représentatives du plateau laurentien Inconvénients : - Aucun	++
Bilan des avantages et des inconvénients environnementaux : Le bilan des avantages et des inconvénients environnementaux indique que le changement est favorable.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux	
Paramètres d'évaluation : Sur le plan social : - Qualité du milieu de vie : - o Accessibilité et fréquentation du territoire - o Esthétisme paysager - o Autres	Pondération

¹ Document de travail pour compléter le « Tableau synthèse d'évaluation des changements à l'utilisation existante » qui doit faire partie du rapport d'évaluation des changements. La présente fiche est utilisée par la table de concertation pour documenter les cas qui requièrent une analyse plus poussée. Elle est incluse dans le rapport d'évaluation des changements, au besoin.

² L'évaluation des changements relatifs à l'affectation peut être qualitative ou quantitative.



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante ¹ Plan d'affectation du territoire public		
Région de la Mauricie		
Zone n° : 04-25		Projet de réserve écologique
Avantages : - Possibilité contrôlée et limitée d'activités de recherche scientifique et d'éducation Inconvénients : - Déplacement du bail de villégiature privée et des activités de chasse et de pêche à l'extérieur de la zone - Interdiction d'accès sur une portion de territoire public normalement fréquenté par les citoyens		0
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques		
Sur le plan économique : - Retombées économiques locales ou régionales (emploi, investissement, achat local) - Diversification de la structure économique - Droits et redevances gouvernementaux - Autres		
Avantages : - Aucun Inconvénients : - Exclusion des activités de piégeage - Perte du revenu pour l'État découlant de la révocation du bail de terrain de piégeage et des compensations à prévoir pour les trappeurs		-
Bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques : Le bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques indique un changement défavorable .		
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels		
Paramètres d'évaluation :	Oui	Non
- Modification du cadre légal et normatif		✓
- Effet sur les droits, statuts ou ententes	✓	
- Effet sur les orientations gouvernementales, régionales et locales	✓	
- Autres		



Fiche d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante¹

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Zone n° : 04-25

Projet de réserve écologique

Le projet de réserve écologique remettrait en question certains droits octroyés par le MRNF et certaines activités avec prélèvement pratiquées dans la zec. Il contribuerait cependant à l'atteinte de la cible de 12 % d'aires protégées poursuivie par le gouvernement du Québec dans le cadre de la stratégie nationale sur les aires protégées.

Bilan des avantages et des inconvénients institutionnels :

Le bilan des avantages et des inconvénients institutionnel indique un **changement neutre**.

Évaluation globale du changement

Globalement, le **changement est neutre**.

L'effet recherché par la création d'une nouvelle aire protégée fera contreponds à la perte de droits et d'activités existantes dans la zone.



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante¹ Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Zone n° : 04-26	Réservoir Gouin
Description du changement	
Le réservoir Gouin est principalement utilisé à des fins de gestion hydroélectrique par Hydro-Québec pour régulariser le débit du Saint-Maurice qui alimente les centrales hydroélectriques situées en aval du barrage Gouin. Il est aussi utilisé par les adeptes de la pêche, les pourvoyeurs avec et sans droits exclusifs, les villégiateurs ainsi que par les membres de la communauté attikamek d'Obedjiwan. La zone bénéficie d'un statut d'aire faunique communautaire afin de résoudre une problématique de diminution de la population et de la qualité de l'habitat du doré jaune. La modulation proposée vise à optimiser la production de l'hydroélectricité tout en s'assurant de protéger l'habitat du doré jaune et d'en maintenir la pratique des activités récréotouristiques.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux²	
Paramètres d'évaluation : - Espèce faunique ou floristique - Milieu récepteur (végétation, hydrographie, sol) - Qualité des habitats et des espèces fauniques (poisson) - Caractéristiques écologiques de la zone	Pondération **
Avantages : - Effets positifs sur la qualité de l'habitat du doré jaune Inconvénients : - Aucun	+
Bilan des avantages et des inconvénients environnementaux : Le bilan des avantages et des inconvénients environnementaux indique que le changement est favorable .	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux	
Paramètres d'évaluation : Sur le plan social : - Qualité du milieu de vie : - o Accessibilité et fréquentation du territoire - o Esthétisme paysager - o Autres	Pondération

¹ Document de travail pour compléter le « Tableau synthèse d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante » qui doit faire partie du rapport d'évaluation des changements. La présente fiche est utilisée par la table de concertation pour documenter les cas qui requièrent une analyse plus poussée. Elle est incluse dans le rapport d'évaluation des changements, au besoin.

² L'évaluation des changements relatifs à l'affectation doit être qualitative.



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante ¹ Plan d'affectation du territoire public		
Région de la Mauricie		
Zone n° : 04-26		Réservoir Gouin
Avantages : - Maintien de l'accessibilité aux activités de pêche sur le réservoir - Poursuite des activités de prélèvement à des fins alimentaires, rituelles ou sociales par les Attikameks Inconvénients : - Aucun		++
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques		
Sur le plan économique : - Retombées économiques locales ou régionales (emploi, investissement, achat local) - Diversification de la structure économique - Droits et redevances gouvernementaux - Autres		
Avantages : - Optimisation de la gestion hydroélectrique du réservoir - Poursuite et amélioration des activités de pourvoirie et de l'aire faunique communautaire (organisme à but non lucratif) Inconvénients : - Aucun		++
Bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques : Le bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques indique que le changement est favorable .		
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels		
Paramètres d'évaluation :	Oui	Non
- Modification du cadre légal et normatif - Effet sur les droits, statuts ou ententes - Effet sur les orientations gouvernementales, régionales et locales		✓ ✓ ✓
Précisez : Aucun effet particulier		



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante¹

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Zone n° : 04-26

Réservoir Gouin

Bilan des avantages et des inconvénients institutionnels :

Le bilan des avantages et des inconvénients institutionnels indique un **changement neutre**.

Évaluation globale du changement

Globalement, le **changement est favorable**.



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante ¹ Plan d'affectation du territoire public	
Région de la Mauricie	
Zone n° : 04-30	Lacs témoins du programme TADPA (Transport à distance des polluants atmosphériques)
Description du changement	
Le changement proposé par les partenaires gouvernementaux consiste à reconnaître pour le territoire de cette zone éclatée une vocation d'utilisation prioritaire pour la recherche scientifique.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux²	
Paramètres d'évaluation : - Espèce faunique ou floristique - Milieu récepteur (végétation, hydrographie, sol)	Pondération **
Avantages : - Maintien des caractéristiques naturelles de la zone - Maintien des propriétés physico-chimiques des plans d'eau visés par le programme de suivi Inconvénients : - Aucun	+++
Bilan des avantages et des inconvénients environnementaux : Le bilan des avantages et des inconvénients environnementaux fait en sorte que le changement est favorable .	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux	
Paramètres d'évaluation : Sur le plan social : - Qualité du milieu de vie : - o Accessibilité et fréquentation du territoire - o Esthétisme paysager	Pondération

¹ Document de travail pour compléter le « Tableau synthèse d'évaluation des changements à l'utilisation existante » qui doit faire partie du rapport d'évaluation des changements. La présente fiche est utilisée par la table de concertation pour documenter les cas qui requièrent une analyse plus poussée. Elle est incluse dans le rapport d'évaluation des changements au besoin.

² L'évaluation des changements à l'affectation peut être qualitative ou quantitative.



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante ¹ Plan d'affectation du territoire public		
Région de la Mauricie		
Zone n° : 04-30	Lacs témoins du programme TADPA (Transport à distance des polluants atmosphériques)	
Avantages : - Protection accrue des paysages de la zone - Maintien des activités de recherche scientifique - Qualité des échantillonnages de l'eau Inconvénients : - Accès limité à la zone		+
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques		
Sur le plan économique : - Retombées économiques locales ou régionales (emploi, investissement, achat local) - Diversification de la structure économique - Droits et redevances gouvernementaux		
Avantages : - Aucun Inconvénients : - Aucun		-
Bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques : Le bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques indique un changement neutre .		
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels		
Paramètres d'évaluation :	Oui	Non
- Modification du cadre légal et normatif - Effet sur les droits, statuts ou ententes - Effet sur les orientations gouvernementales, régionales et locales		✓ ✓ ✓
Précisez : - L'affectation préconisée dans cette zone vient préciser l'usage prioritaire associé à la recherche scientifique		
Bilan des avantages et des inconvénients institutionnels : Le bilan des avantages et des inconvénients institutionnels indique un changement neutre .		



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante¹

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Mauricie

Zone n° : 04-30

Lacs témoins du programme TADPA (Transport à distance des polluants atmosphériques)

Évaluation globale du changement

Globalement, **le changement est favorable.**



**APPENDICE B : Bilan de la consultation sur la proposition
de Plan d'affectation du territoire public
de la Mauricie**



Table des matières

	Page
Rapport de consultation des acteurs des milieux régional et local	387
Introduction	387
Modalités de consultation.....	388
Synthèse des commentaires recueillis.....	389
Conclusion	395
Annexe 1 : Commentaires des acteurs des milieux régional et local consultés.....	397
 Rapport de consultation des communautés autochtones	 403
Introduction	403
Synthèse et suivi des commentaires recueillis.....	403



Rapport de consultation des acteurs des milieux régional et local

Introduction

Conformément à la Loi sur les terres du domaine de l'État, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a le mandat de préparer le plan d'affectation du territoire public qui établit les orientations gouvernementales en matière d'utilisation du territoire public et de ses ressources; un plan qui lie tous les ministères à l'œuvre sur les terres du domaine de l'État.

La proposition de PATP de la région de la Mauricie a été préparée en concertation par les acteurs gouvernementaux avec la participation de la CRE à certaines étapes de la démarche puis soumise à la consultation d'organismes externes au gouvernement entre les mois de mars et septembre 2010.

Le présent rapport résume les commentaires formulés dans le cadre de cette consultation ainsi qu'un bilan du suivi envisagé par la Table de concertation du PATP. Dans un premier temps, le rapport présente les modalités de consultation prévues relativement à une cinquantaine de partenaires. Dans un deuxième temps, le rapport brosse une synthèse globale des commentaires recueillis et propose le suivi général qui en découle.

L'annexe 1 présentée sous la forme de tableau contient les commentaires résumés de l'ensemble des organismes qui se sont exprimés dans le cadre de la présente consultation.



Modalités de consultation

Le 30 mars 2010, le MRNF a procédé au lancement officiel de la consultation élargie sur une proposition de plan d'affectation du territoire public. Ce lancement fut réalisé en une seule rencontre tenue à Shawinigan devant une cinquantaine de personnes. Quelques représentants de certains ministères qui participent à la réalisation du PATP étaient présents au lancement de la consultation. À cette occasion, un cédérom contenant le rapport écrit ainsi que les cartes officielles et thématiques de la proposition de PATP a été remis aux représentants des organismes présents. Quant aux partenaires de consultation absents, le cédérom leur a été envoyé, accompagné d'une lettre de transmission, dans les jours qui ont suivi la soirée de lancement de la consultation. Par ailleurs, les partenaires ont été informés que des copies papier du document et des cartes seraient disponibles à des fins de consultation dans les bureaux du MRNF situés dans les villes de Trois-Rivières, de Shawinigan et de La Tuque.

La proposition de plan d'affectation a été présentée puis suivie d'une période de questions. Lors de la présentation, une attention particulière a été portée aux explications données sur le rôle du PATP relativement aux autres outils de planification tels que le PRDIRT, la planification forestière, les schémas d'aménagement et de développement des MRC et les autres plans de développement. Des réponses ont été apportées sur les distinctions à établir entre les divers niveaux de planification, celui du PATP ayant une portée à la fois générale et multisectorielle. Des questions ont été posées concernant les conséquences des orientations gouvernementales sur l'utilisation courante du territoire. Des précisions ont aussi été demandées au sujet des effets des vocations territoriales établies dans le PATP pour certaines zones d'affectation, par exemple si les droits existants seraient remis en cause dans les nouvelles aires protégées.

À la suite de la période de questions, les principales consignes de la consultation ont été expliquées aux participants. Il a été convenu que la période de consultation se déroulerait sur une période de cinq mois comprise entre le 30 mars et le 3 septembre 2010. Les partenaires consultés ont été invités à faire parvenir leurs commentaires par écrit au bureau régional de Trois-Rivières.



Synthèse des commentaires recueillis

Au total, neuf partenaires ont répondu à la consultation élargie. Le présent chapitre brosse une synthèse des commentaires recueillis et propose leur suivi général. Les organismes ayant participé à la consultation sont les suivants :

- Association des pourvoiries de la Mauricie
- Comité ZIP du lac Saint-Pierre
- Association québécoise de la production d'énergie renouvelable
- Association québécoise du canot et du kayak
- Bassin versant Saint-Maurice (BVSM)
- Conseil québécois du loisir (CQL)
- Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ)
- Association des trappeurs du Haut-Saint-Maurice
- Association de l'exploration minière du Québec

▪ Commentaires sur l'information de base

Plusieurs commentaires recueillis ont permis d'apporter des précisions sur l'information de base et de bonifier le profil de certains territoires ou domaines d'activités. C'est le cas par exemple de territoires fauniques structurés ou de lieux de pratique d'activités de loisirs tels que les sentiers récréatifs ou les parcours canotables.

En général, les ajouts d'information ont été intégrés de façon synthétisée dans l'information de base sans que cela remette en question les orientations gouvernementales. Pour sa part, l'Association québécoise de production des énergies renouvelables aurait souhaité que soit présenté un profil plus étoffé du potentiel éolien. Dans le cas de la Mauricie, cette bonification était difficilement envisageable puisqu'il n'existait pas de données découlant des récents appels d'offres d'Hydro-Québec qui auraient permis de caractériser davantage ce potentiel. Il faut aussi mentionner que la méthode utilisée pour évaluer les potentiels éoliens était basée sur les données disponibles au moment de réaliser le PATP. De plus, cette méthode a été élaborée en début de mandat avec le concours du secteur de l'énergie du MRNF.



Toujours dans le secteur de l'énergie, un autre commentaire soulignait le manque d'information quant à la caractérisation des potentiels de développement hydroélectrique de moins de 50 MW. Cet aspect ne pouvait être développé puisque l'information à ce sujet n'était pas disponible.

L'Association des pourvoiries de la Mauricie a demandé d'ajouter de l'information supplémentaire sur la fréquentation des pourvoiries et leur capacité d'hébergement. La Société des établissements de plein air du Québec et Bassin versant Saint-Maurice ont demandé d'ajouter des sites d'intérêt pour la faune, des sites hébergement commercial ainsi que des précisions sur le réseau hydrographique et certains milieux humides d'importance régionale.

Le commentaire de la Fédération québécoise du canot et du kayak a permis de documenter davantage les parcours canotables en territoire public ainsi que le projet de Sentier maritime du Saint-Laurent.

▪ **Commentaires sur le découpage du territoire et les orientations gouvernementales**

Au chapitre de la protection du territoire, il a été mentionné que le PATP de la Mauricie n'accordait pas suffisamment de place aux aires protégées et que le pourcentage de territoires protégés mentionné pour la région se situait bien en deçà de l'objectif national fixé par le gouvernement dans sa Stratégie québécoise sur les aires protégées. À ce sujet, on peut mentionner qu'on répondra en partie à cette préoccupation par l'ajout dans le PATP des refuges biologiques inscrits au Registre des aires protégées avant le processus d'approbation par le Conseil des ministres. Fait à noter, au cours des dernières années, la Mauricie a augmenté de façon notable sa contribution à l'établissement de nouvelles aires protégées sur son territoire. De 2005 jusqu'en 2010, le pourcentage en aires protégées est passé de 1,5 % à 5,4 % de la région. Cet essor a été possible grâce à la création de 9 réserves de biodiversité projetée et de 223 refuges biologiques. De plus, 3 territoires d'intérêt pour l'établissement de nouvelles aires protégées font consensus entre le MDDEP, le MRNF et le milieu régional. Ces derniers sont inclus dans le PATP à titre de zones de protection stricte projetées. Par ailleurs, on peut s'attendre à ce que la Mauricie contribue davantage à l'établissement de nouvelles aires protégées dans l'optique de la nouvelle cible nationale fixée à 12 % du territoire du



Québec d'ici à 2015. Dans le cas où de nouvelles propositions d'aires protégées seraient retenues, le plan d'affectation du territoire public sera ultérieurement mis à jour.

Plusieurs commentaires et préoccupations exprimés dans le cadre de la consultation sont de nature sectorielle, ce qui s'inscrit davantage dans un plan de développement que dans le plan d'affectation du territoire public, lequel a une portée plus générale.

Par exemple, certaines préoccupations énoncées suggèrent le maintien ou l'aménagement d'accès publics à des cours d'eau ou à des plans d'eau pour la pratique d'activités récréatives. La question de la pérennité des parcours canotables, des sentiers et des infrastructures récréatives, la largeur des bandes riveraines font partie des éléments invoqués. Ces préoccupations interpellent souvent des normes d'aménagement découlant d'une réglementation, notamment du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts sur les terres du domaine de l'État (RNI) jugé insuffisant.

Ces problématiques sectorielles sont plus difficilement recevables dans le plan d'affectation du territoire public. Elles pourront toutefois être avantageusement prises en compte dans le cadre du nouveau Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF) qui propose des améliorations réglementaires relatives au RNI. On peut aussi mentionner que les Tables de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire constituent un forum plus adapté à ce type de préoccupation. Dans cette optique, les préoccupations et les commentaires de nature plus spécialisée et plus sectorielle ont été redirigés vers ces instances.

Une modification a toutefois été apportée au PATP pour les zones d'affectation présentant un potentiel pour le développement récréotouristique. Un objectif précis a été ajouté à l'orientation gouvernementale afin de soutenir davantage le développement des activités récréatives de plein air.

D'autres commentaires vont dans le sens d'une plus grande prise en compte de la notion d'économie sociale dans les orientations gouvernementales ainsi que du maintien de l'accessibilité au territoire pour la population proportionnellement au développement de nature privée et commerciale. Les orientations mises de l'avant dans le PATP sont jugées suffisantes pour répondre à ces besoins. Les zones prioritaires pour le développement récréotouristique



notamment prévoient la mise en valeur du potentiel récréatif et touristique tout en accorant une place importante aux espaces publics et aux lieux de pratique d'activités de plein air. Les zones d'utilisation à vocation multiple modulée offrent également des possibilités non négligeables qui vont dans ce sens. Il est à noter que toute la question de la planification et de la mise en valeur des sentiers récréatifs est prise en compte dans une planification régionale et propre à ce domaine d'activité, associé au plan régional de développement du territoire public.

D'autres commentaires venant de la part d'organismes à caractère faunique ou touristique suggèrent l'ajout de zones ou l'agrandissement de zones actuelles pour englober d'autres éléments territoriaux présents dans l'information de base. C'est le cas notamment des pourvoiries sans droits exclusifs et des terrains de piégeage enregistrés qui sont situés en dehors des territoires fauniques structurés. Ces demandes n'ont pu être reçues dans le cadre du PATP parce que les territoires libres de statuts fauniques sont souvent utilisés à plusieurs fins pour lesquelles le gouvernement entretient des orientations différentes de celles des territoires fauniques structurés.

Dans d'autres cas, des objectifs spécifiques ont été suggérés afin de préciser davantage la portée d'une orientation gouvernementale, notamment dans le cas de la restauration de la biodiversité d'origine de certains plans d'eau situés à l'intérieur des territoires fauniques structurés. Cette proposition a été acceptée.

Sur le plan de l'exploration des ressources minérales, l'Association de l'exploration minière du Québec s'interroge sur l'accès aux ressources minérales en territoire privé étant donné que le PATP ne traite que des problématiques et des enjeux localisés en territoire public. L'Association s'interroge aussi sur les responsabilités municipales liées à l'accès à ces ressources. Il est à noter que cet aspect de l'accessibilité aux terres privées et à la ressource est toujours conditionnel à la conclusion d'une entente avec le propriétaire foncier. Les responsabilités municipales dans le domaine sont encadrées par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme harmonisée avec les dispositions de la Loi sur les mines. Il est par ailleurs proposé dans le projet de loi modifiant la Loi sur les mines que le MRNF puisse réserver à l'État ou soustraire à l'activité minière un terrain afin d'éviter des conflits avec d'autres usages du territoire, comme avec des affectations prévues dans une planification régionale.



Pour sa part, le Comité ZIP du lac Saint-Pierre a exprimé des préoccupations quant aux potentiels théoriques pour le développement de l'énergie éolienne et aux permis d'exploration gazière et pétrolière délivrés dans la zone du lac Saint-Pierre. Les craintes formulées se rapportent aux effets sur la faune et ses habitats, sur la qualité des paysages et les activités anthropiques telles que l'écotourisme. La zone du lac Saint-Pierre constitue une réserve mondiale de la biosphère. Elle est caractérisée par de nombreux habitats fauniques, un projet de refuge faunique ainsi qu'un potentiel élevé pour le développement de l'écotourisme. Les orientations gouvernementales relatives à cette zone tiennent compte de la réalité environnementale de celle-ci puisqu'une vocation de protection lui a été attribuée ainsi qu'un objectif spécifique précisant un encadrement plus serré des activités d'exploration gazière dans la zone.



Conclusion

La consultation a permis de recevoir neuf commentaires sur la proposition de Plan d'affectation du territoire public de la Mauricie. Certains de ces commentaires proposaient des précisions ou des bonifications de l'information de base. Ils ont permis de documenter davantage certains secteurs d'activité liés à l'utilisation du territoire.

Plusieurs commentaires recueillis sont d'ordre opérationnel ou sectoriel plutôt que du domaine de l'affectation du territoire, ce qui ne correspondait pas toujours à la démarche de planification recherchée. Certains commentaires ont pu être intégrés au PATP, d'autres non. Le cas échéant, ils ont été transmis aux instances concernées davantage par des préoccupations plus sectorielles.



Annexe 1 : Commentaires des acteurs des milieux régional et local consultés



Commentaires des acteurs des milieux régional et local

Provenance des commentaires	Commentaires
Bassin versant Saint-Maurice	- Ajout et corrections à l'information de base. - Augmenter les objectifs de protection en Mauricie dans le cadre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées. - Ajouter une problématique de marnage. - Présenter une cartographie à plus grande échelle pour certaines zones.
Association québécoise de la production d'énergie renouvelable	- Les sites à plus faible potentiel hydroélectrique (< 50 MW) auraient pu être ajoutés afin de tenir compte des possibilités de développement économique pour les communautés locales. - Les données utilisées pour cerner les potentiels éoliens ont été utilisées de façon trop minimale par rapport à l'information de base. Plusieurs sites à bon potentiel éolien ont possiblement été omis. - Manifeste une préoccupation concernant l'harmonisation entre les orientations gouvernementales véhiculées dans les PATP et les règlements de contrôle intérimaire.
Conseil québécois du loisir	- Ajouter des renseignements sur le profil de la pratique d'activités récréatives non motorisées. - Créer des zones formées des sentiers et des lieux de pratique de loisirs afin de mieux les reconnaître et d'en assurer le suivi. - Déterminer, à défaut d'aires protégées potentielles, des aires au fort potentiel paysager et récréatif de plein air. - Formuler clairement l'intention et la volonté de préserver sur le territoire de proximité des espaces suffisamment grands et conséquents à la demande en activités de plein air afin de permettre une offre de qualité. - Intégrer la notion d'économie sociale dans les intentions de développement récréotouristique quant aux utilisations possibles du territoire, ainsi qu'à l'offre de services et d'activités. - Considérer les organismes nationaux de loisir comme une source privilégiée à consulter lors de la mise en œuvre et du suivi du PATP.
Fédération québécoise du canot et du kayak	- Ajouter une problématique de pérennisation des parcours canotables : accès aux plans et aux cours d'eau, privatisation des rives et droits de passage, conflit d'usages (exploitation hydroélectrique des rivières, par exemple)



Provenance des commentaires	Commentaires
	- Améliorer la largeur des bandes riveraines. Insuffisance du RNI. - Adapter les interventions en fonction de la protection du patrimoine canotable. - Prévoir des accès publics aux plans d'eau pour pratiquer le canot. - Prévoir des espaces pour des emplacements de camping rustique accessibles uniquement par eau. - Privilégier une production d'énergie par tout autre moyen que l'hydroélectricité, évitant particulièrement la filière petite centrale sur des sites naturels vierges.
Association des pourvoires de la Mauricie	- Ajouter des caractéristiques pour bonifier le profil des pourvoires. - Intégrer les pourvoires sans droits exclusifs, leur environnement immédiat et leur encadrement visuel (sites d'hébergement, sites d'activités, plans d'eau et bandes tampons) dans la zone éclatée des pourvoires avec droits exclusifs. - Modifier le libellé de l'intention gouvernementale de la zone 04-13 de façon à mentionner le contexte touristique de la zone. - Accorder à la zone une vocation prioritaire plutôt que multiple modulée. - Modifier l'objectif spécifique en ajoutant l'expérience touristique. - Retirer l'objectif spécifique sur la sylviculture intensive. - Le nombre de paysages prioritaires répertoriés dans la zone 04-13 est peu élevé comparativement aux autres territoires fauniques structurés. - Remplacer le commentaire au bas de la fiche descriptive de la zone 04-13. - Ajouter une bande terrestre autour des rives du réservoir Gouin. - Mentionner une problématique de cohabitation avec les pourvoires sans droits exclusifs.
Association des trappeurs du Haut-Saint-Maurice	- Créer une zone d'affectation avec les terrains de piégeage enregistrés situés à l'extérieur des territoires fauniques structurés.
SEPAQ	- Pour la zone 04-06-01, ajouter des sites d'intérêt faunique pour la mise en valeur de la faune dans l'information de base.



Provenance des commentaires	Commentaires
	- Définir des secteurs d'hébergement commercial qui présentent des caractéristiques particulières, historiques ou patrimoniales. - S'assurer de la vocation de conservation et de mise en valeur de la faune pour les zones de bleuetières situées dans les réserves fauniques. - Ajouter un objectif spécifique sur la restauration de la biodiversité d'origine pour certains plans d'eau.
Bassin versant Saint-Maurice	- Ajouter un objectif propre aux aménagements d'accès à la rivière, tels que les haltes routières. - Augmenter les objectifs de protection en Mauricie dans le cadre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées. - Présenter une cartographie plus sectorielle à plus grande échelle pour certaines zones. - Établir une distinction entre la superficie actuellement protégée et la superficie protégée projetée dans la synthèse de l'information.
Comité ZIP du lac Saint-Pierre	- Éviter le développement de l'énergie éolienne, l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans la zone du lac Saint-Pierre, ce qui pourrait entraîner des répercussions sur la faune, la qualité du paysage ainsi que les activités de nature anthropique telles que l'écotourisme et les activités commerciales.
Association de l'exploration minière du Québec	- Considérer l'accès au territoire privé pour l'exploration des ressources minérales.



Rapport de consultation des communautés autochtones

Introduction

Conformément à la Loi sur les terres du domaine de l'État, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a le mandat de préparer le plan d'affectation du territoire public qui établit les orientations gouvernementales en matière d'utilisation du territoire public et de ses ressources; un plan qui lie tous les ministères à l'œuvre sur les terres du domaine de l'État.

La proposition de PATP de la région de la Mauricie a été préparée en concertation par les acteurs gouvernementaux avec la participation de la CRE à certaines étapes de la démarche puis soumise à la consultation des communautés autochtones, notamment, entre les mois de mars et septembre 2010. Le présent rapport résume les commentaires formulés par ces communautés autochtones dans le cadre de cette consultation.

Liste des communautés autochtones ayant été consultées

- Conseil de la Nation Attikamek
- Atikamekw d'Opitciwan
- Conseil des Atikamekw de Wemotaci
- Les Atikamekw de Manawan
- Conseil des Montagnais du lac Saint-Jean
- Algonquins de Lac-Barrière

Synthèse et suivi des commentaires recueillis

Seul le Conseil des Montagnais du lac Saint-Jean a répondu à la demande de consultation et a suggéré d'apporter des modifications au projet de PATP de manière à mieux refléter leur statut particulier eu égard aux négociations territoriales globales en cours avec les gouvernements du Québec et du Canada. Il souhaite ainsi que le PATP réfère à l'Entente de principe d'ordre général convenue entre le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan, puisqu'une partie du territoire de la région est couvert par ces négociations.



Par ailleurs, advenant le cas où ces négociations se solderaient par la conclusion d'un traité entre les parties concernées, il est pertinent de préciser que le Plan d'affectation du territoire public de la Mauricie devra être adapté pour tenir compte de nouveaux droits issus de ce traité.

Enfin, d'autres commentaires de diverses natures ont été exprimés par le Conseil des Montagnais du lac Saint-Jean et ont été pris en compte dans le projet de PATP, tout en respectant l'approche préconisée pour la confection du PATP et le contexte autochtone qui prévaut en région. Il s'agit notamment d'apporter des précisions sur certains statuts et droits concernant, par exemple, les réserves à castor et l'exploitation faunique particulière qui en découle ou les sites d'intérêt autochtones, ou encore la pratique d'activités autochtones relatives à la chasse, à la pêche, au piégeage et à la cueillette.



Bibliographie

DS 20|07 (2009). *Impacts économiques des pourvoires de la Mauricie-Centre-du-Québec*.

FÉDÉRATION DES POURVOIRES DU QUÉBEC INC. (2007). *Étude sur la performance économique des pourvoires du Québec, version finale, année 2006*, Le Groupe DBSF.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (2008). *Portrait des stations municipales de production d'eau potable approvisionnées en eau de surface au Québec, État de la situation au printemps 2007*.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (2010). *Registre des aires protégées*, Direction du patrimoine écologique et des parcs.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2000). *Portrait forestier de la Mauricie*, Direction régionale de Forêt Québec, régions de la Mauricie (04) et du Centre-du-Québec (17).

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2009). *Portrait statistique*, Direction du développement de l'industrie des produits forestiers, Ressources et industries forestières.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2000). *Portrait forestier de la Mauricie*, Direction régionale de Forêt Québec, régions de la Mauricie (04) et du Centre-du-Québec (17) ,

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2005). *Pour un développement harmonieux et durable du territoire public : La nouvelle approche d'affectation du territoire public*.

MINISTÈRE DU TOURISME (2010). *Le tourisme au Québec en bref en 2009*, Direction de l'évaluation et de l'analyse stratégique.

HYDRO-QUÉBEC (2010). *Profil régional des activités d'Hydro-Québec, 2009 — Mauricie (04)*, 9 p.

HYDRO-QUÉBEC (2006). *Plan stratégique 2006-2010*, 103 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2008). *Bulletin statistique régional, région de la Mauricie*, 28 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Coup d'œil sur les régions, profils statistiques des régions administratives, des MRC et des territoires équivalents*, [En ligne] [http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/region_00/region_00.htm] (Consulté en juin 2009).

